

This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

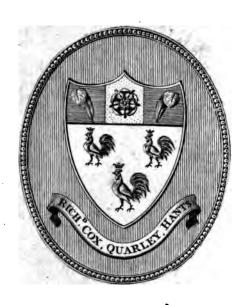
- + *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
- + Refrain from automated querying Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
- + *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
- + *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at http://books.google.com/

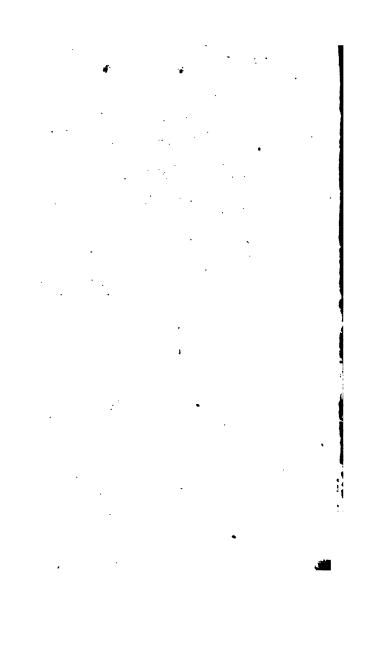


Case 3. Con Si can



23747









:

:



1 E M O I R E S

DE MESSIRE
OGER DE RABUTIN
COMTE DE BUSSY,

EUTENANT GENERAL DES ARME'ES
U ROI, ET MESTRE DE CAMP
GENERAL DE LA CAVALERIE LEGERE.
NOUVELLE EDITION.

henne, corrigée & augmentée sur un Manuscrit. de l'Auteur...

TOME PREMIER.



A AMSTERDAM, hez Zacharle Chatelain. M. DCC. XXXI.



31 JUL 1929

* 12.000

:



AVERTISSEMENT.

'L est si difficile de parler de soi 🤡 des affaires de son tems au gré de tout le monde, que la Famille de Monsieur le Comte de Bussy se seroit contentée de profiter seule de ce qu'il peut y avoir d'utile & d'agreable dans ses Memoires, si elle n'avoit eu lieu de craindre (par la fâcheuse experience qu'il en a faite) qu'on pourroit encore sur quelques morceaux derobez, composer un Roman sous le titre de ses Me-Cette raison seule a fait consentir qu'ils sussent imprimez. On n'en fera point ici d'éloges: cela ne serviroit peut-être qu'à revolter ceux qui croient qu'on fait tort à leur

AVERTISSEMENT.

leur jugement, dès qu'on leur propose le sien; & on laissera décider du merite de ces Memoires par le succès qu'ils auront.

Au reste on a jugé à propos d'en retrancher tout ce que Monsteur le Comte de Bussy a écrit depuis son exil jusqu'à sa mort, parce qu'ayant passé presque tout ce tems-là chez lui à la campagne, on n'arien trouvé parmi ses papiers, qu'on ait crû devoir joindre à des évenemens historiques.

Nous ajouterons à cet Avertissement que la Nouvelle Edition qu'on donne aujourd'hui contient quelques Additions importantes tirées d'un Manuscrit de l'Auteur qu'on a communiqué au Libraire.

On

AVERTISSEMENT.

Onne specifiera point ici ces Additions, parce qu'on a eu soin de les rensermer toutes entre deux crochets pour les distinguer du reste. Il n'est pas dissicile de voir qu'on les avoit retranchées dans les premieres Editions de ces Memoires pour menager diverses personnes vivantes a lors, mais qui sont mortes depuis.

Nous rapporterons ici l'Epitaphe de M. le Comte de Bussy; telle qu'on la lit dans l'Eglise de Notre-Dame d'Autun, où il est inhumé, & que nous avons tirée de l'Histoire de l'Academie Françoise de Mr. l'Abbé d'Olivet.

EPL

EPITAPHE

DE M. LE COMTE

DE BUSSY RABUTIN.

Ci repose Haut & Puissant Seigneur Messire Roger De Rabutin, Chevalier, Comte de Bussy; plus considerable par ses rares qualitez, que par sa grande naissance; plus illustre par ses belles actions, qui lui attirerent de grands emplois, que par ces emplois mêmes.

Il entra aussi-tôt dans le chemin de la gloire, que dans le commerce du monde; & dès sa quinzieme année il présera l'honneur de servir son Prince, aux plaisirs d'une jeunesse molle & oisive.

Capitaine en même tems que Soldat, il fut d'abord à la tête de la premiere Compagnie du Regiment de Leonor de Rabutin Comte de Bussy son pere; & bientôt après Colonel du Regiment, qu'il n'acheta que par des perils & par d'heureux succès. Il ne dût aussi qu'à sa conduite & à son courage la Lieutenance de Roi du Nivernois, & la charge de Conseiller d'Etat.

La fortune d'intelligence cette fois avec le mérite lui fit avoir la charge de Mestre

E staphe de M. le Comte de Bussy.

Mestre de Camp de la Cavalerie legere. Le Roi le sit ensuite Lieutenant General de ses Armées à l'âge de trente-cinq ans. Une si prompte élévation su l'ouvrage de la justice du Souverain, & non de la faveur d'aucun patron.

Il joignit toutes les graces du discours à toutes celles de sa personne, & sur l'Auteur d'un genre d'écrire incomu jusqu'à lui. L'Academie Françoise crut l'honorer en lui offrant une place d'Aca-

demicien.

Enfin presque au comble de la gloire, Dieu arrêta ses prosperitez: & par des disgraces éclatantes il le detrompa du monde, dont il avoit été jusques-là

trop occupé.

Son courage fut toujours au-dessus de ses malheurs. Il les soûtint en Sujet soumis, & en Chrétien resigné. Il employa le tems de son exil à se bien instruire de la Religion, à former sa famille, & à louer son Prince.

Après avoir été long-tems éloigné de la Cour, il y fut rappellé avec agrément, &

honoré des bienfaits de son Maître.

La Mort le trouva dans de saintes dispositions. On le perdit le 9. d'Avril 1693. en la soixante & quinzieme année de son âge.

Qui

Epitaphe de M. le Comte de Bussy.

Qui que vous soyez, priez pour lui.

Louise de Rabutin, Comtesse d'Alets, sa chere sille, & sa sille desolée, a voulu par cette Epitaphe instruire la Posterité de son respect, de sa tendresse, & de sa douleur.





LES

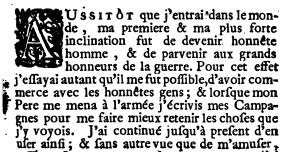
MEMOIRES

DE MESSIRE

ROGER DE RABUTIN

COMTE DE BUSSY,

LIEUTENANT GENERAL DES ARMEES DU ROI, ET MESTRE DE CAMP GENERAL DE LA CAVALERIE LEGERE



Tome 1,

j'ai même écrit mes moindres occupations. Cependant les malheurs qui me sont arrivez, pouvant laisser croire que je les meritois, à ceux qui ne jugent des choses que par les évenemens, j'ai fait dessein d'écrire ma vie, & l'oissveté de ma prison m'a donné lieu de l'entreprendre.

Je parlerai moi-même de moi, & je ne ferai pas comme ceux qui pour avoir pretexte de faire leur panegyrique, de leur histoire, l'écrivent sous des noms empruntez: je ne serai ni assez vain, ni assez ridicule, pour me louer sans raison; mais aussi n'aurai-je pas une assez sotte honte pour ne pas dire de moi des choses avan-

tageuses quand ce seront des veritez.

Cela est assez favorable à mon dessein, que dès ma plus grande jeunesse j'aye écrit tout ce que j'ai fait; car ces Memoires étant d'ailleurs faits sur des Ordres, des Lettres, des Patentes, & des Brevets du Roi, des Lettres de Ministres d'Etat, de Generaux d'Armées & de particuliers; de toutes lesquelles j'ai les originaux; & toutes ces choses étant liées ensemble par des relations & par des raisonnemens, composeront une histoire de moi si veritable & si particularisée, que je la pourrois appeller ma confession generale, si je ne disois quelquesois du bien de moi comme du mal.

Si j'avois eu de plus grands sujets à traitter, je ne les aurois pas gatez par ma maniere de les dire, & les gens curieux de grandes choses, qui pourront lire ces Memoires, y auroient mieux trouvé leur compte; mais cela n'a pas été à mon choix, la fortune en a disposé autrement; c'est une folte qui quelquesois récompense un

hon-

e homme, mais qui le plus souvent éleot.

aquis le Vendredi Saint troisième d'Al fix cens dix-huit à Epiry, qui étoit une Ann. ort ancienne dans ma Maison, & qui en 1618. epuis. Roger de Saint Lary Duc de Bel-

, Gouverneur de Bourgogne, fut mon . J'avois deux aînez, & j'eus depuis deux qui tous quatre moururent en divers me laisserent unique. Avant la mort de de tous, mon Pere m'avoit destiné à être ier de Malte: mais Dieu en disposa aut. & il paroissoit même que des cinq frenous étions, la fortune m'ayant ôté les ui me precedoient & les deux d'après, ce à promettoit de sa part quelque chosede our moi : cependant jusques ici la fortune tenu tout ce qu'elle sembloit promettre. s pour dire les choses de suite, je sus élee plus de tendresse, particulierement de de ma mere, que mes autres freres; & ploit par les soins qu'elle avoit de moi, cands que des autres, qu'elle cût quelque itiment que je devois être le seul soûtien Maifon.

fque j'eus neuf ans, mon pere nous mit rere aîné & moi avec un Precepteur au ge des Jesuites d'Autun. Peu de tems a-Louïs XIII. voulant réduire dans leur dees Huguenots de Languedoc, fit de noulevées de troupes, parmi lesquelles mon vant été choisi pour Mestre de Camp d'un nent d'Infanterie de douze Compagnies. mon frere du College où il ne faisoit pas progrès, & le fit Enseigne de sa Compale Mestre de Camp, & l'on mit avec moi un

MEMOIRES DU COMTE

un de mes cadets destiné à être Chevalier de Malte; j'avois affez d'inclination à l'étude, & mes Regents étoient fort satisfaits de moi. Cependant la guerre ayant passé de Languedoc en Piedmont, mon frere asné y mourut de peste à Brigueras, & me laissa par sa mort l'asné de la Maison, (car le second étoit mort au berceau.) La paix s'étant saite ensuite, mon pere se vint établir avec toute sa famille à Paris, autant pour sortir d'un grand procès où il s'étoit embarqué,

Mon frere le Chevalier & moi étant donc à

que pour autre chose.

Paris avec mon pere & ma mere dans un logis à l'année, ruë de la Harpe, d'où nous allions au College de Clermont, j'entrai en Seconde que je n'avois qu'onze ans, & j'étois si bon humaniste, qu'à douze on me jugea assez fort pour monter delà en Philosophie, sans passer par la Rhetorique. A la fin de mon année de Logique, mon pere ayant eu ordre de remettre son regiment sur pié, m'en donna la premiere Compagnie: & au lieu de me laisser achever la Physique, m'envoya en l'année 1634, au siege de Ann, la Motte en Lorraine avec ce Regiment; je 1634. dis m'envoya; parce qu'il ne pût pas y venir d'abord, à cause de la Lieutenance de Roi de Nivernois, dont Sa Majesté l'honora. Et cependant le Sieur de Chovance vieil Officier d'Infanterie, brave & intelligent, qui étoit second Capitaine, avoit en effet le commandement du Regiment, que je n'avois qu'en apparence.

Je me suis ôté une belle occasion de dire du bien de moi, en écrivant moi-même mon histoire: car si c'eût été mon Secretaire, il auroit pû dire (comme font tous les autres) que quand

i'ć-

j'étois au College, je battois tous mes camarades, que dans les moindres jeux je voulois toû- 1634. jours être le maître, & mille autres fadaises comme celles-là. Mais moi qui suis veritable, je dirai que je ne battois personne, & que je me contentois de n'être point battu.

Mais pour revenir au siege de la Motte qui fut bloquée au commencement de Mars 1634. nous le faisions le plus commodément du monde, nous n'avions point d'ennemis à plus de cinquante lieues de nous: toutes nos troupes étoient en des quartiers à une lieue, ou à une lieue & demie de la place; le Regiment de mon pere étoit logé sur la Meuse dans un village nommé Goncour, d'où il montoit sa garde de

quatre jours l'un.

Comme les troupes furent plus de deux mois dans leurs quartiers, pendant lesquels on faisoit les preparatifs pour le siege, mon pere arriva avant l'ouverture de la tranchée qui se fit sur la fin de Mai. Le vieux Marêchal de la Force de Caumont commandoit l'armée; les Marcchaux de Camp étoient le Vicomte d'Arpajon, depuis Duc, le Marquis de la Force, depuis Marêchal, & le Colonel Hébron, Ecossois. Il y avoit long-tems que l'on n'avoit fait de siège en France; de sorte que nous faisions mille fautes, qui pourtant ne nous coûtoient rien, parce que les ennemis étoient aussi ignorans que nous; enfin la place se rendit le 28. Juillet 1634. Ce qui se passa de plus considerable en ce siege, fut que le Sieur d'Iche Gouverneur ayant été tué, un Frere Capucin qu'il avoit dans la ville acheva de la défendre, & après avoir fait beaucoup de belles actions dans les sortiesoù il étoit toujours le premier, il eut A 3

MEMOIRES DU COMTE

- = nes and d'un coup de mousquet en dé-

o energia de debidos.

en'r demeurai que huit mois.

Au commencement de Mai 1637. les Arries. rebens de France ayant eu ordre du Roi de marcher en Lorraine, sous la conduite des Gouverneurs & des Lieutenans de Roi des Provinces, mon pere y mena la Noblesse de Nivernois, à laquelle il joignit cent hommes de recrues pour son Regiment qui étoit dans Epinal, & il m'en donna le soin. Je marchai avec cette Infanterie en Août, logeant toûjours dans. les avenues des villages où logeoit cette Noblesse, & nous arrivâmes en Lorraine à la fin de ce mois, où nous joignîmes l'Armée du Roi, commandée par Charles de Valois Duc d'Angouleime, & par le vieux Maréchal de la Force, au village de Manieres. Le Duc Charles de Lorraine étant alors avec un corps de Troupes confiderable à Rambervilliers, le Marquis de Sourdis Charles d'Escoubleau l'un de nos Marêchaux de Camp, prit dans ce temslà le Château de Moyen à une lieuë de nôtre Camp.

Nos Généraux voulant retirer d'Epinal les

Regimens de Bussy Rabutin, de Nicé, de Bains, & de Nanteuil, qu'ils trouvoient un peu 1635. trop exposez dans cette méchante place, en donnerent la commission au Colonel Gassion, qui avec son Regiment de Cavalerie, & quelques aures corps d'Allemans, s'acquitta sort bien de cet emploi: car après avoir retiré ces quatte Regimens d'Infanterie, il força la ville de Charmes, prit Neuschâtel par composition, & battit les ennemis en plusieurs petites rencontres

La Campagne finie, on mit le Regiment de mon pere en Garnison à Huillecour, un fort grand village sur le bord de la Meuse, auprès de Clermont en Barrois. Mon pere qui vouloit que j'aprisse mon métier, me laissa tout l'hiver à son Regiment; il en valut mieux, & moi aussi car à mon exemple peu d'Officiers quittérent, & ceux qui eurent congé ne manquérent pas de revenir à point nomné dans le tems qu'ils l'a-

voient promis.

Au commencement de Mars 1636. le Marquis de la Force, fils du Marêchal, qui étoit Ann demeuré l'hiver en Lorraine pour commander 1636 les troupes, ayant eu avis que Coloredo, l'un des Officiers Généraux des Armées de l'Empereur, s'avançoit avec dix-huit cens chevaux pour lui enlever quelques quartiers, marchi à lui avec Cavalerie & Infanterie, le défit près de Baccaras & le prit prisonnier: le Regiment de mon pere sur de la partie.

Au retour de cette expedition, le Marquis me renvoya conduire un convoi de vivres & de munitions de guerre dans le Château de Moyen avec le Regiment de mon pere; ce que j'executai sans peril, la défaite de Coloredo nous

A 4

ayant

ayant rendus maîtres de la campagne.

Au mois d'Avril suivant, le Regiment de monpere eut ordre de marcher en Bourgogne, où nous trouvames Henri de Bourbon, Prince de Condé, Gouverneur de la Province, se prepa-

rant pour faire le siege de Dole.

De la Porte, Marquis de la Meilleraye, Grand Maître de l'Artillerie, depuis Marêchal de France, Cousin germain du Cardinal de Richelieu, étoit Lieutenant General de cette Armée; de Neuville, Marquis de Villeroi, depuis Marêchal & Duc & Pair; Damas, Marquis de Tianges, cousin germain de mon pere; & Lambert étoient les Marêchaux de Camp. Le Prince entra à la fin de Mai dans le Comté de Bourgogne par Auxonne avec une partie de l'Armée, & le Grand-Maître par Pontallier avec l'autre, de laquelle étoit le Regiment de mon pere, qu'il laissa dans la ville de Pesme, après l'avoir prise : il me donna ordre de me saisir d'un Château nommé Balançon à deux lieuës de là, & d'y mettre un Capitaine avec cinquante hommes; je dis me donna ordre, parce que le procès dont j'ai parlé retenoit mon pere à Paris.

Comme je n'avois rien à craindre dans Pessine (à ce qu'il me sembloit) n'y ayant alors aucuns ennemis en campagne, je m'allois quelquesois promener à Dijon pour quatre ou cinq jours, ce qui faillit ensin à me perdre, & qui doit être une leçon à tous les Officiers, & à ceux qui sont chargez de la garde des places ou de quelque poste, de n'en sortir jamais que par ordre

du Superieur.

Le 15. Juillet étant allé à Dijon à mon ordinaire, le Prince qui avoit avis que les ennemis s'assem-

l'aisembloient sans bruit, pour s'approcher du Camp, & voir ce qu'il v auroit à raire pour le 1636 courir Dole, crut que la premiere chole qu'ils seroient, ce seroit de prendre Petine, & que cette place ne vallant rien, ils enleveroient le Regiment de mon pere; de sorte qu'il m'envoya ordre de la quitter & de me retirer en diligence au Camp. Cet ordre ne me trouvant pas, celui qui commandoit en mon ablence y obeit, & m'envoya un Officier pour m'avertir de ce changement. L'Officier étant allé me chercher par un autre chemin que celui par lequel je revenois, ne me trouva pas, & je m'en allai droit à Pesme. Le Peuple étoit sur les murailles, allarmé de deux cens chevaux des ennemis qui demandoient qu'on leur ouvrît les portes. Aussi-tôt que je sus assez près pour être reconnu des habitans, ils me crierent que mon Regiment étoit sorti le matin par ordre du Prince; qu'il étoit allé au camp devant Dole, & que les ennemis étoient de l'autre coté de la ville qui les pressoient de les laisser entrer. Dans le tems qu'ils me parloient je vis deux escadrons, la riviere entre eux & moi, qui en approchoient, & qui avoient détaché vingt maîtres avant eux qui passoient à gué au grand trot; je me retirai en même tems avec sept de mes gens que j'avois avec moi; & les bois étant proches, les ennemis me perdirent bien-tôt de vûë. J'allai ce soir-là à Pontallier, & le l'endemain au Camp. Lorsque je saluai le Prince, il savoit déja le hazard où j'avois été d'être pris; il m'en fit une petite reprimande honnête & sans aigreur: & j'en fis si bien mon profit, que jamais depuis je ne me suis exposé à de pareils accidens.

Il est encore à remarquer que bien m'en prit 1636. d'avoir traitté doucement les habitans de Pesme & d'avoir empêché les desordres des soldats, cat autrement j'étois pris; & ce doit être là un exemple à suivre par ceux qui commandent les

troupes, comme l'autre est à éviter.

Je trouvai le Regiment de mon pere campé sur l'avenue d'Auxonne, avec ordre de travailler devant lui à la ligne de circonvallation, & point de garde à faire à la tranchée. La me donna du chagrin, craignant qu'on ne nous estimat pas assez: cependant le Regiment toit fort bon, soit en Officiers, soit en soldats, mais la chose se passa de la sorte, parce que les gardes étoient reglées sans nous dès le

commencement du siege.

Dans ce tems-là les affaires du Roi alloient mal en Picardie, que Sa Majesté manda plufeurs fois au Prince de Condé de lever le sie -ge & de lui envoyer une partie de ses troupes Ce Prince qui attendoit beaucoup de l'effet d'u me mine qu'il avoit sous un des bastions de 1: place, differoit toujours. Enfin ce fourneau ayant joue, & n'ayant pas assez fait pour obli ger le Prince à faire donner l'assaut, il obéit ai Roi. & se retira avec l'armée dans son Gou vernement le 15. d'Août. Le Duc Charles d Lorraine nous fuivit avec deux mille chevau infau'à l'entrée des bois qui sont sur le chemi d'Auxonne: le corps de l'armée des ennemi étant testé dans notre Camp, le Regiment d mon pere eut l'honneur avec celui de Navarr de faire la retraite dont il s'acquita fort bien.

Woici comment se fit cette petite retraite. Depuis notre Camp jusques aux bois d'Ar nonne il y pouvoit avoir une lieue d'une pe e entre deux bois taillis. Le Regiment re envoyoir cent Mousquetaires dans 1636 de la droite qui le bordoient en dedans, riment de mon pere autant dans celui che, & ces Mousquetaires faisoient seu lavalerie des ennemis, plus ou moins qu'elle nous pressoit; & avant sait leurs sils regagnoient leurs corps par le tailon en renvoyoit pareil nombre, en marigours jusques aux grands bois, à l'enuels les ennemis se retirérent ayant perques hommes & beaucoup de chevaux blessez.

de l'original de it pas tant de se signaler qu'ils ont fait nous n'en vîmes pas un à cette retraite. : que nous fûmes en Bourgogne, nous détachez douze Regimens de cette arur aller joindre l'armée de Picardie. Les s y avoient fait de grands progrès; ils y pris la Cappelle, le Catelet, Corbie & & cela avoit obligé le Roi de faire des extraordinaires. La ville de Paris, ouou fix cens chevaux, lui avoit fait present s Regimens d'Infanterie, l'un desquels ibre de dix-huit cens hommes, Sa Maoit donné à mon pere. Le rendez-vous de l'armée se fit dans les plaines de on y trouva trente-cinq mille hommes L. & quinze mille chevaux; son premier fut le siege de cette place; on la battit siège d ze canons sans y faire de tranchées, & Roya :he étant raisonnable, je sus détaché avec cens hommes de plusieurs corps pour l'assaut, mais elle se rendit comme j'éir le bord du fosfé.

A 6

Après:

12 Memoires du Comte

Après cette prise nous marchames à Corbie, 1636. dont on fit le blocus au commencement d'Octobre. Les deux Regimens de mon pere étoient campez l'un auprès de l'autre au delà de la rivière de Somme sur le bord du ruisseau d'Ancre, dans le quartier que Fontenay Mareuil, Marêchal de Camp, commandoit.

Siège de Nous travaillames promptement à notre circonvallation, qui fut achevée le 10 d'Octobre; elle avoit sept lieues de tour; le fossé en étoit

fort large & fort profond.

Le 26. d'Octobre le Roi s'en retourna vers Paris. Le Cardinal de Richelieu demeura à Amiens. & proposa d'ouvrir la tranchée; à cela on objecta mille difficultez, mais enfin son sentiment fut suivi; & si bien executé, que le 10. de Novembre les ennemis demanderent à traiter. On leur accorda quatre jours, pendant lesquels ils pourroient donner avis au Prince Thomas de Savoye General des ennemis, & sortir de la place s'ils n'étoient secourus, ce qu'ils ne firent pas. Il mourut de maladie à ce siege beaucoup de gens de ces nouvelles levées : du seul Regiment de Paris qu'avoit mon pere, il en fut enterré cinq cens devant le Camp: celui que je commandois n'étant composé que de vieux soldats, nous n'en perdîmes quasi point.

A la fin de cette Campagne mon pere tomba malade à Amiens; & comme il fut à l'extrêmité, il me fit appeller pour me faire avec le meilleur sens du monde un discours sur la conduite que je devois avoir: il n'aboutit qu'à trois points: le premier, la crainte de Dieu; le second, le soin de mon honneur plus que de ma vie; le troisseme, le service du Roi. Il me amanda fort de bien vivre avec ma mere, t que nous trouverions des Memoires fort 1636. s de toutes ses affaires, & qu'il n'y avoir le seule chose qu'il n'avoit pas écrite, qui trois mille pistolles qu'il avoit confiées à aut Medecin son ami, dont il n'avoit point llet, mais qu'il étoit homme de bien & ne le nieroit pas; & cusuite il me donna nediction. Cependant il ne mourut pas a-& quelques jours après ayant un peu rees forces, il s'en vint dans son carrosse à & m'amena avec lui. Toutes les Trouue la reprise de Corbie avoit fait lever étant es, le nouveau Regiment de mon pere le uffi, & l'on envoya le vieux en garnison le Nivernois: le Roi lui donna le drapeau : comme aux vieux corps.

ndant le siege de Corbie, Louis de Bour-Comte de Soissons, s'étant brouillé avec ardinal de Richelieu, se retira à Sedan: & e qu'on soupconnoit Gaston de France. d'Orleans, frere unique du Roi, d'être de rtie, on donna ordre à tous les Gouvers de Provinces de faire soigneusement gares passages des rivieres : ainsi mon pere fut é de repartir de Paris presque aufsi-tôt qu'il : arrivé, pour se rendre à son Gouvernet: & parce que dans ce tems-là les parens Iademoiselle de Chantal, Marie de Rabuse devoient assembler pour lui élire un tu-, à cause que Coulanges son grand-pere mael venoit de mourir, mon pere me laissa à avec sa procuration pour affister à cette ion. Cependant je ne partis pas après qu'elt faite, quoi que mon pere l'eût ainsi orié: mais c'est qu'un peu de débauche mere-

retenoit alors: & parce que l'argent me man-1636. qua bien-tôt, la necessité qui est (comme l'on dit) mere de l'invention, me fit ressouvenir de ce que m'avoit dit mon pere étant à l'extrêmité à Amiens: & sans considerer les suites de sa colere, j'écrivis un billet à Guenaut, par lequel je lui mandois que mon pere m'ayant laifle à Paris pour ses affaires, m'avoit donné charge de lui demander de l'argent quand il me manqueroit aux enseignes qu'il avoit trois mille pistolles à lui. Guenaut qui ne comprit pas que mon pere m'eût pû dire un secret qui n'étoit qu'entre eux deux, que pour la raison que je lui alleguois, ne fit aucune difficulté de me donner de l'argent; mais comme je ne le ménageois gueres, j'en tirai en peu de tems trois cens piftolles. A la verité, cela lui donnant quelque Loupcon, il se voulut éclaireir par lettres avec mon pere de ses intentions. Il sût que je l'avois trompé à fausses enseignes, de sorte qu'il me fallut chercher ailleurs d'autres ressources: & comme je me preparois à partir, n'ayant plus de quoi lubsister, mon pere me fit mander que re l'attendisse. Cependant lorsqu'il fut arrivé il ne me voulut pas voir; & (pour parler franchement) je trouve qu'il avoit raison; car enfin je Iui avois desobei : je m'étois servi d'une confiance qu'il avoit eue en moi, pour prendre son argent & l'employer à de folles dépenses; & le pis est, qu'il avoit eu une brouillerie à démêler dans son Gouvernement avec un Capitaine de Chevaux - legers, parent de Sublet Sieur des Novers Secretaire d'Etat, dans laquelle l'honneur & le devoir m'obligeoient d'être auprès. de lui.

On s'étonnera peut-être de ma sincerlié; &

en effet il ne se voit point de Memoires où l'on parle de soi comme on parle d'autrui, les plus 1636. honnêtes gens qui en ont fait n'ont pas augmenté leurs bonnes actions, mais ils ont tû leurs mauvaises. Pour moi, qui ai un amour naturel pour la verité, je ne la puis cacher, quand même elle est contre moi, & je trouve ceux. qui se veulent faire connoître à la posterité autrement qu'ils ne sont, aussi ridicules qu'un borgne qui se feroit peindre avec deux bons yeux: quand je ne me flatte pas moi-même, cela doit obliger les gens de qui je dis les veritez de se

faire justice.

Mais pour revenir à mon pere, sa colère contre moi ayant duré près de trois mois, il me Ann. pardonna & m'envoya en Nivernois assembler 1637. son Regiment. Je le tirai de ses quartiers au commencement de Mai 1627. & je vins au rendez-vous d'armée à Rethel, où Besançon Commissaire general des armées de France, Charge créée pour lui, & qui fut supprimée en sa personne, parce qu'elle avoit trop d'autorité, fit faire revûë au Regiment de mon pere, & le trouva en fort bon état. Deux jours après de Nogaret. Cardinal de la Valette, General de l'armée dans laquelle je devois servir, arriva à Rethel: il me recut le micux du monde, me dit qu'il étoit ami & ferviteur de mon pere, & mille autres honnêtetez. Il me demanda s'il y avoit longtems que j'avois perdu ma mere: je lui répondis qu'elle n'étoit pas morte. Il me parut étonné: Je ne pensois pas, me dit-il, qu'une mere laissat aller à l'armée son fils aussi jeune que vous; mais je le surpris bien davantage, quand je lui appris que j'avois déja fait trois Campagnes. Le Cardinal me demanda encore si monpere:

pere serviroit cette année. Je lui dis que je ne 1637. le croyois pas; & en esset il ne servit point, se trouvant trop vieil Officier pour servir davan-

tage de Mestre de camp.

Après avoir attendu aux environs de Rethel l'assemblée des troupes quinze jours durant, nous marchames par la frontiere des Ardennes droit à Guise, & de là à Landrecy, où nous arrivâmes le 20. Juin 1637. De Nogaret, Duc de Candale, frere aîné du Cardinal de la Valette, se trouva devant cette place avec un corps d'armée en même tems que nous. Le Cardinal prit son quartier à Lonfauril, qu'il retrancha d'abord. Comme il étoit ami particulier du Cardinal de Richelieu, ce Ministre avoit laissé à sa discretion d'affieger telle place qu'il jugeroit à propos: mais soit qu'il attendît encore des troupes, soit qu'il voulût être bien assuré de ses convois avant que de s'engager, il fut jusqu'au 6. de Juillet sans former le siège. Enfin le Cardinal de Richelieu qui le souhaitoit fort. & qui pourtant ne vouloit point paroître le lui avoir conseillé, de peur de se charger de l'évenement, lui envoya Philippe de Clerembaut, Comte de Paluau, depuis Marêchal de France, qui lui infinua adroitement le dessein d'ouvrir la tranchée. Le Duc de Candale cependant avoit pris le Cateau en Cambresis, dans lequel il avoit laissé pour Gouverneur Vantau, Capitaine au Regiment de Normandie.

La resolution du siège étant prise, on travailla à la circonvallation. Le Marquis de la Meilleraye Grand-Maître de l'Artillerié arriva en ce tems-là avec un corps de troupes; & sans autre raison que celle d'être Cousin germain du Cardinal de Richelieu, il commanda un quar-

tier

DE BUSSY RABUTIN.

tiour de General avec le Duc de Cane Cardinal de la Valette. convallation étant achevée, nous ou-siege de a tranchée le 9. de Juillet. Mais avant Landre. asser outre, je serai bien-aise de laisser ey. scription de cette place, comme elle IS.

ecy est une petite ville à cinq lieues Guise, sur la riviere de Sambre qui is ses fossez : elle est de quatre bastions es, bien revêtus & bien terrassez, & quiéme moindre que les quatre autres; z sont fort larges : elle est de petite & les lignes de défense ne sont guere de six vingt toises: elle est dans un pe-& fort commandé du côté de la forêt

egiment de Piedmont, dont Clermont. de Tonnerre, étoit Mestre de camp. verture de la tranchée du Cardinal de te.

cour le releva. onnet releva Vaubecour. neval. Bourdonnet. -Praslin, Longueval. . Plessis-Praslin.

ıffi Rabutin, Effiat.

: tems-là les Marêchaux de Camp vea nuit faire un tour à la tranchée pour r des travaux, & s'en retournoient couis leur lit.

. seconde garde, le bastion de notre attant ouvert par l'effet de la mine, la rendit: ainsi elle ne dura que 14. jours :hée ouverte.

3. de Juillet le Regiment des Gardes étant pelic.

- étant entré dans la place, à la tête duquel étc 1637. Rambures, qui en étoit Mestre de Camp, il 6 sortit le 24. & fit place au Regiment de Vaub cour, qui fut destiné pour cette garnison, & Gouvernement en fut donné à Nettancour, Sie de Vaubecour, Mestre de Camp de ce regimer

Après les travaux ruinez, nous marchames Maubeuge, où nous demeurames jusqu'en Se tembre. Cependant & Cardinal de la Valette détacha avec un corps de troupes, & alla affi

ger la Capelle. Rambures & Buffy Lamet M rêchaux de Camp y furent tuez: & la place éta prise, le Gouvernement en sut donné à Lai

bert Marêchal de Camp.

Le Cardinal de la Valette avoit laissé le R giment de mon pere à Maubeuge dans l'arm du Duc de Candale; & comme nous étio fort avancez dans le pars ennemi, les conve passoient difficilement jusqu'à nous: cela r la maladie dans les troupes par la disette; Pair étant corrompu, je tombai dans une f vre tierce si forte, qu'après onze accès, je s contraint de demander mon congé, & de 1 faire apporter en France dans un branca J'arrivai en Octobre à Paris, où après avoir: journé quinze jours pour me remettre un p de la fatigue de mon voyage, je m'en alla Chamlemis, qui étoit une Terre que nous vions en Nivernois, laquelle mon pere ven depuis à Anne de la Guiche, Marêchalle Schomberg. J'y trouvai Guy de Rabutin m oncle. General de l'Ordre du Val-des-choi auquel mon pere avoit fait donner une co mission pour commander dans la Province son absence, & je passai auprès de lui une p tie de l'hiver avec ma fievre tierce.

Le chagrin que m'avoit donné le peu d'argent que j'avois eu la Campagne derniere, avoit pour 1637. le moins autant contribué à mon mal que le mauvais air de l'armée. Les affaires de mon pere ne lui permettoient pas alors de me donner de plus grandes affistances, & mon inclination portée à la dépense ne s'accommodoit point avec l'état de ma fortune: cependant par la suite jene me suis pas mal trouvé d'avoir eu des commencemens difficiles, & les incommoditez aufquelles je me suis accoûtumé dès ma jeunesse, m'ont rendu plus propre à fatiguer que si j'avois eu d'abord toutes mes aises.

Angustam amici pauperiem pati Robustus acri militia puer Condiscat.

Il faut que les jeunes gens se rendent propres à la guerre par les miscres & par les souffrances.

Au mois de Janvier 1638. mon pere étant de retour dans la Province, m'envoya à la Cour; Anna & comme il étoit fort dégoûté de la fortune & 1638. d'une derniere injustice qu'on venoit de lui faite, il écrivit au Cardinal de Richelieu, qu'il le supplioît très-humblement de trouver bon qu'il se demît de son Regiment entre mes mains. Le Cardinal y consentit, à condition que, eu égard à ma grande jeunesse, il auroit totijours l'œil sur le Regiment, & tiendroit la main, que les Capitaines sissent leur devoir. Je sus donc tait Mestre de Camp d'Infanterie en Mars 1638. & j'en rapporterois ici la commission, s'il étoit necessaire.

Quelque tems après que je fus à Paris, un jour au sortir de la Comedie de l'Hôtel de Bourgogne

gogne avec quatre de mes amis, un jeune Gen-1638. tilhomme Gascon appelle Busc, dont le pere étoit Capitaine au Regiment de Navarre, me tira à part pour me demander s'il étoit vrai que le Comte de Tianges, cousin germain de mon pere, eût dit qu'il étoit un vyrogne, & son cadet un fou. Je lui répondis que je voyois si peu le Comte de Tianges, que je ne savois pas ce qu'il disoit. Il me repliqua que c'étoit mon oncle, & que ne pouvant avoir cet éclaircissement avec lui à cause qu'il ne bougeoit de la Province, il s'adressoit à moi. Ah, puisque vous voulez, lui dis-je, que je réponde pour lui, je vous dirai que quiconque le fait parler de la sorte a menti. C'est mon frere, me dit-il, qui est un enfant: il lui faut donner le fouet, lui repartisje; mais il a menti comme un grand homme: & en disant cela, nous mîmes l'épée à la main tous deux en même tems. Il n'avoit qu'un de ses amis avec lui, & moi j'en avois quatre, ausquels il s'en joignit encore d'autres m'entendant nommer, lesquels mirent tous l'épée à la main & se vinrent ranger auprès de moi. Je les priai de me laisser faire, & en même tems je m'avançai sur Busc, qui reculoit le long de la rue si vite, qu'à peine le pouvois-je atteindre: cela me donna mauvaise opinion de lui; cependant il étoit fort brave, mais le nombre de mes amis l'épouvanta d'abord, ne sachant pas si je m'en prevaudrois. Enfin l'ayant poussé plus de cent pas, je me retirai en l'insultant de paroles, & je lui envoyai un Capitaine de mon Regiment nommé Rigni, Gentilhomme de Nivernois, lui demander son logis: il le lui dit; cependant comme le nom de la rue étoit fort extraordinaire, il l'oublia; de sorte que m'en

illé loger dans la ruë d'Enfer près les eux, de peur que le bruit de ma querelle 1638. eât les Marêchaux de France de m'enan Garde à mon logis ordinaire, nous deux jours à nous chercher l'un l'autre uvoir apprendre de nos nouvelles. Entroisième, un Gentilhomme que je ne sois point, & du nom duquel il ne me it plus, me vint trouver pour me dire it appris que l'avois querelle avec Busc je le cherchois, il me venoit offrir de endre où il étoit, pourvû que je me vourvir de lui, & que ne connoissant ni l'un re que de reputation, il avoit eu inclide me servir. Je lui rendis mille graces irques de son amitié, je le priai de conque j'avois déja quatre de mes amis aumoi, que ce seroit une bataille si je rel'honneur qu'il me vouloit faire; mais lui étois autant obligé que s'il l'avoit fait. témoigna être satisfait de mes raisons: & e, me dit-il, Monsieur, je ne puis être tres, vous ne trouverez pas mauvais que offrir mon service à M. de Busc, & que dise que vous êtes ici. J'estimai le procece Gentilhomme: nous nous embrassa-& je ne fus pas long-tems après cela sans Busc passer en carrosse devant mon logis juatre hommes, entre lesquels étoit mon irier. le les suivis à cheval avec mes amis es auprès du Bourg-la Reine, où choisisous ensemble un endroit pour nous batious vîmes venir à toute bride un Cavalier rioit de si loin qu'il se put faire ententout beau Messieurs, tout beau. C'étoit 1e, qui ayant eu avis de cette querelle,

Henri de Lorraine Comte d'Harcour, qui m'en-1638. voya faire compliment & une espece d'excuse s'il recevoit chez lui un homme qui s'étoit battu contre moi, & qu'il me croyoit moi-même affez généreux pour lui donner retraite. Je reçûs ce compliment avec beaucoup de reconnoissance & de remerciemens, & je renvoyai l'épée à Busc en avouant la chose comme elle s'étoit passée. Je ne le revis jamais depuis: car il ne vécut que six mois après ce coup-là.

Dans ce temps-là je reçus douze mille francs de l'argent du Roi pour faire les recruës de mon Regiment; & comme il y avoit deux compagnies vacantes, je les remplis du Baron de Veillac de la Maison de Benac & du Chevalier d'Odrieux: c'étoient deux filoux de qualité que le hasard m'avoit fait connoître, & dont la reputation de grands duelistes m'avoit bien plus touché, que n'eût pas fait alors celle de bons

Capitaines d'Infanterie.

J'avois mon argent dans un coffre au chevet de mon lit. Il n'y avoit pas huit jours qu'il y étoit, lorsqu'une nuit que j'étois revenu de la ville fort tard, je m'étois couché & endormi tout auffi-tôt: mes laquais qui étoient dans un cabinet auprès de ma chambre y entendant du bruit & de l'argent tomber sur le plancher, se mettent à crier de toute leur force : Monsieur, on vous vole, on vous vole. Je les entendois un peu, mais mon sommeil étoit si fort, que ie ne pouvois m'éveiller. Un des voleurs craignant qu'à la fin je ne m'éveillasse, & ne voulant pas être obligé de me tuer pour achever de prendre mon argent, s'en alla dans le cabinet. & le pistolet à la gorge de mes gens les fit taire. Comme il crut leur avoir assez fait de peur.

revint pour achever son vol; & les lacommençant à crier, m'éveillerent à la 1638. ne jette en bas du lit, je cours à mon e je ne trouvai plus : je fais prompteumer de la chandelle, je voi mon cofrt, & rien dedans: je cours à la fenéstoit ouverte: & comme je voulois relans la rue, je heurte le pied contre un c de moquette dans lequel je trouve six mille francs chacun, que les voleurs it pas eu le loisir de jetter : je regarde ruë, je voi une épée nuë assez large dans la muraille à hauteur d'un homquelle avoit servi à mettre un pied desir de là se jetter en bas de moins haut: ois quelque chose de brillant sur le pacours avec mes gens, & nous trouvons de mille francs qui s'étoit crevé en tomle sorte que je ne perdis que cinq mille Mon hôte me conseilla d'envoyer que-Commissaire du quartier pour informer i vol, afin que cela me pût justifier du la Cour, & même du côté de mon pequel on manda que j'avois été blessé usement en cette rencontre. Il vint en & ses premiers soupçons étant dissipez, vois mangé & joué l'argent du Roi, & vois fait lemblant d'avoir été volé, il ouver le Cardinal de Richelieu auquel il 'affaire. Soit que le Cardinal la crût ou lui dit que quand le Roi m'avoit donné giment, Sa Majesté avoit toûjours enju'il en prît soin. Mon Pere lui repondit n'étoit pas pour s'en dispenser qu'il avoit on Eminence le malheur qui m'étoit arque ce n'étoit que pour lui faire connoître : I. qu'il

qu'il n'y avoit point eu de ma faute, comme lui-1638. même l'avoit soupçonné d'abord, & que mon Regiment seroit en bon état la Campagne prochaine.

> Dans ce tems-là le Baron de Veillac, Capitaine dans mon Regiment, étant allé à Ruel pour faire appeller en duel Cavois, Capitainedes Monsquetaires à pied du Cardinal, & ayant mené Rigny pour lui servir de second, Son Eminence en fut avertie, les fit arrêter tous deux & conduire au Fort-l'Evêque. Deux jours après mon Pere m'envoya trouver le Cardinal pour le prier de faire élargir Rigny, comme n'ayant nulle part à la mauvaile conduite de l'autre. Je dis donc au Cardinal que je le suppliois très humblement de faire donner la liberté à ce Capitaine de mon Regiment qui avoit été pris avec Veillac. Comment, me dit-il rudement, vous me parlez pour Veillac? Non. Monseigneur, lui repliquai-je, au contraire, je demandé justice à Vôtre Eminence de ce coquin-là, que je croi qui m'a volé & qui m'a mis en état de perdre vôtre estime, par les loupçons que vous avez dû avoir de moi; mais c'est pour Rigny Capitaine au même Regiment, que je parle à Vôtre Eminence, lequel est un brave garçon, & qui ne connoît Veillac que parce que je l'ai fait son camarade. Le Cardinal ayant été un moment sans me répondre: M. de Bussy, me dit-il, quand une femme de bien est trouvée au bordel, elle est presumée putain: & me tourna le dos.

Gependant mon pere ayant pris un fort grand soin de mettre mon Regiment en bon état, je marchai avec neuf cens hommes esfectifs, en vingt Compagnies, à l'Armée que devoit com-

man-

r le Maréchal de Châtillon, qui alloit campagne affieger St. Omer. Dans ma 1638. j'avois un logement dans les Fauxbourgs oye: j'y trouvai le Regiment de Navarre par ordre du Maréchal de Châtillon. nai, surnommé Comp-d'épée, Lieute-Colonel de ce Regiment, & qui le comoit alors, dit au Major de mon Regiment. : lui avois envoyé pour lui montrer ma , qu'il ne delogeroit point, & en même it prendre les armes au Regiment de Na-Pour moi ayant su cette réponse, je juu'il ne falloit pas commettre les troupes pareilles rencontres, & j'envoyai dire à nai par le Lieutenant Colonel de mon Ret, qu'il falloit que lui & moi avec chan second vuidaffions cette querelle. Le Bernard de Weimar qui se trouva alors à en ayant eu avis, m'envoya son Cades Gardes me faire compliment & ier de vouloir bien qu'il accommodat iffaire. Je l'allai trouver aussi-tôt, & lui remis mes interêts entre les mains, il me iner deux des Fauxbourgs pour loger mon ient, & obligea celui de Navarre de se e au troisiéme pour ce jour-là, & pour ir que j'y avois de séjour. continuant ma route, je vins loger quacinq jours après dans un grand Bourg é le Meni, sur une côte qui regardoit Châ.

il arriva une chose digne de remarque. foldat de la Compagnie de Mestre de setant yvre, entra par une des senetres l'Eglise de ce Bourg, & alla piller le Cate le saint Ciboire. Le Curé entendant

j'y avois encore ordre de séjour, pendant

2 du

- du bruit de sa chambre qui joignoit la Sacrissie. 1638. entra brusquement & trouva le soldat sur l'Autel qui avoit rompu la petite porte du Tabernacle. Il resortit aussi-tôt, referma la porte, & me vint faire plainte de cette action. Je cours à l'Eglise avec quatre ou cinq Officiers, & j'y trouve le soldat, qui d'abord se jette à mes pieds pour me demander pardon: c'est à Dieu, lui dis-je, coquin, qu'il le faut demander; & en même tems je le fais desarmer & mener dans le corps de garde de mon logis. Je commande au Major du Regiment qu'il fasse informer de l'action, & qu'il donne ordre de ma part aux Capitaines de se trouver le lendemain chez moi pour y tenir le conseil de guerre: ils s'y trouvent, & tous condamnent ce soldat à la mort. On met le Regiment en bataille dans la place, on attache le soldat à un pôteau de la halle, après qu'il eût choisi son parrain, qui est celui qui le doit arquebuser. Dans ce tems-là, les Enseignes du Regiment me vinrent demander sa grace: je la leur refusai, mais avec peine; car sa jeunesse, sa famille des principales de Monbart, le vin qui lui avoit ôté la raison, tout cela me parloit en sa faveur. Les soldats qui me virent ébranlé, commencerent à crier, grace, grace. Cela me fléchissoit encore; & s'ils en fussent demeuré là, je l'allois faire détacher, & j'aurois sursis l'execution jusques à ce que j'eusse obtenu la grace du Roi, qui étoit aisée à obtenir. Mais la plûpart des soldats sortant des rangs vont à la halle pour délier ce criminel: alors les Officiers & moi l'épée à la main faisons rentrer les soldats; & de peur qu'ils ne crussent que le bruit qu'ils avoient fait ne m'eût arraché cette grace, & que cela ne les portât à quelque sédition en une autre rencontre, je fis arquebuser le coupable sur le 1628. champ: ce qui me parut une marque assurée que Dieu ne vouloit pas qu'un crime qui s'adressoit directement à lui, demeurat sans punition.

Cela fait, je partis du Meni; & continuant ma route, je reçus ordre du Roi de me jetter dans Guise. Cet ordre me donna beaucoup de chagrin, car je crus que les ennemis changeroient de resolution voyant ce secours dans Guise, & qu'ainsi je perdrois cette Campagne pendant laquelle je m'étois proposé d'acquerir de l'honneur dans l'armée avec un bon Regiment comme é-

toit le mien. Cependant il fallut obeir.

Je ne fus pas plûtôt dans cette place que j'eus nouvelle que le Chevalier d'Odrieux l'un de mes Capitaines filoux, ayant été arrêté pour mille crimes, & condamné d'avoir la tête coupée, avoit declaré dans son testament de mort qu'il me devoit trois cens pistolles; qu'il en avoit trois cens quatre-vingts chez un Maître d'armes nommé du Rocher, & qu'il prioit la Instice de me les donner. On lui demanda pourquoi il me devoit cela: il répondit que c'étoit du jeu. Mon pere qui étoit alors à Paris alla prier le Cardinal de Richelieu de lui donner une lettre pour le Lieutenant Criminel, qui lui ordonna de me faire promptement rendre cette somme; mais la veritable raison fut, pour faire voir à ce Cardinal que je n'avois pas dissipé l'argent du Roi, comme il en avoit toûjours eu quelque soupçon. Ce Ministre lui donna volontiers cette lettre & lui témoigna de la jove de ma justification.

Lorsque j'entrai dans Guise, le Comte de Quincé en étoit Gouverneur, c'étoit un Gentishomme de Normandie qui avoit des services 1638. & du merite à la guerre, qui avoit eu des emplois en Allemagne, & le titre de Comte du Saint Empire; & cela l'avoit mis en quelque confideration auprès du Cardinal de Richelieu. Sa fortune ne lui avoit pas changé les mœurs : il étoit brusque & fort extraordinaire dans sa façon d'agir; d'ailleurs assez commode quand il n'y alloit point de son interêt. Les premiers jours s'étant passez à l'établissement de la Garnison, je ne songeai plus qu'à me divertir.

Il y avoit alors à Guise une jeune semme de qualité, brune & fort belle, & cinq ou six filles de la ville très-jolies: si j'avois sû vivre en, ce tems-là, je me serois d'abord attaché à la veuve par mille raisons, mais la grande jeunes-Le où l'étois me la faisoit craindre : de sorte que j'aimai mieux faire le galant auprès de l'une des, filles de la ville. Il est vrai que sa honte & la mienne (car nous étions tous deux bien jeunes. & bien fots) nous empêchant trois mois durant de nous donner de plus grands plaisirs que des lettres & des baisers, je me lassai de cet attachement: & fans rompre pourtant avec elle, je me hazardai de lever les yeux jusques à la veuve de qualité. Celle-ci qui n'étoit pas si bonteuse que la petite bourgeoile, me rendit aussi plus hardi: & bien lui en prit; car si elle m'eût laissé faire, je m'étois formé une idée si ridicule du respect qu'on devoit aux Dames, qu'elle seroit morte des pâles-couleurs auprès de moi; mais elle connut mon genie, & voyant qu'elle perdroit peut-être une bonne fortune (comme i étois alors) si elle laissoit les choses dans le train ordinaire, elle passa par dessus les formes. Je fus encore long-tems sans prendre garde à ses avan-.

ances: i'avois tellement mis dans ma tê-, qu'avant que d'être aimé d'une femme de 1638 salité & d'en recevoir des faveurs, il falloit supirer, pleurer, prier & écrire, que n'ayant ncore rien fait de tout cela, je ne me trouvois digne d'aucune grace : cependant la veuve, que mon innocence faisoit enrager, me fit. i beau jeu, que je commençai un peu d'ouvrir les yeux. Je faisois pourtant comme ces gens qui ont peur de se brûler en prenant quelque chose de trop chaud; j'avançois la main tout doucement, & comme j'étois auprès, je la retirois aussi-tôt bien vîte, & puis je regardois la Dame en tremblant, pour voir ce qu'elle diroit de mon insolence : la voyant rouge comme du teu, je croyois sottement que c'étoit de colere, que j'étois perdu, & qu'elle ne me pardonneroit jamais. Là-dessus je prenois mon serieux, & croyant la bien appaiser je parlois de choses indifferentes. J'en usai aussi trois ou quatre fois en trois ou quatre jours. Enfin la veuve au desespoir de ma sottise, me dit un jour assez aigrement, Mon Dieu, mon pauvre ami, que vous êtes timide pour un homme de guerre. Veritablement j'entendis ce langage; mais aussi il ne le falloit pas moins intelligible pour me le faire entendre : tant il est vrai que les premieres impressions sont fortes, & que si elles sont fausses, elles empêchent de connoître la verité. Je voulus lui faire des excuses, mais je ne savois que lui dire, & la nature m'apprit en ce moment, que ce n'étoit pas dans mes paroles que je devois chercher ma justification. Ma maîtresse me voyant dans le bon chemin me fit entendre les precautions qu'il falloit que je prisse avec elle, & je suivis ses volontez. La

La joye que j'eus de ma conquête ne se peut 1638 pas comprendre: car outre que ma maîtresse étoit fort belle, il me parut que j'avois un merite extraordinaire pour avoir pû obliger une Dame à faire tous les pas que celle-ci avoit faits pour moi. Je ne l'avois pas trop aimée jusques-là, ce n'avoit été que les sens & l'oisiveté qui m'y avoient attaché; mais comme je la trouvai bien faite, & l'esprit même aussi aimable que le corps, l'amour, contre la coûtume, vint après la possession.

Les premieres impressions que j'avois données de mon amour pour la petite bourgeoise, sauverent la Dame quelque tems; & quand on s'apperçut que je passois des nuits hors de chez moi, cela tomboit sur le compte de la Demoiselle: cependant il y avoit des gens qui en doutoient, & l'on ne savoit bonnement qu'en croire. Quincé étoit de ceux-là; & pour s'en éclair-

cir, voici le stratageme dont il se servit.

Les Gouverneurs de Guise y avoient établi cet ordre, que quand il arrivoit la nuit une allarme, il y avoit de certains endroits de vingt pas en vingt pas dans les rues, où l'on allumoit des feux, & chaque bourgeois savoit le feu où il devoit fournir du bois; de sorte qu'en un moment il faisoit aussi clair à minuit dans la ville qu'en plein jour. Quincé ayant sû un soir fort tard que je n'étois pas chez moi, fit tirer deux coups de canon du Château pour donner l'allarme, & en même tems vint me chercher en mon logis: y rencontrant beaucoup d'Officiers de mon Regiment qui s'y étoient rendus pour me suivre, il leur dit que cela étoit bien étrange qu'on ne me trouvât point à une allarme; que si on le savoit à la Cour, cela me pour-

pourroit nuire, & d'autant plus que j'entrois dans le monde, & que je devois prendre soi- 1638. gneusement garde à bien debuter. Ces pauvres Officiers m'excuserent du mieux qu'ils purent; cependant le Gouverneur qui avoit mis des gens auprès des feux qui étoient faits devant les deux logis où il croyoit que je pouvois être, avec charge d'observer exactement qui en sortiroit, alloit & venoit dans ces ruës-là. Pour moi au premier bruit j'avois couru tout nud à la fenêtre de la Dame, & je regardois au travers des vitres ce qui se passoit dans la ruë. Les gens que je voyois autour des feux m'empechoient de sortir; car encore que je ne soupconnasse rien de leur dessein, je ne laissois pas d'apprehender que le hazard ne leur fît voir d'où je sortirois: je m'habillai pourtant, & mon raisonnement fut que si l'allarme étoit bien chaude, ces gens-là ne demeureroient pas dans la rue, & qu'alors je sortirois sans être vû.

Tout ce bruit ayant duré deux heures, & Quincé se lassant de voir que je ne donnois pas dans le panneau, sit retirer tout le monde, disant qu'on avoit trouvé que ce n'étoit rien, & se retira lui-même au Château. Pour moi je me remis au lit, & je ne sortis de la muison de la Dame que sur le midi, comme s'il y est eu une heure ou deux que je lui susse venu donner le bon jour. L'impatience de Quincé l'empêche de me découvrir : car s'il est laissé plus longtems ses espions en lieu, d'où sans être vûs ils eussent pû voir les portes de ces deux logis, ils m'auroient découvert, me voyant sortir de l'un-

sans m'y avoir vû entrer.

Le lendemain Quincé m'ayant tiré à part, me dit fort serieusement qu'il avoit été biens B

surpris de ne m'avoir point vû à cette allarme; 1638 qu'il n'en témoigneroit pourtant rien en public, parce qu'il étoit ami de mon pere, & qu'il vouloit être le mien; mais qu'il craignoit qu'on n'en donnât avis à la Cour. Comme il me vit là-dessus un peu intrigué, il eut pitié de mon: inquietude, & il me dit la verité de la chose. Pard... Monfieur le Gouverneur, lui dis-je en riant, vous me voulez tenir bien alerte, de me donner des allarmes la nuit & le jour; mais enfin, ajoutai-je, cela n'est pas honnête de vouloir savoir le secret de son ami malgré qu'il en ait. Que sai-je, me répondit-il, si sous pretexte d'une galanterie vous ne faites point quelque affemblée nocturne & quelque cabale contre le service du Roi? un habile Gouverneur doit savoir tout ce qui se passe dans saplace; & si je faisois bien mon devoir, les filles ou les femmes des principaux de la Ville seroient mes maîtresses, afin que je susse d'elles les secrets de leurs peres ou de leurs maris. C'estlà, lui repliquai-je, à quoi il faut que vous vous appliquiez, & non pas à m'espionner comme vous faites.

Cependant je jouissois de ma maîtresse avec chagrin; car j'en recevois tant d'empressemens & tant de marques extraordinaires d'amour, que cela me sit faire des reslexions à son préjudice. Je m'imaginai que puisque j'étois si fort sa bonne fortune, elle ne devoit pas être la mienne; & sans songer qu'elle étoit fort belle, qu'elle avoit de l'esprit & de la qualité, son extrême passion pour moi qui devoit augmenter la mienne, la diminua, & ne me laissa que de la reconnoissance pour elle. Je voyois bien que cela n'étoit pas juste, mais je n'y pouvois

que

que faire; il plaisoit à l'amour d'en ordonner ainsi.

Onand les choses sont en ces termes entre deux amans, ils se font tous deux bien de la peine, & il vaudroit bien mieux qu'ils se quittassent tous deux de concert, mais c'est ce qui n'arrive presque jamais, car celui qui aime se latte toujours de l'esperance de réchauffer l'autre. Voilà comment nous étions ma maîtresse & moi: plus elle me voyoit de tiedeur, plus elle m'accabloit de caresses, & plus elle m'importunoit; & je l'ai toûjours remarqué depuis, que lorsque les marques d'une violente passion ne donnent pas à celui qui les reçoit le plus grand plaisir du monde, elles lui donnent le plus grand chagrin: elles obligent fort, ou elles sont

fort à charge.

Pendant que nous nous fatiguions ainsi, il se passa une avanture qui est assez plaisante pour m'obliger à en faire le recit. La campagne étant finie, l'armée se retira aux environs de Guise, & le vieux Maréchal de la Force y vint attendre les ordres de la Cour pour les quartiers d'hiver. Parmi les Officiers qui le suivirent, Saint-Amand Capitaine aux Gardes, frere de Mata, Ambleville, Ifigny, & Clanleu, vinrent descendre chez moi. Je leur donnai des lits tant qu'ils furent à Guise & quelquesois à manger. & je leur fis voir les jolies femmes de la ville,. entre autres je les menai un jour chez une Présidente qui avoit de l'esprit, & qui à l'ouir parler ne paroissoit pas devoir durer un moment tête à tête avec un homme entreprenant. Son mari étoit à la campagne, il y avoit huit jours (il faut remarquer cela comme servant à l'histoire.) Ce jour-là je donnai à souper à ces Mesficurs, B 6.

- sieurs, & au sortir de table nous nous en alla-1638 mes chez le Maréchal de la Force : comme nous marchions à pied la nuit dans la ruë, un flambeau devant nous, Saint-Amand s'appercut qu'Ambleville qui étoit sorti de chez moi avec la compagnie, nous avoit quittez depuis: pendant que nous dissons, que diable est-il devenu? il me va souvenir que nous étions affez près du logis de la Presidente, & qu'il pouvoit bien y être allé. Je sai assurément où il est, leur dis-je, ne laissez pas d'aller, je m'en vais vous le querir, & les ayant quittez j'entrai chez la Presidente par une longue allée dans une petite cour, où je trouvai Ambleville fuyant. Qu'y a-t-il, lui dis-je, où allez-vous si vîte? Ce n'est rien, me répondit-il: & en me disant cela, il me repoussa derriere lui avec la main, & se mit à courir de toute sa force. En même tems je vois un homme en chemise qui le suivoit avec une hallebarde. Moi craignant que sans me connoître il ne me prît pour Ambleville, je me mis à fuir, & lui à me suivre; je cours à un Corps de garde de mon Regiment qui n'étoit pas loin de là, & de cent pas je memets à crier aux armes. En y arrivant j'y trouvai les soldats en état, & l'Officier la pique à la main, qui me demanda ce que c'étoit; je lui contai ce que je savois de l'affaire d'Ambleville. Pour l'homme à hallebarde, c'étoit le President, qui, je croi, ne m'avoit pas longtems suivi, à cause qu'il étoit en mules de chambre & tout nud.

Mais pour être éclairci de l'avanture d'Ambleville, il faut savoir que depuis qu'il nous avoit quittez, il étoit entré chez la Presidente; que l'ayant trouvée seule en chemise devant son

feu ,

prête à se mettre au lit, il avoit crû que oit une affaire faite; qu'il lui avoit deman- 1628. es necessitez, & qu'il s'étoit mis en même s en devoir de les prendre, quand le Presi-: revenu depuis deux heures de la campagne. ni étoit déja couché, s'étoit jetté hors du lit toit allé à lui avec une hallebarde; qu'Amille fuyant m'avoit trouvé dans la cour, & voit laissé derriere lui. our moi après avoir été un moment à mon-

ps de garde, je m'en allai chez le Maréchal à Force; j'y trouvai Ambleville jouant à s dez, qui ne se mettoit gueres en peine de que j'étois devenu, & qui n'avoit parlé à sonne de ce qui lui étoit arrivé. Comme je demandois donc le détail de son avanture. je me doutois bien en gros de la chose, le réchal nous ouit & voulut savoir l'affaire. ibleville lui dit ce que je n'avois pas vû, & i je lui contai ce qui s'étoit passé depuis la tie d'Ambleville. Sur cela le bon-homme dit . M. d'Ambleville, si le President ment faire demain des plaintes, que vous avez ilu forcer sa femme, certes je serai obligé: lui faire justice. Il n'y a point de témoins, onsieur, répondit Ambleville; voilà M. de sty, reprit le Maréchal, qui après le tour que 18 lui avez fait en servira volontiers contre 18; & puis, ajoûta-t-il, une semme est cruë: ces rencontres - là. Ambleville ne sachant is si le Maréchal rioit, où s'il parloit serieunent, commença de se défendre; le bonmme le laissa sortir de chez lui sans le rassufur l'allarme qu'il lui avoit donnée, & Amville ne fut de plus de vingt-quatre heures en POS. B. 7:

MEMOIRES DU COMTE

Mais pour revenir à mes amours, il est marquer que je ne pouvois plus soussirin maîtresse, tant elle m'aimoit; je ne lui sois plus de caresses que par pitié & par re noissance, & elle qui le voyoit bien éto desespoir d'en recevoir qui ne vinssent pas mout.

Il fast une certaine convenance d'âge bien que d'humeurs dans la galanterie: ma tresse avoit vingt-cinq ans, & je n'en avois res plus de seize; je m'apperçûs que cela donna autant de dégoût d'elle que chost monde; & il n'y a point de doute que les c merces d'amour de cette maniere ne saurc durer: s'il y a de l'inégalité dans l'âge, il qu'elle soit en faveur de la maîtresse, il qu'elle soit la plus jeune, parce que comm semmes sont bien plûtôt passées que les hemes, cinq ou six ans de plus à l'amant met les choses dans l'égalité.

Si je n'avois pas cette raison à dire pour tifier la tiedeur que j'eus alors, j'en trouve quelqu'autre, & je dirois que mon heure mer fortement & long-tems n'étoit pas en venuë. En effet, la nature en nous mettar monde destine notre cœur à s'unir avec un tain autre; & jusqu'à ce que nous l'ayons ti vé. nous faisons de petits essais qui nous a tent plus ou moins, suivant que les cœurs nous trouvons ont plus ou moins de confoi té avec celui qui est fait pour nous : ces pe essais s'appellent amourettes qui sont pass res; mais quand notre cœur enfin a trouvé lui que le Destin lui devoit, cela s'appelle veritable passion, qui dure de longues ann Il v en a qui sont long-tems sans le trouver

y en a qui ne le trouvent jamais : pour moi je 1638.

En vain j'étois alors adoré de Silvie,

Chacun doit deux tributs, sa franchise & sa
vie,

Mais le tems de payer est dans la main du
Sort,

Et l'Amour a son beure aussi bien que la Mort.

Dans ce tems-là les quartiers d'hiver arriverent, & mon Regiment ayant eu ordre d'aller en garnison en Champagne, ma maîtresse en fut au desespoir; elle me voulut suivre, & quand je lui representai le tort qu'elle se feroit, elle me dit qu'elle aimoit mieux se faire tort que de mourir de douleur; je lui dis que je m'en allois chez mon pere; elle me proposa de me servir de page; je lui dis qu'assurément cela seroit découvert, & qu'après, toute sa parenté la feroit mettre dans un Couvent. Tout cela ne lui ôtoit pas le dessein de me suivre, quand la fievre la prit, heureusement pour moi: j'en fus pourtant touché; & ayant laissé partir mon Regiment, je demeurai encore huit jours à Guise pour voir ce qu'elle deviendroit : elle tomba en délire; le neuvième les Medecins desesperant de sa vie, je partis pour aller en Champagne. Quinze jours après je reçûs par un de ses laquais une lettre de sa part, que j'ai gardée plus de deux ans, mais que j'ai brûlée à la fin, parce que je ne la pouvois relire sans être trop attendri. Je n'ai de ma vie rien vû de si bien écrit, pour être extrêmement tendre t'elle me mandoit entre autres choses, que croyant mourir, elle avoit desherité son frere pour me don-

Memorres Du Comte

donner son bien; qu'elle eût fort souhaité q 1638. j'eusse reçû effectivement cette marque de s' amour, parce que c'en eût été une de sa mo pour laquelle après moi elle avoit plus de passi que pour chose du monde. Je pleurai fort lisant sa lettre; je lui mandai la douleur que; donnoit la sienne; mais je ne l'amusai po par de fausses esperances, & à moins que de dire brutalement que je ne l'aimois plus, on peut pas la moins flatter que je fis. Le sens ma lettre sut:

> Vons plaindre est tout ce que je puis Vons faire, en l'état où je suis.

Pour ne point interrompre cette histoire, n'ai pas dit que l'armée commandée par l'Hôpital, Sieur du Hallier, qui fut depuis Maréchal de l'Hôpital, étant venue affieger Catelet le 22. d'Août 1638. je m'y en allai po y servir avec quatre compagnies de mon Re ment, qu'on avoit retirées de Dourlens où i les étoient en garnison, & qu'on faisoit bata lonner avec le Regiment de Monmége; mi le Hallier m'empêcha d'entrer à la tranchée vec mon Regiment: parce que comme il éte plus ancien que celui de Monmége, je lui a rois ôté le commandement, & le Hallier l'a moit mieux que moi : de sorte qu'après ave passé comme volontaire une nuit à la tranche avec le Regiment de Rambures, commande par le bon-homme Sully, je m'en retournai Guise.

Sur la fin de cette Campagne je reçus ord du Roi, comme j'ai déja dit, de mener mo Regiment en garnison au Bourg d'Ay. Lorsqu l'y établissois, d'Estampes Sieur de la Ferté baut, Maréchal de Camp, & depuis Maré-1638. il de France à la recommandation de Gaston c d'Orleans, vint en Champagne pour traide la part du Roi avec les Troupes, de leur tier d'hiver. Je fus le premier de l'Infantequi il s'adressa, & l'envie que j'eus de ter du côté de la Cour, en faisant la che aux autres troupes, dans une affaire le Roi souhaitoit, m'obligea de faire un té avec la Ferté Imbaut pour cinquante milivres.

sorsque le Sieur de Choisy de Cacn, Intent de la Justice en Champagne, eut de l'art à me donner sur mon traité, il me fit npter avec les habitans d'Ay. La depense woit fait mon Regiment jusques-là se troumonter à dix mille livres : l'Intendant les resur des restes de tailles que lesdits habitans oient au Roi, & il ne me les rabatit pas de e que j'en profitai.

lais pour dire les choses de fuite, après que s donné tous les ordres necessaires dans Ay, r faire qu'en mon absence je ne reçusse it de reproches de la conduite de mon Regiit, je m'en allai à la Cour. Deux jours aque j'y fus arrivé, j'appris que le Cateau nbresis étoit afflegé par les ennemis, & que lomte de Guiche Maréchal de Camp, depuis réchal de Grammont, étoit commandé pour ler secourir. Comme il étoit de mes amis & i'étois bien-alse de trouver quelque occai de me signaler, je sis ce voyage avec lui commencement de Fevrier 1639. mais en Ann. vant à S. Quentin, nous apprîmes que les emis avoient levé le siege; de sorte que le

- Comte de Guiche s'en retourna à la Cour 🚉 1639 m'avoir fait mille remerciemens des mat d'amitié que je lui avois données en cette contre; & pour moi je m'en revins à Ay, ce qui se passoit à mon Regiment. I'y a l'arrivée du Hallier à Châlons, avec ordi Roi d'y passer l'hiver pour tenir la main qu Troupes de Champagne se missent en boi pour la Campagne prochaine. Je lui allai dre mes devoirs, ne croyant demeurer c jour ou deux auprès de lui; parce que moi Lein étoit d'aller en Bourgogne trouver mo re: mais trouvant le Hallier avec sa fan Madame du Hallier de qui j'étois parent fit tant d'amitiez, que je ne crus pas po rencontrer ailleurs plus de plaisir, plus d neur, ni plus d'avantages. Elle avoit Made selle de Remorantin sa fille avec elle: il voit rien en France de plus beau que Made selle de Remorantin, & son seul defaut é taille qu'elle avoit petite; elle étoit natu ment bonne & civile, mais sa mere qui n soit de lui dire qu'elle étoit Princesse, la traignoit si fort qu'elle en étoit bien moi mable: & c'est ce que causent ordinaire ces chimeres; car d'un Gentilhomme qui quelquefois agreable & divertissant s'il ne loit être que ce que Dieu l'a fait, elles for iour un Prince ridicule.

Je paffai l'hiver à Châlons: mais mes firs ne m'avoient pas empêché de songer devoir. J'avois si bien tenu la main que l pitaines de mon Regiment travaillassent recrues, que j'eus plus de douze cens ho à toutes marches au commencement de la pagne. Mon Regiment sut destiné à servi née que devoit commander Gaspard de Col-, Maréchal de Châtillon: & j'en reçûs 1639. lre.

uelque tems après le Hallier ayant été rapé à la Cour, & Manassés de Pas, Seigneur Feuquieres, envoyé à sa place, dans la vuë ui faire commander une armée en Luxemrg: celui-ci trouva mon Regiment si beau, cette consideration jointe à l'alliance qui éentre nous, & à la priere que je lui en fis, ligea de faire changer l'ordre que j'avois, de m'en faire donner un pour servir dans

armée.

e partis des quartiers que Feuquieres avoit nez à mon Regiment, depuis ses recrues vées, le 20. de Mai, & je marchai à mon lez-vous, où je reçus ordre du même Feueres de me rendre aux environs de Metz. Juoi que les Gazettes & l'Histoire avent raté la bataille de Thionville, je ne laisserai de l'écrire, & je ne croi pas ma relation la ins fidele.

Jous arrivâmes devant la place sur la fin de Bataille. i 1639. & Feuquieres prit si bien son tems de Thiir l'investir, qu'il n'y avoit hommes ni vivres, onville. nunitions de guerre, ni même de Gouverir: il en étoit sorti il y avoit un jour ou x. L'état où étoit cette place fit hâter les ennis d'assembler leurs Troupes pour y jetter fecours. Feuquieres avoit pris son quartier n petit Château sur l'avenue de Metz, au d d'un ruisseau qui va tomber dans la Mosel-. assez près de là: il avoit le Regiment de Picarauprès de lui. Sur sa gauche étoit le parc de tillerie commandée par S. Oust, avec le giment d'Effiat, & celui de Cola Alleman.

A demi-quart de lieue de là, S. Luc, Le Pleffis, 1639. Prassin & Beausse étolent campez auprès d'un petit village, & S. Paul Marechal de Camp commando t ce quartier-là, un peu plus loin; ensuite mon Regiment étoit campé sur une éminence, sur le grand chemin de Thionville à Long-wi. A demi-lieuë sur ma gauche étoit le quartier de Navarre, que commandoit Rouxel Comte de Grancé, Marêchal de Camp, & depuis Marêchal de France, avec son Regiment d'Infanterie. René de Choiseul Marquis de Prassin, Mestre de Camp Genéral de la Cavalerie legere, étoit ensuite avec quelques Regimens de Cavalerie, jusques à la riviere. De l'autre côté de la Moselle étoit Canisy, Infanterie, avec les Regimens de Cavalerie de Moulinet, de Stref Alleman, & quelques antres.

Comme la plus grande avenuë étoit de mon côté, Feuquieres m'avoit commandé de faire travailler nuit & jour au retranchement de mon quartier, & je l'avois fait lorsqu'il lui vint avis que Picolomini avoit affemblé ses Troupes. & qu'il marchoit à lui. Il ne douta point que je ne fusse le premier attaqué; de sorte qu'il resolut le soir de mettre le lendemain l'armée en bataille à mon quartier pour y recevoir les ennemis: & cela parce que la ligne de circonvallation n'étoit achevée qu'en de certains endroits Cependant il changea la nuit ce dessein, & les ennemis allerent attaquer & forcer le quartier de Navarre: de là ils vinrent à moi, & me prenant par dedans la ligne, ils n'eurent pas de peine à me défaire. Je me retirai par les vignes au quartier de S. Paul, & je trouvai à moitié chemin le Regiment de Beausse venant à mon œ۰ Acours: nous arrêtâmes quelque tems les enmemis; mais le nombre groffissant à toute heu-1639. re, il nous fallut ceder. Le Comte d'Onmin Mestre de Camp du Regiment de Beausse fat tué là, & moi pris un moment, puis degagéparla valeur de Bareuil Lieutenant Colonel de mon Regiment, qui fut pris lui-même. Enin je gagnai le quartier du Roi avec mon Reriment & celui de Beausse escarmouchant toujours, & là je passai le ruisseau. De douze cens hommes que j'avois le matin, je n'en trouvai plus que quatre cens, le reste avoit été tué ou Dris.

Les Troupes battuës & celles de l'autre côté de la Moselle s'étant toutes retirées au quartier da Roi, Feuquieres mit en déliberation s'il se retireroit à Metz, mais Picolomini General de l'armée d'Espagne, qui n'avoit eu d'abord aute intention que de forcer un quartier pour jetter du secours dans la place, voyant le desorde de notre armée en voulut profiter. Il marcha donc à nous, son Infanterie se jettant dans k ruisseau, & sa Cavalerie defilant sur trois petits ponts de pierre: nôtre Infanterie fit les plus belles décharges du monde, mais de loin, & n'avança pas. Le seul Regiment de Cola, qui woit marché jusques au ruisseau sans que je l'eusse vû, à cause de la fumée, revenant assez vîte à moi, je le pris pour un Regiment ennemi; je fis faire sur lui une décharge par mon Regiment; & comme cela le rompit je crus avoir fait merveilles, lorsque je vis les ennemis venir à moi en bon ordre & fort serrez. Dans ce moment-là le Regiment de S. Luc se vint joindre au mien, & nous ne fîmes plus qu'un basillon que je commandois (le Marquis de

46 S. Luc n'étant pas à l'armée.) Je marchai donc 1639. aux ennemis, mais je n'eus pas fait cent pas que mon bataillon s'enfuit, & il ne resta que trois Officiers auprès de moi; Bout-du-Bois Capitaine dans S. Luc, Rigny Capitaine dans mon Regiment, & S. Etienne Major. Celui-ci monté sur un bidet, me l'offrit, disant que je paie rois sa rançon plus aisément que la mienne; je le pris, & je me retirai à Metz avec le débris de l'Armée. Je rencontrai dans le champ de bataille un ieune Gentilhomme de mes parens. nommé le Lonzat Fradel, Enseigne de mon Regiment, avec son drapeau: je le lui pris, & je le sauvai. Mais pour dire la raison de l'épouvante de nôtre Infanterie, ce fut que nôtre Cavalerie avoit vû defiler deux à deux celle des ennemis sur les trois petits ponts dont j'ai parlé, sans qu'on la pût jamais obliger à tirer un coup de pistolet, & qu'ensuite elle se debanda: ce qui fut cause que l'Infanterie en fit de même, se trouvant abandonnée au milieu de la plaine. Feuquieres fut pris après avoir eu le bras cassé de deux coups de mousquet, dont il mourut en prison; S. Paul y sut tué. Le Comte de Grancey & le Marquis de Praslin, furent mis à la Bastille, sur ce qu'on prétendit les faire répondre de la lâcheté de leurs

> Nous demeurâmes deux jours aux portes de Metz, après lesquels on renvoya nos Regimens dans les quartiers en Champagne. Il n'y avoit pas un mois que nous y étions lorsque j'eus avis que les ennemis avoient dessein sur Mouzon; j'en fis part au Marquis de Canisy, de sorte que lui & moi assemblames tout ce que nous pûmes du reste de l'Infanterie; & avec

troupes.

deux

lle hommes nous marchames nuit & jour te place. Les ennemis le fachant pri- 1639. utres pensées, & lors que nous les satt avancez du côté du Hainaut, nous revinmes dans nos quartiers, où nous cordre au commencement de Septemoindre l'Armée du Marêchal de Châcampée à Consanvoi sur la Meuse près villiers, & là nous achevames la Camvec lui.

a fin d'Octobre les troupes ayant été n quartier de fourrage, attendant les ons, j'allai en Bourgogne trouver mon na mere qu'il y avoit près de deux ans n'avois vûs, ils furent fort aises de me t moi cux; mais quoi que je les aimasse ap, je m'ennuyai bien-tôt en leur com-: je demandai donc à mon pere la perd'aller à la Cour; ce qu'il trouva très-à-. Je m'en allai passer à Nogent & à Mon--Roi en Bassigni, Garnisons de mon ent, pour voir l'état où il étoit, & pour r à fix de mes Capitaines qui n'avoient ectué leur traité l'année derniere, que : faisoient mieux leur devoir celle-ci, je ois châtier: ils me répondirent qu'ils ne ient plus tenir un traité comme celui-là, i ayant fait plainte par une Lettre à Des-Secretaire d'Etat, je reçus quinze jours ordre de nommer en leurs places d'autres iines.

mêmes Capitaines qui avoient fait les les, ayant sû les plaintes que j'avois faieux à la Cour, & peut-être soupçonnant onse que j'avois reçûë, n'attendirent pas : la leur fisse savoir, & me vinrent assu-

rer qu'ils feroient tout ce que je voudrois; je 1639. n'en cassai donc aucun, & en esset ils firent les meilleures Compagnies de mon Regiment Après avoir demeuré trois semaines à ma garnison. & laissé le meilleur ordre que je pûs, je m'en allai à la Cour où je fus jusques au mois de Mai, que j'eus ordre de marcher au rendezvous de l'Armée qui étoit à Corbie, où le Hallier assembloit les troupes pour mener un grand Ann. convoi au Camp d'Arras, que les Marêchaux de Chautnes, de Châtillon, & de la Meilleraie

1640. Siege

avoient affiegé. J'arrivai sur la fin de Juillet à Amiens, où passant à cheval à la tête de mon Regiment, on me vint dire tout d'un coup que le Roi vouloit voir passer mon Regiment au bas d'un des ramparts de la Ville, sur lequel il étoit avec toute la Cour; je descendis de cheval & je pris une pique, & après que j'eus passé devant Sa Majesté, je retournai la saluër. Cela n'a pas bonne grace, Bussy, me dit il, de marcher la pique à la main, & la botte levée à la tête d'un Regiment d'Infanterie. Je le sai bien, Sire, lui répondis-je, mais je ne savois pas que je dusse trouver Vôtre Majesté dehors par le tems qu'il fait.

Mais pour revenir au siege d'Arras, le Cardinal Infant avec l'Armée d'Espagne étoit à la vûë de nos lignes, de sorte que l'Armée du Roi souffroit beaucoup. On y avoit passé quelques petits convois, mais cela duroit peu: enfin Sa Majesté voyant que sans un secours de vivres très-confiderable, il falloit lever le fiege, elle groffit de toute sa Maison le corps de Troupes de du Hallier pour conduire un convoi. Nous partîmes le 30. de Juillet des environs d'Amiens avec seize à dix-sept mille hom-

mes,

& nous arrivâmes avec ce convoi à la vûë s lignes le premier d'Août. Les ennemis 1649. proserent point à nôtre passage, mais le comme nous étions au Camp de Cesar, ent une grande attaque au Fort de Rantles Maréchaux envoyerent dire au Hallier vancer en diligence; celui-ci me donna làfix Regimens, outre le mien, pour garconvoi dans le Camp, où il me laissa es à nouvel ordre. Je lui fis mes plaintes peaucoup de respect, de ce qu'allant aux nis, il me laissoit au bagage. Mon Coune dit-il, je vous laisse ici, parce que je e fort en vous, vous serez assurément at-: il n'y a pas d'apparence que les ennemis nt été jusques à present sans donner dans nes, commencent à le faire quand il y a une e; de plus il est bien plus vrai-semblable ont donné l'allarme de ce côté-là pour vei convoi: tenez-vous prêt seulement, je serai côt à vous. Je fis un retranchement de mes ettes, dans lequel je mis mon Infanterie: rte qu'il eut fallu une espece de siege pour orcer. Cependant le Hallier s'étoit tromz les ennemis opiniâtrant l'attaque du Fort antzau, qu'ils gagnerent & reperdirent plu-; fois, on m'envoya ordre de marcher en ence avec les sept Régimens que j'avois, : laisser quelques Mousquetaires pour esr le convoi, auquel j'avois donné charge e suivre. J'arrivai un peu avant la nuit à ort, lors que les ennemis venoient d'en être ussez pour la derniere fois; j'eus ordre d'y per, & ce fut le plus desagreable Camp que fait de ma vie; car il y avoit plus de cinq morts mêlez parmi nous. me I. Deux

Deux jours après Arras se rendit, & le Hal-1640, lier avec ses troupes, du nombre desquelles étoit mon Regiment, passa le reste de la Campagne sur cette frontiere de Camp en Camp, d'où il ne sortoit que quand il manquoit de

tourrage.

De Jussac d'Ambleville Sieur de Saint Preuil. Gouverneur de Dourlens, avoit si bien servi à la prise d'Arras par les convois qu'il avoit passez, que le Cardinal lui ayant mandé de venir à Abbeville, lui dit à la vue de toute la Cour. M. de Saint Preuil, le Roi vous donne le gouvernement d'Arras, & moi cette bague. En lui disant cela, il lui donna un diamant de fort grand prix, & ajoûta, si je n'étois le Cardinal de Richelieu, je voudrois être Saint Preuil.

La Campagne de 1640. étant finie, je reçus une Lettre du Roi pour aller en Garnison à

Moulins.

Le Regiment d'Effiat ayant eu le même ordre de garnison à Moulins que le mien, je refolus de les y conduire tous deux. Je n'allois gueres à la Cour, parce que je n'avois pas afsez d'argent pour y faire la dépense qui me convenoit; je faisois donc souvent le bon Officier malgré moi, & mon pere dont je flattois par là l'inclination à l'épargne, me disoit incessamment qu'on ne faisoit fortune que par l'affiduité à sa charge.

Enfin j'arrivai avec deux Regimens à Moulins, où pendant que je les y établissois, logeant au Fauxbourg des Carmes, à l'image Saint Jacques dans un corps de logis sur le derriere, une ieune Comtesse vint à Moulins voir, disoit-elle, une de ses sœurs Religieuses, mais veritablement pour se divertir. Ma bonne fortune la fit

ger fur le devant de mon logis: car pour l'elle en eût été éloignée, je ne l'aurois 1640 tre jamais vûé.

ela me fait bien connaître m n'est pas de son cœur le maître, su'assurément nos amours comptez ainsi que nos jours.

te Comtesse étant donc logée dans mon y fut deux jours sans que je daignasse enfin, Beauvoir Dunflun mon parent n ami, qui étoit avec moi depuis trois fe-3 & qui connoissoit la Dame, me fit des hes de mon incivilité, d'avoir une femcette qualité si près de moi sans lui renite: je lui dis pour m'excuser que je m'en is aller dans peu de tems en Bourgogne, : la maniere dont il m'avoit dépeint cette , j'en pourrois devenir amoureux, & que ois bien aise de ne me pas charger d'une 1 dans un tems où j'avois autre chose à Non, non, me dit Beauvoir, vous ne le drez point, je vous réponds de vôtre cœur: tout cas une passion d'un jour sera détruiune absence de vingt-quatre heures. donc voir sur la parole de mon ami, & dis d'abord en riant la raison qui m'ampêché jusques-là de lui rendre visite; elrépondit que je n'avois rien à craindre. ınd je fus prêt à sortir de sa chambre, il me dit-elle, Monsieur, que je vous avouë, ant de vous avoir vû, je m'étois imaginé ous étiez un sauvage qu'on ne pouvoit apser, mais je suis bien détrompée; & je ute point, ajouta-t-elle, que vous ne trouviez auffi que je ne tuis pas si dangereuse que to vous aviez pensé. Vous l'êtes si fort, Madame, lui répondis-je, que voilà mon voyage

de Bourgogne rompu.

Cette premiere visite se passa en semblables propos; les autres que je lui rendis pendant huit jours qu'elle fut encore à Moulins furent un peu plus serieuses; nous enfonçames dayantage la matiere, & les choses étoient aux meildeurs termes du monde, lors que le Marquis de Saint Germain d'Achon, arrivé depuis peu à Moulins, qui connoissoit la Comtesse, & qui avoit découvert mes intentions, ruina en un iour dans son esprit le travail de toute ma semaine. Je lui aurois pardonné plus volontiers s'il avoit été mon rival, mais il étoit jaloux sans être amoureux: je m'apperçûs bien de quelque petite froideur en la Comtesse le lendemain que Saint Germain fut arrivé, mais je tournai (comme on fait toujours en pareilles rencontres) tout à mon avantage; cette froideur me parut une marque de ces precautions extraordinaires que les Dames prennent pour cacher à leurs amans l'amour qui les a surprises; & cette agreable erreur me dura jusques à la veille du départ de la Comtesse, que voulant prendre des mesures avec elle pour l'aller voir, je trouvai une femme en garde de moi, qu'on m'avoit revoltée, & qui me demandoit avec un souris moqueur, si j'avois été assez fou pour croire que dans tout ce qu'elle m'avoit dit elle m'eût parlé serieusement. Jamais homme ne fut si honteux & si saché que je le sus: je soupçonnai d'abord d'où me venoit ce coup, mais comme je vis qu'il m'étoit impossible alors de le parer, au moins Madame, lui dis-je, si je ne puis vous

être autre chose, je vous supplie très-humnt que je sois vôtre ami. O pour cela, 1640. ieur, me dit-elle, très volontiers, j'en serai Saint Germain qui se défioit de la fragilité Dame, entra dans le moment qu'elle me cela: je pris garde qu'elle fut embarassée. me qu'elle me fit plus froid devant lui; te que je ne doutai plus que son changene vînt des avis de Saint Germain. l'alr l'heure conter ma disgrace à Beauvoir. ne consola le mieux qu'il put; mais il me 1'il ne falloit pas prétendre desabuser la tesse, tant qu'elle auroit son ami auprès . & qu'il lui avoit dit que lorfqu'il l'au-'uë monter en carosse, il s'en retourneroit lui. Cette resolution m'embarassa sur l'heunais enfin j'y trouvai un expedient. : lendemain la Comtesse étant prête à monn carosse, nous allames Beauvoir & moi lui adieu. Saint Germain qui ne vouloit pas ager à la quitter qu'il ne nous eût vû prenongé d'elle, ne le voulut pas prendre qu'anous; mais comme il faisoit sa reverence. s à la Comtesse en l'aidant à monter, que le le trouvoit bon nous l'irions conduire . cousin & moi à une lieuë ou deux de Mou , de peur qu'elle ne rencontrât quelquesde nos soldats qui la pourroient voler : vous ferez un fort grand plaisir, Monsieur, me ille, si vous en voulez prendre la peine. El-'eut pas achevé le mot, que Beauvoir & moi s jettâmes dans le carosse à la place de deux itilshommes qu'elle avoit, qui monterent des chevaux que j'avois fait tenir prêts pour . Saint Germain qui vit ses precautions inu-, me parut fort embarassé, & je ne doute: point

MEMOIRES DU COMTE

the the jugest que je ne ferois pas long the this activire fes mauvais offices: mais entitle activire aux vaincus.

was ne rûmes pas une lieue de Moulins, a Comtesse mourant d'impatience de se and a moi du traitement qu'elle m'avoit fait, u avoua tout ce que Saint Germain lui avoit at pour l'obliger de me hair, & je connus par aveu, qu'elle ne demandoit pas mieux que i'être desabusée; je la desabusai donc si bien, qu'avant qu'il fût nuit il ne nous manqua que l'occasion pour me faire voir que nous étions les meilleurs amis du monde. Je ne pensois alter qu'à une lieue ou deux de Moulins conduire la Comtesse, cependant j'allai insensiblement jusques à la couchée, faisant semblant tous deux d'avoir oublié, moi de m'en retourner, & elle de me le dire. Elle étoit fort observée par ses gens; & quoi qu'elle fût de très-bonne volon. té, elle manquoit de hardiesse & d'experience. C'étoit un beau naturel pour l'amour & qui promettoit beaucoup, mais alors il étoit fort timide: avec tout cela une femme de quinze ans n'en peut gueres savoir plus qu'elle en savoit. Pour moi qui en avois plus de vingt, j'étois bienplus habile: deux petites galanteries de Campagne m'avoient déja appris qu'on ne se brouilloit pas avec les Dames pour leur dire qu'on les aimoit: je savois même qu'on leur faisoit souvent plaisir de leur demander des faveurs, & quelquefois. de les prendre, & qu'aux plus malheureux amans, le pis qu'il pouvoit arriver, c'étoit d'être refusé, mais jamais hai : de sorte qu'avec tant de lumieres, quand je ne recevois pas de la Comtesse toutes les graces qu'elle étoit capable de e faire, ce n'étoit pas ma faute.

Le lendemain comme elle fut prête à moner en carosse, je lui dis que je la voulois conuire encore une lieue; elle y consentit; & ne ongeant après cela tous deux qu'à faire semnant d'oubler de nous separer, j'allai au se-

cond gîte.

Ce tut chez un de ses parens que nous ne vînes point, parce qu'il avoit la fievre quarte, & ue le frisson le prenoit heureusement pour ous, comme nous arrivions. Nôtre bonheur ût été complet, si sa femme eût eû la fievre uffi bien que lui : car nous n'en euffions pas uit plus mauvaise chere que nous la fîmes, & ous eussions été en liberté. Nous arrivames à ne heure de nuit par la neige; on nous reçut ans une salle plus basse que la cour, où je suis suré que les murailles étoient humides duunt la canicule: elle étoit décarrelée, en beauoup d'endroits, en sorte qu'on n'y pouvoit aler qu'à courbettes. Pendant qu'on étoit allé bbattre les arbres dont nous devions nous chaufer, on nous fit asseoir dans de grandes chaises ui n'étoient pas garnies, devant une cheminée ù il n'y avoit point de feu. Nous étions dans n froid & morne filence; car après de certains eux communs dont on se sert en arrivant. ous ne savions plus que dire à cette femme i elle à nous: elle n'étoit pas si sotte qu'elle e fût honteuse de la ridicule reception qu'elle ous faisoit, & nous étions trop mal reçus pour voir pitié d'elle. le mourois d'envie de m'aler chauffer au feu de la cuisine que j'entendois etiller : car avec tout le feu de mon amour, e gelois auprès de ma maîtresse, mais il me aroissoit malhonnête de la quitter, & de ne pas artager son froid aussi bien que son ennui. Beau-VOIL

- voir qui avoit autant de froid que moi, & qui 1640. n'avoit pas autant d'égards, sortit pour faire hâter, nous dit-il, ceux qui nous devoient apporter du bois, & alla donner ses ordres devant le feu de la cuisine: un quart-d'heure après nous vîmes deux Païsans rapporter sur leur cou une voiture de bois couvert de neige qu'ils mirent fur les chenets; une servante de peine vint ensuite avec une botte de paille si mouillée qu'elle ne la pût jamais allumer; & cela nous faillit à faire étoufer de fumée. Enfin elle fut obligée de vuider les paillasses des lits, & tout ce que cela put faire après que nous eûmes longtemps attendu, ce fut de faire fondre la neige. qui étoit sur le bois, & de faire une espece de mare, qui nous gagnant les pieds, nous fit reculer jusques au milieu de la sale.

> Veritablement nous trouvâmes cela si plaisant la Comtesse & moi, que nous regardans

l'un l'autre, nous éclatames de rire.

Dans ce moment un de ses laquais me vint dire qu'un Augustin qui ne faisoit que d'arriver de Moulins étoit à la porte de la chambre, & qu'il avoit des Lettres à me donner de la part du Lieutenant Colonel de mon Regiment. Je melevai pour lui aller parler; & comme je tus à la porte, je reconnus Beauvoir, qui du collet d'un grand manteau de deuil qu'il portoit, avoit fait un capuchon, & avoit noué ses cheveux par derriere. Je ne fis pas semblant de rien; & Lui ayant dit d'approcher de la cheminée, & que nous parlerions d'affaires après souper, je le pre-Centai à la maîtresse de la maison, qui sut bien éloignée de le reconnoître, puisque la Comtesse même le méconnut. Aussi - tôt qu'il fut esse il se mit à nous parler des accidens de 12 :, qu'elle étoit sujette à mille incommo-, parmi lesquelles il comptoit pour beau-1640. celles du froid & du chaud excessifs; qu'il trouvoit pourtant pas de plus grandes que i des méchants gîtes; que s'il y eût eû quel-:hose qui l'eût jamais pû obliger à murmuontre la Providence, c'eût été celle-là; qu'enfin il s'y étoit accoûtumé par la granfignation qu'il avoit aux volontez de Dieu. Dame du logis écoutoit cela comme un on & lui disoit que les Religieux de son e les visitoient souvent, & leur faisoient l'honneur de les aimer. La Comtesse trouplaisant que cet homme qu'elle crovoit un ible Augustin, traitat au hazard une madont il étoit alors question, & qu'elle atant à cœur: & moi j'avois toutes les peilu monde à m'empêcher de rire de voir ces nes si fort trompées, & de songer que c'éin Huguenot qui passoit pour Augustin. n on apporta le souper; & les Dames ayant ndé Beauvoir, un laquais qui étoit instruit. ndit qu'il se trouvoit mal, & qu'il s'étoit in lit sans vouloir rien prendre. : souper fut de la force du feu : les potages ient que de l'eau bouillie; detoute la vianu'on fervit, il n'y avoit rien qui ne fût vi-: quand nous étions arrivez le pain étoit & n'étoit pas cuit, le vin étoit aigre & ole, le linge n'étoit pas seulement humide. oit mouillé; & la chaleur des potages failumer la nappe. Ce nuage épais acheva de ôter le peu-de lumiere que nous donnoient petites chandelles. Un autre desagrément repas, c'étoit que les cueillers, (qui veriment étoient d'argent) étoient de l'épais-

sont de l'oripeau: pour moi qui ne suis pas heu-Mo reux, il m'en tomba une entre les mains qui ctoit à moitie rompue; de sorte qu'en la retirant de ma muche elle s'acrocha à ma lévre de defins & fiellit à me la déchirer. Il est vrai que tout aus consoler la maîtresse du logis nous tottes excuses. La suite infinie de tant Sacommoditez me parut abbatre un pen le carelle; si bien que pour la réjouir, je lui I l'orcille qui étoit l'Augustin : l'éclat de riet la prit en le regardant, & le Reverend Pere à ma qui mourions d'envie de nous moquer. ravis de trouver un sujet de ne nous plus commindre. Nous découvrimes donc à la Dacampagnarde la mascarade de Beauvoir, & Dus le pretexte de cette plaisanterie nous nous shandonnames aux éclats de rire du traitement on nous faisoit. La Dame en fut fort aise croyant que cela feroit diversion, & nous feroit oublier son méchant feu & son maudit repas: eependant nous n'étions pas gens à prendre le change.

Afin qu'il ne manquât rien à ce repas pour être de tous points détestable, il étoit encore fort long, & si l'on eût pû manger quelque chofie, la digestion du premier service eût été faite quand on apportoit le second. Enfin nous en vimes le bout, mais non pas sans impatience: car encore que nous eussions rijusques aux larmes, c'étoit un rire à deux mains, nous ne laissions pas de mourir de froid, & nous pleurions

de douleur aussi bien que de joye..

Au sortir de table je dis à la Comtesse qu'il troit tard, & que je lui conseillois de se retitre pour partir à la pointe du jour, parce que la journée du lendemain étoit oit longue & difficile. La Dame du logis qui ut (comme la plûpart des gens de Province) 1640 l'elle ne témoigneroit pas assez d'empresseent si elle ne tâchoit de nous faire partir fort rd, me démentit le plus obligeamment qu'elpût fur la journée du lendemain; qu'au reste ladame sa cousine se trouveroit mal de se couier si-tôt après le souper, & que la digestion étoit pas faite. O pour la digestion, Madae, lui dis-je, vous n'en devez point être en ine, je vous en réponds; Madame vôtre couie n'a pas l'estomac si méchant que vous pen-1: mais, Monsieur, me dit-elle niaisement. us nous ferez bien l'honneur de prendre un échant déjeuner avant que de partir? Eh monieu, Madame, lui répondis-je, n'êtes-vous s contente du souper que vous nous avez don-: vous voulez donc faire crever les gens ? Elme repliqua que j'étois trop obligeant, & que issque Madame sa cousine se vouloit retirer. falloit savoir s'il y avoit du feu dans sa chame; la Comtesse répondit que cela ne la devoit is empêcher d'y aller, & qu'elle ne pouvoit rien rdre au change. En effet, le bois n'étoit pasicore allumé dans la falle, & nous n'avions autre apparence de feu que par une fort gran-: fumée qui commençoit à nous étouffer. On prépara donc à mener la Comtesse dans sa nambre; mais nous fûmes bien surpris quand ous vîmes qu'il nous falloit traverser une grancour par la neige haute de plus d'un pied: ependant pour sortir de cette maudite salle où ous avions tant souffert nous ne trouvions en de difficile; au contraire ce nous fut un rantage d'avoir été accoûtumez à la fatigue: ar nous ne sensimes point de difference dans ce:

- long trajet de la cour. La Comtesse étant enfin 1640. arrivée à sa chambre où le feu n'étoit pas meilleur que dans la salle, nous nous disposames à partir pour la nôtre; il en faut parler ainsi, car c'étoit un autre voyage au travers de la cour. La Dame nous y voulut conduire, & nous la laissames faire. Aussi-tôt qu'elle en fut sortie, nous allames trouver la Comtesse pour rire avec elle en liberté de tout ce qui nous étoit arrivé, & après l'avoir vue mettre au lit, nous nous retirâmes. Je ne ferai point la peinture de sa chambre, je dirai seulement que quoiqu'elle sût extraordinairement malpropre & delabrée, c'étoit un Palais auprès de la nôtre. On faisoit des tonneaux dans l'endroit où on nous mit, & l'on découcha le Tonnelier pour l'amour de nous. Quand nous avions la tête sur le chevet la couverture ne passoit qu'un peu nos genoux; de sorte que nous fûmes contraints de lier les bouts d'un méchant lit de plumes (que nous avions fur de la paille pour toutes choses) avec les draps & la couverture, afin d'avoir les jambes à couvert: à la verité nous nous trouvâmes le matin plus las que si nous eussions couru la poste. Il ne faut pas demander si nous sûmes diligens à nous lever, cependant nous trouvâmes déja la Comtesse prête à monter en carosse. Jusques-ici; me dit-elle, je vous aurois laissé retourner à Moulins si vous aviez voulu, mais maintenant vous êtes trop près de chez moi pour que vous n'y veniez pas. Je ne me fis pas trop presser, comme on peut croire, & le soir nous arrivâmes dans la maison. Son mari n'y étoit pas, il étoit allé faire un voyage de trois semaines ou d'un mois; de sorte que nous resolumes Beauvoir & moi de demeurer douze ou quinze jours AVEC:

: ce n'étoit pas sans incommodité, car vions ni linge pour changer, ni valets 1640. 18 servir. La Comtesse qui ne vouloit lonner le moindre fujet de m'ennuyer , me donnoit un de ses pages pour m'hane deshabiller, des chemiles & des colets ari; on nous faifoit la plus grande chende avec le plus de magnificence & de . Il y avoit dans cette maison une quanaisselle d'argent qu'on ne trouvoit dans autre maison de la Province; le linge de les draps étoient d'une finesse incomles meubles étoient à l'antique, mais rvez d'ailleurs, qu'on ne reconnoissoit neté qu'à la richesse des étosses, dont on t plus de pareilles. Je couchois sous un il ne tenoit qu'à moi de manger avec un : enfin cette maison & celle d'où nous artis pour y arriver, étoient les deux ex-., & c'est ce que je disois à la Comtesse. nous avoit fait faire ce gîte-là exprès ous faire trouver plus de grandeur chez

ndant je n'étois pas content, toute nôtre me n'aboutissoit encore qu'à des baisers utres menues faveurs, & tout cela en ce n'étoit pas la faute de la Comtesse, issoit autant que moi, mais elle n'étoit jaule, & elle n'osoit hazarder de gagner un pions. Deux ou trois sois elle envoya sa r mes conseils chercher quesque chose le n'avoit que faire: mais ou la garde revessitoit, si sa commission n'étoit pas lonelle envoyoit quelqu'autre tenir sa place; stoient autant de tentatives inutiles, ou qui oient qu'à nous saire enrager.

62 Memoires Du Comte

Je couchois dans une grande chambre, d'où 1640. si-tôt que j'étois au lit, le page sortoit & sermoit ma porte à la cles. Cette maison étoit faite comme celles qu'on represente où il revient des esprits: de sorte que moi qui les crains sans les croire, je me mettois la tête sous la couverture dès que j'étois couché, tant pour m'échausser plûtôt que pour m'ôter les moyens de rien entendre qui me pût faire peur.

Un foir, qu'à mon ordinaire, je m'étois enfoncé dans le lit, j'entendis quelque tems après un grand bruit à ma porte, & s'étant ouverte, j'ouis marcher quelqu'un dans ma chambre; on ouvrit ensuite les rideaux de mon lit, & je vis six femmes que je ne connoissois point, les unes avec des slambeaux allumez & les autres avec de grands bassins pleins de viandes & de con-

fitures que l'on mettoit sur la table.

Il me fouvint dans ce moment de ces contes qu'on fait aux enfans, de collations servies comme cela par des gens inconnus qui tombent par la cheminée. Cela me passoit dans la tête. lotsque je vis entrer trois Demoiselles de ma connoissance, suivies de la Comtesse qui étoit en deshabillé fort galant : elle se vint asseoir au chevet de mon lit, & ayant fait apporter les basfins, nous mangeames comme fi nous n'euffions point soupé: après cela nous les abandonnames aux Demoiselles, parmi lesquelles étoit une espece de gouvernante qui avoit mangé avec nous & qui ne nous quitta point: je les fismettre, la Comtesse & elle sur mon lit couchées. à droit & à gauche de moi, je fis fermer les rideaux, difant qu'il ne falloit pas contraindre ces pauvres filles, & qu'elles ne mangeroient pas à leur aise tant qu'elles croiroient que nous les.

rrions: & en cet état-là nous causames heures.

aura peut-être de la peine à croire qu'agrand froid qu'il faisoit, je ne mis jamais ins dans le lit: cependant il n'est rien de table. Je baisois quelquesois la Comtesse t la gouvernante qui ne taisoit pas semblant oir, parce que je la baisois aussi elle-mêtant il est vrai qu'il n'y a qu'à interesser les pour leur faire oublier leur devoir.) Ensin s fallut quitter: l'émotion où la Comtesse issa, m'empêcha de dormir toute la nuit, ne pense pas qu'elle est de son côté plus

oos que moi.

uvoir qui étoit depuis deux jours allé voir ses amis dans le voisinage, vint le lendede cette avanture: nous la lui contâmes... i trouva plaisante, mais enfin les jours se ent, & nous ne venions point à cette conon, sans laquelle tout le reste n'est rien. omtesse aussi pressée que moi me conseilprier Beauvoir de conter des douceurs à avernante, me disant que cela l'humanise. & que quand nous les verrions bien emlez dans une conversation, nous pourrions ire ce tems-là à l'entrée de la nuit pour t de la sale dans la galerie. Cela se fit comous l'avions projetté, mais nôtre Argus it pas encore si occupé de son affaire qu'il ît garde à nous; de sorte que ne pouvant suivre, il appella un Gentilhomme de la on qui étoit au bout de la sale, & lui dit: bas de nous venir chercher & de ne nous er plus: ce Noble y courut, & arriva un: ent trop tard pour l'interêt de sou Maître. pourtant trop tôt pour celui de la Com-

Memoires Du Comte tesse. & pour le mien: nous nous fussions bien 1640, passez de lui encore un quart d'heure. Il nous fallut léparer, elle mourant de peur comme un enfant qui craint le fouet. & moi pestant contre ces sots de domestiques qui croyent que tout est perdu quand leurs Maîtres iont cocus. La Comtesse rentra aussi-tôt dans la sale, & moi i'allai passer mon chagrin une demi-heure dans ma chambre; & après m'être un peu remis, je revins joindre la compagnie: je trouvai la gouvernante dans un filence à faire peur, & qui ne le rompoit que par des attaques qu'elle donnoit indirectement à la Comtesse & à moi. La pauvre petite trembloit, & je ne pouvois la rassurer quoique je fisse; je lui disois qu'elle nedevoit pas laisser prendre cet empire-là sur elle & qu'elle faisoit croire qu'elle étoit coupable par les choses qu'elle enduroit : elle n'en devint pas plus hardie pour lors, & son heure d'effronterie n'étoit pas encore venuë. Vous souverezvous. Madame, lui disois-je, que quand vousétiez toutes deux sur mon lit, vous & vôtre garde, elle souffroit que je vous baisasse, parce que je la baisois aussi: je croi qu'elle n'est maintenant en colere que par la difference qu'elle croit que je viens de mettre entre vous deux. l'ai envie de lui proposer de venir dans la galeaie; je vous aime assez, Madame, pour faire

> voir craindre, je craignis aussi; je crus qu'elle voyoit des choses dans son domestique que je ne voyois pas, & ce qui aida sort encore à me le faire croire, sut la mine que nous faisoient tous les.

cet effort-là pour vous; après cela nous aurions paix avec elle. La Comtesse me répondoit en souriant qu'elle n'en doutoit pas, m'is son chagrin la reprenoit aussi-tôt. Enfin à force de la s gens de la maison : ils ne nous approchoient us, ils chuchettoient toujours ensemble: 1640. and pour ne pas témoigner Beauvoir & moi ue nous cruffions que tous leurs embarras ous regardassent, nous leurs voulions parler à iotre ordinaire, ils ne faisoient pas semblant de sons entendre. Pendant qu'ils faisoient leurs onferences, nous tinmes tous trois un petit onseil de notre côté. Ces gens-ci, dit Beauoir, nous veulent assassiner, ou nous veulent ure peur pour nous faire partir. Pour l'assassiat, il n'y a pas d'apparence, ce seroit faire du ruit que leur Maître peut-être ne voudroit as faire lui-même; mais quoi qu'il en soit, je uis d'avis que nous délogions demain. Qu'en lites-vous, Madame? dit-il à la Comtesse. Mon Dieu, lui répondit-elle, je suis bien emmrassée, car j'ai grand' peur pour vous & pour noi; & cependant je voudrois bien que vous ne rous en allassiez pas ; je suis de vôtre avis, ajoûa-t-elle, je ne croi pas qu'on veuille rien enreprendre sur vous maintenant, mais je crains le retour de mon mari pendant que vous êtes ici. Et moi, Madame, lui dis-je, je ne le crainspas, de la maniere dont je l'ai oui dépeindre; il est vieux; ses grands feux sont passez, & il a de la prudence qui l'obligeroit de rompre fans éclat nôtre commerce. Pour vos gens - ce n'est. pas la même chose, assurément ils ont un malin vouloir contre nous; je demeure d'accord avec M. de Beauvoir que le bon sens ne voudroit pas qu'ils nous assassinassent, mais je les tiens affez sots pour le faire; & c'est pourquoi, mon cousin, die-je à Beauvoir, il faut que nous couchions ensemble cette nuit, & que nous venions demain dire adieu à Madame quand elle iera.

sera éveillée. Beauvoir ayant approuvé ma pro-1640. position, nous passames le reste de la soirée la Comtesse & moi à nous promettre de nous aimer toute nôtre vie: nous prîmes des mesures pour nous écrire, & le lendemain nous nous leparâmes, veritablement avec moins de douleur que n'en meritoit une absence dont nous ne voyions pas le bout. Mais c'est que la grande jeunesse est incapable de reflexions: elle est vive, pleine de feu, emportée & point tendre, tout attachement lui est contrainte; & l'union des cœurs que les gens raisonnables trouvent le seul plaisir qu'il y ait dans la vie, lui paroît un joug insupportable. La Comtesse en donna bien-tôt un exemple; nous nous écrivîmes pendant six mois, après lesquels nôtre commerce finit par elle: il faut dire la verité, je ne la fatiguai pas de mes reproches, j'eus beaucoup de complaifance pour son changement, & une resignation entiere à ses volontez.

Quatre ans après la Comtesse vint à Paris. Chavagnac le Bosquet un de mes amis qui logeoit dans son logis, m'avertit de son arrivée. & la curiosité plûtôt qu'aucun reste d'amour me fit souhaiter de la revoir. Le ne sentois plus rien dans le cœur pour elle, le tems avoit achevé l'ébauche du dépit. Je priai mon ami de me presenter à elle : ce n'est pas que je doutasse qu'elle me reconnût. mais je voulois faire le discret; veritablement elle poussa la discretion aux extrémitez : car lorsque le Bosquet lui dit dans le tems que je m'approchois pour la satuër: C'est M. le Comte de Bussy, Madame, elle lui demanda en me regardant, quel Bussy, d'un air qui me fit voir qu'elle nous vouloit tromper tous deux, & me persuader aussi bien

u'à lui, qu'elle ne m'avoit jamais connu. C'est sussy Rabutin, Madame, sui répondit-il bon- 1640. ement: mais moi qui ne pus souffrir son eftonterie: Non, non, Madame, lui dis-je, il e moque, c'est Bussy Moulins. Elle rougit, & ne fit excufe de ne m'avoir pas reconnu, sur ze qu'on changeoit fort en quatre ans. Cela est rai, Madame, lui dis-je en riant: il y en a mêne qui ne sont que six mois à n'être plus reconvoissables. Elle m'entendit bien, & de peur que e ne poussasse plus loin la picotterie, & que je l'apprisse son inconstance à Chavagnac, elle hangea de discours.

l'avois fait une demi-confidence à Chavamac: je lui avois dit que j'avois vu la Comtesse Moulins deux ou trois fois, que j'en fusse levenu fort amoureux si je l'eusse vue davantage. k que je prétendois m'y embarquer alors touti-fait. Mon dessein étoit de le faire mon confilent, pour les commoditez qu'il me pouvoit lonner de la voir, & de peur même qu'il ne defint mon rival: car encore que ce ne soit pas odjours un coup sûr, neanmoins l'honneur, ou du moins la honte de paroître infidelles à eurs amis, retient souvent les gens quinc sont as encore fort touchez. Je ne voulois pourtant ui dire que les menues faveurs & me reserver le ecret des dernieres.

Le lendemain Chavagnac me presenta au mai, auquel il avoit deja dit qu'il vouloit donier ma connoissance, que j'étois le meilleur arçon du monde, & le meilleur de ses amis; k cela afin qu'il ne cherchat point d'autres raions quand il nous verroit toujours ensemble; e couchois même avec lui, parce que c'étoit la mit que je pouvois entretenir la Comtesse. Son

mari se mettoit au lit au sortir de table, & aussitôt elle montoit dans la chambre de ses filles . où Chavagnac & moi descendions, & nous y passions une partie de la nuit. Mais pour dire les

choses avec ordre.

La premiere visite que je lui rendis dans cette chambre, je commençai par des reproches de ne m'avoir pas connu, après les marques qu'elle m'avoit autrefois données de son amour. Elle me dit qu'elle étoit alors un enfant, sans jugement & sans conduite, mais qu'elle avoit bien changé de vie. Elle disoit vrai, car en ce temslà elle n'avoit eu qu'une galanterie, & depuis

elle en avoit eu vingt.

Enfin après qu'elle m'eut fait tous ces discours que tiennent les femmes en pareilles rencontres pour faire valoir la marchandise, & moi tous ceux que font les hommes pour persuader leur amour; nous convinmes l'un & l'autre que nous nous étions toûjours aimez, en quoi nous mentions tous deux, & nous nous promîmes de nous aimer toûjours, en quoi nous nous manquâmes aussi bien-tôt de parole. Après cela nous réglames nos rendez-vous têteà-téte.

Mes plaisirs durérent trois jours sans aucun trouble: mais comme cette petite rose avoit autant d'épines que rose du monde, je ne passai pas le quatriéme sans les sentir. Je rencontrai en visite auprès de la Comtesse un certain Cavalier, auquel je pris garde qu'elle vouloit plaire: cela joint à la reputation de doucereux bannal, qu'avoit cet amant, me fit remarquer mille choses qui supposoient de l'intelligence entre eux. J'en voulus dire deux mots le soir même à la Comtesse, mais elle me traita de visionnaire,

de la pouvoir soupconner d'aimer cet -là. Faites-moi justice, me dit-elle, 1642. e serois capable de souffrir en même autre amant avec vous, me croyezez aveuglée pour en souffrir un fait comi-là. Je trouvai tant de bon sens en ses (car en effet le galand étoit fort laid & cule) que comme l'on croit aisément 1 desire, je sus tout-à-sait desabusé: elmême alors soin de rédoubler pour moi esse, en me disant que l'injustice que je is voulu faire, auroit merité qu'elle en lu ressentiment si son amour n'avoit été rt que sa raison. Je lui demandai pardon brutalitez, & d'avoir pû douter un mo-'une fidelité comme la sienne. Enfin la fit, c'est-à-dire la trêve; cardeux jours e vis mon rival au Cours; & ma maîu fond de son carosse, elle se cachoit le qu'elle pouvoit, mais elle ne songeoit pas cacher une de ses Demoiselles qui étoit à iere.

e faut pas demander si je si bien l'enrastoir; car on sait ce qui se doit saire en
rencontre. La jalousie ne me tourmenstant que la houte des excuses que je lui
saites d'avoir été jaloux: après m'avoir
elque tems qu'elle eut été au Cours avec
val, ensin elle me l'avoua voyant que je
outois pas; mais elle me dit que ce n'és une consequence qu'elle l'aimat, qu'au
ire c'étoit une marque infallible qu'il n'y
rien entre eux, & qu'on traitoit ainsi les
ans consequence. J'avoue que bien que
i l'homme du monde le plus éloigné des
rtemens qui obligent de frapper-une semme,

me, je fus sur le point de souffleter la Com-1640. tesse: cependant je m'en empêchai, & songeant 16 que c'étoit être fou que d'aimer de bonne foi & de prétendre être aimé de même d'une femme faite comme elle, je pris mon parti en un moment: Eh bien, Madame, lui dis-je, puisque c'est une marque infaillible qu'il n'y a point d'amour entre les gens quandils vont au Cours dans le même carosse, j'y veux aller avec vous: aussi bien m'a-t-on dit que le bruit étoit grand de nôtre intelligence; & comme j'ai beaucoup de soin de vôtre reputation, je veux desabuser le monde, mais je veux être à la belle portiere avec vous. La Comtesse qui n'étoit pas tort délicate sur la bonne renommée, & qui après avoir apprehendé un grand fracas de ma part. étoit ravie de se tirer d'affaire à ce prix-là, me dit qu'elle feroit ce que je voudrois. Le lendemain nous allames au Cours de la maniere que je lui avois proposé. Le premier homme que nous trouvâmes devant les Tuileries, ce fut mon rival: il palit en nous voyant ensemble, & je ne doute pas que comme il prenoit les matieres plus à cœur que moi, il ne fût bien pluş faché que je n'avois été. D'aussi loin que je l'apperçûs, je me mis à parler à l'oreille de la Comtesse, non pas que j'eusse rien à lui dire, mais pour désesperer le spectateur interessé.

Si j'avois été fort amoureux, j'aurois cherché à faire enrager mon rival, sans qu'il en eût rien coûté à ma maîtresse, mais comme je n'avois pas d'amour pour elle, je n'avois point aussi de ménagement, & je ne voulois avec elle qu'un commerce des sens où le cœur n'eût aucune part, qui est tout ce qu'on peut deman-

der d'une jolie coquette.

Je me trouvai bienheureux qu'ayant à être. mpé de ma maîtresse, je l'eusse découvert 1640. ant que d'être au point de ne m'en point dére: car autrement j'aurois toûjours été dans s incertitudes qui font tant de peine aux aants trop engagez, & qui les empêchent de endre une bonne resolution comme je pris en atte affaire. Je paffai encore trois semaines aec elle assez tranquilement, sans peine & sans laisirs, sans amour & sans jalousie, après lesuelles il fallut m'en aller à l'armée. Ce fut lors que je m'apperçûs de l'avantage que j'aois d'être desabusé. J'aurois été inconsolable i j'avois été amoureux: j'ai passé depuis par es desespoirs, & je sai ce qu'il en coûte, mais œureusement pour moi je n'avois rien de tenre dans le cœur, & il n'étoit rempli dans ce ems-là que du soin de mon équipage. Je pris lonc congé de ma maîtresse avec la prudence l'un Caton, & j'eus le plaisir de lui voir jetter les larmes pour moi, qui me trouvérent insenible. Il est vrai que comme elle étoit femme le courage, elle m'en témoigna bien-tôt son essentiment: car je lui écrivis une Lettre à quoi elle ne fit point de réponse, & je n'entendis olus parler d'elle, que quatre ans après, qu'éant allé voir un de mes amis à la campagne, e sûs qu'elle étoit dans son voisinage : il l'aroit vue deux ou trois fois, & il commençoit l'en devenir amoureux, mais il la craignoit comme une Vestale; ce n'est pas qu'il ne sût la vie, c'est qu'il étoit timide avec les Dames. Je lui proposai de l'aller voir, & je lui promis l'avancer plus ses affaires par les choses que je dirois à cette Dame devant lui, qu'il ne feroit sans moi en trois mois avec sa conduite respec-

tueuse; il m'en conjura, & nous allames voir 1640. la Comtesse. Je la trouvai plus belle & moini aimable que jamais, car elle étoit dans des emportemens qui sont même ridicules aux home mes. Je commençai d'abord par envier la bonne fortune de mon ami d'avoir une si belle voisne; je dis que j'en profiterois mieux que lui, parce qu'il lui falloit faire son noviciat, qui l mon avis seroit long, & que pour moi ma profession étoit saite. La Comtesse se mit à rire & ne se désit point de mon effronterie, il n'y eut. de honteux que le nouvel amant. Au reste, Madame, lui dis-je, je sai qu'il est amoureux de vous; il ne vous l'a peut-être pas encore dit, mais je vous en assure, & je vous déclare que bien loin d'en être jaloux, le plus grand plaisir que vous me puissiez faire, c'est de le bien traiter: c'est un autre moi-même, Madame, je vous aurai obligation des faveurs qu'il recevra de vous comme si je les recevois. Il est plaisant (dit en riant la Comtesse) on diroit à l'ouir parler que je l'ai aimé. Dites, Madame, lui répondis-je, qu'on diroit à m'ouir parler que vous m'avez fait des faveurs: car pour aimé, on ne le dira jamais; on sait trop que vous n'êtes pas femme à donner si legerement vôtre cœur.

Pendant cette conversation le pauvre amant n'osoit rien dire, quelque occasion que je lui donnasse de parler. Enfin après avoir encore badiné quelque tems la Comtesse & moi, nous nous quittames, & j'appris au bout de six mois qu'elle avoit rendu mon ami plus hardi par son

exemple.

Mais cette histoire m'a emporté trop loin. Il est vrai que je n'en ai pas voulu faire à deux fois, & il m'a semblé plus à propos d'interrom-

s Memoires, que le recit d'une petite a: amoureuse.

revenir à mon sujet, arrivant à Moulins, 1641.
uvai deux Lettres de cachet; l'une qui
venue par la poste il y avoit quinze jours,
re par un valet-de-pied du Roi qui m'atpour me la donner lui-même. La prestoit celle-ci

LETTRE DE CACHET adressée à M. de Bussey.

'Onsieur de Bussy Rabutin, Ayant reçu une infinité de plaintes des desordres les foldats de votre Regiment ont commis mmettent à la campagne & dans la garnide Moulins, & de la prétention en lale sont les Officiers de votre dit Regiment. onnoître seuls des crimes & delits de leurs ats : i'ai fait expedier une Ordonnance : déclarer que selon le pouvoir des Intende la Justice, des Juges Presidiaux & des rôts: J'entends que chacun d'eux prenne noissance desdits crimes & en fasse punir nplairement les coupables suivant la riir des Ordonnances: vous laissant & à lits Officiers votre jurisdiction ordinaire r les crimes de soldats à soldats & autres regarderont la milice & faction de guerre. quoi j'ai bien voulu vous donner avis, afin vous & voldits Officiers vous vous conniez sans aucune difficulté à ce qui est en de mon intention; voulant bien vous dire si après cela il s'y rencontroit quelque obse, je rendrai responsables ceux qui comident votre corps, de tous les desordres ıe I.

MEMORRES DU COMTE

, que les soldats pourroient commettre à l'ave1641., nir. C'est ce que je vous dirai par cette Lettre,
priant Dieu qu'il vous ait, Monsseur de Bussy
Rabutin, en sa sainte garde. Ecrit à Morsan,
le 19. Decembre 1640. Signé LOUIS.
Et plus bas, Sublet.

Voici la Lettre de cachet que m'apporta le valet-de-pied du Roi.

AUTRE LETTRE DE CACHET adressée à M. de Bussey.

" 🧎 / Onfieur de Bussy Rabutin, Desirant être " LVI informé par votre bouche de l'état de la ", garnison de Moulins, & de plusieurs plaintes ,, que l'on m'a faites, tant du faux-saunage que , les soldats de votre Regiment exercent à for-,, ce ouverte (ce qui ne peut être qu'avec aveu , des Chefs) que des vols sur les grands chemins & autres infinis desordres & contraventions à , mes reglemens, qu'ils commettent chaque ,, jour, sans que l'on en puisse faire aucune jus-, tice, à cause de la connivence des Officiers " & de l'appui qu'ils donnent manifestement aux " coupables: Je vous fais cette Lettre, pour , vous dire qu'aussi-tôt que vous l'aurez recût ,, vous ayez à me venir trouver, & que cependant ,, vous donniez tel ordrepour empêcher la con-,, tinuation de ces déreglemens, qu'ils ne puis-" sent arriver en votre absence, voulant bien ,, vous dire qu'à faute de ce, vous & les Officiers , de votre Regiment m'en serez responsables: , & remettant à vous faire entendre plus parti-, culierement mes volontez lorsque vous serez " près de moi, je prie Dieu qu'il vous ait, Mon:

Et plus bas, Subler.

Le même Valet-de-pied qui me donna cette Lettre avoit été en Auvergne, ou avoit fait semblant d'y aller pour rendre une même Lettre au Marquis d'Effiat, lequel il n'avoit pas trouvé, à ce qu'il disoit; mais la verité est qu'on n'en vouloit qu'à moi, qui pourtant me sentant la conscience nette, pris la poste, & m'en vins à la Cour. Le lendemain que je fus arrivé j'allai trouver le Secretaire d'Etat Desnoyers, pour lavoir de lui le détail des plaintes qu'on avoit faites au Roi de mon Regiment. Il me répondit que mon Regiment ne donnoit jamais lujet de plaintes, & particulierement lorsque j'y étois. Jene viens pas l'excuser, Monsseur, lui dis-je, mais s'il a failli je n'en dois pas répondre, car je n'y étois pas. Il me dit qu'il ne savoit rien de tout cela, & qu'il falloit que je m'adressatse Bouteiller, lors Surintendant des Finances. L'étant donc allé trouver, il me dit que les Adjudicataires Generaux des Gabelles avoient fait de grandes plaintes au Conseil contre le Regiment d'Effiat & contre le mien. Je lui répondis qu'il s'en falloit prendre à ceux qui avoient fait le mal, ou à ceux qui commandoient nos Regimens, & qui avoient souffert le desordre; que pour moi je n'avois été à Moulins que huit ou dix jours, pendant lesquels on ne m'avoit fait aucunes plaintes. Il me dit que quoi que je ne parusse pas coupable, je ne laissois pas d'être malheureux : cela me fit soupconner quelque chose & resoudre de partir le jour d'après. \mathbf{D}

Veritablement, Testu Chevalier du Guet me 1641 vint arrêter le lendemain matin & me mena à la Bastille. Huit jours après Talon Avocat General & la Ferté de Ris Maître des Requêtes me vinrent interroger; mais trouvant par mes réponses qu'il n'y avoit pas lieu de me condamner à quoi que ce soit, je ne les revis plus & on me laissa prisonnier.

> Mon crime étoit un peché originel: Defnoyers me faisoit pâtir de la haine qu'il avoit contre mon pere. Cependant il eût bien mieux valu pour moi que j'eusse été effectivement coupable du desordre de mon Regiment, sans la haine d'un Secretaire d'Etat en grand credit, que d'avoir un pareil ennemi sur les bras avec

mon innocence.

Quinze jours après que je sus à la Bastille, le Comte de Guiche m'envoya faire compliment par Jumeaux Capitaine de son Regiment de Cavalerie, & offrir son service auprès du Cardinal de Richelieu dont il avoit épousé la niece. Il est vrai, qu'ayant appris peu de tems après que Desnoyers haissoit mon pere, il tint bride en main, & je n'ouis plus parler de lui.

Il y avoit deux mois que j'étois à la Bastille, quand mon pere (qui avoit été jusques là incommodé d'une sciatique) alla demander ma liberté au Cardinal; il la lui promit de la meilleure grace du monde. Un mois après, cette liberté n'étant point encore venue, mon pere retourna à Ruel pour faire souvenir le Cardinal de sa promesse. Ce Ministre lui dit qu'il l'aimoit trop pour me sortir de prison; que je me perdrois si l'on le faisoit, & que je menaçois de me vanger. Mon pere lui répondit que d'ordinaire personne ne m'excusoit moins que lui,

u'il assuroit Son Eminence que je n'étois 1. & ensuite se retira sans rien obtenir. 1641. oit un ouvrage de Desnoyers, qui apdant que l'on ne donnât de trop courtes à la vengeance, m'avoit rendu ces méoffices.

is semaines après ma mere alla supplier dinal de m'accorder ma liberté, comavoit fait la faveur à mon pere de la lui ttre.

st bon de remarquer en cette rencontre ité absoluë du Cardinal, qui avoit mis sses sur un pied que dans la plûpart des on ne comptoit le Roi pour rien. Il avoit gagné ou intimidé les gens qui étoient de ce Prince, qu'on lui cachoit ce qu'il t, & il n'a jamais sû un combat que la Hodancourt perdit en Catalogne, parce : Cardinal le vouloit faire Marêchal de comme il fit, & que la connoissance de heur eut pu empêcher sa promotion. s pour revenir à la demande que ma mefit de ma liberté. Quoi, Madame, lui cela n'est pas encore fait? Non, Monır, lui répondit-elle, Vôtre Eminence l'aupris par les remerciemens très-humbles de ls. Sur cela il commanda à un de ses Sees d'aller dire de sa part à Desnoyers qu'il ovat une Lettre de cachet pour sortir de ille. Guy de Rabutin mon frere, qui aé page du Cardinal, demeura à Ruel pour er; & quinze jours s'étant passez sans le ir faire, pendant lesquels la Cour alla à ille, enfin il en parla un jour au Cardi-Desnoyers étant dans la chambre. Qu'estnc, M. Desnoyers, lui dit ce Ministre D a d'un d'un ton rude, qui vous a empêché de faire ce 1641. que j'ai ordonné là-dessus? Et comme Desnoyers nerépondoit rien, Que cela soit fait aujourd'hui, ajoûta-t-il, & que je n'en entende plus parler. Desnoyers sortit sans mot dire, & alla saire expedier cette Lettre de cachet que mon frere m'apporta.

LETTRE DE CACHET adressée à M. du Tremblay.

Monsieur du Tremblay, Confidérant que la prison du Sieur de Bussy Rabutin en mon Château de la Bastille depuis plusieurs mois, peut tenir lieu de quelque punition des desordres commis par son Regiment dans Moulins, & ayant reçu diverses assurances " qu'il prendra plus de soin à l'avenir de les mempecher, & de tenir son Regiment en bon , état, & plus fort qu'il n'a fait par le passé; " Pai bien voulu vous faire cette Lettre pour , vous dire que mon intention est, qu'après que n ledit Sieur de Bussy aura satisfait l'Adjudica-, taire Général de mes Gabelles fur le faux-sau-, nage commis par les Officiers & soldats du-, dit Regiment pendant leur logement à Mou-" lins, & qu'il vous en sera apparu par le cer-, tificat dudit Adjudicataire, & qu'en outre a-,, près que vous aurez reçu une promesse par é-" crit fignée du Sieur de Bussy Rabutin son pere " & de lui, par laquelle ils s'obligeroient tous " deux à mettre ledit Regiment à douze cens " hommes effectifs, suivant le traité fait avec lui ", pendant le quartier d'hiver dernier: duquel le payement a été entierement fait audit Regiment; vous ayez à mettre ledit Sieur de Bussy " Ra, Rabutin en liberté, moyennant ladite promesse , & ledit certificat de l'Adjudicataire de mes Ga- 1641.

, belles: & la presente n'étant pour autre sujet je

" prie Dieu qu'il vous ait, Monsieur du Trem-

" blai, en sa saintegarde. Ecrit à Abbeville le 6.

" Juin 1641. Signe, LOUIS.

Et plus bas, SUBLET.

Et à la suscription de la Lettre, A Monsieur du Tremblay Gouverneur de mon Château de la Bastille.

Il y a bien des choses en cette rencontre sur lesquelles on peut faire des observations.

Desnoyers avoit de l'esprit, & il n'y a jamais eu de Secretaire d'Etat qui ait mieux fait parler le Roi son maître, que lui. Cependant fa passion l'aveugle si fort en cette conjon dure. que pour avoir lieu de blâmer ma conduite, en disant que je ne tenois pas mon Regiment en bon état, ce qui étoit faux, & de quoi même alors il n'étoit pas question : il fait que le Roi rend compte au Gouverneur de la Bastille des motifs de ma prison & de ma liberté, & compose une espece de Maniseste aussi-bien raisonné, que pour une Déclaration de guerre. D'ailleurs le Cardinal qui n'eût pas manqué de dire à mon pere, à ma mere, ou à monfrere, à quelles conditions le Roi me faisoit sortir, ne leur en dit jamais aucune. & Desnoyers en impose de son chef, & en impose d'injustes & d'impossibles. Car premierement, pour celle de l'Adjudicataire General des Gabelles, qui demandoit au Conseil un dédommagement de deux cens mille écus de sa Ferme, quelle injustice de me vouloir rendre responsable des desordres qu'avoient faits en mon absence le Régiment d'Effiat & le mien? & quelle impossibilité D 4

à un homme qui n'a rien d'acquis, de donner 1641. deux cens mille écus?

> Pour l'autre condition de donner une promesse de mon pere & de moi, de remettre mon Regiment à douze cens hommes, suivant le

traité fait avec moi:

Il étoit faux que j'eusse fait aucun traité, car l'avois été arrêté un peu après l'établissement de la garnison; & quand j'aurois fait un traité. on m'avoit ôté, en m'arrêtant, les moyens de tenir la main, que les Capitaines de mon Regiment eussent fait leur devoir. Mais on va encore mieux voir par la suite, que la seule haine de Desnovers lui avoit fait mettre à l'infu du Cardinal ces conditions dans cette Lettre.

Aussi-tôt que mon frere me l'eut mise entre les mains, je l'ouvris; & l'ayant trouvée si injuste, je l'envoyai à mon pere, lequel n'étant point en état de faire un voyage, resolut que ma mere iroit s'en plaindre au Cardinal. donc partie de Paris & arrivée en quatre jours à Abbeville, elle alla loger chez Launai son parent qui en étoit Gouverneur : elle lui dit le sujet de son voyage, le dessein qu'elle avoit de parler au Cardinal, & la maniere. Le bon homme Launai qui raisonnoit en cette rencontre avec un plus grand lang froid que mon pere ni ma mere, la pria de le laisser faire, & l'assura qu'il obtiendroit une autre Lettre de cachet sans sacher Desnovers. Il l'alla donc trouver, & lui dit que Madame de Buffy sa cousine venoit d'arriver chez lui, pour demander à Monsieur le Cardinal la liberté de son fils sans condition, comme Son Eminence la lui avoit promise; mais qu'il l'en avoit empêchée, lui promettant de 1'obtel'obtenir d'ailleurs. Desnoyers lui témoigna lui en savoir bon gré, & lui sit expédier sur l'heure 1641une Lettre de cachet pour me sortir de la Bastille, à condition seulement que j'irois servir à mon

Regiment.

Trois semaines: avant que je sortisse, un Gentilhomme du Prince Thomas de Savoye prisonnier depuis quatre ans, pour qui j'avois pris de l'amitié, me pria de taire entrer un coffre dans ma chambre dans lequel il se mettroit le jour que je sortirois, & seroit emporté avec mon équipage, i'y consentis sans faire de reflexion aux consequences: & comme ce costre fut apporté, ce Gentilhomme me demanda la clef de ma chambre pour s'aller mettre dedans, & essayer s'il y pourroit respirer quelque tems à l'aise par les petits trous qu'on avoit faits, & qui étoient cachez dans le poil de la couverture; il ferma la porte en dedans, & pendant qu'il étoit dans le coffre le couvercle abbatu, il fit en se remuant que le coffre se ferma tout-à-fait : si bien que ce pauvre homme au desespoir croyant étouffer. fit de si grands efforts qu'il rompit la serrure, & me vint dire cela sur les terrasses où je me promenois. Lors que je fus prêt à sortir, je dis à mon valet de chambre en presence de ce Gentilhomme, ce que je voulois qu'il fit du coffre que j'avois fait apporter depuis peu, il me le promit: il est vrai que lors que je fus parti. il dit au Gentilhomme Savoyard qu'il ne se feroit pas pendre pour lui & le laissa quasi desesperé.

Voilà l'histoire de ma prison de 1641. où je fus cinq mois par la seule haine d'un Ministre, qui en affectant le personnage de devot, & même: faisant de bonnes œuvres, ne pardonnoit jamais.

ո Հ

Il est vrai que Dieu me vengea de cet hypocrite, 2641. car quelques années après il sut disgracié, & il en mourut de chagrin comme un homme qui n'a ni résignation aux volontez de Dieu, ni courage: le seul fils qu'il avoit, a mené une vie obscure avec une espece d'imbecillité sans se marier.

Pendant ma prison, mon Regiment ayant en ordre de servir dans l'armée que commandoit le Marêchal de Châtillon, fut defait à la bataille de Sedan.

Suivant donc la condition de ma liberté j'allai à mon Regiment qui étoit aux environs de Mesieres dans le débris de l'armée du Maréchal de Châtillon que le Cardinal venoit de récompenser (quoi qu'il est perdu la bataille) du Regiment de Piedmont pour son fils d'Andelot depuis Comte de Colligni, es après Duc de Châtillon; & cette récompense sui faite au Maréchal, parce que le Comte de Soissons Louïs de Bourbon, ennemi declaré du Cardinal de Richelieu, avoit été tué commandant l'armée ennemie.

Ensuite le Marêchal étant tombé malade, se retira, & l'on donna son armée à commander à de Maillé Marêchal de Brezé, beaufrere du Cardinal. Le Marêchal ayant pris la ville de Lens y mit mon Regiment, celui de la Trimouille, & encore un autre du nom duquel il ne me souvient pas, & donna le Gouvernement à un Capitaine d'Infanterie de la Garnison d'Arras, du Regiment de Saint Preuil. Cet ordre étoit injuste, (n'y ayant que les gens pourvus du Roi qui puissent commander dans les places, comme Gouverneurs, à de plus grands Officiers qu'eux.) Je pris les Commandans des déux

deux autres Regimens, je m'en allai supplier. le Marêchal de Brezé, d'avoir égard au titre 1641de Mestre de Camp que j'avois, & de ne me pas obliger d'obéir à un homme que le dernier Capitaine de mon Regiment devoit commander par tout. Le Marêchal qui étoit bizarre naturellement, & de plus insolent de sa faveur, crut qu'il y alloit de son honneur de ne pouvoir pas faire impunément une injustice, ou qu'il y avoit de la foiblesse de s'en repentir. Il me dit donc avec un air d'autorité, qu'il ne changeroit rien aux ordres qu'il avoit donnez, que nous étions bien difficiles, & que quoi qu'on fit, on ne nous contenteroit pas. Je me retirai sans repliquer, ne me voulant pas commettre avec un homme emporté, qui avoit le pouvoir & la force à la main.

Le lendemain de la prise de Lens, l'armée passa outre, & s'en alla du côté de Lille. Le soir le Gouverneur de Lens, honteux d'avoir à me commander, m'envoya civilement demander l'ordre: je le donnai sans me saire presser, & le lendemain je m'en allai à Arras auprès de Saint Preuil qui étoit ami de mon pere. Il me logea chez lui, me sit l'honneur qu'il put me saire, & pendant que je sus avec lui il me conta sa vie qui me parut sort extraordinaire.

Pendant la marche de l'armée mes amis sirent entendre rasson sur mon sujet au Maréchal de Brezé: desorte que l'ayant disposé à me retirer de Lens, il m'envoya à son retour (qui sur huit jours après) Monson Capitaine de les Gardes me dire de l'alter trouver. Monson ne: m'ayant pas trouvé, & sui ayant rapporté que j'étois parti de Lens le lendemain du jour qu'il m'y avoit laissé, le Maréchal s'emporta & menagai D. 6.

84 MEMOIRES DU COMFE

de m'interdire. Enfin le Plessis Bélievre Lien-1641 tenant de Roi d'Arras, & Lieutenant Colonel du Regiment d'Infanterie du Marêchal, fit ma Siège de paix avec lui, & je le suivis au siege de Bapau-Bapau- me, où deux jours après qu'il sut formé il sit

venir mon Regiment.

Cette place étoit de sept bastions bien revétus, avec un grand fossé sec, & une bonne contrescarpe: mais ce qui en rendoit l'entreprise fort difficile, c'étoit le peu d'eau qu'il y avoit à trois lieues à la ronde. Il falloit de necessité pour v réussir prendre la conjoncture que les ennemis fussent occupez ailleurs, & ne fussent pas en état de se venir poster devant nos lignes: & ce sut ce tems-là que prirent les Marêchaux de Brezé & de la Meilleraye; les ennemis étant alors embarquez à la reprise d'Aire. Bapaume ne dura que huit jours de tranchée ouverte, & se rendit à ma garde le 18. de Septembre 1641. On en donna le Gouvernement à Davergne Lieutenant Colonel du Regiment de Navarre, & le Marêchal de Brezé ayant été rappellé à la Cour pour être envoyé en Catalogne, le Marêchal de la Meillerave fit marcher l'armée devers Ar-Saint Preuil, qui en étoit Gouverneur, étant allé rendre ses devoirs à ce Marêchal à demi-lieuë de sa place: celui ci le prit d'abord par son baudrier, & lui demanda son épée de la part du Roi. Saint Preuil la lui donna, en lui disant qu'il ne l'avoit jamais portée que pour le service de Sa Majesté. Il est vrai, reprit le Marêchal, témoin la belle action que vous venez de faire. Je ne vois pas, repliqua Saint Preuil, que cette action me convainque de n'être pas bon serviteur du Roi, & sur cela le Capitaine des gardes du Marechal se saisit de lui; & le sit sortir de la cham-

Le lendemain il fut conduit avecescorte dans la Citadelle d'Amiens, où 1641. scès lui ayant été fait, il fut condamné saint la tête coupée pour quelques violences, Preuil ques prétenduës concussions. Mais en arrêté r la haine du Maréchal de la Meillerayenier, &)esnoyers ennemis implacables. lupart des Historiens sont pensionnaires damnes. our; ils n'écrivent que sur les Memoi-moit, on leur donne: desorte qu'il ne faut pas ier si les malheureux paroissent toulours iles. Cependant il se rencontre quelques gens definteressez & amis de la verité, pouvant pas faire une meilleure fortune ferables. Teur font au moins une meiléputation, & qui leur sauvent l'honneur l'injustice de leur siecle. Je pretens aumi rendre ce bon office à Saint Preuil. e suis pas en peine d'être crû; car outre suis connu pour un homme sincere, c'est i vû presque toutes les choses que j'en re.

Jussa d'Ambleville Sieur de Saint Preuil Histoirerun, & avoit la tête naturellement frisse, de Saint ge assez agréable; mais sur tout la mine le sujet & siere autant que le courage. Dans les de sa encemens de sa vie il avoit été fort ga-mort, & entre autres passions il en avoit eu une pour Madame.... une des plus besnmes de son tems; mais malheureusepour lui il n'avoit pas été sans rival au-'elle.

la Porte Sieur de la Meilleraye, depuis hal de France, & alors Enseigne des Garla Reine Mere Marie de Medicis, étoit eux de Madame... aussi bien que D 7

Saint Preuil: mais comme celui-ci en étoir 1641. mieux traité, il mettoit l'autre au desespoir, de il étoit bien aise de faire connoître que toutes les rigueurs de sa maîtresse étoient concertées avec lui.

Avant que d'achever ce que j'ai à dire de ces deux rivaux, je croi qu'il n'est pas hors de propos d'écrire une avanture de Saint Preuil, qui fera bien connoître son caractere. Soit que le mari sût jaloux, soit pour quelqu'autre raison, sa femme vint demeurer quelque tems à Bagnollet, & ce suit alors qu'on sit ce Vaudeville.

Vous n'aurez plus à Bagnolet Ni balet, ni comedie, Pas seulement un poulet, Quelque chose qu'on vous die: Saint Prenil ce nouveau galant, Quand vous ne serez plus belle, Sera le plus infidelle De tous vos autres amants.

Saint Preuil 1'y alloit voir fort souvent. Un jour qu'il la pressoit plus qu'à l'ordinaire de lui accorder les dernieres faveurs, & qu'il n'en demeuroit pas même aux paroles, este le traita d'insolent, & lui commanda de ne se jamais presenter devant elle. Il fortit de sa chambre: veritablement une heure après la Dame s'étant allé promener comme este avoit accoustumé, se long d'un de ces beaux Canaux de Bagnolet, Saint Preuil sort tout nû de derrière une paliffade, & se montrant à sa maîtresse en cet état: Ce sera pour la dernière sois, Madame: Adieu, lui cria-t-il; & là-dessus il se jetta dans le Canal la tête la première. La Dame essrayée, de cette

vision se mit à crier aussi, & à fuir du côté du logis, où elle tomba évanouie. Si-tôt qu'elle 1641. put parler, elle commanda qu'on allat voir ce qu'étoit devenu Saint Preuil, lequel n'avoit pas été long-tems dans le Canal, & s'étant rhabillé promptement avoit regagné Paris, où il se tint caché quelques jours. Cépendant le bruit de sa mort s'étant répandu, Madame de fut vivement touchée de la resolution extrême qu'il avoit prise: cela lui parut une marque extraordinaire d'amour, & lui ayant peut-être trouvé des graces dans sa nudité, qu'elle ne lui avoit pas remarquées avec ses habits, elle se repentit de sa cruauté, & témoigna publiquement. le regret qu'elle avoit de sa perte. Saint Preuil en étant averti, ressuscita bien-tôt, & ne perdit pas une si favorable conjoncture.

Mais pour revenir à de plus serieux endroits de sa vie; lors que la Meilleraye & lui avoient. cessé d'être rivaux, ils n'avoient pas cessé d'être ennemis. Ils s'étoient toûjours depuis morgué. & tant qu'ils avoient été égaux en fortune. Saint Preuil qui avoit fait plus de bruit dans le monde que la Meilleraye, avoit par là augmenté la haine & l'envie de son ennemi contre lui. Enfin le Cardinal de Richelieu étant devenu premier Ministre, fit avoir des emplois à la Meillerave fon cousin qui le firent Maréchal de France. Saint Preuil de son côté s'étoit fort avancé par son seul merite: il avoit été fait Capitaine au Regiment des Gardes, & c'avoit été lui qui avoit pris le Duc de Montmorenci au combat de Castelnaudari, ce qui lui avoit donné l'amitié du Cardinal. Depuis s'étant battu contre Flesselles, & l'ayant tué, il s'étoit sauvé hors du Royaume, craignant la rigueur des Edits. Edits qui venoient d'être faits contre les duels, & il avoit demeuré à Bruxelles jusqu'à ce que les ennemis ayant assiegé Corbie en 1636. il s'étoit jetté dedans, en passant la Somme à la nage; en avoit retardé la prise par sa vigueur, & l'auroit bien retardée davantage si on l'avoit voulu croire.

Le Cardinal prit ce tems-là pour le faire revenir, & fit tant valoir cette action, que le Roi passa son duel pour une rencontre. Ensuite ses services lui sirent avoir le Gouvernement de Dourlans, & puis celui d'Arras, d'où il fatiguoit tellement les ennemis, qu'ils ne sortoient plus de leurs places à dix & douze lieues à la ronde de lui, qu'avec des précautions extraordinaires, & avec tout cela encore étoient-ils souvent battus: ils ne l'appelloient que la Tète

de fer.

Jusques-là, le Maréchal de la Meilleraye avoit fait vainement plusieurs tentatives auprès du Cardinal pour le perdre; mais enfin son heure étant venue, sa mauvaise fortune le fit emporter jusqu'à battre un parent de Desnoyers. nommé d'Aubrai, qui étoit dans sa place Commis pour les vivres. Peu de tems après, Bapaume étant pris, & la garnison des ennemis escortée seulement par un Trompette du Maréchal de la Meilleraye, contre l'usage qui veut qu'on commette à cela un corps de Cavalerie; Saint Preuil qui étoit sans cesse en campagne pour le fervice du Roi, rencontra cette garnison, la chargea & la deffit avant qu'il eût vu le Trompette. Le Maréchal croyant avoir alors un sujet infaillible de le perdre, envoye les plaintes des ennemis au Cardinal, lui mande que c'est pour le ruiner d'honneur & de reputation, que Saint

Saint Preuil a fait cette action-là; exagere làdessus ses violences & ses concussions: & tout celédela étant soûtenu par Desnoyers, qui se souvenoit de l'outrage sait à son cousin d'Aubrai, le Cardinal donna les mains à la perte de Saint Preuil: & peut-être en s'imposant la necessité d'abandonner un de ses bons amis, se siatta-t-il de la réputation qu'il croyoit avoir par là, de preferer la justice à ses propres inclinations.

Voilà au vrai le sujet de la mort de Saint

Preuil.

Le Maréchal de la Meilleraye ayant fait reconnoître de la part du Roi, la Tour Gouverneur dans Arras, & donné le bâton de Maréchal de France au Comte de Guiche, quitta l'armée qu'il laissa entre les mains de ce nouveau Maréchal. Le reste de la Campagne se passa à fortissier la Bassée, où les ordres du quartier d'hiver étant arrivez, mon Regiment sut reformé à quatre compagnies & mis dans Lens.

Pour moi qui me trouvois fort rebuté de la Fortune, je m'en revins à la Cour, résolu de quitter le service: & en attendant quelque occasion favorable d'y rentrer, je résolus de chercher de la subsistance dans un mariage. Je le aissois naturellement, parce que j'étois enneni de toute contrainte. Mon pere eût assez souaité de me voir établi, mais il eût voulu de es mariages de riches veuves qui s'entêtent d'un eau garçon, & qu'on m'eût pris avec mes roits fans lui demander autre chose. Il me arloit incessamment de la fortune de Chabot. ui par sa bonne mine & pour sa belle danse voit épousé la Duchesse de Rohan; & je voyois ien qu'il se prenoit un peu à moi, de ce qu'étant: tant assez bien fait, quelque Infante ne n

1641. pas encore venue enlever.

Pendant que je cherchois une fernm trouvai une de mes parentes, jeune fille belle, mais qui n'avoit point de bien: el plût d'abord; & croyant seulement m'a en attendant que j'eusse rencontré quelq parti, j'en devins amoureux. Dans les mencemens de ma passion je sus assez mo tre pour ne la vouloir point épouser, voulant pas ruiner pour l'amour d'elle. & l'amour m'eut mis en état de ne plus so mes interêts, je songeai aux siens, & je voulus pas rendre malheureuse en l'ép malgré mon pere, ni la ruiner pour l'an moi. Ainsi je ne la voulus jamais épous n'eut pas les mêmes confiderations pou car dans tous les tems elle me souhait ion mari.

Mais pour dire les choses de suite, ce étoit auprès d'une de ses sœurs mariée: sinage sit notre connoissance, & le con notre amour. Je ne l'aimai pas long-ter en être aimé, & même elle ne sit point cons de me l'avouer de bonne heure joint à nôtre alliance empêcha qu'on n' lât. C'est un grand avantage pour cach amour, que d'être parent de sa maîtres assiduitez d'un Cousin ne font pas si-tôt que celles d'un homme qui n'est point par a vant que le public ait découvert que rent a quelque dessein, l'affaire est reglée amans ont pris des mesures ensemble ptromper.

Au reste je recevois de ma Cousine les faveurs imaginables à la reserve de DE BUSST RABUTIU. 92 : la raison en est à extraordinaire, que — ne la dissipas, on ne la devineroit pa-16qu.

crainte d'être reiulé, empêche presque urs les jeunes gens de demander des ta-; pour moi je ne les demandois pas à ma ne de peur qu'elle ne me les accordit; & :la j'admire la bizarrerie de mon amour avoit autre but que soi-même: car je ne is ni débaucher ma maîtrelle ni l'épouser. dant me voyantun jour auprès d'elle dans es sentimens: vous êtes le maître, mon n, me dit-elle, si vous le voulez absolumais vous ne le voudrez pas, si vous me z donner la plus grande marque d'amour ous puissiez me donner en votre vie. ma Cousine, lui répondis-je, je ne le plus; je serai aussi honnête que vous: & n'elle ne pût gâter le merite de cette acar aucune interpretation desavantageuse. fis voir au doigt & à l'œil, que rien ne choit de me satisfaire que la seule envie faire plaisir.

endant mon pere & ma mere qui furent se cette galanterie, en craignirent les, & pour les interrompreils voulurent me . Après avoir examiné les meilleurs par-la Province, ils crurent ne pouvoir pas s'adresser qu'à Gabrielle de Toulongeon l'Antoine de Toulongeon, Gouverneur merol, & de Françoise de Rabutin, sœur

ron de Chantal.

rsque mon pere prit ce dessein, il le dit s ses amis, asin d'ôter par là toute espeà ma Cousine. Cela sit l'esset qu'il s'étoit s: la Demoiselle qui avoit paru jusques-

MEMOIRES DU COMTE

là si passionnée prit bien-tôt son parti, & sere1641. solut à rompre tout commerce avec moi : ce
qui me surprit fort; car encore bien que je sache qu'on ne se pende pas d'ordinaire en ces
rencontres, il cst pourtant naturel d'être d'abord dans une grande douleur & d'avoir peine
à en revenir. Voilà comme je sus quinze jours
durant, au bout desquels la conversation d'un
de mes amis qui savoit l'état de mes affaires, &
qui lisoit avec moi le Traité d'Owide des Remedes d'amour, commença de me consoler. Peu
de tems après mon pere m'ayant mené en Normandie, l'absence de six semaines acheva de me
guerir.

Je m'en allai ensuite en Bourgogne pous Ann mon mariage: il traîna assez long-tems, & pen1642 dant que les gens d'affaires ajustoient les conditions, me trouvant à Bussy, six mois après ma
rupture, je me promenois dans le Bourg, lors
que je vis un carosse qui venoit sur le chemin

que je vis un carosse qui venoit sur le chemin de Paris, arrêté à deux cens pas de moi. C'étoit ma Cousine & sa Sœur qui alloient à Dijon pour un procès qu'elles y avoient, & qui s'étoient arrêtées pour demander de mes nouvelles: elles m'apperçurent, & s'étant mises à crier de jove toutes deux en me voyant, je les reconnus & je m'en allai avec elles à Dijon. Je ne pouvois assez m'étonner de l'état où je me trouvois alors pour ma Cousine: je me souvenois bien de l'avoir vuë autrefois - mais à peine me souvenois-je de l'avoir aimée, & il ne me restoit de tout notre commerce qu'une grande familiarité. Comme je n'avois plus de respect pour elle à cause que je n'avois plus d'amour, je prenois d'autorité, & sans les deman-

der, ces faveurs qu'elle accordoit autrefois à

nes prieres; & si elle m'avoit laissé faire alors e ne l'aurois pas tant ménagée que je faisois 1642. utrefois; mais elle n'avoit garde de se remetre à ma discretion, ne doutant pas que je n'en tousasse. Je demeurai huit jours avec elle, a-rès lesquels je m'en retournai à Bussy, craiquant que Mademoiselle de Toulongeon (qui n'avoit déja donné quelques petites attaques sur cette galanterie) ne trouvât mauvais qu'étant prêt à l'épouser, je parusse y avoir encore de l'attachement.

Quelque tems après je me mariai. Ce fut à Alonne près d'Autun, le 28. d'Avril 1643. J'y Ann. demeurai près d'un an sans entendre parler de 1643. ma Cousine, après lequel je la trouvai à Paris mariée aussi bien que moi, & plus belle qu'elle n'avoit jamais été. Je ne voulus pas perdre mes services passez; je lui rendis donc quelques soins sans amour: comme je ne craignois rien, je hasardois tout, & les témeritez étant d'ordinaire heureuses en ces matieres, je ne perdis pas mes peines. Depuis ce tems - là je n'ai point douté que la hardiesse en amour n'avançat fort les affaires : je sai bien qu'il faut aimer avec respect pour être aimé; mais assurément pour être recompensé il faut entreprendre, & l'on voit plus d'effrontez réuffir sans amour, que de respectueux avec la plus grande passion du monde.

On peut bien juger qu'ayant fait cette conquête sans peine & sans desirs, je me souciai peu de la conserver. Ce n'est pas que nous ne nous attachions quelquesois à des personnes après en avoir eu des faveurs, que d'abord nous n'avions pas trop desirées, mais il faut que ce soient leurs manieres douces, agreables & tendres

Menoires du Comte

dres qui nous arrêtent; enfin un je ne sai quo 1643. qu'on ne peut exprimer & qui ne se sent que par la pratique. A la verté ma Cousine avoit tout le contraire de cela; plus on la connois soit, moins on avoit d'amour pour elle, & son corps, son esprit & sa conduite lui sai soient perdre les amans que son visage lui avoit attirez.

Je fus donc une espece de Provincial depuis Ann. 1642. jusques en 1644. que Mauvilly Lieute 1644 nant de la Compagnie de Chevaux-legers d'Or donnance de Henri de Bourbon Prince de Condé, Gouverneur de Bourgogne, ayant été tui aux attaques de Fribourg, faites le 3. d'Aoû 1644. par Louis de Bourbon Duc d'Enguier pour lors, & depuis Prince de Condé: mot pere souhaita que je traitasse de cette Charge Je convins du prix à douze mille écus avec le bon homine Villeneuve, pere de Mauvilly auquel on avoit donné permission de retire cette somme que son fils en avoit donnée, à ensuite le Prince de Condé m'en fit donner le Brevet avec toutes les marques d'estime imaginables.

Dans ce tems-là, le Commandeur de Bussy Hugues de Rabutin mon oncle, devint par droit d'ancienneté Grand Prieur de France, par la mort du Grand Prieur de la Porte. Roger de Lorraine Chevalier de Guise, qui se sentoit appuyé de l'alliance & de la protection de Gaston de France Duc d'Orleans, pour lors Lieute, nant General de la Regence, avoit prétendu avant la mort du Grand Prieur de la Porte, d'avoir cette dignité par l'autorité du Roi, & je pense que si le Grand Prieur mon oncle eût un peu tâté sur son assaire, la Cour lui eût fait cetzinjustice; mais sans hesiter il prit possession h Grand Prieuré avec toutes les soumissions en 1644. re cas requises, & puis alla faluer en cette qua-

ité le Roi & la Reine Regente.

Aussi - t t que l'eus appris sa promotion, je zartis de Bussy en poste & je l'allai trouver, ne soutant pas que je ne fusse celui de sa maison qui se pourroit le plus vrai-semblablement prevaloir de cette fortune qui étoit de plus de cent mille livres de rente.

Ce bonheur fut bien-tôt après interrompu par la mort de mon pere. Le Prince de Condé demanda pour moi à la Reine sa Charge de Lieutenant de Roi en Nivernois, mais cette recommandation faillit à me nuire, & l'on fut sur le point de me la refuser, parce que j'étois Lieutenant de ce Prince. Enfin on la lui accorda pour moi, & i'en eus les provisions.

Le lendemain du jour que j'eus prêté serment entre les mains de la Reine Regente, Ann. le Prince de Condé m'écrivit ce billet de sa 1645.

main.

" M. le Comte de Bussy portera, s'il lui , plaît, & sans delai, sept mille cinq cens lin vres au Sieur de Bartillac Tresorier de la " Reine, & en prendra un Certificat. " commandement de lui mander ceci. " la Vrilliere l'a aussi de le lui dire. Fait à Pa-"ris ce 24. Mars 1645 HENRI DE BOUR-, BON.

Cet ordre me surprit fort, car jusqu'à ce jour on ne m'avoit parlé de rien approchant de cela, & je croyois en être quitte pour les presens qu'on a accoûtumé de faire en ces rencontres, aux gens par les mains de qui il faut necessairement passer. Mais enfin il fallut obeir, & je trouvai cet argent dans la bourse du President Perr 1645. Intendant de la Maison du Prince de Con qui me le prêta fort honnêtement.

> Cette petite taxe venoit de l'esprit ména du Cardinal Mazarin qui avoit cette vilaine ce tume de faire acheter toutes les graces qu'il s

Loit.

Et parce qu'il y avoit des villes dans le l'vernois qui se dissient de tout tems des Gouv nemens particuliers independans de celui cette Province, le Roi me sit donner un Ora

à ce fujet.

Je partis le 29. d'Avril de la Cour pour al prendre possession de ma Charge, mais je to bai dangereusement malade chez moi. Je tr nai long-tems, & cela ne m'empêcha pas si lement d'aller en Nivernois, mais encore des trouver à la Bataille de Nortlingue qui se don

le 2. d'Août 1645.

Lorsque je sus un peu remis, j'assemblaiu recruë de trente Maîtres, tant pour m'aider joindre l'armée, que pour reparer le m heur qui m'étoit arrivé de n'avoir pû me tro ver à l'ouverture de la Campagne, & je me n en marche le 26. de Juillet. J'arrivai le 2 d'Août à Philisbourg où le Duc d'Enguien : riva deux jours après en brancard avec la f vre continuë, & delà passa en France. Edi de la Châtre mon Cousin germain par sa sei me, revint aussi en même tems de l'armée se Mont de malade, & mourut le 3. de Septembre 164 M. de la dont ce sut grand dommage: car c'étoit i

Châne. Gentilhomme de courage & d'esprit : il ave été Maître de la Garderobe de Louis XIII. Colonel des Suisses dans la Regence d'Ann d'Autriche; mais s'étant mis dans une çaba ens qu'on appelloit Importans, dont lede Beaufort étoit le Chef, & cela contre 1645. /eur naissante du Cardinal Mazarin: & ceétant devenu le Patron, il sit arrêter le de Beaufort & destituer la Châtre de sa ge de Colonel des Suisses que le Marêchal issompierre sui remboursa. La Châtre au poir de sa disgrace, sit cette Campagne voire auprès du Duc d'Enguien, fut pris à taille de Nortlingue; & n'étant pas connu, de prison en payant la rançon d'un Che-

eger; mais il ne jouit pas long-tems après de sa liberté.

3. Septembre je partis de Philisbourg, & is camper à Gotzen où étoit l'armée comlée par les Marêchaux de Grammont & de nne.

- 4. nous marchames à Hailbron où l'on siege de rien, le 5. le 6. le 7. ni le 8. on ne fit que Hallques abbatis sur les éminences, & quelques bron, ites.
- 9. les ennemis firent une sortie avec deux drons qui furent vigoureusement repoussez e Lorraine Comte de Lissebonne, Capide Cavalerie dans le Regiment du Cardi-Aazarin.

12. on envoya fix gros canons à Wimpfen,

: que Hailbron venoit de capituler.

13. au matin il arriva un Convoi de Philisg, conduit par quinze cens hommes de pied. : 14. Hailbron se rendit.

: jour-là ayant soupé ensemble Jumeaux & & nous trouvans de bonne humeur, nous imes cette Lettre en vers à Lénet notre ami, Procureur General au Parlement de gogne.

me I.

Ous t'écrivons du Camp d'Hailbron,
Où le feu Colonel Ebron,
Quand il reviendroit sur la Terre,
Ne pourroit pas faire la guerre;
Fût-il mille fois plus rusé,
Tant le sourrage est malaisé.
Mais Muse, de vous on se moque,
Allez chercher qui vous invoque:
Nous n'avons que faire de vous,
Ayant Bacchus avecque nous;
Ce Dieu nous échauffera l'ame,
Et nous sournira de la stame
Assex pour faire en petits vers
La peinture de l'Univers.

L'on voit tous les Quand pour Philis, Dedans la crotte ensevelis, Et l'on confond le petit Maître Avec le Cravate & le Rêtre; Si, qu'on ne les distingue pas, Que quand ils vont dans les combats, Car l'un y court à toute bride, Mais l'autre n'est pas homicide; Et de peur d'être crû brutal, N'y va qu'au pas de son cheval; Aussi dit la plupart du monde Que c'est en slegme qu'il abonde.

Au reste nous avons passé

Par d'épouvantables allarmes;

Si le Prince su trépassé,

Combien de cris, combien de larmes!

Mais ensin Dieu nous l'a rendu

Comme il étoit, tout plein de charmes,

A cela près qu'il est tondu.

tte Tête fi belie & bonne. ur qui la Déesse Bellone toujours en tant de respect, ent de recevoir un échec: un Barbier la main trop ofée ' for ornement l'a privée. s nous pourquoi Dien l'a permis; u qu'il paroît de ses amis? croi, moi qui ne suis pas bête, e Dieu ne vent pas que la Tête plus grand de tous les Guerriers t converte que de Lauriers. est-ce pas en ta conscience dessein de la Providence?

15. de Septembre les trois Armées d'En-, de Turenne, & de Hesse partirent d'Hail-

& vinrent camper à Glet.

: 17. les Armées marchant sur plusieurs mnes, la nôtre vint faire une grande halte porte de la petite ville de Holac, & nous nes dans le fauxbourg. Le Marêchal de nmont m'ayant retenu à dîner avec lui & ques autres Officiers de l'armée, nous fiune petite débauche, pendant laquelle Mes-'s les Comtes de Holac vinrent saluer le ·êchal. Ils parloient tous affez mal Franpour importuner beaucoup avec leurs comiens: de plus ils étoient grand nombre de es, tous Comtes à la mode d'Allemagne. ls ne venoient que long-tems les uns après autres. La Marêchal fatigué de tant de pretations, me dit le verre à la main avec cet si naturellement plaisant qu'il avoit, Allons de Bussy, je vous porte la santé de Mesurs les Comtes de Holac, fussent-ils un cent. Le chagrin du Marêchal nous fit éclater de riré45. re, & tous les Holacs le remercierent avec de grandes reverences, comme se sentant lui être fort obligez.

Le même jour 17. de Septembre les trois Armées vinrent loger à Vesten, Reiden, Sulsbac, Houguenau & autres quartiers, que tous ensemble on appelle le Rosegarten, qui veut

dire le jardin des roses.

Le 18. on délogea de Sulsbac le corps des Gendarmes dans lequel j'étois, & on le mit aux fauxbourgs de Hal.

Le 19. le 20. le 21. & le 22. il ne se passa rien. Le 23. l'on eut nouvelles que Jean de Vert étoit en Campagne pour entreprendre sur le quartier de Guets, General des Hessiens: de sorte que la Cavalerie legere sut toute la nuit à cheval, de quoi l'ennemi averti se retirasans

rien faire.

Le 25. les Generaux firent grande débauche chez Héme, premier Colonel des Allemans de l'armée de Turenne. Nous y arrivames sur les fins Colligny & moi, après avoir d'îné & bien bu chez le Tot Maréchal de bataille, chez qui Colligny & Oroué mon cousin, fils de Pesseliere (qui l'avoit envoyé volontaire avec moi) avoient eu querelle dans le vin, pour laquelle mous nous devions battre à coups de pissolet trois contre trois: mais comme nous étions au rendez-vous, Oroué, mon Ecuyer, & moi, on nous vint dire que Colligny étoit arrêté; de sorte que le Marêchal de Grammont accommoda cette affaire.

Le premier d'Octobre on eut nouvelles de l'arrivée de Galas avec sept mille chevaux à l'Armée de Baviere, & cela par le Colonel Bains



Bains qui ayant été pris à la bataille de Nortlingue venoit de se sauver de prison.

1645.

Le 3. il arriva confirmation au Marêchal de Turenne de la nouvelle de Bains, de sorte que les Armées partirent du Rosegarten à trois heures après midi; & sans faire des haltes de plus d'une heure, marcherent nuit & jour & arriverent le Jeudi 5. au gué de Wimpsen à deux heures après midi: le reste du jour se passa à commencer un Pont sur des chevalets pour faire passer l'Infanterie, & les chariots au gué du Nécre, mais parce qu'il étoit fort débordé, il s'y nova force gens.

L'Armée campa de l'autre côté sur le bord

de la riviere la nuit du 5. au 6.

Le 6. le Pont ne se pouvant achever à cause de la rapidité de l'eau, l'on sut contraint de saire passer une partie de l'Infanterie sur six batteaux, & l'autre à un gué plus bas en croupe derriere la Cavalerie. Cela dura jusques au soir du même jour, après quoi l'on recommença de marcher toute la nuit & tout le jour du 7. & on arriva sur les sept heures du soir à Visseloc.

Le 8. à Roth. Le 9. à Bruxel.

Le 10. à Philisbourg où n'ayant aucunes nouvelle des ennemis, nous nous émancipames d'aler à Graben, & les Hessiens nous y

quitterent.

Le 12. on commença de s'y retrancher, & sur les huit heures du soir le retranchement étant fort avancé les Armées se retirerent en diligence sur l'avis de la marche & de la proximité des ennemis: l'Infanterie campa sous les bassions de Philisbourg, & la Cavalerie aux Capu-

102 Memoires du Comte

pucins, d'où le Regiment de Cavalerie d'En 1645. fut commandé de partir sur les quatre l après midi du 13. & passer sur le pont d teaux que nous avions sur le Rhin, pour loger à Guermesen, ayant été resolu que le de la Cavalerie Françoise prend oit ce r chemin le lendemain 14. & que celle de T ne camperoit sous les forts du Rhin: m Marechal de Turenne ayant eu avis que le nemis avoient dessein sur son quartier, fil tir sa Cavalerie à l'entrée de la nuit sans en avertir, & la fit venir sous Philisbours que le Marêchal de Grammont ayant api envoya en diligence le Chevalier de Chaboi réchal de camp pour nous faire venir sous lisbourg, où nous demeurames le 14. nous recumes une demi-montre, & le 17 tre corps de Gendarmes passa la riviere le fort du Rhin & vint loger à Guern pendant que la Cavalerie de Turenne alloi ser à Spire.

Le 16. le 17. & le 18. le reste de l'as passa après avoir laissé mille hommes dans

lisbourg.

Le 19. le Marêchal de Grammont alla l à Landau, les troupes dans des quartiers environs & la Gendarmerie dans Checelin je ne voulus pas demeurer, parce que le rêchal voulut que son Lieutenant de Ger mes commandat le quartier; le Comte de vanes Lieutenant des Gendarmes du Princ Condé venant de partir de l'Armée.

Et en cette rencontre je serai bien aise de re quelques reslexions sur l'embaras, que sa d'ordinaire dans les Armées, un corps de (darmes avec leurs prétendus privileges. emierement, ils ne faisoient jamais la garu Camp, ils n'alloient jamais en parti, ils 1645. nt incompatibles avec la Cavalerie legere ec l'Infanterie. Un Guidon de Gendarmes ndoit commander l'Armée en l'absence Officiers Generaux: enfin leurs chimeres nt insupportables.

ins le Corps de Gendarmes étoient comles Compagnies de Chevaux legers d'Orance des Princes du Sang: & c'étoit enune autre dispute entre les Compagnies

donnance & les Gendarmes des Gentilsnes. Le Prince de Condé & le Duc d'Envouloient que leurs Lieutenans de Chelegers, commandassent aux Lieutenans des
armes des Gentilshommes, & cela se prait quand l'un ou l'autre commandoit l'Armais en leur absence, si un Marêchal de
ce commandoit & qu'il eût une Compale Gendarmes, il prétendoit que son Lieut commandat les Lieutenans des Chevauxd'Ordonnance, & c'est ce qui m'empê-

e coucher au quartier de Checelin.

y avoit même une dispute entre les Offiiu Prince de Condé & ceux du Duc d'Enson fils. Celui-ci qui commandoit d'ore l'Armée où servoient les Gendarmes ur Maison, vouloit que son Lieutenant nandât le Sous-Lieutenant du Prince de lé: cependant cela étoit injuste; car le -Lieutenant d'une Compagnie des Gendarest au même degré que le Lieutenant d'ucompagnie qui n'a point de Sous-Lieute-

compagnie qui n'a point de Sous-Lieutecela faisoit que le Sous-Lieutenant du ce de Condé ne servoit jamais.

Roi a mis depuis un bon ordre à tout ce-E 4

104 Memoires Du Comte

la. Il a cassé toutes les Compagnies de Gendar-1645: mes & de Chevaux-legers d'Ordonnance, à la reserve de celles de la famille Royale, lesquelles il a mis sous l'autorité du Colonel de la Cavalerie legere, du Mestre de camp General & du Commissaire General. Ainsi il n'y avoit plus d'embarras en 1660.

Le 19. je vins coucher à Landau, où Boyer arriva de la Cour & apporta le congé du Marêchal de Grammont & les ordres pour mettre les Troupes en quartier de rafraichisse-

ment.

Le 20. fur les neuf heures du foir les Troupes eurent ordre de se trouver à la pointe du jour à Landau pour marcher en diligence à Wimpfen, sur l'avis que l'on avoit qu'il étoit affiegé par deux mille hommes de pied & quinze cens Chevaux. Mais sur le minuit le Marêchal de Grammont changea de résolution & se contenta d'y envoyer toute son Infanterie & deux cens Chevaux; le tout commandé par le Chevalier de Chabot qui partit de Landau le 21. & fut seulement au bord du Rhin: car les Colonels de l'Armée de Turenne lui representerent qu'ils ne pouvoient faire cette cavalcade sans ruiner leurs troupes: de sorte que l'on s'en revint chacun dans ses quartiers le 22. au matin.

Le 23. d'Octobre je partis de l'Armée avec le Chevalier de Chabot. Nous couchames le 29. à la basse Lindre, où il y a un Etang qui a sept lieues de tour, & qui s'empoissonne de

deux cens milliers.

J'arrivai le lendemain de la Saint Martin chez moi à Forleans, où je demeurai avec ma femme jusques en Fevrier 1646, que j'allai en Ni-

Nivernois prendre possession de ma Charge.

Le 15. de Fevrier 1646. je partis de Forleans, Ann. & le 18. je fis mon entrée à Nevers, accom- 1646. pagné de presque toute la Noblesse du Nivernois & d'une partie de la Compagnie de Chevaux-legers du Prince de Condé, ainsi qu'il se seut voir par l'acte de ma prise de possession, en latte du 18. de Fevrier 1646.

Après la harangue que me fit le premier Echevin à la porte de la Barre, je remontai à cheval, & j'allai descendre à la grande Eglise Saint Cire, où le *Te Deum* fut chanté, & ensuite je me retirai à mon logis où je reçus les

narangues de tous les Corps.

L'apresdinée je donnai quelques ordres pour a Province, & le 20, je partis pour aller à Saint Pierre le Montier me saire recevoir & prendre

a veritable possession de ma Charge.

Après avoir essuyé les harangues à l'accoûumée à la porte de la ville, dans les rues, & à non logis, je donnai quelques ordres, & le lenemain j'allai sieger au Presidial, où je sus reçuieutenant de Roi, dont on me délivra un acre-

Le 22. de Fevrier j'allai coucher à Desise ou

e sejournai le 23.

Le 26. l'allai coucher à Chatelchinon où je s prendre un sete de ma prise de possession à ause des pretentions de cette ville-là.

Le 28. j'arrivai à Forleans.

Lorsque j'entrai en Nivernois je reçus plueurs plaintes des desordres que commettoient s troupes dans leurs passages en cette Provine: de sorte que quoi-que ma Charge me donât assez de pouvoir pour y remedier, je crus u'une Lettre de cachet particuliere pour ce hef-m'autoriseroit davantage; cela m'obligea E. d'en le

106 MEMOIRES DU COMTE

d'en écrire à M. le Tellier Secretaire d'Etat au 1646, département de la guerre, duquel je reçus l'ordre que je demandois. Je n'eus pas demeuré huit jours à Forleans que j'en repartis pour la Cour, où bien-tôt après le Prince de Condé me fit faire Confeiller d'Etat.

Je ne prêtai le serment que l'année 1647, parce qu'aussi-tôt que j'eus obtenu les Lettres, je sus obligé de retourner promptement en Bourgogne pour mettre la Compagnie du Prince de Condé en bon état, & pour me preparer à la

Campagne prochaine.

Dans ce tems-là j'appris que Saint André Monbrun avoit obtenu de Madame de Mantouë la demission du Gouvernement de Nivernois, & qu'il alloit en Cour pour se faire agréer; sur cela j'éerivis cette Lettre au President Petraut mon ami.

MONSIEUR,

"Nous me dites dernierement que Monseigneur le Prince avoit rebuté en ma faveur la proposition que l'on avoit faite dans le Conseil du Roi de faire faire à M. de Langeron la Charge de Gouverneur de Nivernois par commission. Il se presente aujourd'hui une affaire de pareille nature & de plus grande consequence pour moi; c'est que Madame de Mantouë a donné la demission du Gouvernement à M. de Saint André Monbrun, & a écrit ou doit écrire à la Cour pour le faire agréer dans cette Charge. Je vous supplie très-humblement, Monsieur, d'en donner avis à Son Altesse, afin qu'elle m'assiste enco-

, je lui rends dans sa Compagnie ne me nuise " point ailleurs en laissant établir un autre que 1646. " moi dans leGouvernement d'uneProvince que " je prétendois avec raison, en étant Lieutenant ; de Roi, & qu'on auroit peine à me refuser, si ,, l'attachement que j'ai auprès de Son Altesse ne " m'empêchoit de faire cette autre Charge. Le " Plessis vous dira pourquoi je ne le vais pas trou-" ver & lui en parler-moi-même, & je vous assu-" rerai que je suis, Monsieur, Vôtre, &c.

Le Prince de Condé empêcha l'agrément de Saint André Monbrun pour le Gouvernement de Nivernois tant qu'il vécut, mais à sa mort cette affaire fut plutôt faite qu'on ne sut qu'elle se devoit faire, la Cour apprehendant que le Duc d'Enguien ne lui fît la même oppolition que le Prince de Condé son pere.

La Compagnie de Chevaux-legers du Prince de Condé partit de sa garnison le 15. de Mai. Elle étoit composée de quatre-vingts Maîtres. les plus hardis, les mieux faits, & les mieux

équipez du monde.

Le rendez-vous de l'armée du Duc d'En-

guien fut à Marles.

De-là le quartier du Roi vint à l'Equielle près de Guise, la Gendarmerie à Marli, & la

Cavalerie-legere à Hanap.

De ces quartiers l'Armée s'assembla & vint toute ensemble camper à Catillon, & quelques jours après à Arras, où nous joignîmes le Duc d'Orleans & le Marêchal de Gassion qui avoient un Corps separé.

Le lendemain ces trois Armées se separesent. & par trois côtez nous entrames en Flandres. Le Duc d'Enguien dans l'armée duque! ì'é∙

Ce jour là notre Armée avoit l'avantgarde, & le Duc d'Enguien étant aux coureurs, prit lui-même un Officier prisonnier, auquel il demanda pourquoi les ennemis ne nous avoient pas combattus en un lieu si avantageux pour eux. Celui-ci lui répondit sans le connoître (& en effet le lieu où il le trouvoit déguisoit assez un General d'Armée) que la resolution étoit prise de nous donner bataille, mais qu'ayant appris que le Duc d'Enguien avoit l'ayantgarde.

ils avoient changé de résolution.

Nous joignimes donc les Hollandois, aufquels nous laissames six mille hommes commandez par le Maréchal de Grammont, avec Châtillon Maréchal de Camp, & Jumeaux Maréchal de Bataille. Et le 21. de Juillet au soir nous repartimes de la plaine, & nous allames camper sur la Lys à une lieuë au dessous de Courtrai, où nous sejournames jusques au 23. que nous en repartimes, & marchant jour & nuit, nous arrivames le 28. à Bergues-Saint-Vinox: pendant cette marche il faisoit des chaleurs insupportables.

Un jour que l'Armée passoit par un de ces grands Bourgs de Flandres abandonné, le Chevalier d'Isigny Enseigne des Gendarmes d'Enguien, & moi, étant tous deux à la tête de mes Chevaux-legers, & mourans de soif, nous vîmes un puits, d'où quelques fantassins, qui avoient lenr Officier auprès d'eux, tiroient de l'eau; nous y courûmes, & parce que je ne voulois point attendre, je dis assez doucement à ces soldats de me donner le sceau, leur Officier, qui étoit un brutal, répondit sans me regarder, que j'étois à cheval, & qu'ils étoient plus pressez que moi. Je me tournai à trois ou quatre Chevaux-

legers

Memoires du Compe 112.1

pourpoints, l'Officier contre qui se battoit le 1646. Chevalier s'adressant à moi. Au moins, Monsleur, me dit-il, n'a-t-il pas tenu à moi que nous n'ayons vuidé notre affaire les premiers: & mord....lui répondit le Chevalier, il a bien moins tenu à moi qu'à vous, mon petit mignon; mais je ne pouvois aller en avant si vîte que vous alliez en arriere. L'Officier ne repliqua rien à cela, parce qu'il arriva dans ce moment quatre ou cinq de nos amis qui avoient fû notre querelle, & que d'ailleurs il avoit son dessein. En effet le lendemain matin il envoya un billet au Chevalier, par lequel il le faisoit souvenir de l'offense qu'il en avoit reçue la veille, & que pour cela il se vouloit couper la gorge avec lui seul à seul. Le Chevalier prend deux pistolets & le va trouver; ils les chargent en presence l'un de l'autre, & le Chevalier venant à lui & mettant le doigt sur la détente, son gant qui étoit fort gros la pressa, & le pistolet tira en l'air. L'Enseigne lui dit de rendre son épée: le Chevalier brutalement le refusa. Veritablement l'Enseigne sui cassa la cuisse de son coup depitolet, duquel le Chevalier étant tombé, l'autre lui dit que s'il n'étoit content il rechargeroit ses deux pistolets, se coucheroit auprès de lui, & qu'ils se tireroient encore une fois. Le Chevalier lui dit qu'il etoit satisfait, & le pria seulément de me venir dire de lui mener prompte-Le Che- ment un Confesseur & un Chirurgien. J'y couvaner d'Higny rus avec l'un & l'autre: il se confessa, je le fis porter à Bergues où l'on lui coupa la cuisse: il me conta son dernier combat, la valeur & la franchise de celui contre qui il s'étoit battu,

tué en duct.

& un quart d'heure après il mourut. Ce tut grand dommage, car. c'étoit un fort brave Gen-

lhomme, qui se perdit pour avoir voulu trop ousser un homme de courage, parce qu'il n'é- 1646. oit pas de sa condition.

Le 30. de Juillet 1646. on ouvrit la tranchée Prisede Bergues, & le lendemain la place se rendit. Bergues. Jelin & Tonguedec, tous deux volontaires y

urent tuez.

Le jour que le Chevalier d'Isigny mournt il Duel des le fit encore un duel dans l'Armée, qui ne sut de Contes pas tout-à-fait si funeste, entre le Comte de & de Rieux de la Maison de Lorraine, & Vassé vassé. Mestre de Camp du Regiment de Piedmont: telui-ci se servit de le Bret pour lors Enseigne Colonel de son Regiment, & le Comte de Rieux, de Beaujeu Capitaine de Cavalerie dans le Regiment de Grancé.

Beaujeu étoit un homme de grand bruit, tirant avantage de la foiblesse ou de la modestie de ceux avec qui il avoit affaire; mais qui se adoucissoit fort quand il trouvoit de la vigueur, & qu'on le prenoit sur un ton aussi haut que ui: d'ailleurs il ne manquoit pas d'esprit, mais l'étoit un esprit forcé qui vouloit toûjours être laisant, & qui cependant n'étoit capable que le faire rire le peuple, & d'ennuyer les honnèes gens.

Comme il mettoit pourpoint bas pour tirer 'épée avec le Bret qu'il méprisoit à cause de a grande jeunesse: Au moins, Monsieur, lui lit-il avec un ris moqueur, il faut que vous é-pargniez un pauvre novice comme moi en ces encontres-ci. Et là-là, Monsieur, lui réponsit le Bret, nous verrons tantôt qui aura sujet le rire, & ensuite il ne mit pas long-tems à lui lonner un coup d'épée au travers du poulmon

🕏 le desarma.

114 Memoires du Comt

J'ai été bien-aise de conter cette 1646. pour faire remarquer les succès ordins fansaronnerie.

Pendant les trois jours qu'on sejour gues après la prise de la place, un sol été condamné à être pendu par Montif vôt de l'Armée, & étant sur l'échelle. Comte de Brion, premier Ecuyer du D leans passa par là, & pria Montiffau feoir l'execution, pendant qu'il iroit bride demander la grace à Son Altesse Montiffaut le lui promit; cependant pendre aussi-tôt qu'il fut parti. Brion rctour une demie heure après, & se -à Montiffaut de son manquement de celui-ci ne lui en dit d'autre raison, si les spectateurs s'ennuvoient. Ces sortes là sont d'ordinaire cruels. Montiffa comme les autres: mais Dieu a quelq la rudesse pour eux, & le Prevôt en a perience: car quelques années après il f de faire faire le procès à son fils uniqu à un parricide.

Siege de Le 4. d'Août 1646, nous partîmes Margues & nous vinmes à Mardick. C dick. qu'un Fort de terre autour duquel i trois enveloppes d'ouvrages palissades sez; mais ce qui rendoit alors cette Pl me imprenable, c'étoit que nous n'avie d'Armée navale, & que les ennemis re par le canal de Dunkerque à Mard gardes, comme nous relevions les no fi c'étoit une espece d'Ostende que taquions. L'armée du Duc d'Orlear entre Gravelines & Mardick, celle réchal de Gassion entre Mardick &

٠..

que, & celle du Duc d'Enguien entre les deux.

Le 5. & le 6. se passerent à faire les lignes, & le 7. le Duc d'Enguien ouvrit sa tranchée à la gauche des Dunes, & le Maréchal de Gassion la sienne à droite dans les Dunes mêmes; à toutes les deux tranchées, le Duc d'Orleans qui étoit Generalissime, fournissoit des Rezimens du Corps d'armée qui étoit auprès de lui.

Le 8. & le 9. les tranchées s'avancerent fort. Le 10. les ennemis firent une fortie sur la tranchée du Maréchal de Gassion avec peu de succès, & trouverent des gens en si bon état qu'ils

ne s'opiniatrerent pas à les forcer.

Le 11. il ne se passa rien de considerable.

Le 12. le Regiment de Vatteville Suisse & un Regiment Anglois entrerent à la tranchée du Duc d'Enguien avec Castelnau Mauvissiere pour Maréchal de Camp, & la Compagnie de Chevaux legers d'Ordonnance du Prince de Condé. La nuit du 12. au 13. Castelnau sit un logement, mais avec perte de beaucoup de Suisses: les ennemis sirent grand seu du mousquet, ils me blessernt trois Cavaliers & deux chevaux, & en tuerent un.

Le lendemain 13. d'Août 1646, sur les onze heures du matin les ennemis firent une grande sortie sur la tranchée du Duc d'Enguien. Je donnois à dîner à deux ou trois de mes amis derriere mon épaulement, à Beaujeu Lieutenant des Chevaux-legers du Duc, à Destroches Lieutenant de ses Gardes, & au Comte d'Oroué volontaire. J'avois les six petits violons du Duc. Nous n'étions encore qu'aux potages, lorsqu'on me donna avis que les ennemis

116 Memoires du Comte

mis paroissoient hors de leur contrescarp 1646. fis monter ma compagnie à cheval : & laissé engager un moment le combat à la la tranchée, je marchai à eux au trot sa dre, parce que je n'avois point à faire à Cavalerie, & que j'étois moins en prise a ves des ennemis. Je n'avois que quarant Maîtres. De mes trois amis, le seul B me fuivit:les autres entrerent dans la tra avec le Duc d'Enguien qui ne faisoit que river de son quartier à toute bride. J'all: a la tête du travail que je trouvai occup les ennemis qui l'avoient déja ruinée av de peine, à cause que ce n'étoit que du & avec peu de resistance de la part des S un gros bataillon Espagnol soûtenoit der hommes détachez, qui avec cent pionn voient fait tout l'effet que je dis. Ce ba s'arrêta si-tôt qu'il me vit paroître; & c je pensois aller à lui, Beaujeu me fit p garde que les ennemis étoient déja maître tranchée. Je laissai donc mon Cornette: moitié de mes gens en tête du bataillon, l'autre l'entrai dans la tranchée où nous mes que tuer sans resistance aucune, jusque je rencontrai le Duc d'Enguien têt tête qui montoit tuant de son côté.

Je ne songe point à l'état où je trou Prince, qu'il ne me semble voir un de bleaux où le Peintre a fait un effort d'in tion pour bien representer un Mars dans leur du combat. Il avoit le poignet de mise ensanglanté, de la main dont il ten pée. Je lui demandai s'il n'étoit point non, me dit-il, c'est du sang de ces ce le lui rendis compte de ce que j'avois sa bien me dire qu'il avoit rétabli les Suif-1646.

Is leurs postes, & là-dessus lui ayant des l'avoit rien à m'ordonner, il me e non, & je remontai à la tête de la ée où je trouvai mon Cornette blesse x coups de mousquet, qu'on remenoit mp, six Cavaliers blessez & dix démons à la tête de ce qui restoit à cheval, de Duc de Nemours, de la Rochesoucaut de Marcillac, de Foix Comte de Fleix, aval, du Plessis Comte de la Rochesa premier Gentilhomme de la chambre i, de Gorrevod Duc de Pont-de-Vaux, Chevalier de Fiesque, tous volontai-

e Duc de Nemours n'avoit point été là. t la tranchée rétablie, je me serois retiré nes compagnons derriere notre batterie la vancée, & là j'eusse attendu, si les ennequi faisoient de grandes décharges si près irs palissades que nous ne les pouvions e qu'en nous perdant sans aucun fruit) attendu, dis-je, si les ennemis fussent is à l'attaque de la tranchée; mais voyant ince avec nous qui ne parloit que de donje voulus faire quelque chose avec lui. dis donc que s'il vouloit me suivre, nous rions ce bataillon avec ma compagnie. répondit avec la plus grande gayeté du e qu'il m'en conjuroit. Allons, Messuivez-moi, dis-je à mes Cavaliers: & me tems ayant poussé nos chevaux, Lamoi nous allames tirer chacun un coup tolet à dix pas du bataillon : Veritablement me décharge de laquelle le Duc de Nemours

118 Memoires du Comte

- mours fut blessé à la jambe, le Comte de Fleix 1646. la Roche-Guyon, & le Chevalier de Fiesque LeCom tuez, le Prince de Marcillac blessé d'un cou de mousquet à l'épaule, le Duc de Pont-de Fleix, le Vaux blessé d'un coup de pique au nez, & le mâchoires cassées d'un coup de mousquet, le Roche cheval de Laval & le mien tuez : je tomba Guyon, par la chûte de mon cheval, & m'étant dégagi je remontai sur un autre qu'un de mes gens me donna. lier de

tuez.

Pendant cela, Beaujeu qui seul étoit resté Fielque. la tête de ma Compagnie, la voulut mener: la charge: mais comme je venois de leur man der qu'on n'avançat point sans mon ordre Beauseu alla seul tirer son coup de pistolet as bataillon, son cheval fut tué & lui quasi pris si je n'avois fait avancer ma Compagnie pou le dégager. Dans ce tems-là l'Hôpital-Sainte Même Lieutenant de la Mestre de Camp, qu avoit ordre de me soûtenir avec quarante Maî tres du Regiment de Mestre de Camp General me joignit; son cheval fut blessé de trois coups & le second cheval que j'avois pris fut blessé: mort.

Comme la confideration du Duc de Ne mours m'avoit engagé à faire le fou avec lui, s blessûre & sa retraite me laisserent en liberté d ne plus faire que mon devoir, cependant jen me retirai point & je me faisois un honneurd voir retirer les ennemis les premiers ; lorsque l Duc d'Enguien m'envoya Monbas Mestre d Camp du Regiment Royal de Cavalerie, me di re de sa part de me retirer, & que s'il avoit prendre un second dans l'armée, il n'en choisi roit point d'autre que moi.

Il n'y a que les gens fort senfibles à la gloir qu ssent comprendre la joye que donnent inges d'un Prince de la valeur du Duc 1646. ien, & aussi juste estimateur des belles que lui. Pour moi je fus transporté de npliment, & je m'en revins à mon épauau petit pas, où mon second cheval blesncore la force de me rapporter. Ayant uë de ma Compagnie je trouvai deux rs tuez, douze blessez, outre le Corquinze chevaux tuez & dix blessez. Enjuarante-cinq Maîtres que j'avois menez iemis, il n'en revint à cheval que vingt, aurois perdu bien davantage si leurs arsussent été cette Campagne à l'épreuve isquet.

: sortie dura près d'une heure, pendant e le Duc d'Enguien fut toûjours à cheval tranchée, exposé en pourpoint à tous ips de mousquet & de canon chargé à

ches qui se tirerent.

i qu'il soit vrai que sans la Compagnie evaux - legers du Prince de Condé, la se eût été comblée, le canon encloué. : d'Enguien tué ou prisonnier, il me dit osses en cette rencontre qui valoient mieux

l'eusse pris Mardick.

e action qui se fit en plein midi, qui fut par elle-même, & plus encore par le e de gens de qualité tuez ou blessez, fit t grand bruit dans l'Armée, & me sit bien

mneur.

lendemain le Duc d'Enguien me mena au 'Orleans, auquel il conta ce que i'avois ec le plus bel éloge du monde. Il effuyoit. il, de vingt pas les salves par rangs d'un ataillon d'Espagnols, & il y seroit encoMemoires du Comi

re, ajoûta-t-il, si je ne l'avois envo

1646, par Monbas.

Le 15. d'Août le Duc d'Enguien le midi à la tranchée, eut le visage t par un de nos soldats qui passoit aup le chapeau plein de poudre sous le bi quelle sa mêche mit le feu. Le Ga: lui faire un grand honneur de dire qu dent lui étoit arrivé par une grenade mis, mais lui-même s'en moquoit: c ne n'a j'amais fait si peu de cas que fausse gloire.

Prise de

dick.

Mardick se défendoit si bien, que si n'eussions trouvé moyen de boucher vec de petits vaisseaux qu'on appelle qu'Antonville amena de Normandie quelques vaisseaux des Hollandois. pas ce qui en fût arrivé; mais les er se pouvant plus rafraichir dans un lie rent contraints de traiter le 23. d'A Les Officiers & les soldats au nombi mille cinq cens se rendirent prisonnie re, & nous obligeames le Gouverneu vir de six semaines.

Mardick rendu, le Duc d'Orlear tourna à la Cour, & l'Armée partit alla à Piteau où elle fut deux jours : vinmes à Honds-Cotte, & de-là à resolus d'y attaquer le Marquis de Nous le trouvames à une lieuë & nôtre chemin, retranché avec cinq à hommes: Ion quartier s'appelloit Vi ne défendit le passage qu'avec quelqu rie détachée pour donner le temps au les troupes de se retirer, la sans s'arrê

nes il alla jusqu'à Nieuport.

Nous arrivames le c. de Septembre à Furnes: la place se rendit d'abord, nous y prîmes cent 1646. cinquante prisonniers de guerre.

Le Duc d'Enguien envoya Saint Evremond Prise de la Cour en porter la nouvelle, & proposer le Furnes. fiege de Dunkerque: cependant il envoya Tourville en Hollande, afin de s'assurer des Hoilandois pour le blocus par mer de cette place. à fit faire de grands travaux à Furnes : poste qui valoit bien la peine d'être fortifié & dont il

fit avoir le Gouvernement au Bosquet.

Le 17. de Septembre il alla reconnoître Dun- siege de kerque avec les Compagnies de Gendarmes & Dunkerde Chevaux legers de sa Maison. La Cavalerie que. des ennemis sortit dans les Dunes avec de l'Infanterie, où après avoir escarmouché avec nous affez long-tems, elle nous suivit à notre re-Le Duc m'envoya chercher pour me la faire faire preferablement à d'autres Officiers qui me commandoient d'ordinaire, marque de son estime, de sa confiance, & de son amitié: car c'étoient de fort braves gens; je m'en acquitai fort heureusement, & j'en fus quitte pour un cheval blessé sous mois

Le 19. de Septembre, le Duc ayant recu nouvelles de la Cour, partit de Furnes avec l'Armée & vint à Dunkerque, où l'on fit les lignes & les forts de la circonvallation jusqu'au 24. que l'on ouvrit les tranchées en deux attaques, l'une que faisoit le Duc, & l'autre les Marechaux de Gassion & de Rantzau. Je sis ma garde à la tranchée du Duc: le 25. l'on me bles-La la nuit trois cavaliers & quatre chevaux.

Le dernier d'Octobre Laval Marêchal de Laval Camp y fut blessé d'un coup de mousquet à la tué. tête, dont il mourut bien-tôt après. Jamais Tome I. hom-

122 Memoires du Comte

homme de courage n'eut tant de peine que ce 1646. lui-ci à se resoudre à la mort. C'étoit un Ca det de bonne Maison, mais fort pauvre, & qu avoit été miserable jusques à deux ans près de là, qu'ayant épousé la fille du Chancelier Se guier, veuve du Marquis de Coassin, il s'étoi vu tout-d'un-coup dans la magnificence; & comme il étoit jeune, il avoit tellement sai son compte de jour longues années de cette grande fortune, qu'il ne pouvoit se resoudre la quiter si-tôt.

Le 4. d'Octobre, Clanleu Marêchal de cam à l'attaque des Marêchaux, voulut faire un lo gement à un ouvrage à cornes où l'on avoit fai jouer un fourneau, mais il fut repoussé, & 1 soir d'après Miossans, depuis Marêchal d'Al

bret, fit ce logement.

La nuit du 6. au 7. on fit le pont pour alle au bastion à l'attaque du Duc d'Enguien, & 1

mineur y fut attaché.

Mont du Le 7. au matin le Chevalier de Chabot Ma Chevarêchal de camp fut blessé à la tête à l'entrée d Chabot. pont, dont il mourut quelques jours après ave une constance de Heros; sa mort & celle de La val étonnerent tout le monde. Celui-ci avec un

fort bonne reputation pendant sa vie avoit par craindre la mort, & Chabot étoit mort comm un Caton.

On remarquoit en ce tems-là, que les coul de tête étoient tous mortels près de la mer C ceane, & aux jambes près de la Mediterrané

Le 7. d'Octobre les ennemis ayant été son mez, demanderent quatorze jours; on leur e donna cinq, pendant lesquels s'il leur venoit u secours considerable, ils étoient dégagez, de secours ne venant pas ils se devoient rendre qu'ils firent le 12. d'Octobre 1646. Le Mars de Leyde Gouverneur de la place en sor- 1646. avec douze cens hommes de pied & deux Prise de s cinquante chevaux. Dunkere 13. nous vinmes à Bulscan avec toute la que. /alerie conduite par le Marechal de Gassion. e 17. à l'emberg. e 18. à Honds-Cotte où nous sejournames ques au 27. Dans l'oissveté de ce sejour j'éis à Madame.... une Lettre en vers, par

uelle je lui faisois une recapitulation de toutotre Campagne, & sur l'affaire de Mardick, ui mandois:

Ce fut là, que pour mon bonheur L'ennemi gagnant la tranchée, Devant ce Prince j'eus l'honneur De tirer une fois l'épée; Ce fut en cette occasion, Qu'il fit lui-même une action. Digne d'éternelle memoire, Et que m'ayant d'honneur comblé, Il se déchargea de la gloire Dont il se trouvoit accable.

Le 27. d'Octobre 1646. nous partimes de onds-Cotte & nous vinmes passer à Bergues, Cassel, à Bailleul, & à Warwic. Le preier de Novembre nous en partimes avec quae mille chevaux & quatre mille hommes de ed, chaque Cavalier ayant en crouppe un sac : bled, qui étoit la moitié d'un septier, & vus menames à Courtrai deux mille septiers. : bled.

Le 2. de Novembre nous revinmes par dela riviere du Lys, & nous trouvâmes que

MEMOIRES DU COMTE

🗕 les ennemis avoient rompu le pont de Warvic: 1646. nous le refimes sans resistance; & sur l'avis que nous eumes qu'ils étoient près de nous, nous allâmes prendre notre champ de bataille au dessus de Warvic, le 3. de Novembre. Mais avant appris qu'ils étoient retirez, nous vinmes camper près d'Armantieres.

Mort du -Brezé.

Sur la fin de cette Campagne, le Duc de Duc de Brezé de Maillé Admiral de France, beaufrere du Duc d'Enguien, ayant été tué, ce Prince envoya demander l'Admirauté à la Cour, on la lui refusa. Le Prince de Condé qui étoit alors en Bourgogne fit le mécontent sur cette nouvelle, & manda au Duc son fils que c'étoit pour une chose comme celle-là qu'il se falloit brouiller à la Cour, & non pas en cassant le Bâton d'un Exempt des Gardes du Duc d'Orleans (comme il avoit fait l'hiver auparavant au Palais de Luxembourg) & que s'il prenoit ce parti-là, il lui feroit toucher deux millions en quelque endroit de la frontiere qu'il voudroit.

Le Cardinal Mazarin craignant la suite de ce mécontentement, fit en sorte qu'il appaisa le Prince de Condé, & il n'en coûta au Cardinal qu'un Eveché pour un des serviteurs du

Prince.

Pendant cette negociation, le Duc d'Enguien qui ne savoit encore à quoi elle aboutiroit ni ce qu'il deviendroit, laissa tous ses gens à l'armée, & ne prit avec lui dans son carosse que Marchin, Jumeaux & moi. Il s'approchoit de la Cour à fort petites journées en attendant des nouvelles du Prince son pere, qui lui manda enfin que tout étoit accommodé: & là-dessus avant pris la poste, il arriva bientôt à Paris, & mol avec lui, Je ne m'y arrêtai ai gueres, & je m'en allai en Bourgogne où je. ne fus pas long-tems sans perdre ma femme, 1646. dont je fus extremement affligé. Elle m'aimoit fort, elle avoit bien de la vertu & assez de beauté à d'esprit. Elle me laissa trois filles, Diane, Charlotte & Louise Françoise: l'ainée n'avoit que deux ans quand sa mere mourut. Trois Mondu jours après cette perte, j'appris la mort du prince Prince de Condé; & quoi qu'il me fût de con-de Consequence d'aller trouver le Duc d'Enguien dans de, ce tems-là, la douleur que j'avois de la mort de ma femme, m'avoit si fort détaché de toutes choses, que je ne voulois pas sortir de chez moi, & ce ne furent que les seules persuasions de mon oncle l'Abbé qui m'obligerent d'aller à la Cour.

Le Duc d'Enguien me reçut fort bien & s'informa soigneusement de moi, de quelle consequence m'étoit la perte que je venois de faire. Il avoit pris pour lui la Compagnie de Gendarmes, & celle de Chevaux-legers du Prince son pere, suivant que cela se pratiquoit en pareilles rencontres, & il avoit donné au petit Duc d'Albret son fils les siennes. Ainsi ces Compagnies ne changerent point de nom: car le Duc d'Enguien s'appella le Prince de Condé, & le Duc d'Albret, le Duc d'Enguien.

La mort du Prince de Condé débarrassa fort le Cardinal Mazarin, qui avoit donné quelques esperances au Duc d'Enguien de la Charge d'Admiral ou de quelque chose d'approchant: car ce Ministre en lui faisant donner tous lès établissemens du Prince son pere, les lui sit valoir comme s'il ne les eût pas obtenus sans ses prétentions sur l'Admirauté. C'étoit une des meilleures maximes de ce Cardinal de ne se hâter pas dans la distribution des graces, parce qu'ordi-1646. nairement le tems le tiroit d'affaires.

> Pendant que j'étois en Bourgogne, j'établis la Compagnie de Chevaux-legers du Prince en garnison dans Autun, & quelque tems après je reçus un nouveau Brevet de cette Charge.

Au commencement de Février 1647, je reAnn tournai à Paris. Je logeois au Temple dans un
1647 appartement que le Grand-Prieur de France mon
oncle m'avoit donné chez lui. Il m'aimoit fort,
& il avoit beaucoup de croyance en moi par le
peu de dessein que je lui témoignois avoir de
le gouverner, car il étoit fort désiant de son
naturel. Une chose encore qui me servoit bien
auprès de lui, c'étoit la pensée qu'il avoit que
ma consideration lui en donnoit dans le monde: tout cela pourtant ne me produisoit encore d'autre avantage que celui du logement, lors

pourrois prévaloir.

Il faut savoir que l'Ordre de Malte avoit trouvé quelques années auparavant que leGrand-Prieuré de France avoit tellement augmenté de revenu, qu'il pourroit enfin donner envie au Roi de s'en saisir, comme le Roi d'Espagne avoit fait du Grand-Prieuré de Cassille. Il resolut donc d'en démembrer vingt mille livres de rente, & d'affecter ce démembrement à de certaines Charges de l'Ordre qui n'avoient point d'appointement, comme le Bailliage de la Morée,

qu'il arriva une chose dont je crus que je me

& quelques autres.

Le premier Grand-Prieur à qui il échût de prendre le Benefice sous cette charge, sut le Grand-Prieur de la Porte; mais parce qu'il étoit oncle du Cardinal de Richelieu, l'Ordre le déchargea de cette condition, & ce ne sut que sous

mon oncle son successeur que le démement eut lieu: encore à son avenement le 1647. eil du Roi s'appercevant du dessein de l'Or-: Malte, & ne voulant pas que cela ôtât Majesté les vûës qu'elle pourroit avoir ... a un Arrêt par lequel le Roi s'opposoit au mbrement du Grand-Prieuré de France. oncle fut bien-aise qu'une force majeure êchât de diminuer du revenu; mais com-Ordre de Malte avoit promis au Comeur de Souvré, qu'il avoit fait son Amleur à la Cour, le démembrement pour 1 cas qu'il y pût faire consentir le Roi, j'apndois qu'enfin le Cardinal Mazarin n'acit cela au Commandeur qui étoit avec lui: rte que croyant pouvoir profiter du déprement par le credit du jeune Prince de lé, j'engageai le Grand-Prieur à lui dona parole, que s'il vouloit empêcher que et du Conseil ne se cassat, it me donnequatorze mille livres de rente, à quoi les qu'on avoit démembrées se montoient que les vingt mille livres par le dernier ju'en avoit fait mon oncle. Le Prince lui it d'empêcher la cassation de l'Arrêt, & t pas plûtôt à Dijon qu'il écrivit cette Let-1 Commandeur de Souvré.

ONSIEUR,

Ayant toujours particulierement estime onsieur le Graud-Prieur de France, & fait ofession de le servir, j'ai bien voulu vous re ces lignes pour vous prier d'avoir ses erêts en recommandation & de le vouloir

128 MEMOIRES DU COMPE

—, favoriser en tout ce qui dependra de vous, 1647.,, vous assurant que je prendrai bonne part à la " grace que vous lui départirez, qui m'obligera d'autant plus à demeurer vôtre très-affec-, tionné à vous servir.

> Louis de Bourbon A Dijon ce 20. de Mars 1647.

Et à l'apostille. Je vous prie de considerer que toute cette famille est attachée à mon service.

Le Commandeur de Souvre ne voulut pas recevoir cette Lettre parce que le démembre ment avoit été fait aussi-tôt que le Prince avoit été sorti de Paris. Je ne laissai pas de lui avois la même obligation que si la Lettre eut fait l'es fet que nous souhaitions, & il faut que j'avoui qu'il me traitoit en toutes choses le mieux de monde.

Dans ce tems-là je partis pour aller en Ca talogne avec la Compagnie de Chevaux-leger du Prince: elle étoit de quatre-vingt-dix Mal tres tous vieux Cavaliers éprouvez, bien arme

& bien vêtus.

A Valence, je reçus cette Lettre de Mada me de

De.... ce 15. Mars 1647.

" TE vous trouve un plaisant Mignon de n , J m'avoir pas écrit depuis deux mois. Avez , vous oublié qui je suis, & le rang que je tien , dans la famille? Ah vraiment, petit Cadet , je vous en ferai bien ressouvenir: si vou " me fachez, je vous reduirai au lambel. Vou , favez que je suis sur la fin d'une grossesse, & j ne trouve en yous non plus d'inquiétude de m " fant fanté que si j'étois encore sille. Hé bien je vous apprens, quand vous en devriez enrager, 1647. que je suis accouchée d'un garçon, à qui je vais faire sucer la haine contre vous avec le lait, & que j'en ferai encore bien d'autres, seu-lement pour vous faire des ennemis: vous n'avez pas eu l'esprit d'en faire autant; le beau faiseur des filles!

" Mais c'est assez vous cacher ma tendresse, mon cher cousin, le naturel l'emporte sur la politique: j'avois resolu de vous gronder sur votre paresse dépuis le commencement jusqu'à la fin; je me fais trop de violence, & il en sant revenir à vous dire que Monsseur de.... & moi vous aimons sort, & que nous parlons souvent du plaisir qu'il y a d'être avec vous. Adien.

Je sis aussi-tôt cette réponse.

A Valence le 12. Avril 1647.

DOur répondre à votre Lettre du 15. Mars, I je vous dirai, Madame, que je m'apperçois que vous prenez une certaine habitude à me gourmander; qui a plus l'air de Maîtresse que de Cousine. Prenez garde à quoi vous vous engagez: car enfin, quand je me serai une fois bien resolu à souffrir, je voudrai avoir les douceurs des amans, auffi bien que les rudesses. Je sai que vous êtes chef des armes, & que je dois du respect à cette qualité, mais vous abusez un peu trop de mes soumissions. Il est vrai que vous êtes aussi prompte à vous appaiser qu'à vous mettre en colere, & que si vos Lettres commencent par, Je vous trouve un plaisant Mignon, elles finissent par, Nous vous aimons fort Monsieur de & moi.

"Au reste, ma belle cousine, je ne vous se point de la sécondité dont vous me men , car depuis la loi de grace, on n'en a pa , d'estime pour une semme; & quelques , dernes mêmes en ont moins fait de ca , nez-vous-en donc, si vous m'en croyez, a , con que vous venez de faire, c'est une , bien loüable. Je vous avoue que je n , eu l'esprit d'en faire autant, aussi envia , bonheur à Monsieur de... plus que , du monde.

" J'ai souhaité que vous vinssiez tous " Paris, quand j'y étois; mais maintena " j'en suis parti, je serois fâché que vou

" laffiez.

"Je m'accommode fort de M. de I "Lyais, il recevra de moi toutes les affissa "tous les bons offices que je puis rendre "de M. le Prince à un de mes amis: il est ho "homme, & ma chere Cousine me l'ar "mandé, je vous laisse à penser si je le si

Pendant que je continuois ma route il une chose en Languedoc qui sit assez de

pour ne la pas oublier.

Le soir que j'arrivai à Nimes, une m d'honnête homme, soi disant argentier c rêchal de Schomberg, me vint saire plair quatre de mes Chevaux legers, nommez renne, la Marche, Chanfort & Petit, sa mille insolences dans leurs logis, & mên naçoient de forcer une honnête fille qu sa Cousine: je leur envoyai dire que je sommerois si j'entendois encore le moinda de leur part. Une heure après comme pois, je vois entrer cette fille dans ma cl

131

qui me vint demander protection contre ces Chevaux-legers: & en même tems je les vois 1647. arriver, qui me disent en sa presence, qu'ils ne lui ont parlé qu'en riant, sans la toucher seulement, & qui m'assurent qu'ils ne lui diront plus rien du tout. Après les avoir fort gourmandez. je voulus renvoyer la Demoiselle: elle me dit qu'absolument elle ne s'en retourneroit pas. Le commandai donc qu'on lui donnat une chambre dans mon logis, & elle y demeura jusqu'à ce que voulant me mettre au lit, je la vis rentrer dans la mienne, en me disant qu'elle y vouloit passer la nuit, & qu'elle n'étoit point en sureté ailleurs. J'eus beau lui dire qu'elle étoit folle de croire que mon logis n'étoit pas aussi sûr pour elle que ma chambre. & que l'on croiroit qu'elle auroit couché avec moi: cela ne lui fit point changer de resolution; & enfin je dis à mes gens qu'on lui donnat un des quatre lits qui étoient dans ma chambre. Comme tout le monde se fut retiré, je la fis asseoir au chevet de mon lit, & l'ayant pressée d'accorder au Capitaine ce qu'elle avoit refusé aux soldats, & qu'aussi bien personne n'en douteroit: elle me répondit fort honnêtement, que pour fauver son honneur, elle ne se soucioit pas de hasarder sa reputation. Je ne me le fis pas dire deux fois. Elle n'étoit ni jolie ni jeune; il étoit tard, & je m'endormois: je lui dis donc de s'aller mettre sur le lit qu'on lui avoit destiné. Le lendemain à mon reveil un Gentilhomme à moi qui avoit couché dans ma chambre, me dit que la Demoiselle n'étoit plus sur son lit, & qu'il falloit qu'elle fût sortie à la pointe du jour, je ne m'en mis pas en peine, & m'étant levé, deux Jesuites entrent dans ma chambre F. 6 com132. MEMOIRES DU COMTE

-comme je m'habillois, me viennent remercier-1647 de la bonne action que j'avois faite, d'avoir sauvé l'honneur d'une fille, & me prient en même tems de la leur remettre entre les mains pour la rendre à ses parens. Je leur dis qu'elle s'en étoit allée dès le matin sans que pas un de mes gens l'eût vûë sortir. Ils s'en allerent. & je me ms à table pour déjeuner. Un de mes laquais entra nt dans la chambre avec un plat, appercût une tête qui sortoit de dessous le lit de la fille. & l'ayant reconnuë, il dit ce qu'il voyoit: j'y cours, & l'ayant fait sortir de là-dessous, je lui demandai ce qui l'avoit obligée à s'y mettre. & même à n'en pas sortir lorsqu'elle avoit entendu les Jesuites me la venir demander. Je trouvai une personne à qui la peur avoir ôté le jugement, & qui ne savoit ce qu'elle me disoit. Je la v oulus renvoyer aux Jesuites, elle ne voulut point sortir de mon logis, que lorsque j'enpartiro s. Je montai donc à cheval à la tête dema Co mpagnie, & je m'en vins à Lunel. Le soir éta nt prêt à me coucher, la Marche, un des quatre Chevaux-legers dont on m'avoit fait plainte, entre dans ma chambre & me vient dire que la fille qui avoit tant fait de bruit la veille & que je croyois si vertueuse n'étoit rien. moins que cela; qu'elle étoit dans son logis avec ses camarades, & que si je voulois il me l'ameneroit. Les mêmes raisons qui m'avoient empêché la veille de la presser, me firent refuser les offres de la Marche, & j'en fus encore bien plus dégoûté la ctoyant une coureuse. Le lendemain i'arrivai à Montpellier, où le Marêchal du Plessis-Prassin. Cesar de Choiseul, tenoit les Etats de la Province. Après l'avoir été visiter, j'allai voir Breteuil Intendant de la Justice, gui :

mi me dit qu'on faisoit de grandes plaintes conre moi sur un prétendu viol fait à une honnête 1647. ille de Nimes. Comment, lui dis-je, la fille ont vous voulez parler n'a point été violée: si uelou'un de mes Chevaux-legers a couché avec lle, c'a été de gré à gré: & ensuite lui avant onté ce qui s'étoit passé à Nimes & à Lunel. : m'en vins à mon logis. Je n'y fus pas plûtôt ue Bretcuil m'envoya demander les nommez hanfort & Petit: je refusai de les lui donner. moins que le Maréchal du Plessis ne me les emandat. Le Maréchal l'ayant fait à ma priere parce que je voyois bien qu'on les prendroit ralgré moi) on les mit en prison, & un moment près, j'appris que la Garenne & la Marche. ui étoient les plus coupables, n'étoient pas enez dans la ville & avoient gagné les devants. En ffet ils allerent à Perpignan, où Champlacreux ntendant de l'armée, averti par Breteuil les fit rrêter; mais ils se sauverent de prison, & me inrent trouver à Lerida. Pour ceux qui étoient Montpellier, on leur fit leur procès: Chanfort nt condamné d'avoir la tête coupée à la maniee de ce païs-là sur un plot de bois, & Petit sut envoyé en consideration de sa grande jeunesse. k de sa parenté de Dijon, qui étoit fort granle, dans les meilleures familles du Parlement. es reflexions qu'on peut faire sur cet évenenent, c'est qu'un Officier qui conduit des troues ne sauroit être trop exact, ni apporter rop de précautions pour éviter les desordres. misqu'avec tous mes soins je ne pus empêcher • viol de cette fille ni la mort de mon Chereau-leger.

Enfin après une longue & ennuyeuse route, garrivai à Barcelonne sur la fin d'Ayril. Il y F. 7 avoit

avoit près de quinze jours que le Prince y étoit. 1647. & qu'il travailloit avec Marca & Champlatreux pour la subsistance de son armée pendant cette Campagne. Il étoit dans son année de deuil de la mort du Prince son pere, & l'habit noir qui ne releve pas d'ordinaire la mine des gens, avoit fait dire aux Catalans à son entiée à Barcelonne, que c'étoit un Etudiant qu'on leur avoit envoyé: de sorte que pour s'attirer les respects que les peuples, & particulierement ceux-là ont. plus pour les choses brillantes que pour les solides, il nous fit faire à tous tant que nous étions des principaux Officiers de l'armée une espece de carrousel sur le Mole de Barcelonne. on nous parûmes deux à deux sur nos plus beaux chevaux couverts de housses en broderie d'or... & nous de même. Pour lui il fit bien changer de langage aux Catalans, & ils lui trouverent l'air de Heros que l'habit noir leur avoit caché.

Après que le Prince est appris l'arrivée de toutes les troupes, & qu'il est donné tous les ordres necessaires, il partit de Barcelonne le 8. Mai, & alla coucher à Notre-Dame de Mon-

ferrat.

Le 9. à Aigolade. Le 10. à Cerveres.

Le 11. il passa la Ségre à Balaguier & alla

concher à....

Le 12. il passa la Noguere avec grande peine, parce qu'elle étoit fort debordée: il s'y noya vingt-cinq ou trente Fantassins & quatre ou cinq Cavaliers; la moitié de l'Infanterie ne pût passer & fut contrainte de repasser la Ségre à Balaguier, & d'aller attendre à Villenouette que le pout sût fait pour joindre le: Prince: Prince qui étoit arrivé le 12. au soir devant Le-

1647.

Si les ennemis se fussent opposez au passage le la Noguére avec mille ou douze cens homnes de pied seulement & deux cens chevaux, ils sous eussent empêché de passer.

Le même jour 12. Marchin Lieutenant Geleral arriva devant Lerida du côté de Barcconne avec une partie de l'armée, & se logea

Willenouette.

Journal du Siège de Lerida.

E 13. & le 14. de Mai se passerent à faire le siège de pont au-dessus de Lerida, & à refaire une Lerida. partie des lignes & des redoutes que le Comte de Harcourt y avoit faites la Campagne precedente, quand il avoit été battu.

Le 15. les ennemis firent une sortie du côté de Villenouette, mais sans s'avancer beaucoup, & se contenterent de tirer force coups de canon: la corde du pont rompit ce jour-là; de sorte qu'on sut contraint d'y mettre un autre

cable.

Le 16. il se vint rendre quelques Cavaliers des ennemis de qui on achettoit les chevaux six pistoles chacun.

Le 17. il s'en rendit encore.

Le 18. le Prince monta à cheval à la pointe du jour avec ses Gendarmes, ses Chevaux-legers & ses Gardes, & alla reconnoître le Châzeau d'Algouare à deux grandes lieues du Camp: on le somma de la part du Colonel Balthasar qui étoit avec nous, mais les ennemis répondirem qu'ils aviseroient à ce qu'ils auroient à saire quand ils verroient de l'Infanterie & du ca-

non.

me Memoires du Comte

. non. Nous revinmes au Camp, & l'aprésdinée: 1647, on eut avis que trois escadrons des ennemis avoient paru du côté de Fargues; cela obligea le Prince d'ord nner un biouac general, & de pas ser la nuit même à l'endroit de la ligne paroù les ennemis pouvoient vraisemblablement setter du secours.

Le 19. Sainte Colombe Maréchal de bataille fut commandé d'aller prendre le Château de Casteldase avec le reste de l'Infanterie qui n'avoit pas encore joint l'armée, & avec quelque Cava-

de Caíteldafe.

Phile du lerie. Après 60. ou 80. volées de canon il se Château rendit au bout de deux jours, à condition que les cent hommes qui étoient dedans feroient conduits à Fontarable par la France, qu'ils ne feroient que deux lieues par jour, & sejourne roient de six en six jours.

Le 20. & le 21. on eut allarme, & on fit un

biouac plus exact.

Le 22. on fit la banquette aux lignes, & on: les acheva.

Le 23. on prit sur les onze heures du soir des prisonniers de la Ville, qui dirent que tonte la garnison étoit sous les armes dans la place. Cela fit croire qu'ils attendoient du secours, & obligea le Prince de faire prendre les armes à l'armée iusques au matin du 24.

Ce jour-là il fit demander à tous les Officiers tant de l'Infanterie que de la Cavalerie, ce qu'ils pouvoient fournir de chevaux & de mulets, & avec cela il envoya querir à Belpouche l'avoine de munition que le Roi-fournissoit à la Cavalerie.

Le 26. le pont se rompit par la cruë de la Segre, que les neiges fondues avoient augmentée: ce que Don Gregorio Brit Gouverneur de Loride: 1 rant vû, & que le quartier de Marchin étoit ffoibli, tant à cause des gens qui étoient 1647-au fourrage qu'à l'avoine à Belpouche, il tir sur les dix à onze heures toute sa Cae dont il cacha une partie dans les masures Fauxbourg ruiné, & sit pousser notre garde ement, que sans la diligence de Marchin e monter son Regiment à cheval, les eneussent enlevé le quartier de Villenouette, ce Regiment les repoussa avec tant de viqu'ils surent contraints de se jetter dans la e; l'escadron de Miche, Capitaine & r dans ce Regiment les ayant coupez au

ous n'y perdîmes que cinq ou fix hommes, freres Gentilshommes Allemans nommez sdorf, volontaires auprès de Marchin, & toient ses parens, y furent fort blessez, l'un coup de canon qui lui emporta la jambe, itre d'un coup de pistolet à l'épaule, Monrd Lieutenant Colonel de Marchin recut oup d'épée sur le coû. Les ennemis y pert plus de quarante hommes tuez ou noyez, us leur fîmes vingt prisonniers. Marchin envoyé repeter un de ses parens qui avoit ris. Brit le lui renvoya avec beaucoup de olimens & de civilitez dont on ne le croyoit apable, & entre autres choses il lui manjue le Prince de Condé ne trouveroit peutsas tant de facilité à prendre Lerida qu'il t imaginé, mais au moins que lui, Don orio, auroit cet avantage (dont il s'estimoit ment glorieux) de disputer cette place le Prince du monde de la plus grande reion.

27. de Mai on ouvrit les tranchées en deux

deux attaques, celle du Prince à une Eglise rui-1647. née à deux cens cinquante ou trois cens pas de la porte de la Ville, & celle du Maréchal de

Grammont sur la droite à une autre Eglise. Du Du Cret Cret Capitaine au Regiment de Champagne sut tué ce jour-là à l'attaque du Prince, & le Lieutenant Colonel blessé. Les Gendarmes, Chevanx-legers & Gardes du Prince soûtenoiem le Regiment de Champagne, la garde étoit commandée par Gaspard de Colligny, depuis Duc de Châtillon, Maréchal de Camp, qui d'ailleurs commandoit par commission la Cava-

lerie de l'armée.

Le 28. sur les trois heures après midi les ennemis parurent dehors de leurs contrescarpes avec quelques pelotons d'Infanterie & quinze ou vingt Cavaliers, le tout pour nous attirer & nous faire essuyer, en nous retirant, le seu de toute la courtine; mais nous nous contentames de monter à cheval, de sortir de derriere nos épaulemens, & d'envoyer reconnoître les ennemis par huit gardes, fur lesquels & sur nous ils firent toutes les décharges une demie heure durant de canon & de mousquet, qui se font dans les grandes sorties, mais avec peu d'effet. Prince y accourut, & trouva que c'étoit une fausse allarme: on ne perdit que sept à huit soldats à cette garde, elle fut relevée par le Regiment de Sainte-Même & deux escadrons de Condé, & par Arnaud Maréchal de Camp.

Le 29. le travail se trouva fort avancé, la Moussaye Maréchal de camp releva la tranchée du Prince avec le Regiment de Condé Infanterie & deux escadrons de Condé Cava-

lerie.

Le 30. les ennemis sortirent sur les fourrageurs geurs entre la riviere & notre attaque, ils en prirent quelques-uns.

Cette garde fut relevée par le Comte de Broglia Italien, Maréchal de Camp, avec les Regimens de Conti Infanterie & les Regimens de Cavalerie de Mazarin & du Chevalier de Gault: on fit un fort beau travail cette nuit-là.

Le 31. la garde fut relevée par Châtillon avec le Regiment de Romme Suisse, & le Regiment de Cavalerie du Colonel Balthasar.

Le premier de Juin la tranchée fut relevée par Arnaud avec le Regiment de Champagne, les Gendarmes, Chevaux-legers du Prince & ses Gardes.

Le lendemain 2, de Juin il arriva à ce fiege ene avanture à laquelle j'eus part, qui fit tant de bruit & dont on parla si diversement, que je ne trouve pas mal-à-propos d'en dire ici le détail.

Le Chevalier de la Valiere Maréchal de Camp de jour à la tranchée du Maréchal de Grammont, me sachant en garde à la tranchée du Prince, m'envoya prier du grand matin à dîner, me mandant que Barbantane Lieutenant des Gendarmes d'Enguien & Jumeaux Maréchal de bataille, deux de mes meilleurs amis s'y trouveroient. l'acceptai le parti & je me rendis sur les sept beures à l'ouverture de la tranchée du Maréchal, qui étoit dans les masures d'une vieille Eglise ruinée. Je ne fus pas arrivé qu'on nous fit déjeuner; nous avions les petits violons du Prince: pendant qu'ils jouoient, Barbantane ne sachant à quoi s'amuser, leve le dessus d'une tombe & trouve dedans un corps tout entier, fur lequel étoit encore le linge dont il avoit été enseveli. Il nous apporte le cadavre, & la Breteche

ze tué.

140

teche Guidon des Gendarmes d'Enguien l'ayant 164. pris de l'autre main, ils se mettent à le faire danser entre-eux deux; cela me sit horreur, & je leur témoignai tant de fois trouver ce plaifirlà ridicule, qu'enfin ils remirent le cadavre dans son cercueil. L'heure de dîner étant venuë, nous nous mettons à table avec la gayeté qu'on a en de pareilles rencontres, & dîmes mille chansons que nous apprenions au Chevalier de la Valiere (qui n'avoit point été en France depuis trois ou quatre ans) nous fîmes une fort grande débauche. Sur la fin du repas le Marquis de la Trousse, qui devoit relever le Chevalier étant venu voir ce qu'il avoit à faire la nuit d'après, & nous trouvant à table, dit à la Valiere: Achevez, mon camarade, je ne veux point vous interrompre: Le Chevalier qui étoit brave, & qui n'étoit pas si saoul qu'il ne sût bien qu'il étoit à propos qu'il fît voir à la Trousse ce qu'il avoit fait, & ce qu'il lui sembloit qu'il falloit faire, nous quitta, nous dit-il, pour un moment, mais il nous manqua de parole: car un moment après un de ses gens s'en vint en criant, nous dire que son Le Che. Maître venoit d'être tué. En effet, la Trousse valier de qui affectoit d'ordinaire de s'exposer sans necesla Valie- sité, & de marcher au-dessus de la tranchée plû-

tôt que d'y entrer, fut cause que le Chevalier qui n'en voulut pas moins faire que lui reçut un coup de mousquet dans la tête. Nous achevames de dîner comme si de rien n'eût été (tant il est vrai que la guerre endurcit les gens & leur ôte les sentimens d'humanité.) Jumeaux n'oublia pas son intérêt, & nous laissant achever, il alla demander au Prince le Gouvernement de Fleis, vacant par la mort du Cheva-

lier, lequel il obtint.

Les

Les accidens qui arriverent à la plûpart de ceux qui s'étoient trouvez à cette débauche, 1647. firent dire que le corps que Barbantane avoit tiré du tombeau étoit un corps Saint: cependant cela étoit faux, il n'y avoit nulle devotion à cette Eglise; c'étoit un corps qui avoit été embaumé, ou que la grande secheresse du païs avoit empêché de se corrompre: & puis si c'eût été un corps Saint, & que Dieu eût voulu châtier le manque de respect qu'on auroit eu pour lui. la punition ne devoit tomber que fur Barbantane & sur la Brêteche, & non pas encore sur Jumeaux qui mourut bien-tôt après de maladie, sur le Chevalier de la Valiere qui fut tué le même jour, & sur moi qui sus fort malade la même année, tous trois pourtant n'avions eu aucune part à tout ce que l'on avoit fait à ce corps, mais on aime à trouver des caules merveilleuses aux évenemens les plus communs.

Le 2. de Juin la garde de la tranchée du Prince fut relevée par la Moussaye, le Regiment de Sainte-Même & deux escadrons de Condé: l'on attacha le mineur au pied de la glaciere où étoit le travail le plus avancé des ennemis; ils

firent grand feu cette nuit-là.

Le 3. la garde fut relevée par le Comte de Broglia, & les Regimens de Condé Cavalerie & Infanterie, & sur les dix heures du soir les ennemis firent un seu de mousquetade qui dura une heure & demie, & sortirent trente hommes armez, lesquels pousserent d'abord les gens qui étoient à la tête de la tranchée, mais ils surent repoussez. Un moment avant cette sortie trois soldats Espagnols s'étant venus rendre, donnerent avis que Brit avoit resolu de faire sortir

tir trois cens hommes armez à la pointe de 1647. jour ; mais les ennemis s'étant apperçûs de la desertion de ces trois soldats avoient changé l'ordre de leur sortie, & avancé le tems, de peur que nous n'y sussions trop bien preparez

Le 4. de Juin la garde fut relevée par Châtillon avec les Regimens de Conti Infanterie & les Regimens de Cavalerie de Mazarin & de

Gault.

Le 5. la garde fut relevée par Arnaud avec les Regimens de Romme Suisse & de Balthasar

Cavalerie.

Le 6. entre midi & une heure les ennemis sirent une sortie de cinquante hommes soutenus de cent; les Suisses abandonnerent leurs postes si absolument, que sans la Cavalerie de Balthasar. les ennemis qui avoient pris Arnaud, blessé d'un coup d'épée à la tête, l'eussent mené dans la ville, mais Balthasar le dégagea, & le Prince arrivant ensuite lui quatriéme, regagna avec les Suisses (qu'il força à coups d'épée de retourner) tous les postes abandonnez. Le Regiment de Champagne, les Gendarmes du Prince, & ses Chevaux-legers' coururent aux tranchées, mais ils trouverent déja les ennemis repoussez : les Gendarmes & les Chevaux-legers revinrent, & Champagne qui devoit entrer le soir à la tranchée y demeura: Arnaud revint se faire penser, & Saint Martin Maréchal de bataille commanda la tranchée le reste du jour. Nous perdimes cent hommes à cette sortie & nous y eumes beaucoup de blessez, un Aide de camp & un Gentilhomme du Prince tuez; toutes les fascines surent brûlées, La Pomme, Mineur, y fut tué, ce qui fut pour nous une grande perte. Le Le 7. Broglia entra en garde avec le Regiment de Sainte-Même, les Gendarmes & les Chevaux-1647-legers du Prince. L'on fit mettre trente Cavaliers pied à terre à la tête du travail. L'apresdînée Brit envoya au Prince sans rançon, dix Suisses qu'il avoit pris la veille, & un Enseigne de Conti, & le supplia de lui envoyer de la glace, ce qu'il fit sur deux mulets bien chargez.

Le 8. Tavannes fit sa premiere garde de Maréchal de Camp avec les Regimens de Condé,

Cavalerie & Infanterie.

Le 9. Châtillon entra en garde avec Conti

Infanterie & Condé Cavalerie.

Le 10. la Moussaye releva la garde avec trois cens soldats de Montpouillan, pour garder la tête de la tranchée, parce qu'on ne la vouloit plus confier aux Suisses qui demeurerent à la

queuë.

Le 11. le Prince qui aimoit fort la Moussaye. lui envoya dire de venir diner avec lui chez Marchin où il étoit prié. La Moussaye ne fut pas plûtôt à son logis que les ennemis firent une sortie entre midi & une heure. Nous étions quatre alors à cheval avec le Prince, assez près de notre pont sur la Segre: aux premiers coups de monsquet qu'il vit tirer, il commanda à Saint Martin Maréchal de bataille d'aller faire marcher Champagne à la tranchée; à Vialar son fous Ecuyer, d'aller dire à Broglia de ne quitter point le quartier du Roi; à moi de faire marcher les Gendarmes & les Chevaux-legers, & à Châtillon de le suivre : & en même tems il poussa à toute bride à la tranchée. J'arrivai un LeCom moment après lui, car après avoir donné mes Clerordres, je n'attendis pas les troupes. D'abord mont d le Comte de Clermont de Vertillac, comman-Vertildant lac tué dant la tranchée de Maréchal de bataille, y 1647. avoit été tué d'un coup de mousquet à la gorge; le Regiment de Monpouillan avoit un peu lâché le pied, & les Suisses ayant repris le poste, avoient recouvré l'honneur qu'ils avoient perdu à leur derniere garde: les Regimens de Cavalerie de Mazarin & de Gault y firent très-bien; ils y perdirent un Capitaine & un Lieutenant; ils y eurent plusieurs Cavaliers & chevaux tuez

perdirent des hommes.

Il n'est pas imaginable combien le Prince avoit de grands talens pour la guerre: son activité, sa presence d'esprit, son jugement & son courage étoient au plus haut point où ces qualitez peuvent aller; il falloit pour être battu avec

& bleffez; les ennemis fans aucun avantage y.

lui, être accablé par le nombre: un fi grand exemple animoit les plus timides.

L'action qu'il venoit de faire à cette sortie lui donna plus de gayeté qu'à l'ordinaire; de sorte que nous fîmes une fort grande débauche chez Marchin. Au sortir de table le Prince voulut aller voir le fort de Rebé, qui étoit l'endroit par où les ennemis étoient entrez dans les lignes l'année auparavant, lorsqu'ils avoient battu Henri de Lorraine Comte de Harcourt. Si-tôt que je fus à cheval je poussai à toute bride, & mon cheval s'étant abattu sur des caillous ronds. i'allai tomber à quatre pas de lui. Je perdis d'abord connoissance, & l'on m'emporta chez Marchin où l'on me fit saigner, & mettre tout nud dans une peau de mouton qu'on écorcha fur l'heure. Je me trouvai encore l'épaule droite démile; cependant je montai à cheval au bout de quatre jours; & ma blessure ne m'empêcha pas de me trouver avec mes Chevauxlegers

145

legers à une sortie que les ennemis firent.

Le rt. au soir Broglia releva la garde avec 1647. Champagne & Balthasar: les ennemis ayant jetté toute la nuit quantité de grenades, le matin la galerie se trouva sort endommagée; mais on la raccommoda avec tant de d'ligence qu'elle su bien-tôt remise au même état qu'auparavant.

Le 12. Tavannes releva la garde avec le Regiment de Sainte Mesine, Meille Cavalerie &

les Gardes du Prince.

Le 13. au matin les énnemis firent grand feu. Le suir Chatillon releva la garde avec le Regiment de Condé, les Gendarmes & les Chevaux-legers du Prince. Sur le minuit les ennemis ayant jetté beaucoup de grenades & de feux d'artifice, mirent le feu à la galerie, & en même terms sortirent trente ou quarante hommes. Notre Infanterie ne voulut jamais aller à eux, ce que voyant Châtillon, il commanda à Ponard Marêchal des logis de la Compagnie des Chevaux-legers du Prince, de sortir avec vingt Maîtres cuirassez, qu'il avoit à pied auprès de lui; ce qu'ils firent, & si vigoureusement qu'ils **Pousserent les ennemis assez brusquement; mais** il y eut deux Chevaux-legers tuez & deux fort blessez. Saint Micault Mestre de camp du Regiment de Condé y fit fort bien.

Le 14. un Chevau-leger de cette même Compagnie nommé Dupré, à qui j'avois permis d'aller faire boire son cheval, eut le bout du pied emporté d'un coup de canon: & sans paroître ému, il venoit se faire pancer à l'épaulement & achever sa garde, quand le Prince le trouva & sui commanda de s'en aller au quartier. Il me sit l'honneur de me dire aussi-tot la

Tome I. G fe

fermeté de ce Chevau-leger, & m'ordonna de 1647, le faire fouvenir de l'établir en quelque lieu, à quoi il ne manqua pas.

Ce soir-là la Moussaye entra en garde avec le Regiment de Conti & deux escadrons de

Condé.

Le 15. un Tambour étant allé repeter quelques prisonniers dans la ville, rapporta que le Gouverneur avoit été blessé à la jambe, il y avoit sept ou huit jours, & qu'il de faisoit porter en chaise.

Broglia entra ce soir-là en garde avec les Regimens de Romme Suisse & Guienne, & deux

Escadrons de Condé.

Le 16. Tavannes releva la garde avec le Regiment de Champagne, la Cavalerie de Mazarin & de Gault. Sur le minuit les ennemis firent une fortie, les vingt Maîtres cuirassez de la tête lâcherent le pied, mais ils furent soûtenus, de sorte que les ennemis ne firent rien.

Levée Le 17. Tavannes demeura en garde: Saindu liege te Meime y entra avec Champagne; & Balde Len thasar releva Mazarin & Gault: on retira cette nuit-là les canons qui étoient en batterie, & sur les deux heures après minuit on abandonna les tranchées. Toute l'armée sut sous les armes, & la journée du lendemain 18. se passa à la saire désiler sur le pont de batteaux que nous avions sur la Segre. Il y avoit une redoute au bout du pont du côté des ennemis, on en sit encore une plus grande pour savoriser la retraite de l'armée: elle sut toute passée sur les deux heures après minuit du 18. au 19. & le pont de bateaux désait à la pointe du jour.

Les raisons de la levée de ce Siege furent : Que notre Infanterie diminuoit tous les jours,

tant

ar les blessez, malades, ou tuez, que par escriteurs, dont le nombre étoit excessir, 1647. rdoit tous les jours cent ou six vingts homjui s'alloient rendre aux ennemis, & paspar l'Espagne pour revenir en France. e cependant l'Armée des ennemis s'asoit à Fargues & devoit bien-tôt être en e venir à nous. e nous avions perdu nos Mineurs aux forue les ennemis avoient taites e nous ne trouvions que du roc dans leil falloit bien du tems pour s'avancer. e le logement sur la brêche ne se pouraire sans perdre beaucoup de gens, & que etre encore ne le feroit-on pas. e notre Armée le ruinant infailliblement a continuation de ce Siege, se trouveroit onnée à l'effort d'une Armée fraîche & , & que peut-être la Province voyant nos intages traiteroit avec les ennemis. oi qu'il en soit, ce fut une victoire que le e de Condégagna sur lui-même, d'autant selle qu'il confidera le bien de l'Etat plus a propre reputation. 20. de Juin on envoya la grosse artille-

20. de Juin on envoya la grosse artilleurtie à Cerveres, partie à Balaguier, &

pieces à Flix.

prit des chevaux & des mulets de tous les pour emporter à Balaguier, à Cerveres lelpouche les vivres dont nous avions fait son dans le Camp pour six semaines.

campa le reste du mois de Juin sur les camp drs entre Villenouette & le Collège, & dessornomma cet endroit le Camp des Scorpions, pions, se de la quantité de ces bêtes qu'on y trou-

Memoires Du Comte

On ne fit rien jusques au premier de Juillet 1647. que l'armée décampa & vint loger partie à Lesborges avec le Prince, & partie au camp de Terragone avec Marchin.

Le Camp de Lesborges avant été retranché. le Prince en partit le 13. de Juillet de grand matin avec soixante Gendarmes ou Chevauxlegers que je commandois, le Marêchal de Grammont & quelques Volontaires, & alla coucher à la Grenadille, d'où il renvoya son escorte, & me fit demeurer auprès de lui. & de-là, il alla coucher à Flix.

Sitila. tion de Flix.

Le 14. il y séjourna pour ordonner des fortifications de cette place: Elle est située sur un rocher escarpé de trois côtez; la riviere de l'Ebre (si celebre pour avoir donné le nom de l'Ibere à l'Espagne) passe au-dessous: & laissant une montagne à la droite, elle revient fermer l'autre côté de la place, & se resserre si fort. qu'elle forme une Presqu'isle: de sorte qu'on ne peut attaquer Flix que par cet entre-deux qui n'est pas de trois cens pas de large, n'y ayant de guez à l'Ebre que dans les extrêmes secheresses, & ces guez étant fortifiez pour y mettre Cavalerie & Infanterie. L'Isle est assez grande & la terre y est fort bonne, on y peut recueillir du bled & du vin pour la subsistance d'une grosse garnison pendant un an; il v a de Lesborges à Flix quatorre lieues de France.

Le 15. nous en partimes, & nous allames passer l'Ebre au bac à Garcis, & dîner à Falcet, L'après d'înée nous traversames des pais sort rudes. Nous paísames au-dessous d'un Chaireau fort éminent que nous gardions, appellé Scornelbos. & nous vînmes coucher à Reous petite ville au milieu du Camp de Terragone:

TE BUSSY RABUTIA. 149 lix à Reous seize lieues de France. ous y séjournames. Le Prince alla 1647. t de Salo, & vit l'armée de mer des i port de Terragone, arrivée de la

nous allames diner à Constantin & Wals, autre petite ville du Camp one: de Reous à Wals il y a cinq rance.

p de Tetragone est un petit pais bor- Camp itagnes, qui font comme un Crois-de Tere la mer qui fait comme une ligne ragone. peut avoir trois à quatre lieuës de lart à huit de long. C'est un des plus aidroits du monde; les grands chemins ordez de hayes de grenadiers, de ci-& d'orangers: on peut juger par-là font les jardins.

nous allames diner à Monblanc. & 1'Abbaye de Poblette, qui est une des es qu'on puisse voir pour les bâtimens que pour les revenus : de Wals à Po-

i a cinq lieuës de France.

nous revînmes au Camp de Lesborharassez des chaleurs & des mauvais : de Poblette à Lesborges il y a quas de France.

. le 26. & le 27. on apprit de plusieurs ers, que les ennemis s'assembloient à témoignoient se preparer à entreprenque chose.

le jours après mon retour à Lesborges quarte me prit, causée par les figues, ons, l'usage de la neige & de la glace, ds repas, & fur tout les chaleurs excestrickle
test at
trickle
test at
trickle
Cavaler
& la terre
lit da che
troile gar
corges à
Le 15.
vatier l'Fb
L'après

over eté quelques jours à Barcelondes que l'air de la ca npagne me fe-1647. en, pourvu que je ne tusse pas éloicours de la ville. Je priai Don Joseph t Gouverneur de Catalogne, de me quelque jolie maison: it le fit.

d'Octobre voyant que ma fievre ne pas, & que l'hiver approchoit, penel il me feroit plus difficile de me rerance; j'écrivis au Prince & je le supe donner mon congé. J'adressai ma l'avannes, & je priai Marchin de me l'argent; ce qu'il fit.

cens écus du Banquier de Mareles rendis l'hiver suivant. Mais quoiôt après il se jettat dans le parti d'Espus sommes demeurez bons amis tout

E fa vie.

avoir tiré de Don Joseph Marguerit :ca les ordres & les passeports necespartis des environs de Barcelonne le embre 1647. & j'arrivai à Chaseu chez de ce mois. Je m'y reposai quelques rès lesquels ayant appris que le Prinrive à Dijon, où il se preparoit pour edes Etats de la Province, je l'y al-L. Un jour ayant dîné aux Chartreux n me fit appeller dans l'un des Cloîr me dire qu'il avoit jetté les yeux sur our être son Cornette à la place du Chandé, lequel il vouloit obliger à de sa Charge: qu'il avoit commanaut de m'en parler, afin que cela se son agrément. Jé lui répondis en baez bon Prince, & que je Directo' ox prieres de Guitaut. Il me G.4

- me dit qu'il sayoit bien comme il falloit que 1647. les choses se fissent pour être dans l'ordre, & qu'à tous Seigneurs tous honneurs. Ce fut donc en ce tems-là que Guitaut devint Cornette de la Compagnie de Chevaux-legers d'Ordonnance du Prince, dont j'étois Capitaine-Lieutenant, & qu'il lui en eut l'obligation toute entiere; car il paya pour lui la Charge au Baron

de Chandé.

Mais pour comprendre d'où venoit tant d'àmitié en si peu de tems de connoissance, il fant premierement savoir que. Guitaut étoit fils d'un Gentilhomme Gascon nommé Péchepeyroux. qui épousa la sœur du Commandeur de Guitaut, & à qui on la donna parce qu'il étoit bien. fait & ou'il avoit de l'esprit; & ce fut sur cela: & sur le nom de Guitaut, que son oncle le Commandeur lui fit prendre, que le Cardinal: de Richelieu le recût Page chez lui. Le Cardinal étant mort bien-tôt après, le Commandeur de Guitaut trouva son neveu trop jeune pour lui faire quitter les chausses; de sorte qu'il le fit page de l'Ecurie de feu Roi Louis XIII. où il fut jusqu'à ce que Châtillon venant en Catalogne il le suivit. Châtillon étant parti bien-tôt après de l'armée, malade, Guitaut demeura; & comme il étoit Gascon, il s'adonna chez le Marêchal de Grammont : celui-ci lui rendit de bons offices auprès du Prince qui le trouvant à son gré, prit de l'affection pour lui, & fit sa fortune.

Sur les fins de ma fievre-quarte & de l'hiver de 1647, un vieux Bourgeois de Paris nommé Leboccage, voisin à la campagne du Grand-Prieur mon oncle, me vint proposer le mariage d'une Veuve, qui avoit, me dit-il, des mil-

lions.

lions, & qu'il étoit fort ami d'un homme en qui elle avoit beaucoup de confiance. Moi qui cher- 1647. chois du bien, parce que je savois qu'il servoit beaucoup à faire obtenir les grands honneurs; je crûs facilement tout ce qu'on me disoit là-desfus. Leboccage me fit donc parler à cet homme qui me promit son affistance, & qui après nous avoir fait voir deux fois dans l'Eglise de la Merci la veuve & moi sans nous approcher, pour savoir si nous nous trouvions l'un l'autre à notregré, medit que je ne lui déplaisois pas, mais qu'elle n'osoit rien saire en cette rencontre sans le consentement de ses parens, qui vouloient absolument qu'elle épous at un homme de Robe; que cependant je le laissasse faire, qu'il feroit des tentatives auprès des principaux parens pour me faire agréer d'eux, & qu'en tout cas il la persuaderoit de disposer d'elle-même, & comme le tems de la Campagne approchoit, il me dit que je pouvois toujours partir pour l'armée. & qu'il me donneroit avis de tout. Je partis donc, & je me rendis à Peronne le 6. de Mai 1648.

Le Vendred 8 de Mai le Prince de Condé ayant partagé son armée en deux Corps, partit Ann. de Peronne, & vint avec le sien camper à 1648. Cleri, & le Marêchal de Grammont avec le sien à Molins.

Le 9. le Prince vint à Loiette, le Marêchal à notre droite.

Le 10. nous passames à Arras & nous vinmes camper à Souché; le Marêchal à la droite.

Nous partîmes la nuit sur les onze heures & nous laissames nos bagages entre le Marêchal & nous.

Le II. nous passames la riviere du Lis à Siege Grant Eterre d'Ypres.

. Eterre & nous marchâmes jusques à la nuit qu 1648. nous fîmes une halte de quatre heures, apr laquelle nous remarchames droit à Armantier où nous arrivames le 28. sur les huit heures matin. L'Armée se mit en bataille & v demeu dix heures, faisant quelques mines de l'assi ger; nous en partîmes à l'entrée de la nuit. passant par Warneton nous arrivames le 12. s les cinq heures du matin à Ypres où chacun campa. Sur les dix heures du matin le Marêch de Rantzau arriva de Dunkerque dont il étc Gouverneur, & avec lui trois mille homme ' fur les deux heures après midi le Marêch de Grammont arriva avec son Corps d'a mée.

Sur les trois heures Paluau Gouverneur Courtrai en arriva avec douze cens hommes Le 14. nos bagages arriverent & l'on travail en diligence aux lignes avec gardes fort exact

& biouac toutes les nuits.

Les ennemis nent la Courtrai,

En cinq jours on acheva les lignes, & le 1 l'on ouvrit les tranchées du côté de Courtra surpren- ce jour-là même on eut avis que les ennem ville de avoient surpris la Ville de Courtrai.

Arnaud Marêchal de Camp ouvrit la trai chée à l'attaque du Prince, & avança sort le tr vail.

Le 20. les ennemis firent grand feu aux deu attaques. Châtillon Marêchal de camp à celle d Marêchal de Grammont, fit un logement si la contrescarpe d'une demi-lune. La Moussay Marêchal de camp à l'attaque du Prince, n'a vança point le travail.

Le 21. le Vidame d'Amiens, fils du Ducd Chaunes, Marechal de camp, à l'attaque d Prince fit un méchant logement sur la contrel

Notre batterie de dix pieces tira ce -là fix cens volées de canon.

e 22. Tayannes Marêchal de camp à l'ate du Prince, raccommoda les méchans trade la veille.

e 23. on jetta des fascines dans le fossé de intrescarpe. Arnaud eut la main percée d'un de mousquet au commencement de sa garla Ferté Imbaut, depuis Marêchal d'Ees , l'acheva.

ieux Pont Mestre de camp d'Infanterie du vieux iment du Duc d'Orleans eut la vessie per- Pont d'un coup de mousquet, dont il mourut le tue.

2 24. à la garde de la Moussaye on avança Lesenbatterie de trois pieces de canon. On eut nemis ce jour-là que les ennemis avoient forcé la la Citadelle de Courtrai, & qu'ils marchoient à delle de 5.

e même jour je reçus une Lettre de l'ami de trai. lame de Miramion (qui étoit la veuve que m'avoit proposée) par laquelle il me man-Ious: des noms empruntez que la Dame oit pas la force de resister à ses parens qui oient contraires, mais qu'elle seroit bienque je lui aidasse par une violence apparente e oui. Je compris qu'il me vouloit persuale l'enlever, & ce conseil me surprit d'abord: imoins me venant de la part d'un homme ie me paroissoit avoir d'autre intérêt en cetté re que l'avantage & la satisfaction des par-, je ne balançai pas à le suivre : d'ailleurs ne flattai un peu sur une chose que je souois. Je communiquai mon dessein au Prinni l'approuva, & qui me promit de me donà porter à la Cour la nouvelle de la capitulation

tion d'Ypres, afin que je pûssie retourner à Paris. 1648. sans aucun soupçon. Il m'offrit même Belle garde l'une de ses places de Bourgogne pour m'y retirer après l'enlevement; mais je le re merciai ne croyant pas avoir besoin de mener la Dame plus loin que Launay qui étoit une des maisons du Grand-Prieur de France, entre Sens & Bray sur Seine.

Le 25, je fis réponse à mon ami, que je se rois bien-tôt à Paris, où je ferois tout ce qu'il

jugeroit à propos.

Ce jour-là les Polonois, à l'attaque du Marê chal de Grammont, forcerent la demi-lune après avoir coupé le pont entre-elle & la ville; de sorte que de cent des ennemis qu'il y avoit dedans, le plûpart fut tué, l'autre se noyaen se voulant sau ver, & le reste sut fait prisonnier.

Le 26. le Regiment des Gardes eut ordred'at taquer la demi-lune de l'attaque du Prince, mais

le pont se rompit.

Le 27. de Mai la ville capitula, & le Princ mesit partir pour en porter la nouvelle à la Cour Il me fallut faire un grand tour. J'allai passe à Furnes, à Dunkerque, à Graveline, & à Ca lais, & de là à Paris où j'arrivai le 30. matin ce qui sut une fort grande diligence, parce qu je ne changeai de chevaux qu'une sois depuis l Camp jusqu'à Calais.

Il m'arriva une chose en ce voyage qui doi apprendre à tous ceux qui portent des nouvel les, qu'ils sont bien aises de donner les premiers à ne rendre à personne aucune Lettre des lieux d'où ils sont partis, qu'après avoir sait seur prin-

cipale commission.

En passant à Lusarche je trouvai à la poste le Mastre d'Hôtel du premier President Molé qu venoit

DE BUSSY RABUTIN. savoir de la part de son Mastre, qui. ur lors à Champlatreux, des nouvelles 1648. iée, où son fils étoit Intendant. J'en ine Lettre pour le premier President à ce d'Hôtel, en le priant de faire mes exson Maître si je ne la lui portois moi-& après avoir changé de chevaux, j'allai à Ecouan, si las que je n'en pouvois 1 est vrai que le premier President ne olûtôt par la Lettre de son fils la capitu-'Ypres, que ravi de donner une agrésvelle au Cardinal, il la lui écrivit par ime exprès qui arriva à onze heures du 'aris : de sorte que le lendemain matin dire au Cardinal quelque chose qui eût : de la nouveauté, il me répondit assez ent qu'il savoit cela dès la veille, & nontra le billet du premier President. dis que je me garderois bien une aud'être si honnête que je l'avois été. je voyois qu'on en abusoit, & après nvertation de demi-heure il me conge-

eveil.
endemain le Chevalier de Grammont ar-prise
l'pres avec la nouvelle de la prise, & s'en d'Ypres,
a deux jours après. Pour moi j'écrivis
ce billet au Prince.

me donnant rendez-vous chez la Reine

A Paris ce 2. Juin 1648.

) NSEIGNEUR,

rès que le Cardinal eût lû la Lettre que je endis de la part de Vôtre Altesse, il me u'il étoit obligé de servir M. de Châtillon, G 7

Camp, quand je n'aurois pas la recoi tion de Vôtre Altesse. Il me dit qu'i & me demanda pourquoi Courtrai as , tenu. Je lui dis que je croyois que la " s'étoit mal défendue. Il me répond , n'étoit pas mal se défendre que de , tous tuer, comme ils avoient fait d , place, & là-dessus il me congedia. " demandé aujourd'hui ce qu'il vouloi crivisse à Vôtre Altesse, sur ce qu'elle " demandé pour moi, il m'a dit qu'il , alloit faire réponse. La Reine témoie , coup de joye de la nouvelle que i'a " Monsieur le Cardinal peu. On disoit "vée du Siege d'Ypres, les ennemis Furnes, Votre Altesse malade, l'arr , vivres, & la Cavalerie ruinée, & l'or persuader à tout le monde que la Courtrai venoit du commandement tre Altesse avoit fait à Paluau d'en so les troupes qu'il vous avoit amenées. valier de Grammont vous dira plus ment toutes les nouvelles : cependant drai ici ce que deviendra l'affaire don " tretenu Votre Altesse, laquelle affaire donnerai avec la plus grande joye di " fi-tôt qu'elle me témoignera avoir be mon service auprès d'Elle, &c.

Depuis la premiere fois que le Cardinal m'a-. voit parlé, il avoit changé de resolution. Il 1648. m'avoit paru d'abord disposé à taire avoir le Gouvernement d'Ypres à Châtillon. & cependant il avoit dit au Chevalier de Grammont, que la Reine avoit jetté les yeux sur Paluau pour cette place. Le Chevalier en repartant pour l'armée avant dit cela au President Perraut Intendant du Prince, & à moi, ce President homme fier s'en alla aussi-tôt trouver M. le Tellier. & lui dit que cela étoit bien étrange, que les recommandations du Prince nuifissent aux gens. que leur merite rendoit d'ailleurs recommandables, qu'il n'y avoit aucune comparaison de Paluau à Châtillon; que celui-là venoit de perdre Courtrai & que l'autre garderoit bien Ypres; que M. le Prince étoit sage & qu'il ne feroit jamais rien contre le service du Roi, mais que c'étoit un peu trop pousser un Prince du Sang qui étoit à la tête d'une armée, que de lui refuser une chose aussi juste que celle-là. M. le Tellier lui répondit qu'il alloit representer cela au Cardinal, lequel ne croyant pas que le President parlat ainsi sans ordre de son Maître, l'envoya querir pour lui dire qu'il avoit tant fait auprès de la Reine, qu'elle avoit accordé le Gouvernement d'Ypres à Châtillon. Le President s'en revint chez lui faire une dépêche au Prince. par laquelle il lui mandoit de tenir bon & de ne se point relâcher, & que le Cardinal lui accordoit ce qu'il avoit demandé. Veritablement il arriva le lendemain un courier du Prince par lequel il écrivoit au Cardinal qu'il ne songeoit plus au Gouvernement d'Ypres pour Châtillon.

Ceux qui ont accusé le Prince de Condé d'avoir

MEMOIRE'S DU COMTE

voir de longue main prémedité la guerre civile, 1648. étoient ou fort mal informez, ou gens de mauvaile foi; jamais homme n'en eut moins de defsein: au contraire il avoit toujours eu tant de respect pour le Roi, que l'on eût pû le soupçonner de foiblesse à l'égard de ses Ministres, si son grand courage n'eût été connu de tout le monde: & quand le malheur lui arriva de se trouver embarqué à prendre les armes, le mauvais état de ses places & le peu de gens qui suivirent son parti, font bien voir qu'il n'y avoit pas songé auparavant.

Madame de Miramion.

Mais pour revenir à ce qui me regarde: auffiment de tôt que je fus debarailé des affaires de la Cour, i'allai trouver l'homme qui m'avoit parlé du mariage de Madame de Miramion, lequel me parut dans les mêmes sentimens que ceux qu'il m'avoit témoignez par sa Lettre touchant l'enlèvement. Je disposai donc quatre relais de carrosse de Saint Clou, où je devois prendre mon Helene allant du Mont-Valérien, jusqu'à Launai. Je pris avec moi mon frere de Rabutin, un Gentilhomme de mes amis qui avoit fait deux Campagnes volontaire auprès de moi, & trois Gentilhommes à moi, Fradel mon parent, le Plessis, & Saint Felis. Je rencontrai la Veuve dans le carrosse de sa belle-mere au dessus du iardin de Mademoiselle du Tillet à Saint Clou, que Philippe de France Duc d'Orleans acheta depuis pour agrandir le sien. J'obligeai le cocher de repasser le pont & d'entrer dans le Bois de Boulogne, où je voulus faire changer de carrosse à la Veuve, mais je n'en pûs jamais venir à bout; de sorte que je sis seulement dételer ses deux chevaux & en mettre six à la placo, & ainsi nous autres à droit & à gauche du

carrosse, traversames la plaine de Saint Denis, & nous entrâmes dans la forêt de Livry. Com-1648. me la Dame crioit fort, & que je crûs que c'étoit la presence de sa belle-mere qui l'obligeoit d'en user ainsi, je sis mettre pied à terre dans le bois à cette belle-mere, & je ne laissai qu'une Demoiselle avec la Veuve dans le carosse & un laquais sur le derriere; mais la Dame ne fit pas moins de bruit après cela, & je connus alors que j'étois trompé. Je voulus la renvoyer, mais mon frere m'en dissuada me disant qu'elle changeroit peut-être, & qu'en tout cas je la renverrois plus honorablement pour moi de Launai que de la campagne, d'où l'on diroit que l'on me l'auroit tirée des mains. Je le crûs donc, & lorsque nous fûmes à Launai, voyant que la Dame ne finissoit pas ses lamentations, je lui dis que si je n'eusse pas crû qu'elle eût consenti à ce que je venois de faire, je ne l'aurois jamais fait; que je la suppliois de croise qu'elle étoit en état de faire tout ce qu'il lui plairoit. & que pour rien du monde je ne la voudrois contraindre: elle me dit que si je la mettois en liberté, elle en useroit bien. Je lui repliquai que je croyois que si elle sortoit de mes mains, elle n'y rentreroit imais, mais que je n'étois ni de condition ni d'humeur à forcer une femme; que je l'assurois encore que c'étoit dans la croyance qu'elle ne seroit pas fachée que je l'enlevasse, que je l'avois fait, que si elle me croyoit affez honnête homme pour la mériter, elle n'avoit qu'à dire, & que je vivrois d'une maniere avec elle, qu'elle ne se repentiroit pas de l'honneur qu'elle m'auroit fait : que si elle s'en vouloit retourner, elle étoit la maîtresse, & que je la ferois conduire sur l'heure à Sens.

162 MEMOIRES DU COMTE

- Sens. Elle m'en pria en me faisant entendre 3648. je réiissirois bien mieux par cette voye que celle que j'avois prise: je lui dis que je ne attendois pas, mais que je ne laisserois pas tre son serviteur. Je donnai cent pistoles Demoise le pour la dépense de sa Maîtresse je la fis escorter par trois de mes gens de

Launai jusqu'à Sens...

Les gens du Roi avertis de l'arrivée de la me dans leur ville, la vont trouver, & p nent sa déposition qu'elle fit à ma décharge tant qu'elle pût. Cependant lors qu'elle i Paris, ses parens lui disant qu'il y alloit de honneur de me poursuivre, l'obligerent faire. & sur cela j'envoyai un Gentilhomn poste trouver le Prince à l'armée, auquel j' wis cette Lettre.

MONSEIGNEUR,

" Mon affaire n'a pas eu le succès que je " promettois; ce Gentilhomme en dira le , tail à Vôtre Altesse: cependant je l'assu " qu'une des choses qui me donne autar ., chagrin que de navoir pas réuffi, c'est d' " manqué par - là un établissement qui r " mis en état de mieux servir Vôtre Alt " que je ne pourrai faire sans lui : car pour , interêt particulier, Monseigneur, je " consolerai bien-tôt quand je recevra ,, marques de la continuation de vos bo " graces, & de vôtre protection. J'en : " soin aujourd'hui, Monseigneur; les p " de la Dame me poursuivent sous ... nom; un mot de la part de Vôtre A " au Sieur son pere arrêtera tout. Je la " supplie très-humblement de me l'accorder, 1648. " afin que je sois plûtôt en liberté de me ren-" dre auprès d'Elle, & d'essayer à meriter la " qualité de, &c.

Mon courrier arriva auprès du Prince le 20. d'Août, il le trouva sur le Champ de la bataille de Lens qu'il venoit de gagner. Aussi tôt qu'il eut lû ma Lettre & qu'il eut appris du courrier le détail de mon affaire, il écrivit au pere de la Dame d'un air qui sentoit non seulement le Prince du Sang, mais encore le victorieux : de sorte que cette Lettre imposa silence à mes parties. Tous mes amis de l'armée n'ayant pas le loisir de m'écrire, me firent compliment sur mon avanture, & entr'autres le Comte de Tavannes se signala par les soins qu'il prit de presenter mon courrier au Prince, de retirer promptement sa réponse. & de me témoigner en tout ce qu'il put qu'il prenoit mes interêts avec une chaleur extraordinaire.

Aufli-tôt que j'eus reçu ces nouvelles de l'ar-

mée, j'écrivis cette Lettre à Tavannes.

De Launai ce 30. d'Août 1648.

JE sai qu'entre amis au point où nous le sommes, les complimens sont superflus, mais il y a des témoignages d'amitié rendus si à propos & de si bonne grace, que de n'en pas remercier extraordinairement, auroit un air d'ingratitude. Soussirez donc, mon cher, que je vous assure que tout ce qu'il y a de ressentiment d'une obligation dans l'ame la plus reconnoissante, est pour vous dans la mienne.

164 MEMOIRES DU COMTE

", mienne. J'enrage de n'avoir rien à vous offir que mon bien & ma vie; mais si j'étois assez ", heureux pour que vous en eussiez quelque ", jour assaire, vous me verriez prodiguer l'un ", & l'autre avec une joye qui vous feroit connoître que je suis de tout mon cœur à vous. ", Adieu, mon cher, nous nous verrons bien-tôn.

une recrue de trente Maîtres pour la Compagnie du Prince, qui se trouva en état de marcher le premier de Septembre, & je me rendis avec elmessure le à-Calais le 8 de ce mois. Py trouvai le Prince de M. le ce blessé d'une mousquetade aux reins qu'il reque avoit reçue au Siege de Furnes. Il revenoit à la Cour par ordre du Roi, sur ce que la Reine Regente ayant sait atrêter Bruxelles Conseiller à la Grand' Chambre & Blanmenil President aux Enquêtes, parce qu'ils avoient ouvert un avis de ne point verisser quelques Edits, le peuple avoit sait des barricades & forcé le President Molé d'aller avec tout le Parlement au Pahis Royal demander l'élargissement des prisonniers,

Pendant mon séjour à Launai, j'avois fait

Comme j'entrai dans la chambre du Prince

il se mit à chanter en riant:

ce qu'il avoit obtenu.

O la folle entreprise du Prince de Condé!

qui étoit une vieille chanson faite autresois du Prince son pere, & ensuite me sit conter le détail de cet évenement.

Le premier de mes amis que j'avois rencontré en arrivant à Calais avoit été Tavannes, qui m'avoit fort entretenu & m'avoit dit entre voit rendu tous les méchans offices qu'il avoit pû auprès du Prince; de sorte que Bouteville, 1648. Meille, d'Olonne, & mes autres amis m'étant venu faire compliment, & Guitaut comme les autres; la faveur du Prince que celui-ci avoit, ne me put obliger à diffimuler avec lui. Je reçus avec froideur son compliment, & je n'eus pas plus d'égard pour lui que pour un Cornette de la Compagnie que je commandois.

Le Prince s'étant reposé quelques jours à Calais, en partit pour la Cour, & je le suivis. Le Roi s'étant retiré à Saint Germain, avoit resolu de châtier Paris; mais ensin les affaires s'accom-

moderent.

Dans ce tems-là le Prince pria Champlatreux mon ami fils du premier President Molé, d'accommoder mon affaire avec les parens de la Dame de Miramion, laquelle demandoit de grands dédommagemens pour les frais qu'elle avoit saits à me poursuivre; & pendant que cela se traitoit je demeurois peu à Paris, pour ôter les ridicules soupçons à la Dame, qu'on lui avoit donuez que je la voulusse encore enlever: j'allai donc saire un petit voyage chez moi.

Mes affaires ne me permettant pas pour lors d'aller en Nivernois tenir la main à l'execution des ordres du Roi, je partis de chez moi le 15. d'Octobre, & je m'en allai à l'Abbaye de Ferrieres rendre visite à Jacque de Neuchéses Evêque de Châlons, oncle de ma femme. J'y trouvai Sevigni & sa femme, ce qui m'obligea d'y séjourner fix jours; & j'y aurois demeuré bien davantage, si je n'avois reçu une Lettre de ma mere, par laquelle elle me mandoit de Paris, que j'y retournasse en diligence, & que les ters étoient

étoient au feu pour l'accommodement de mon 1648. affaire : cependant je ne trouvai pas les choses

il avancées que j'avois pensé.

Quatre ou cinq jours après que je sus arrivé à Paris, je reçus les ordres du Roi pour établir la Compagnie de Chevaux-legers du Prince, en garnison dans Autun. J'envoyai ces ordres au Maréchal des logis de la Compagnie avec les miens particuliers, & quelque tems après j'écrivis cette Lettre à Sevigny & à la semme.

A Paris ce 15. Novembre 1648.

" J'Ai pensé d'abord écrire à chacun de vous " J'en particulier, mais j'ai crû ensuite que ce-" la me donneroit trop de peine: de faire aussi des baise-mains à l'un dans la Lettre de l'autre, " j'ai apprehendé que l'apostille ne l'ossensat; " de sorte que j'ai pris le parti de vous écrire à

" tous deux, l'un portant l'autre.

" La plus sure nouvelle que j'aye à vous ap-" prendre, c'est que je me suis fort ennuyé de-, puis que je ne vous ai vus. Cela est assez étonnant : car enfin je suis venu voir cette peti-", te brune pour qui vous m'avez vu le cœur un " peu tendre; à la verité elle m'avoit, ce qu'on " appelle, sauté aux yeux, & je ne lui avois point " encore parlé: c'est une beauté surprenante de " qui la conversation guérit: on peut dire que " pour l'aimer, il ne la faut voir qu'un moment, , car si on la voit davantage on ne l'aime plus; , voilà où j'en suis reduit. Mais j'oubliois de , vous demander des nouvelles de la santé de " notre cher oncle, je vous prie de l'entretenir " de propos joyeux: si vous ne le faites rire à , gorge deployée, quand même il en devroit " touffer

n tousser un peu, vous me desobligerez fort. " Dites lui de ma part qu'il se conserve plus 1648. " qu'il ne fait, & que s'il ne se veut ainier " pour lui, il s'aime pour nous autres neveux " qui l'aimons plus que nous-mêmes. Je n'en " dirai pas davantage, aufli bien suis-je persua-" dé que cela ne servira de rien, & que vous êtes n des fripons qui vous donnerez bien de garde n de faire valoir mon bon naturel : de l'humeur , dont je vous connois, vous enrageriez que " l'on m'aimat autant ou plus que vous.

" Au reste si vous ne revenez bien-tôt je vous "irai retrouver; ausli-bien mes affaires ne s'a-" cheveront qu'après les fêtes de Noël: mais " ne pensez pas revenir l'un sans l'autre, car en n cette rencontre je ne suis pas homme à me

n payer de raison.

" Depuis que je vous ai quitté je ne mange " presque plus: vous qui presumez de vôtre " merite, vous ne manquerez pas de croire que » le regret de vôtre absence me reduit à cette n ex trémité: point du tout; ce sont les souppes n de Messire Crochet qui me donnent du dén goût pour toutes les autres.

le badinois ainsi avec mes amis en attendant que mon accommodement se fit: cependant Pannée 1648. s'acheva sans qu'il fût fait; & la Ann. veille des Rois de 1649. la Cour partit la nuit, dn Palais Royal, & se retira à Saint Germain. Pour moi qui logeois au Temple, je ne sus rien de la sortie du Roi, que le lendemain que l'on faisoit garde aux portes, & qu'il n'étoit presque pas possible de sortir: cependant je trouvai le moyen de passer à la porte Saint Martin, & bien m'en prit : car si mes parties m'eussent

___ découvert à Paris, elles m'eussent fait un mé 1640. chant tour , n'ayant alors qu'un très-mediocre respect pour le Prince. Je me rendis auprès de lui à Saint Germain, deux jours après qu'il 1 fut arrivé. Il me commanda d'aller querir et Bourgogne sa Compagnie de Chevaux legers Je partis aussi tôt, resolu de mettre le seu dans Rubel, qui étoit un Château près de Melun ap partenant au frere de Madame de Miramion, la quelle contre toutes les paroles données au Prince avoit recommencé ses poursuites contre mo depuis ma sortie de Paris: cependant quand j'arivai à Rubel avec sa Compagnie, je changea de resolution: & quoi qu'en me vengeant de ceux qui me persecutoient, j'eusse pa meriter du côté de la Cour, auprès de laquelle on se rendoit recommandable par le mal que l'on faison aux Officiers du Parlement; je ne le voulus pas faire: bien loin de cela, je mis dans le Château un Garde du Prince, auquel je défendis de rien prendre du Seigneur du lieu ni des habitans, me chargeant de sa récompense. Ce procedé-là devoit gagner le cœur de la Dame, ou du moins l'empêcher de me poursuivre; mais quand la paix fut faite, elle recommença de me persecuter, & ce fut Champlatreux, qui par son credit, sa vigueur, & par l'autorité du Prince, me tira de cette affaire, pour laquelle il me fallut donner quatre mille livres, outre plus de dix mille qu'elle m'avoit déja coûté.

Je n'ai que faire de dire que cette entreprile fut imprudente; dès que je me suis resolu d'en faire le recit, je me suis attendu qu'elle seroit condamnée, mais cela ne m'a point fait de peur, car je crains plutôt de mentir que d'être

blâmé.

Il faut dans l'histoire une certaine sincerité que je ne trouve en pas une. Je n'ai encore vu 1649. personne qui se soit mêlé de faire des Memoires, confesser qu'il ait fait une faute: on fait comme dans le Roman, où l'on ne dit pas les choses comme elles ont été, mais comme elles ont dû être: aussi ne crois-je de tout ce que la plûpart de ces façons de Heros me disent d'eux, que les choses que les Historiens fidelles en ont écrit. Pour moi quand j'avouë mes fautes, ce n'est pas que je ne les pusse défendre; en sorte que j'imposerois peut-être au public; mais il me faudroit parler contre mon sentiment; & si je ne suis pas content de moi, il m'importe fort peu que les autres le soient. Je suis absolument incapable de goûter du plaisir d'une reputation que je sentirois bien n'avoir pas meritée. Ce libre aveu de mes fautes ne vient pas msh d'effronterie, au contraire j'en ai de la honte & du repentir, mais je sai qu'il n'y a que Dieu de parfait; & puisque je veux parler de moi, j'en veux dire le mal comme le bien. Il ne tiendra qu'aux Lecteurs d'en faire leur profit. d'imiter l'un & se désendre de l'autre.

Je sai déja par avance que les gens qui ne trouveront pas leur compte dans ces Memoites, diront pour éluder ce que je dis d'eux, que j'étois le plus méchant homme du monde; que pour marque de cela, je ne m'épargne pas moimème; que j'ai été à la Bastille pour avoir déchié mille gens, & que j'en ai perdu ma fortune. A cela je réponds que ce qui a paru dans le public sous mon nom, n'étoit pas de moi; que le manuscrit que j'ai donné au Roi (qui ne parloit que de choses generalement connués) n'étoit pas sait pour être vu, que par trois ou Tome I.

ato. Memoires du Comte

🗕 quatre de mes bons amis; que d'ailleurs j 1649. être imprudent quand j'ai parlé libreme quelques gens, mais que je n'ai point été teur. En disant les veritez de quelques pa liers, j'en ai pû faire des ennemis, qui n' lever le masque contre moi, ont trou moyen d'interesser de plus grands Seig qu'eux; mais je n'ai jamais rien inventé: il faut qu'on me croye, quoi qu'on me condemner. Et pour faire voir que c'est tôt par amour pour la verité que je parle par aucune malignité de naturel, je dis du quand i'en trouve de la même personne d i'ai dit du mal. Je ne doute pas que la pl ne me quittassent de l'un, pourvu que voulusse quitter de l'autre; mais ce ne plus une histoire; & puisque je ne me fais à moi-même de grace, je ne pense pas doive trouver mauvais que je ne fasse poi taveur aux autres.

Mais pour revenir à la guerre, je trouv passant chez moi une Lettre de cachet pou re marcher sous les ordres du Marquis de nes, les troupes qui étoient en quartier e vernois.

Les ordres que me donnoit le Roi se vant fort bien executer sans moi en Niver & se presentant des occasions de le servir, grandes & plus honorables du côté de P je continual mon chemin jusqu'à Autun, je tirai les Chevaux-legers du Prince, & amenai à Corbeil où finissoit ma route. J'y vai ordre d'entrer à Lagny & d'y dem Si-tôt que j'y sus arrivé j'écrivis cette Lett Prince.

A Laguy se 16. de Janvier 1649.

16491

Onseigneur,

Je viens d'entrer ici avec soixante Maîtres vingt de mes amis. Si j'avois eu plus de isir j'en aurois amené davantage, mais j'ai û que la diligence en cette occasion vous

airoit encore plus que le nombre.

Au reste, Monseigneur, je me réjouisses aller servir auprès de Vôtre Altesse, & de ni faire voir par le bon état de sa Compagnie : soin que j'avois de la contenter; mais puiseu'il y va du service du Roi & du vôtre que je emeure ici, j'obeis avec joye. Si vous m'aviez fait l'honneur de me choisir pour y comander, je suis assuré que Vôtre Altesse aus it été satisfaite du service que j'y aurois renu, & que je sui aurois témoigné en cette encontre, comme je ferai toute ma vie, que je suis, &c.

'écrivis en même tems cette Lettre à Charde la Porte Grand-Maître de l'Artillerie, rêchal de France, & pour lors Surintendant Finances.

AOnseigneur,

, Je viens d'arriver ici avec la Compagnie de Monseigneur le Prince. J'ai ordre d'y demeurer; cela m'empêche de vous pouvoir aller supplier moi-même de me faire payer de mes appointemens de Lieutenant de Roi de H a ... Ni172

"Nivernois, pour les années 1647. & 1648.

"Mais je vous supplie très-humblement d'en
"donner l'Ordonnance au Marêchal des logis
"de la Compagnie de Monseigneur le Prince
"qui vous rendra ma Lettre. Vous me sites la
"grace de me la promettre la derniere fois que
"j'eus l'honneur de vous en parler à Paris, j'es"pere que vous me ferez celle de me l'accorder aujourd'hui, & de me croire, &c.

Le Marêchal des logis me rapporta des promesses seulement du Marêchal de la Meilleraye, & un ordre du Roi de marcher avec la Compagnie du Prince à Saint Denis, où je saurois du Marêchal du Plessis-Prassin ce que j'augois à faire.

Le lendemain du jour que j'y fus arrivé, j'allai trouver le Prince à Saint Germain, qui me treçut assez bien; mais un jour après ce ne su

plus de même, & en voici la raison.

Guitaut, Cornette de la Compagnie que je commandois, lequel n'en avoit plus que le nom, parce que la faveur du Prince qui étoit déclarée, l'obligeoit de ne partir plus d'auprès de lui, s'étant un jour plaint à Lénet, comme à mon ami, de ce que je l'accusois de m'avoir rendu de mauvais offices sauprès du Prince, celuicientra dans ce moment, & ayant appris de quoi ils parloient, il dit que j'avois tort de le croire, mais que ce n'étoit pas le seul que j'avois; que je méprisois sa Compagnie, parce que je voulois être Marêchal de camp; que je ne le serois jamais par son moyen, & qu'il n'y avoit pas de Gentilhomme en France qui ne se dût tenir fort honoré d'être son Lieutenant.

Le lendemain Lénet m'ayant conté cette

ഹ്വ-

ation, & qu'il avoit fait son devoir à ndre, je me rendis au lever du Prince, 1640. visage duquel je trouvai la confirma-

ce que m'avoit dit Lénet.

s outré de douleur de voir la recompenle recevois de mes services, & je connus :lle d'Allemand qu'on me vouloit faire. ne pouvois comprendre les raisons que ent obliger le Prince à preferer un jeune à un homme de service. J'allai faire mes au President Perraut mon bon ami, qui part qu'il prenoit en mes intérêts, craincore que la nouvelle faveur de Guitaut lât son crédit auprès du Prince, trouva ois grande raison. Il me consola le mieux it, me détourna du dessein que l'envia venger m'avoit mis dans le cœur, en it jetter dans Paris, me persuada d'avoir e; me dit que les Princes étoient comme es hommes sujets à de petites inclinations efois bien, quelquefois mal fondées; que i étant un homme tout plein de raison 🕳 enfin la difference qu'il devoit faire du te & du Lieutenant.

ne souvient que dans ce tems-là les ns de Nevers me vinrent prier comme leur nant de Roi de les presenter au Prince. ni recommander une affaire qu'ils avoient our. Je n'eus garde de m'en défendre en ant l'état où j'étois avec lui, parce que 'eût décredité avec eux: Je les lui preionc comme il alloit au Conseil, & m'apnt de lui je fis semblant de lui parler tout lous descendions un escalier avec la foule se peut imaginer qui accompagne un Prinang qui a grande part au gouvernement HЗ ainfi

174 Memoires Du Comte

ainsi je n'eus pas de peine à tromper ces Eche1649. vins qui nous suivoient de loin, & revenant à
eux, je leur dis que j'avois recommandé sortement leur affaire, dont ils me rendirent mille graces; & heureusement pour mon honneur,
leur affaire s'étant faite promptement, parce
qu'elle étoit juste, ils en attribuerent le succès
à mon grand credit; m'en vinrent témoigner
chez moi leur reconnoissance & s'en retournérent en leur païs avec la croyance que je gouvernois le Prince: & sur cela je sis reflexion que
le monde, & particulierement les gens de la
Cour, ne sont que grimaces, & que tout ce
qu'on y voyoit d'ordinaire n'étoit rien moins
que ce qui étoit effectivement.

Quelques jours après que je fus de retour à Saint Denis, j'écrivis cette Lettre à Madane

de..... qui étoit à Paris.

A Saint Denis ce 1 5. de Fevrier 1649.

J'Ai long-tems balancé à vous écrire ne fachant si vous étiez devenuë mon enneme ou si vous étiez toujours ma bonne Cousine, & si je vous devois envoyer un laquais ou un trompette. Ensim me ressouvement de vous avoir oui blamer la brutaine d'Horace, pour avoir dit à son beau-frere qu'il ne le connoissoit plus depuis la guerre declarée; J'ai crû que la cause publique ne vous empêcheroit pas de lire mes Lettres; & pour moi je vous assure que hors l'intérêt du Roi mon Mastre, je suis votre très-humble serviteur.

"Mais parlons un peu de notre guerre, ma chere Cousine. Je trouve qu'il fait bien froid our faire garde. Il est vrai que le bois ne ous coûte rien ici, & que nous y faisons 1649 and'chere à bon marché: avec tout cela il 'y ennuye fort, & sans l'esperance de vous re quelque plaisir au fac de Paris, & que ous ne passerez que par mes mains, je ne nse pas que je ne desertasse, mais cette vue oucit fort mes chagrins.

l'envoye ce laquais pour me rapporter de vos ouvelles, & pour me faire venir mes chevaux carrosse sous le nom de notre oncle le rand Prieur. Adieu, ma chere Cousine, &c.

mme nous tenions tous les postes au-dessus Charen--dessous de la riviere de Seine; à la reserve de ton atenton, que Cianleu gardoit avec un corps force ianterie, le Prince de Condé fut d'avis de par M. iquer, c'est-à-dire on l'attaqua: (car ses avis le Prinent alors des ordres.) Le Duc d'Orleans y ce. ut être. Nous partîmes donc de Saint Denis intrée de la nuit du 16. Fevrier, & nous :hames aux flambeaux par un froid extraorre du côté de Vincennes, où nous arrivaà la pointe du jour. Nous mîmes notre Carie en bataille depuis le coin du Parc jusqu'à flans, & quelque Infanterie au bas du côté: riviere: tout cela faisant front à Paris: &. le reste de l'Infanterie, le Prince sit faire trois jues à Charenton, qui fut force, & Clanleu Colli-Gaspard de Colligny Duc de Chatillon, gny Duc êchal de camp, qui commandoit l'une des tillon & jues, y recut un coup de mousquet dans le Clanventre, dont il mourut le lendemain. Prince qui ne me parloit point il y avoit plus inze jours, me trouvant le matin à satête 1 Compagnie, composée de quatre-vingt- $H \Delta$

Memoires Du Comte

Maîtres, au meilleur état du monde, me té-1649. moigna beaucoup de satisfaction; & me parla à son ordinaire comme si de rien n'eût été, & le lendemain il recommença ses froideurs.

Voilà la maniere d'agir des Princes, & particulierement en France, où ils savent bien qu'après mille dégoûts qu'ils auront donnez à un Gentilhomme, la moindre de leurs caresses le

fera revenir & oublier tout le passé.

Toute la journée se passa à l'attaque de Charenton, & au pillage qu'on en donna à l'Infanterie, & la nuit venue le Duc d'Orleans se retira au Château de Vincennes, & le Prince de Condé avec l'armée à Montreuil. Je sus commandé avec les Gendarmes & les Chevaux-legers d'Ordonnance de la Maison du Prince de me rendreun peu avant le jour auprès du Duc d'Orleans pour lui servir d'escorte au travers du parc jusqu'à Montreuil, d'où les troupes marcherent à Saint Denis, & de-là chacune dans son quartier.

Depuis que le Prince apprit la blessure de Châtillon jusques à sa mort, il sut dans une grande affliction; & cela ne surprit personne, parce que Châtillon avoit l'honneur d'être son

parent & son premier ami.

Prife de Brie-Comte-Robert,

Quelques jours après on jugea à propos de reprendre Brie-Comte-Robert, & quelques Châteaux dont les Rebelles s'étoient saisis, & d'où ils riroient des vivres pour Paris que le Roi vouloit affamer. On donna donc cette commission au Comte de Grancé, depuis Marêchal de France, & parce qu'on craignoit que les ennemis ne lui tombassent sur les bras, le Marêchal du Plessis-Prassin sut commandé pour le couvrir avec un corps de troupes, du nombre desquelles je sus avec les Chevaux-legers du Prince. Cette

expedition dura huit jours, pendant lesquels nous eumes beaucoup de fatigue & peu de peril, & 1649. ayant fait tout ce que nous voulûmes sans aucun obstacle, nous revinmes à Saint Denis.

En y arrivant j'appris que les gens du Marêchal de la Motte-Hodancour qui étoit un des Generaux des Rebelles avoit enpris il y avoit deux jours mes chevaux de carrosse, comme mon cocher me les amenoit, & sur cela j'écrivis cette Lettre à Madame de....

A Saint Denis ce 25. de Mars 1649.

nemie en vous écrivant par mon trompette. La verité est que c'est au Marêchal de la Motte à qui je l'envoye pour le prier de me renvoyer les chevaux de carrosse du Grand, Prieur de France notre oncle, que ses domes, tiques ont pris comme on me les amenoit. Je ne vous prie pas de vous y employer, car c'est votre affaire aussi bien que la mienne, mais nous jugerons par le succès de votre entremise quelle consideration on a pour vous dans votre parti; c'est proprement à dire que nous aurons bonne opinion de vos Generaux, s'ils font le cas qu'ils doivent de vos recommandations.

"J'arrive presentement de Brie, las comme, un chien. Il y a huit jours que je ne me suis deshabillé: nous sommes vos maîtres; mais il faut avouer que ce n'est pas sans peine. La guerre de Paris commence fort à m'ennuyer. Si vous ne mourez promptement de saim, nous mourrons bien-tôt de satigue: rendez-yous, ou nous nous allons rendre. Pour, moi

H 5 ,, avec:

178 MEMOIRES DU COMTE

" avec tous mes autres maux, j'ai encore une ertrême impatience de vous voir. Si le Cardinal
" Mazarin avoit à Paris une Coufine faite comme vous, je me trompe fort, ou la paix se feroit à quelque prix que ce fit. Tant-y-a que
je la ferois, moi, si j'étois en saplace, car sur
ma foi je vous aime fort. Adieu.

Les ennemis étoient trop bien informez à qui étoient mes chevaux, de sorte que Madame de.... ne les pût jamais ravoir, & cela m'o, bligea de lui écrire cette Lettre.

A Saint Devis ce 26. de Mars 1649.

Ant pis pour ceux qui vous ont refusé, ma belle Cousine. Je ne sai pas si cela leur si pera grand prosit; mais je sai bien que cela ne leur sait pas grand houneur. Pour moi je sus tout consolé de la perte de mes chevaux, par les marques d'amitié que j'ai reçues de vous en cette rencontre. Pour M. de la Motte Maréchal de la Ligue, si jamais il a besoin de moi; il trouvera un Chevalier peu courtois. Mais parlons un peu de la paix, qu'en croit-on à Paris? l'on en a ici fort méchante opinion: cela est étrange que les deux partis la souhaitent, & qu'on n'en puisse venir à bout.

"Yous m'appellez insolent de vous avoir mandé que nous avions pris Brie: est-ce que "l'on dit à l'aris que cela n'est pas vrai? si nous en avions sevé le Siege, nous aurions été ", bien inquiets: car pour vos Generaux ils ont en toute la patience imaginable; nous aurions tost de nous en plaindre. "Voulez-vous que je vous parle franchement, ma belle Couline? comme il n'y a 1649, point de peril à courre avec vos gens, il n'y a point d'honneur à gagner: ils ne disputent pas assez la partie, nous n'y avons point de plaisir. Qu'ils se rendent, ou qu'ils se battent bien: il n'y a, je croi, jamais eu que cette guerre, où la fortune n'ait point en de part: quand nous pouvons tant faire que de vous trouver, c'est un coup sûr à nous que de vous battre, & de nombre ni l'avantage du lieu ne peuvent pas seusement faire balancer la victoire.

" Ah que vous m'allez hair, ma belle Couff-" ne, toutes les fleurettes du monde ne pour-

" ront pas vous appaiser, &c.

Enfin s'étant fait quelque ouverture de paix: on fit une treve detrois jours, que l'on renouvella jusques à la conclusion du Traité. A la seconde treve, je voulus aller à Paris: je pris avec mei mon frere, un volontaire, & le Commissaire à la conduite de la Compagnie du Prince. Comme je fus à la porte Saint Martin., le Capitaine de la Garde qui étoit un Chaussetier, étant yvre me demanda un billet du Marêchal du Plessis pour me laisser entrer. Je lui dis que la trêve étant publiée comme elle étoit, il ne falloit point d'autres choses pour avoir commerce les uns avec les autres. Il me répondit brutalement que je n'entrerois point sins. billet. Moi, chagrin d'avoir perdu mes pelnes, je me retirai en disant à cet yvrogne que je m'en allo's aussi empecher leurs gens d'entrer à Saint Denis. Sur cela ce coquin se mit d'exier, An Mazarin (qui ctoit le mot alors.

- fur lequel le peuple s'échauffoit & prenc 1647 armes avec une rage extrême.) A ce tout le monde du Fauxbourg sortit des ma & comme on ne savoit sur quoi il s'étoi le peuple qui se fait toûjours des raisons flatter ses caprices, se mit à dire que nous tiré nos pistolets sur le Corps de garde. Là on nous fait des salves à droit & à gauch me font encore étonner comment nous mes pas tuez. Ceux qui étoient avec moi c se pouvoir sauver & prirent le galop.] fait comme eux, si j'eusse crû la chose pc mais il y avoit un grand quart de lieue d bourg; de sorte que je pensai que si j'a me sauver de ce peril, ce pourroit être plû le peu de crainte que je témoignerois, « d'autres précautions. Je n'allai donc que & en effet on tira beaucoup plus fur les que sur moi, & enfin on les arrêta ap avoir bien battus. Pour moi je ne recus coup d'un bâton à deux bouts sur la te qui me l'eût cassée sans mon chapeau. cendis aussi-tôt de cheval de peur qu'on doublât, & en même tems un vieilla commandoit la Garde du Fauxbourg moi avec dix ou douze fusiliers & me des mains du peuple qui m'alloit assor en lui disant qu'il falloit me garder pc faire pendre, & s'étant approché de moi, tout bas qu'il me sauveroit la vie, & me dans une maison là auprès, où il me i der avec mon frere & mes deux autres liers.

> Pendant que l'on me pançoit du coup c vois à la tête : le peuple nous venoit ve curiosité, comme si nous eussions été d

pinambous, & nous disoit mille injures. Il y en. eut un qui après m'avoir reproché d'être dans les 1649. interêts du Mazarin, le plus grand scelerat du monde, disoit-il, fut assez enragé pour parler du Roi d'une maniere à mériter la roue. Je ne pus le laisser continuer sans défendre mon Maître: & pour cela non seulement je lui abandonnai le Mazarin (car il falloit amuser sa brutalité) mais encore je me joignis à lui pour en dire pis que pendre. Il fut fort aise, me dit qu'il n'avoit pas vû un si honnête homme que moi dans mon parti, & enfin demeura d'accord que le Roi ne devoit point pâtir de la mauvaise conduite de ses Ministres.

Le bon-homme, Commandant du Fauxbourg, m'ayant permis d'abord de donner avis de mon avanture au Chevalier du Fresnoi qui demeuroit au Temple auprès du Grand-Prieur de France mon oncle, le Chevalier arriva six heures après dans son carrosse, avec un ordre du Prevot des Marchands de m'ainener au Temple.

On a raison de dire que ce que Dieu garde est bien gardé. Je n'ai jamais vu la mort si presente, & à mon avis, si inévitable qu'en cette rencontre. Cependant j'en fus quitte pour un

coup sur la tête.

La paix s'étant faite au mois d'Avril 1640. la Cour s'en alla à Compiegne, & ne retourna à Paris que le 18. d'Août de la même année.

Cependant, Gui de Rabutin, le dernier de mes freres, & le seul qui restoit, mourut de maladie au Temple: il u'étoit pas naturellement sain. Il avoit la taille un peu gâtée, du reste il avoit du courage, & ne manquoit pas d'esprit.

Dans ce tems-là je reçus ordre de faire mar-

182 MEMOIRES DU COMTE

cher la Compagnie du Prince de Condé en 1640. Flandres; j'en donnai la charge au Maréchal des logis; & pour moi qui voyois que le Prince ne cherchoit que les moyens de me rebuter d'étre son Lieutenant, je crus que quoique je pusse faire, je ne le serois pas changer; & ainsi bien loin de me disposer à faire cette Campagne, je m'en allai faire un tour chez moi, où je reçus cette Lettre de mon oncle l'Abbé sur la mort de mon frere de Rabutin.

De Cessy ce 6. d'Aone 1649. MONSIEUR MONNEVEU,

" Il faut laisser agir la nature selon les premiers mouvemens, & ne lui pas refuser les larmes, & les déplaisirs, puilque c'est sa vraye nourriture, lorsqu'elle a été spectatrice , d'un pareil accident que celui qui vous est arrivé en la mort de Monfieur votre frere. Dieu , le veuille mettre en son repos, & avoir à gré , les souffrances qu'il a eues en ce monde, au-, quel ses joyes n'ont pas été grandes. Mais après avoir raisonné sur cet évenement. & , confideré que nos biens & nos maux viennent de la main de celui qui nous en peut faire au-, tant, & qui ne nous a donné la vie en dépôt , que pour la lui rendre lorsqu'il en aura la volonté; il nous faut soûmettre à sa Providence. 3, & en attendant notre jour avec tranquillité d'esprit, dire comme nos Peres, Son saint , som soit beni , sa volonté soit faite. J'y perds , une creature qui m'avoit été donnée pour fils, & livrée entre les bras encore enfant par les mains de son propre pere: j'y perds une perfonne

onne à laquelle j'avois confié mon tems. ion travail & mon épargne : j'y perds un 1646. omme que je tenois fidelle, loyal, & qui l'aimoit. Mais quoi, ces considerations ni es doleances ne me le rameneront point. lu'y puis-je faire, si-non comme celui que on eftropie du bras gauche, qui rend graces Dieu de ce qu'il n'a pas permis que ce fût le as droit. Il m'a ôté mon neveu le cadet. : il m'a laissé mon neveu l'aîné; gloire lui pit à jamais. Encore lui suis-je bien redevale de m'avoir laissé le plus confideré & le lus avancé dans le monde: sa fainte volonté oit telle, de l'y vouloir conserver pour laisser gnée à la famille & perpetuer le nom à la ofterité. Adieu, mon cher neveu, aimez-moioûjours & m'écrivez quelquefois.

Gui de Rabutin Buffy l'Abbe.

'endant que j'étois en Bourgogne', le Prinle Condé vint à Dijon. Je m'y rendis aussi-, & durant le séjour qu'il y sit de trois senes, je devins amoureux de la fille du Prer President B*** mais de ces amours qui ardent l'utile aussi bien que le delectable; je songeois à l'épouser, & la Demoiselte se sêt pas jettée dans un Couvent plutôt d'y consentir. A la verité je dormai cette sire à conduire à L.... qui, je ne sai par A interêt, la ruina; comme je sus depuis par Demoiselle.

Sependant le Prince qui me vouloit donner is les dégoûts imaginables, me commanda iller à l'armée, croyant ou que le depit me oit defaire de ma Charge plûtôs que d'y aller

fer-

MEMOIRES DU COMTE

fervir, ou que je pourrois être tué si i'v allois. 1649. Mon premier mouvement fut de lui faire parler de traiter : car j'étois aussi dégoûté de son service qu'il le pouvoit être de moi, mais mes amis me persuaderent de faire encore ce voya-

Levée brai.

La Campagne avoit commencé par le Siege du Siege de Cambrai, que le Comte de Harcour avoit levé deCam- avant la tranchée ouverte, à cause d'un grand secours qui étoit entré dans la place par un endroit où les lignes n'étoient pas encore achevées. Lorsque j'arrivai à l'armée, elle se preparoit pour aller à Condé sur l'Escaut, qu'on avoit d'abord voulu garder, & qu'on jugea à propos d'abandonner après. Je ne fus pas trois semaines à l'armée, que Lénet m'écrivit que le Prince s'étant brouillé avec le Cardinal avoit besoin de ses serviteurs auprès de lui; qu'il avoit charge de sa part de me mander de m'y rendre comme un de ceux en qui il avoit le plus de confiance. Et dans un billet separé il m'écrivoit qu'il étoit vrai que le Prince avoit eu grand bruit avec le Mazarin, qu'il lui avoit fait dire qu'il ne seroit jamais son ami, & cela à cause du Pont-de-l'Arche; mais que la veritable raison pour laquelle il m'écrivoit de venir, c'étoit pour traiter de ma Lieutenance avec Guitaut, suivant l'intention où il m'avoit vû en partant; que je pouvois montrer l'autre billet au public, & que c'étoit un billet ad honores.

Je n'y manquai pas, & comme j'ai déja remarqué sur l'affaire des Echevins de Nevers. j'admirois que les grands Officiers du Prince eussent une envie épouvantable contre moi, de la distinction qu'il seur paroissoit en faire dans le tems que j'étois si mal avec lui, que je l'al-

ois quitter. Tout le monde à l'armée me reardoit comme un homme duquel il ne se pou- 1649. 'oit pas passer dans ses querelles; & c'étoit à jui me viendroit prier de l'assurer de ses servies. Le Comte de Harcour fut le premier jui le fit, je le pressai de lui écrire, le voulant ngager à ne se point dédire. & lui par la mêne raison s'en excusa, me disant qu'on n'écrioit point par un homme comme moi, dont la varole valoit mieux que toutes les Lettres du nonde. Vous voulez donc bien, lui dis-je, Monsieur, que je dise par tout que vous m'arez chargé de ce compliment-là? Très-voloniers, me répondit-il, & je vous prie encore de ne mander l'état de toutes choses, ce que je lui romis.

Villequier, depuis Maréchal d'Aumont, me ria aussi de faire ses offres de service au Prince. Enfin tous les grands Officiers de l'armée, à la eserve du Plessis-Believre, de Roncerolles, & lu Tot, me dirent la même chose: Broglia nême tout Italien qu'il étoit, me dit que si cete brouillerie alloit à une rupture entiere, il soriroit de France, plûtôt que d'être obligé de rendre parti. Je trouvois fort plaisant que chaun briguât mes bons offices auprès du Prince, lans le tems que personne n'v avoit moins de redit que moi. Je le vins donc trouver à Paris, où lui avant fait tous les complimens dont j'éois chargé, qui lui donnerent bien de la joye, e lui parlai du traité de ma Charge avec Guiaut, qui lui en donna encore davantage. Il me lit mille honnêtetez, & que Lénet nous accommoderoit. Nous fimes deux jours après un Scrit sous nos seings privez, par lequel Guitaut ne donnant cinquante mille livres dans trois

mois, je lui promettois de lui donner me 1649. fion: & outre cela le Prince me donna qu'à la prochaine élection il me feroit la Noblesse de Bourgogne.

J'écrivis dans co tems-là cette Lettre au

te de Harcour.

A Paris ce 20. de Novembre 1649 'Accommodernent est fait entre Prince & M. le Cardinal; les coi en font affer secrettes: cependant l'on "M. le Cardinal ne se mêlera plus des fans la participation des Princes, & n mariage de sa niece avec le Duc de M , est rompu. Il me semble que c'est un n acheminement à le faire sortir du Ro , que de l'empécher d'être Maître abi n affaires, & de lui rompre ses allianc " esprits ne laissent pas d'être aigris de , d'autre, & je ne pense pas que les ch , meurent long-tems en l'état où elle " Depuis cet accommoderment le Duc d , lon, Marsillac, Miossans, & la V , Pons, ont demandé des Brevets de " & M. le Prince appuye leurs demandes " te la Nobleffe s'y est opposée & a fait , ter Requête à la Reine par le Maré " l'Hôpital pour ce sujet : cela a fait l'e , la Cour pouvoit fouhaiter, car ils ,, defistez de leurs pretentions. Au reste ,, seigneur, j'oubliois de vous dire ou " Prince a fort bien reçu le complimen " lui ai fait de votre part : il m'a demand , quoi vous ne lui écrivez point : je li " pondu que vous m'aviez dit que i'éte croyable qu'une Lettre.

le lendemain du jour que j'eus écrit cette tre, je m'en allai chez moi, & de là peu de 1649.
's après à Nevers faire ma Charge. Je n'y pas plûtôt que je reçus le Contrôlle du loent des troupes que le Roi avoit refolu
voyer en garnison pendant l'hiver en Niver, & l'état de celles qui devoient y prendre e.

uelque tems après je reçus une Lettre du par laquelle Sa Majesté me donnoit avis ile envoyoit Gaumin Maître des Requêtes, r servir d'Intendant dans le Nivernois. ısques-là l'avois fait ma Charge de Lieutede Roi aveosoin & exactitude, mais voyant Gaumin la venoit faire, & ne me fentant là-dessus si docile que beaucoup d'autres itenans de Roi dans les Provinces, qui n'ént plus que les Prevôts des Intendans, je disposai à retourner à la Cour, où il étoit é grand bruit depuis peu par un prétendu finat fait au Prince de Condé, & par la fole la Boulaye qui venoit de courre par les de Paris, pour tâchez à émouvoir le peu-& cela inutilement.

es nouvelles me furent apportées par Mai qui étoit alors à Nevers, & auquel on les t mandées de Parls. Il ne fut pas forti de chambre pour s'en retourner chez lui, que avoir Dunffun, qui m'étoit venu voir dequelques jours, & moi, nous trouvant en té, nous envoyames à Marigni cette Ba-

L fut bien étourdi cet enragé frondeur D'essayer si Paris voudroit branler encore, t se trouva surpris comme un pauvre fondeur, De

188 Memoires du Comte

De voir qu'il avoit fait le tour d'une pecore.

1649. Quoi que son faux rapport d'un prétexte il lore.

On'il prône que le Roi s'en va tout de nouvel Pour faire de Paris un funeste tombeau, On'il aille du Palais dans la Savatterie, Criant, La liberté on vent mettre à-vau-l'en Le Peuple ne dit mot.

Il poursuit cependant avec autant d'ardeur, On'en a dans le Combat le grand Comte More:

Mais de sout ce qu'il dit, autant pour le Brodes Le respect tient les cœurs, personne ne s'essort Le lendemain matin au lever de l'aurore, Il remonte à cheval, & prône de plus beau Qu'on va bloquer Paris & par terre & par es Tantôt pour s'animer il tempête, il s'écrie; Tantôt pour captiver il ôte son chapeau: Le peuple ne dit mot, adieu la fronderie.

Enfin épouvanté de voir tant de froideur, Et qu'on ne répond pas au feu qui le devore, De son noir attentat connoissant la grandeur, Il fuiroit volontiers jusqu'au rivage More; Mais l'interêt commun lui tient lieu de l more.

Il remet à Beaufort le soin de ce fardeau; Et comme ainsi que lui il a part au gâteau: De le mettre à couvert humblement il le pris Et lui dit, Monseigneur, en pleurant com un veau,

Le Peuple ne dit mot, adieu la fronderie.

ENVOI.

1649.

Ami qui mieux que nous fais Balade & Rondean,

Differe quelque tems à montrer ton museau; Ce que l'on craint pour toi passe la raillerie: Ne vas point à Paris donner dans le paneau, Le Peuple ne dit mot, adieu la fronderie.

Nous conseillions en riant à Marigni de n'aller point à Paris alors comme il vouloit faire, parce que s'étant fort signalé par beaucoup d'ouvrages contre la Cour, & par ces quatre Balades si fameuses contre le Cardinal Mazarin, il étoit à craindre qu'on ne s'en vengeât.

Nous lui envoyames encore le lendemain cette Centurie, faite à l'imitation de celles de Nostradamus.

Lorsque Picton le Peuple de Lutece Vondra induire à quelque cas patrer, Evadera la Davidique espece, Contre Nedoc meurtre en vain perpetrer.

Voici l'explication de cette Centurie.

Lors que la Boulaye qui est Poitevin voudra pousser le peuple de Paris à faire quelque méchant coup, les frondeurs s'enfuiront, & dans ce tems-là on táchera en vain d'assassiner le Prince de Condé.

Me voici en l'année 1650, où je me trouvai engagé contre le service du Roi. Je re-Ann. trancherois volontiers ce tems-là de l'histoire 1650. de ma vie, si de sidelles Memoires pouvoient fouf-

__ souffrir la moindre suppression, mais il faut t 1650. dire.

Je partis de Nevers les premiers jours de] vier, & j'arrivai à Paris le 15. Si-tôt que je le Prince de Condé, il me dit que Guitaut a de quoi me payer, & que bien que les trois n qu'il avoit pris pour cela ne fussent pas expir puis que son argent étoit prêt, il nous fal terminer cette affaire. Je lui répondis qu'i tiendroit pas à moi.

Le Mardi 19. de Janvier étant à son lever me demanda si l'affaire étoit faite. Je lui que non, parce que nous ne nous étions pas contrez Guitaut & moi. Il me pressa fort

chever cela.

Et là dessus j'admire qu'ane circonstance paroît une bagatelle, soit cause bien souvent la suite, de la ruine d'un homme ou de élevation; que cela l'engage à faire de bos ou de méchantes actions. Si j'eusse touché gent de Guitaut (comme je le pouvois faire aisément) je n'eusse jamais servi le Prince tre le Roi. Il est vrai aussi, que lors que je trai dans mon devoir, on me compta cela Cour pour quelque chose, & l'on me di gua bien plus que si je n'en fusse jarnais s Et l'on peut encore voir par là combien la duite de Dieu est incomprehensible, & com elle confond la prudence humaine, en fai quelquefois servir les fautes des gens à leu grandistement.

Le Mardi au soir 19. de Janvier, le Princ de Mes-Condé sut arrêté au Palais Royal en entratt sieurs les Conseil avec le Prince de Conti son frere Princes. Duc de Longueville, par le vieux Guitaut

pitaine des Gardes de la Reine Mere. &

luits au Château de Vincennes par Miossans ieutenant des Gendarmes du Roi, auquel on 1650. romit pour cela le Bâton de Maréchal de France, & qui le reçut en 1653. sous le nom du Maréchal d'Albret.

Aussi-tôt que je sus au Temple ce qui venoit de se passer au Palais Royal, je courus à
l'Hôtel de Condé, où ayant trouvé Guitaut, je
lui proposai d'achever notre traité. Il me dit
qu'il n'étoit plus en ces termes-là, & que c'étoit le Prince qui lui devoit prêter l'argent qu'il
m'avoit promis. Je lui répondis que je voyois
bien qu'il ne vouloit être son Lieutenant que
dans sa prosperité, mais que puisque j'allois
essuyer le mauvais tems, il n'auroit jamais la

Charge de mes mains.

Tous les Officiers des Princes au nombre de près de cent se trouvant alors dans le jardin de l'Hôtel de Condé pour aviser à ce qu'on pouvoit faire pour leur service, on proposa d'aller au Val-de-Grace enlever les nieces du Cardinal Mazarin, & les mener en diligence à quelques-unes des places du Prince de Condé, pour nous le faire rendre, ou du moins pour assurer sa vie, pour laquelle sa naissance & son grand mérite faisoient apprehender; mais un moment après nous sumes que le Cardinal ayant bien crû qu'on pouvoit prendre ce parti-là, les avoit envoyées querir dans le tems qu'on arrêtoit les Princes: de forte que chacun s'en retourna chez soi sans rien resoudre. Et le lendemain les uns se retirerent à Stenai, & les autres à Bellegarde: pour moi je ne me sentis pas assez presse du desir de venger un homme qui m'avoit témoigné si peu d'amitié, pour quitter l'engagement où i'étois à la recherche de Mademoi-

192 moiselle de Rouville. Tout ce que je fis pour 1650 lui, c'est que je n'allai point au Palais Royal. & la Cour qui avoit su que j'avois traité il y avoit trois mois de sa Lieutenance avec Guitant.

ne douta point me voyant à Paris, que je ne fusse défait de cette Charge. Pendant que je recherchois Mademoisellede six con-Rouville, La Guerche Gentilhomme de la ere six. Marche mon parent me vint prier de servir dans un combat Lusignan son neveu qui avoit querelle avec Marins. I'en demeurai d'accord. Nous nous battimes fix contre fix, & (ce qui ne s'étoit jamais vû) les deux auteurs de la querelle se battoient à cheval, parce que Marins disoit qu'il étoit estropié, & nous autres dix nous nous battions à pied. J'avois affaire contre un nommé Bidossans, Ecuyer du Duc de Candale & son parent: & pour me preparer à n'être pas surpris, La Guerche m'avoit averti qu'il étoit fort adroit, qu'il ne bougeoit des Salles à battre le fer, & que pour preuve de cela, la mouche qu'il avoit à la jouë venoit d'un coup de fleuret qu'il avoit recu la veille. Bon, bon, lui dis-je, c'est signe qu'il ne pare pas bien. Nous ne voulûmes pas laisser battre Lusignan & Marins, que nous n'eussions tiré parole d'eux, que si quelqu'un de nous autres à pied avoit eu avantage sur son homme avant eux, ils ne manqueroient pas de s'arrêter dès que nous leur crierions de le faire. Beauvoir Dunflun qui étoit des nôtres ayant d'abord passé sur Moncassin, le jetta à terre; mais Moncassin qui avoit été surpris, le remit sous lui, & lui fit avouer son avantage. Ainsi nous n'avions eu le tems que de nous allonger quatre ou cinq bottes Bidossans & moi lors qu'on

DE BUSSY RABUTIN.

int séparer, & ensuite les autres qui fuiffi heureux que nous, car il n'y eut point 1650.
5 répandu. Nos Cavaliers s'arrêterent au
r cri que nous leur sîmes, & cela heureupour Marins qui étoit en méchante posevant Lusignan.

193

ne fut plus à contre-tems que la priere efit la Guerche en cette rencontre. J'ér le point de me marier; & quoi qu'à la on me crût détaché des intérêts du Prinm'étoit de consequence qu'on ne parlât rop de moi, de peur qu'enfin on ne s'ét de la verité: un combat, & particuliet un combat de douze personnes, devoit nblablement saire grand bruit; cependant udence de la Guerche ne me sit point d'af-

peu de satisfaction que j'avois du Prince Prise de vit donc pour achever mon mariage, & Bellene me pas trouver dans Bellegarde, où garde. is été envelopé dans le malheur de ceux our n'avoir eu aucun moyen de se prepadéfendre cette place-là, furent contraints rendre bien plûtôt qu'ils n'auroient fait. vrai que six semaines après que je sus maavannes, Châtelux, Goville, Chavagnac, auneuf & moi, nous allames nous jetter Monrond, Château appartenant au Prin-Condé, & que le Prince son pere avoit nement fortifié. Il me souvient qu'en y en poste, nous avions changé nos noms, : i'avois un Volontaire de Bretagne auprès oi nommé Launay-Lyais, glorieux, & ut qu'il étoit d'un homme de qualité de er son nom. Pendant qu'il en cherchoit tre que le sien, Tavannes qui le tourmentoit

toit toûjours sur sa vanité, le trouvant fort ri1650 dicule alors, Eh Monsieur! lui dit-il, vous
vous moquez de craindre que votre nom solt
connu; si vous voulez prendre celui que j'ai
pris, je m'appellerai Launay-Lyais, & je suis
assuré d'être plus caché que personne de la
compagnie: cela nous sit sort rire, mais le Volontaire faillit à s'en desesperer.

Les raisons de mon second mariage se reduifirent toutes à la consideration de la posterité, car je n'avois que des filles du premier lit, & ma mere & le Grand Prieur de France mon oncle, me pressoient incessamment de me re-

marier.

Comme ma mere cherchoit il y avoit plus d'un an, on lui faisoit tous les jours quelque proposition nouvelle; & sur cela il me souvient 'd'une assez plaisante chose qui arriva, parmi les partis qu'on lui avoit proposez. On lui avoit parlé de Gabrielle de Longueval, fille de Manicamp, depuis Marêchalle & Duchesse d'Etrées: la naissance & la personne lui en plaisoient fort, il n'étoit plus question que d'être satisfaite sur le bien. Pour cet effet on lui apporta un mémoire de la part du pere, dans lequel entre autres choses on mettoit en ligne de compte, la succession infaillible de sa Cousine de Rouville qui étoit au Couvent de Charonne, & qui assurément seroit Religieuse. Ce ne sut pas là-dessus que ma mere rompit, car cela pouvoit être, ce fut sur d'autres connoissances qu'elle eut que Mademoiselle de Manicamp avoit fort peu de bien : mais le ridicule de cela pour la Demoiselle, fut que six mois après j'épousai Mademoiselle de Rouville, qui étoit cette Cousine qu'on avoit dit qui seroit Religieuse,

& qu'au bout de quelque tems Mademoiselle de Manicamp desesperant de se pouvoir marier, 1650. le jetta dans un Couvent, d'où il fallut un Arrêt du Parlement pour la tirer; & ensuite son pere la mit avec la Marechalle d'Etrées, dont le mari étoit son proche parent, & elle se conduisit si bien, que le Marechal devenant veuf pour la seconde fois, l'épousa en troisiemes

nôces, à quatre-vingts & onze ans.

Pour moi j'épousai donc Louise de Rouville au mois de Mai 1650. Elle avoit une grande naissance & du bien assez honnêtement : elle avoit été nourrie, ou dans des Couvents, ou auprès de Marguerite de Lorraine Duchesse d'Orleans, de qui elle avoit l'honneur d'être Cousine issue de germain: elle étoit fille du second lit de Jaques de Rouville, & d'Isabelle de Longueval: elle étoit fort jeune quand elle les avoit perdus, & de quatre sœurs qu'elles ctoient. Louise étoit restée seule du monde.

Mais pour revenir à la guerre, nous trouvâmcs de Vaudetar Sieur de Persan, Gouverneur de Monrond, que Charlotte Marguerite de Montmorenci, Princesse de Condé Douairiere y avoit établi. Tavannes, qui comme premier Officier de la Maison du Prince, pretendoit ce Gouvernement, fut chagrin de voir que Persan l'avoit, de sorte qu'il ne se voulut mêler de rien. Pour moi qui n'avois pas la même raison, je pris le parti de commander la Cavalerie du Corps que nous assemblames à Saint Amand. petite Ville au dessous du Château de Monrond.

Dans ce tems-là je reçus de la part de Claire Clemence de Maillé Princesse de Condé qui étoit à Bordeaux, un Brevet de Marêchal 196

de Camp, & une Commission d'un Regiment 1650 d'Infanterie au nom de Henri de Bourbon Duc

d'Enguien son fils.

Je remarquai dans ces deux Patentes, combien la haine préoccupoit dans un parti. Les gens qui avoient dressé ces deux pièces, avoient plûtôt fait des Manisestes contre le Cardinal Mazarin que des Commissions; ils ne se contentoient pas de dire dans leurs libelles les raisons qu'ils avoient de faire la guerre, ils les sourroient dans tout ce qu'ils écrivoient ailleurs.

Quelques jours après j'ouvris la guerre dans le Berri, par l'enlevement d'une partie du Regiment d'Infanterie du Comte de Saint Aignan, que le Roi venoit d'envoyer pour commander dans cette Province. A mon retour de ceparti, Launay-Lyais m'ayant prié de lui permettre de faire un petit voyage à Paris, & m'ayant demandé une Lettre à Madame de ... par laquelle je lui témoignerois la satisfaction que j'avois de lui, je lui donnai celle-ci.

De Mourond ce 2. de Juillet 1650.

JE me suis ensin declaré: je vous l'avois bien dit, ma belle Cousine, ce n'a pas été, sans de grandes répugnances, car je sers, contre mon Roi, un Prince qui ne m'aime pas. Il est vrai que l'état où il est me fait pitié; je le servirai donc pendant sa prison comme s'il m'aimoit, & s'il en sort jamais je le quitterai aussi-tôt. Que dites-vous de ces sentimens-là, Madame, ne les trouvez-vous pas grands & nobles? mandez-le moi, je vous prie. Au reste, écrivons-nous souvent, le Cardinal n'en saura rien; & s'il venoit à le découvrir,

" & à vous faire donner une Lettre de cachet, il est beau à une semme de vingt ans d'être 1650; mêlée dans les affaires d'Etat. Pour moilje vous l'avouë, ma belle Cousine, j'aimerois affez à vous faire faire un crime de quelque nature qu'il sût. Quand je songe que nous étions déja l'année passée dans des partis différens, & que nous y sommes encore aujourd'hui, quoi-que nous en ayons changé, je croi que nous joiions aux barres: cependant votre parti est toûjours le meilleur, car vous ne sortez point de Paris, & moi je vai de Saint Denis à Monrond, & j'ai peur qu'à la fin je n'aille de Monrond au Diable.

Pour nouvelles je vous dirai que je viens

" de deffaire une partie du Regiment d'Infan-" terie du Comte de Saint Aignan : si le Mes-" tre de Camp y eût été en personne, je n'en

, aurois pas eu si bon marché.

" Le Sieur de Launay-Lyais vous dira la vie " que nous faisons: c'est un garçon qui a du mé-" rite, & que par cette raison je servirai volontiers; mais la plus sorte sera parce que vous " l'aimez, & que je croirai vous saire plai-" sir-

" ur.

Comme on donnoit facilement des Commissions dans notre parti pour lever des troupes, mais point d'argent, parce qu'on n'en avoir point, nous étions trop foibles pour faire quelques progrès en Berri, & le Comte de Saint Aignan par la même raison ne pouvoit rien entreprendre sur nous. Je résolus donc de m'en alter à Paris trouver le Duc de Nemours, que l'amour avoit engagé dans les interêts du Prince, & voir avec lui ce I a qu'ili

qu'il y avoit à faire. Il me dit qu'on parloit 1650. de transferer les Princes de Vincennes ailleurs: que si j'avois des amis dans les Provinces, je ferois bien de les engager de venir sans bruit à Paris, & de s'y tenir prêts pour monter à cheval avec lui, qui en avoit, me dit-il, déja deux cens en état de le suivre par tout. Après avoir un peu revé là-dessus, je lui dis que j'avois envie d'aller à Launay, chez le Grand-Prieur de France mon oncle, & là de pratiquer tout ce que je pourrois de noblesse pour notre dessein. Le Duc l'approuva: & comme j'y fus arrivé, i'allai voir de Pied-de-Fer, Sieur de Chanlost, que je connoissois de longue-main, & qui étoit une manière de Coq de Parroisse & d'accommodeur de querelles. Je débutai par lui dire que ne trouvant pas d'occasion de servir les Princes, j'étois venu passer mon tems en cepais-là, en attendant quelque conjoncture favorable. Il me répondit qu'il me falloit bien divertir, & que de son côté il y contribuëroit de tout son pouvoir. J'avois remarqué qu'il n'aimoit pas trop le Prince, & peut être ne savoit-il pas pourquoi: mais qu'il haissoit fort le Mazarin, & peut-être n'en avoit-il pas plus de raison. Insensiblement je l'attendris sur les. malheurs de ce grand Prince de Condé qui avoit fait de si belles actions; de sorte qu'en moins de quinze jours, je le mis en état de monter à cheval avec tous ses amis pour son service, & qu'ensuite il s'engagea si avant dans ce parti, qu'il lui en coûta la vie.

Je mandois de tems en tems au Duc de Nemours le progrès que je faisois en ce païs-là, & lui me donnoit avis de ce qu'il apprenoit du côté de la Cour, enfin il me manda que je ouvois m'avancer du côté de Montargis aec ma noblesse, & que j'aurois bien-tôt de 1653. es nouvelles: nous montames donc à cheval Chanlost & moi avec près de cent Gentilshomnes, & nous vinmes le premier jour loger à Sens, où l'Archevêque, de la maison de Gonlrin, qui étoit de notre parti, parce qu'il étoit moureux d'Isabelle de Montmorenci Duchese de Châtillon, aussi bien que le Duc de Vemours; où cet Archevêque, dis-je, nous raita magnifiquement, & le lendemain nous llames loger à un village sur la riviere de Join appellé Dourdines. Après y avoir attenla trois jours des nouvelles du Duc de Nenours, il me manda que les Princes avoient: té transferez à Marcoussy, avec tant de troues qu'il n'avoit pas jugé à propos de paroître: e remerciai la noblesse, & chacun se retira hez soi. Mais avant de nous séparer, je proosas de faire une union entre nous pour la lierté des Princes: ils y consentirent, & on en t deux originaux signez de tout ce qu'il y avoit e Gentilhommes, Chanlost en garda l'un & 10i l'autre.

Je m'en retournai à Paris pour conferer avec : Duc de Nemours des moyens de servir les rinces. Je n'avois que Launay-Lyais avec moi, arce que je ne me fiois qu'à lui: je n'avois gare e de loger au Temple, le Grand-Prieur mon ncle & ma semme y étant, je n'aurois pû 'y être pas découvert; mais j'allai loger sous n nom bizarre dans le quartier de Sainte-Geneieve, où je tombai malade: le Duc de Netours me venoit voir en chaise sans livrées, & na semme de même. Au bout de huit ou dix ours ayant eu avis qu'on me cherchoit pour m'ar-

- m'arrêter, je resolus de partir, quoi-que j'eusse 1650. une fievre tierce: ma femme ne me voulut point quitter en cet état, & nous étant mis dans son carrosse, nous nous en allames à l'Abbaye de Ferrieres près de Montargis chez l'Evêque de Châlons qui n'y étoit pas: mais avant que de partir de Paris, il m'arriva une chose qui me fit grand' peur. Je dis au maître de mon logis qu'il m'apportat ses parties. Il me presenta un papier en tête duquel il y avoit, Memoire de la depense qu'a faite Monsseur le Comte de Busse chez moi. Je parus fort surpris en voyant ce papier. Ne craignez rien, Monsieur, me dit l'Hôte, j'ai mis cela pour vous montrer que je savois qui vous étiez, mais je vous assure que c'est comme si je ne le savois pas. O je le croi, lui dis-je, Monsieur; il n'y a jamais de hasard evec des gens d'honneur : j'eusse pourtant voulu être à cent lieuës de-là, & avoir payé au double les parties. On peut bien croire que je ne lui rabatis rien; & je ne doute pas que le drôlene m'eût fait voir qu'il me connoissoit, pour me faire entendre qu'il ne falloit pas que je disputasse avec lui; car je n'ai jamais vu un hôte si cher: cependant je lui fus obligé de ce qu'il ne m'avoit pas demandé davantage; car je lui aurois donné librement tout ce qu'il m'auroit coûté pour me racheter de prison. Après avoir été dix jours à Ferrieres, on me dit qu'il n'y faisoit pas sûr pour moi; de sorte que ma femme s'en retourna à Paris, & moi à Châtillon auprès de la Princesse Douairiere de Condé, attendre quelque occasion de servir les Princes. J'eus encore là quelques accès de ma fiévre tierce. & en me quittant elle me laissa une langueur extraordinaire. Au

Au bout de fix semaines je reçus nouvelles de Bussy que ma mere venoit d'y mourir, & que 1650. ma preience y étoit fort necessaire. Je resolus d'y aller mettre ordre à mes affaires: mais comme le Duc de Vendôme qui commandoit en Bourgogne étoit fort alerte, je me déguisai. Je pris une perruque noire: je me mis un emplatre sur un œil; & m'étant ainsi rendu méconnoissable à moi-même, je partis avec Launay-Lyais, lui faisant le Maître, & moi portant la valise derriere mon cheval. Après avoir été caohé à Bussy trois jours, je m'en allai à Cessy chez l'Abbé de Bussy mon oncle; & lors que je fus un peu remis de ma maladie, je me rendis à Châtillon, où la Princesse Douairiere de Condé mourut le 2. de Decembre 1650. Deux jours Mont de sprès j'en partis pour Monrond où la jeune me la Princesse de Condé ne faisoit que d'arriver de Princes-Bordeaux. Je la trouvai dans une grande con-sedonaiternation, elle & tous les Officiers qui l'avoient riere de uivie; mais ce qui acheva de nous abattre, refut la nouvelle du gain de la Bataille de Re-de Rehel, par le Marêchal du Plessis-Praslin, contre thel gae Marêchal de Turenne, le 13 de Decembre gnée Dependant ce fut la cause de la liberté des Prin-contre ces, parce que le parti qu'on appelloit de la Fron- le Marê-, voyant que le gain de cette Bataille rendoit le suren-Mazarin trop puissant, détacha le Duc d'Orleans ne. les intérêts de la Cour, & tous ensemble resoluent de faire sortir les Princes de prison & de hasser le Cardinal. Celui-ci qui étoit le Maître u Havre, où il avoit fait encore transferer les 'rinces depuis Marcouffy, alla lui-même les settre en liberté pour s'attirer cette obligation e leur part. Ils lui en surent le gré qu'ils deoient, & pour lui il sortit de France, & s'en alla Liege. I۶

Les Princes étant de retour à Paris au com-Ann. mencement de l'année 1651. je m'y rendis aus-1651. si-tôt. Le Prince de Condé me remercia d'abord des services que je lui avois rendus, & me demanda ensuite si je ne voulois pas achever le traité que nous avions fait Guitaut & moi. Je lui répondis qu'il étoit le Maître; maisque s'il remettoit la chose à mon choix, je ne m'en déferois point entre les mains de Guitant. parce qu'il n'avoit pas voulu être son Lieutenant dans son adversité. Le Prince me repliqua que Guitaut avoit mieux aimé employer son argent pour faire des Troupes pour son service, que d'acheter une Compagnie qui étoit cassée. Te lui dis que je le priois de trouver bon que je lui remisse ma démission, & qu'il la donneroit à qui il lui plairoit. Voyant que ce n'étoit que des formalitez que je lui demandois, il y consentit; & là-dessus il me dit qu'il vouloit ne pas laisser d'avoir soin de ma fortune; que si je souhaitois d'acheter quelque Charge à la Cour ou dans la Province, il m'offroit son crédit & sa bourse: je le remerciai & je me retirai content en aparence, mais au fond enragé de ce qu'après l'avoir servi comme s'il m'y est bien obligé, il n'attendoit pas au moins quelque tems à me faire la proposition qu'il me faisoit.

Au bout de huit jours il m'envoya Lénet, me proposer de recevoir pour le payement de sa Lieutenance dix mille écus comptant, & de prendre sa promesse pour les vingt mille livres restantes, payables dans deux mois. Je trouvai si étrange, qu'après m'avoir offert sa bourse pour acheter une Charge, il me demandât crédit pour une partie du payement de la mienne, que je dis à Lénet que je ne donnerois point

DE BUSSY RABUTINA

202 ma demission, & qu'il prît d'autorité la Charge s'il vouloit. Lénet m'ayant laissé sur l'heu-1651; re jetter tout mon feu, me revint trouver deux jours après, & me representa que mon dépit me coûteroit cinquante mille livres si je n'y prenois garde; qu'il approuveroit mon ressentiment s'il me pouvoit servir de quelque chose, mais que le Prince étoit le Maître de la Cour, & que quand il m'auroit fait une injustice, le Roi contre qui je venois de porter les armes, ne me la seroit pas reparer, quand même il seroit en état de le faire. Je me laissai persuader à ces raisons, & je reçus en donnant ma demission dix mille écus comptant, & une obligation du Prince de vingt mille livres. Peu de teins après je me retirai chez moi où le chagrin me donna une fiévre lente qui me dura long-tems. Le 7. de Sep- Majoritembre suivant, le Roi ayant été declaré Ma-te du jeur, le Prince ne trouva plus de sureté pour Roi. lui à Paris: il se retira à Saint Maur, & de là à Monrond. Comme il jugea bien qu'il seroit suivi, il se prepara à la guerre, & commença par avertir les amis & les serviteurs. Il me fit l'honneur de me croire du nombre, & pour cet effet il m'envoya un valet-de-pied avec ce Billet.

" TE supplie M. le Comte de Bussy de seren-, J dre ici le plûtôt qu'il lui sera possible, où " il trouvera ma Sœur, mon Frere, & M. le Duc de Nemours, ausquels il prendra toun te creance comme à moi-même, & je lui se-, rai tout-à-fait obligé. A Monrond ce 15. de .. Septembre 1641: Signe, Louis DE Bourbon.

204 Memoires Du Comte

J'avois toûjours fort aimé ce Prince jusqu'à rost. ce qu'il se fût refroidipour moi, & qu'il m'eût preferé Guitaut. Il est vrai qu'alors je m'en étois absolument détaché; mais le voyant revenir avec des honnêtetez, son mérite & son malheur me toucherent: & réchaufant dans mon cœur la tendresse qu'il y avoit eu autrefois pour lui, me mirent en d'étranges perplexitez. J'examinai d'un côté les raisons que javois de me plaindre du Prince; ce que je devois au Roi, non seulement comme son Sujet, mais encore comme un de ses Lieutenans de Roi de Province. engagé par serment; que c'étoit ici une rencontré propre à me racrocher à la Cour si je savois bien la ménager. Cependant le grand fond d'estime & d'amitié que j'avois pour le Prince, joint à la pitié que j'ai d'ordinaire des malheureur l'eut emporté sur toute autre consideration, si Dieu que j'avois prié d'abord de m'inspirer ce que j'avois à faire, ne m'eût fait prendre garde à une bagatelle, qui me fit tout d'un coup changer du blanc au noir. Je m'allai appercevoir que le Billet du Prince n'étoit que signé de sa main & écrit de celle de Lénet : cela me fit faire reflexion qu'il ne m'avoit écrit qu'à la sollicitation de celui-ci; qu'il n'y auroit pas songé sans lui, & que la priere qu'il me faisoit venoit plutôt de sa politique que de son cœur. Je ne balançai pas davantage, & à l'instant je renvoyai son valet-de-pied sans réponse.

C'est la seule fois que je me suis trouvé engagé contre le service du Roi, & non seulement je proteste que ce sera la derniere; mais je conseille encore à mon sils & à tous mes amis de n'avoir jamais d'autre attachement qu'à Sa Majesté; car outre le devoir qui doit être notre

premiere regle, le plus grand Prince parr ne sauroit en toute sa vie saire la for-1651.
ue d'un homme de qualité tout au plus,
est-ce une fortune bornée. Ce n'est pas
ve été plus heureux d'un côté que d'aunais enfin la Charge de Mestre de Camp
al de la Cavalerie-legere que j'ai possezize ans, est un poste à quoi les savoris des
s du Sang ne parviennent gueres,
si-tôt que le valet-de-pied du Prince su

j'écrivis au Roi & à la Reine sa Mere: z les assurances que je leur donnai de ma 5, je leur envoyai le Billet du Prince. rgeai de cette dépêche Corbinelly Gentile d'esprit & de mérite, originaire de Floque le malheur de son pere, engagé d'aavec le Maréchal d'Ancre, avoit laissé iens, & que j'avois été assez heureux pour er auprès de moi. Il alla à Paris, y croyant itrer la Cour, mais elle en étoit partie uivre le Prince de Condé en Berri; de ju'il fut long-tems sans la rejoindre. Ceit le Roi apprit qu'il n'y avoit personne commander en Nivernois, que le voisie Monrond rendoit une Province confie; & sur ce qu'on rendit peut-être ma 5 suspecte à Sa Majesté, elle me fit l'honle m'écrire cette Lettre.

Onsieur de Bussy Rabutin, Ayant à vous faire entendre mes intentions sur aucuassaires importantes à mon service, je s fais cette Lettre pour vous dire qu'intinent après l'avoir reçue, vous ayez à ir pour vous sera possible pour recevoir mes or 17 dres,

____, dres & mes commandemens. Ce que me pro-1651., mettant que vous accomplirez; je ne vous fe-, rai la presente plus longue, que pour prier Dieu

" qu'il vous ait, Monsieur de Bussy Rabutin. " en sa sainte garde. Ecrit à Aubigni le 6. d'Oc-

n tobre 1651. Signé, LOUIS.

Et plus bas, PHELIPPEAUX.

Avec cette Lettre j'en reçus une de la Vrilliere Secretaire d'Etat, qui ne disoit rien autre chose.

Pendant que ce paquet venoit d'Aubigni à Nevers, & de Nevers à Chaseu où j'étois alors, Corbinelli joignit la Cour à Bourges, & ma dépêche qu'il rendit fit le même effet auprès de leurs Majestez, qu'auroit fait ma presence. La Reine qui avec sa prudence ordinaire faisoit valoir en ce tems-là jusques aux moindres avantages du service du Roi son Fils, dit publiquement que le Prince perdoit tous les jours quelque homme de mérite : que croyant que je fusse toujours dans ses intérêts (quoi que je ne fusse plus son Lieutenant) il m'avoit écrit & prié de l'aller trouver; mais que sans lui faire de réponse, je venois d'envoyer la Lettre au Roi; & après m'avoir donné les louanges, que la politique lui faisoit donner plutôt que la verité, elle commanda à Corbinelli de m'assurer de son affection. & me renvoya le Billet du Prince.

Il m'apporta avec cela toutes les Lettres du Roi ci-après écrites.

N MOnsieur de Bussy Rabutin, J'ai eu bien " IVI agréable de voir par votre Lettre du , 11. de ce mois, & d'entendre par la bou-

he du Gentilhomme que vous m'avez en-. oyé, les assurances de votre fidelité & affec- 1671. ion à mon service, & la volonté dans lajuelle vous êtes de m'en donner des preuves. De quoi ayant toute satisfaction, j'ai bien oulu vous le témoigner par cette Lettre. & ous dire qu'aussi - tôt que vôtre santé vous ourra permettre d'agir, vous ayez à vous ransporter en ma ville de Nevers & ailleurs en l'étendue de vôtre Charge, pour en faire les fonctions & pourvoir à tout ce qui regardera mondit service, & la sureté & conservation de mon pais de Nivernois en monobéissance; me promettant que par la bonne conduite que vous tiendrez presentement. vous effacerez la memoire de celle de l'année passée. C'est à quoi je vous exhorte, & de faire état en ce failant que je considererai votre personne aux occasions qui s'offriront devous gratifier. Cependant, je prie Dieu qu'il vous ait, M. de Busly Rabutin, en sa sainte garde. Ecrit à Bourges le 17. d'Octobre 1651. Signé LOUIS.

Et plus bas, PHELIPPEAUX.

Avec cette Lettre du Roi j'en reçus une de Vrilliere en conformité.
Je reçus encore un paquet du Roi dans lelel étoit cette Lettre.

Monfieur de Bussy Rabutin, Encore que je vous aye déja affez fait connoître les sujets de mécontentement que j'ai de moncousin le Prince de Condé, par son éloignement d'auprès de moi sans aucun fondement, de son voyage en Guienne sans mes ordres de

-, ma permission; & depuis par les levées qu'il rost., fait & fait faire de toutes parts d'hommes & , d'argent pour former un parti dans mon 27 Royaume contre moi, & que je ne doute pas que vous n'ayez fait ce qui a été de votre " pouvoir pour empêcher toutes pratiques & entreprises préjudiciables à mon service & au , repos de mes Sujets dans l'étendue de votre " Charge: Neanmoins ayant avis de divers en-" droits que lesdites levées continuent : que , l'on prend les deniers de mes receptes des " Tailles, Taillon, Gabelles, & autres droits " au nom dudit Prince de Condé; que l'on met " fur pied un grand nombre de gens de guerre " sur ses Commissions; que le Comte de " Dougnon mon Lieutenant General au Gon-, vernement de Brouage, & Lieutenant Ge-" neral en la Marine, après avoir reçu une in-" finité de graces & bienfaits de moi, a été si , inconsideré & si téméraire que de le jetter n-dans ce parti, & qu'il fait des armemens par mer & par terre contre mon autorité & mon , service, abusant de la confiance que j'ai euë " en sa fidelité, en laquelle sa naissance & mes " bienfaits l'obligeoient, lui ayant donné les-, dites Charges & le Commandement dans , une Place si importante que celle de Brouage; , que beaucoup de gens, par foiblesse plûtôs , que par mauvais dessein se jettent dans cette " faction faute d'en être divertis, ou d'être ap-" puyez: J'ai bien voulu vous faire cette Let-" tre, pour vous dire que vous ayez à redou-" bler vos soins pour empêcher qu'aucuns de mes Sujets ne prennent les armes, ni aucun " engagement pour ce parti; & que si quelqu'un , est si osé que de contrevenir aux défenses que yous.

s avez dû faire pour cette fin, suivant les res que je vous ai adressez, vous le fassiez 1651. ter & punir exemplairement selon la riur des Ordonnances. Que s'il se faisoit lques levées de deniers ou quelques affemes de gens sans mes Commissions & mes res, vous avez aussi à vous y opposer & ployer la force de la Noblesse & des Comnes, & les Prevôts des Maréchaux pour per toutes assemblées, & en faire punir coupables. Et j'espere, Dieu aidant, que mes soins, & de ceux qui commandent ir moi dans mes Provinces, chacun conssant les pernicieuses entreprises que l'on contre moi & mon service, elles n'auront un progrès. Surquoi je desire que vous iez savoir comme dans cette Province & is celles qui en sont voisines, que toute la blesse & le peuple sont dans une parfaite sissance, & me rendent tous les jours des uves de leur fidelité. Que depuis que je par deca, le Prince de Condé, la Dusse de Longueville, le Duc de Nemours, la Cavalerie qu'ils avoient avec eux dans onrond s'en sont retirez de nuit, & s'en it allez vers Bordeaux, où ils prétendent r leurs forces, que cependant je fais état me porter en personne où il sera besoin ur assurer le repos de mes Provinces, & e vers mes frontieres de Picardie, de Flans & d'Artois, mon Cousin le Sieur d'Auent Maréchal de France, s'oppose aux ncipales forces des ennemis, en sorte qu'ils peuvent rien entreprendre de considéra-; & mon Cousin le Sieur de la Ferté Senere Maréchal de France en celles de Cham-" pagne

t

"pagne & Luxembourg, où il a poussé jusque 1651., dans le Comté de Namur les Troupes Espa "gnoles, & celles du Prince de Condé qu étoient jointes, leur ayant fait passer quair "rivieres avec une extrême épouvante & per te; si bien qu'ils sont à present hors d'éta "de nuire de ce côté-là. C'est ce que je vou "dirai par cette Lettre, priant Dieu qu'il vou "ait, M. de Bussy Rabutin, en sa sainte gar "de. Ecrit à Bourges, le 17. d'Octobre 1651 Signé, La O UIS.

Et plus bas, PHEEIPPEAUX

Avec cette Lettre du Roi j'en reçus une d

la Vrilliere en conformité.

Outre toutes ces Lettres, Corbinelli mèrat porta un paquet de Brienne Secretaire d'Et pour les affaires étrangeres, dans lequel il avoit un Brevet de Maréchal de Camp por moi, & la Lettre de service. Je ne les avois pa demandez, mais la Cour qui prodiguoit alors si graces pouvoit bien me faire cette justice.

Ce que le Roi me mandoit touchant les Tropes du Prince de Condé étoit par politique. S' Majesté vouloit que je fisse savoir aux Vill de mon Gouvernement l'avantage qu'il disc avoir eu sur ses ennemis, asin de retenir das le devoir, par les bons succès, les peuples q étoient fort disposez à la revolte. J'execut donc ces ordres, & cependant la verité m'obliq à dire ici comment Tavanues qui commande les Troupes du Prince se retira de l'armée « Roi & les condussit à Stenai, Place dont Prince avoit alors le Gouvernement.

Lorsque ce Prince sortit de prison il dom les Gouvernemens qu'il tenoit pour le Roi

une partie de ceux qui l'avoient servi. Tavannes n'en eut point, ce qui le mécontenta fort, 1651. & avec raison: car il étoit Lieutenant de ses Gendarmes, qui étoit la premiere Charge de sa Maison, & il avoit toujours commandé toutes ses Troupes. Ce traitement l'obligea de vouloir quitter le Prince aussi-tôt que ses Gouvernemens furent distribuez. Il consulta là-dessus le Duc de Tresme son beau-pere, qui l'en dissuada, lui disant qu'il falloit qu'il quittât, mais qu'il étoit besoin de faire avec dexterité ce pas-là qui étoit un peu délicat, & que si le Prince étoit mal satisfait de lui, il pouvoit lui faire perdre la Charge; que puis qu'il avoit fait de grandes dépenses, il falloit qu'il essayat d'en retirer quelque chose; que pour cela il feroit bien de s'en aller passer l'hiver chez lui, & qu'au retour il demanderoit au Prince de se défaire de sa Char-Tavannes resolut de suivre ce Conseil. & commença par demander au Prince permission d'aller chez lui, où il n'avoit, lui ditil, encore de sa vie passé huit jours de suite. Le Prince fut surpris de cette demande, & pria Tavannes d'attendre encore quinze jours : les quinze jours passez, il lui en redemanda autant, à il l'amusa trois mois durant ainsi, à la sin desquels Tavannes le pressant sur ce qu'il n'avoit plus de quoi subsister à Paris, le Prince consentit à son départ : mais il le pria de demeurer quinze jours à Milli en Gâtinois (qui étoit une terre à quatorze lieues de Paris qui luiappartenoit alors) lui disant que s'il n'avoit de ses nouvelles pendant ce tems-là, il pourroit passer outre & s'en aller chez lui. Quatre jours après que Tayannes fut arrivé à Milli, le Prince lui envoya un Gentilhomme par lequel212

quel il lui manda de le venir trouver prompte-1651. ment à Saint Maur, ce qu'ayant fait, il lui commanda de s'aller mettre à la tête de ses Troupes qui étoient pour lors toutes ensemble à Marles, commandées par un Maréchal de Camp nommé Folleville.

> Le Prince s'étoit retiré à Saint Maur dans de grandes défiances de la Cour qu'on ne l'arrêtât, & cependant le Maréchal de Grammont alloit & venoit de la part de la Reine pour tâcher d'ac-

commoder les affaires.

Le Maréchal de la Motte qui se trouva à Saint Maur dans le tems que Tavannes y arriva, & qui savoit les chagrins qu'il avoit eus contre le Prince, le tira à part pour lui dire qu'il avoit sujet alors d'en être content, & qu'en lui donnant le commandement de ses Troupes, il lui mettoit entre les mains tout ce qu'il avoit de plus cher. Tavannes lui répondit qu'il ne songeoit plus à se plaindre, & que ce n'en étoit plus le tems. Un moment après ayant reçu les Provisions de Lieutenant General des armées du Roi des mains du Prince, il prit congé de lui, & alla prendre son jour dans l'Armée du Maréchal d'Aumont. Le lendemain il alla à Marles, où il trouva les Troupes du Prince commandées par Folleville. La crainte qu'il eut que s'il en prenoit le commandement, ce Maréchal de camp ne se retirât au Corps d'armée, & que dans les soupçons qu'on pouvoit prendre des desseins du Prince, on ne sit emprisonner les principaux Officiers, & qu'on ne desarmat les Troupes: cette apprehension disie, l'obligea de demeurer à Marles sans aucune fonction, au moins apparente, & de commander en secret aux Officiers d'aller toûjours

re l'ordre de Folleville, qu'il changeoit ant quand il vouloit. Ces troupes demeu- 1651. : deux mois à Marles, sans savoir si le e s'accommoderoit ou s'il feroit la guerre oi. Cependant Tavannes étoit fort inquiet être qu'à trois lieues du Maréchal d'Au-Enfin le Prince lui manda de se retirer des troisses troupes à la Capelle ou à Stenai; mais pes de ûta que s'il vouloit lui rendre un grand ser-M. le il ne joindroit les Espagnols que le plus Prince, ju'il pourroit. Cet ordre embarrassa fort mandées nnes, parce que de Marles à la Capelle par Ta. tenoient alors les Espagnols) il n'y a que vannes. e lieues, & de Marles à Stenai, qui au Prince, il y en a trente-cino. Cepen-Tavannes resolut de hasarder la retraite à ii. D'abord il fit arrêter Folleville, de qu'il ne donnât avis de sa marche au Mail d'Aumont; & puis il marcha jour & avec tous ses bagages: il passa au travers juartiers du Regiment de Turenne sans le er. Lorsqu'il fut sur le bord de la Meuse vuë de Stenai, Chamilli qui en étoit Goueur, le pria instamment de ne point passer viere, lui disant que s'il le faisoit, son vernement étoit ruiné. Deux raisons obliit Tavannes d'accorder cette priere; l'une tous les partis qu'il avoit laissez derriere lui i avoient apporté aucunes nouvelles qu'il uivi; & l'autre qu'il falloit conserver le plus pourroit le gouvernement de Stenai, & auroit toûjours assez de tems pour le prenpour la subsistance de ses troupes. Ainsi annes les logea sur le bord de la Meuse la passer, dans des quartiers assez proches uns des autres, & d'où en sortant elles

ſe

se trouvoient en bataille. Cette même nuit il 1651. recut nonvelles par l'un de ses partis, qu'il y avoit des troupes à Busanci d'où il étoit délogé ce jour même. Pendant que ce parti lui étoit venu donner cet avis, ces troupes (qui étoient une partie de celles du Roi, commandées par Castelnau la Mauvissiere depuis Maréchal de France, & par Beaujeu) avoient toûjours marché & n'étoient pas à une lieue de lui. Il mit auffi-tôt ses troupes en bataille, & cependant ordonna qu'on fit toûjours passer la riviere à ses bagages. A la pointe du jour les troupes du Roi avant paru en bataille, un défilé entre-elles & celles du Prince, voulurent le passer: mais Tayannes leur ayant laissé passer quatre escadrons, les chargea & les contraignit de repasser en desordre, avec perte de quelques gens. Après cela on demeura bien quatre heures les uns devant les autres, pendant lequel tems les bagages acheverent de passer la riviere, & l'Infanterie ensuite, qui eut de l'eau au dessus de la ceinture. La Cavalerie passa après, une ligne après l'autre, & il demeura seulement trois escadrons sur le bord du défilé. Tavannes avoit logé un Regiment d'Infanterie dans un lieu appellé Villefranche, qui avoit été autrefois fortifié & où il y avoit encore de bonnes redoutes qui flanquoient le passage de la riviere; ce qui favorisa fort cette retraite. Quand toute la Cavalerie fut passée, ces trois escadrons qui étoient sur le bord du défilé tournerent tête & passerent la riviere à toute bride, comme cela se fait toûjours en pareilles rencontres, & Tavannes à leur queue, qui faillit à être pris, parce que son cheval s'abbatit sous lui dans la riviere. Il n'v eut pas grande perte de part ni d'autre. Après cela

a Tavannes ne fit plus de difficulté de join-: les Espagnols qui étoient commandez par 1651. >n Estevan de Gamarre.

La verité qui n'est d'aucun parti m'a obligé de informer exactement comment ceci s'étoit se. & ma sincerité m'oblige de le dire.

On voulut blamer dans le monde le Maréal d'Aumont d'avoir laissé par sa negligence irer les troupes du Prince; mais la verité est 'il ne le pouvoit pas empêcher, quand il l'eût ulu. Je dis quand il l'eût voulu, parce que oi qu'il sût bon serviteur du Roi, je ne sai l'eût tenu la derniere rigueur au Prince: car as une Minorité, les plus sidelles n'ont point remords de pancher un peu du côté d'un iuce du Sang, que le Ministre veut pousser, & stattent de la pensée, que si le Roi étoit Mair les choses n'iroient pas ainsi.

Mais pour revenir à mes affaires, quand Corielli arriva à Chaseu, il y avoit cinq jours e j'avois reçu la Lettre du Roi dattée d'Auni; & quoique je crusse bien qu'on ne vout à la Cour autre chose de moi que ce que rbinelli y avoit porté de ma part, je n'aurois ; manqué néanmoins de m'y rendre pour ne sser aucun doute sur mon sujet, si j'avois été état de le faire, mais le jour que Corbinelli rtit d'auprès de moi, il me prit une fievre tierla plus violente du monde, avec des saigneens de nez continuels, qui avoient trois ou atre jours fait desesperer de ma vie. uva hors de peril à son retour, & les agreas nouvelles qu'il m'apporta, me donnerent de uvelles forces: mais me sentant encore fort attu de mon mal, & mes accès étant aussi viois qu'au commencement, je ne me hâtai point

de

1

Onsieur de Bussy Rabutin, Ayant été averti combien dans les occurrences ,, presentes il est important à mon service & " au repos de mes Sujets de Nivernois & Bourbonnois, de s'assurer d'un Château appellé Rosemont, scis proche la riviere de Loire, entre les villes de Decise & de Nevers, près le port des Bois, appartenant au nommé Givri, Bourgeois dudit Nevers & Capitaine d'Infanterie au Regiment de Conti; & aussi d'un autre Château appellé la Ferté-Chauderon, scis entre Moulins & Saint "Pierre-le-Moustier, près du Bourg appellé " Chantenai sur le grand chemin: Je vous fais " cette Lettre pour vous dire qu'incontinent après l'avoir reçuë, vous ayez à vous saisir ", desdits Châteaux, & à mettre dans iceux, si vous le trouvez à propos, dix hommes pour les garder & conserver en mon obéissance, & empêcher ceux qui auroient desfein de s'en emparer contre mondit service: & me donnant avis de ce que vous aurez fait sur ce sujet, je vous ferai expedier l'ordon-" nance necessaire pour la garde desdits Châ-" teaux. Cependant je prierai Dieu qu'il vous " ait, M. de Bussy Rabutin, en sa sainte garde. Ecrit à Bourges le 21. jour d'Octobre 1651. Signé, LOUIS.

Et plus bas, PHELIPPEAUX.

Ċ

ic:

Ş

t

c

Avec cette Lettre j'en reçus une du Secretaire d'Etat la Vrilliere en conformité.

Veritablement la crainte que j'eus qu'enfin mes

es remises ne me fissent soupçonner, & que. es ennemis (dont on ne manque pas à la Cour) 1641. dissent que la maladie que j'alleguois étoit e excuse, pour ne point servir contre le Prin-, avec lequel ils auroient dit que j'avois touurs eu des engagemens, qu'ensuite on ne sît mmander quelqu'un dans le Nivernois, & e je ne demeurasse sans consideration dans les ux partis: cette crainte, dis-je, me fit paren l'état où j'étois, & je me fis porter en ancard à Nevers. J'y trouvai les esprits fort enez du service du Roi; & si je n'avois tenu bride un peu haute à ce peuple-là, l'autorité e j'avois entre les mains seroit bien tôt tome dans le mépris. A la verité je fis toûjours ffi bonne mine que si j'avois eu d'x mille mmes de troupes reglées sous ma Charge, il cst certain que cela me servit, & que qui e en commandant, invite à la desobéissan-Il faut de la justice dans les commandeens, mais après cela de la hardiesse: si je n'en ois usé ainsi dans le Nivernois, les peuples pient si disposez à la revolte, par la licence 'ils prennent d'ordinaire dans une longue mirité, que j'aurois perdu les affaires du Roi: fus cependant plus de six semaines sans air un seul homme de guerre, & quand il 'en vint ils n'y demeurerent pas long-tems : ais je puis dire que la hauteur avec laquelle je mmandois faisoit croire aux peuples que j'ais des ressources, qu'ils ne voyoient pas. En arrivant à Nevers j'envoyai prendre les ux Châteaux que le Roi m'avoit commandé arder. J'y mis dix hommes dans chacun, j'ordonnai que leur subsistance se prendroit r les Tailles de l'Election de Nevers, dont Tome 1.

218 Memoires Du Comte

je fis donner les ordres par les Tresoriers de

Il y avoit près de deux mois que j'étois dans cette Province lorsque je reçus cette Lettre

du Roi.

" A Onsieur de Bussy Rabutin, Vous se-", IVI rez informé par les relations que je , joins à cette Lettre, comment les troupes commandées par mon cousin le Comte de Harcour ont secouru ma ville de Cognac, ,, fait lever le Siege à mes ennemis, & la per-, te qu'ils ont recuë en cette occasion; & , comme elle est de grand éclat & reputation dans la conjoncture presente, ce commencement me promet une bonne issuë de mon , entreprise. J'espere que Dicu qui l'a voulu ... conduire me continuëra son assistance & sa ", protection particuliere, de quoi je desire que , vous donniez part à mes Sujets qui sont sous ,, votre charge, afin qu'ils reconnoissent, ainsi ,, que je fais, que cet avantage vient de Dieu, . & qu'ils joignent leurs prieres & leurs remer-; cimens aux miens. Sur ce je le prie aussi qu'il " vous ait, M. de Bussy Rabutin, en sa sainte " garde. Ecrit à Poitiers le 18. jour de No-" vembre 1651. Signé, LOUIS. Et plus bas, PHELIPPEAUX.

a Tattra i'an maaya maa an aamfar

Avec cette Lettre j'en reçus une en conformité du Secretaire d'Etat la Vrilliere.

Huit jours après je reçus un paquet du Roi dans lequel étoient les ordres pour les troupes.

Les troupes qui devoient passer par le Nivernois, c'étoient les Regimens de Cavalerie de Cleve & de Richelieu, de chacun trois Compagnies. Le Regiment de Cavalerie étrangere de Trafsi de six Compagnies.

Le Regiment de Cavalerie du Roi, de dou-

re Compagnies.

Le Regiment de Cavalerie de la Reine, de fix Compagnies.

Le Regiment de Cavalerie de Renel, de

quatre Compagnies.

Les troupes qui devoient hiverner en Nivernois, furent quatre Compagnies de Cavalerie du Roi, & fix de Cavalerie de la Reine.

Si j'ai été d'assez bonne-soi pour ne rien cacher jusques-ici de ma vie passée, il n'y a pas 1652d'apparence que je commence à le faire en l'année 1652- elle m'est en tout trop honorable

pour en supprimer quelque chose.

Il y avoit plus d'un an que le Cardinal Mararin étoit hors de France, lorsque la Cour voyant que le Prince de Condé, la ville de Paris, le Parlement, & les peuples en beaucoup d'endroits prenoient pour pretexte de leur rebellion, la croyance qu'ils avoient ou qu'ils seignoient d'avoir du retour de ce Ministre, donna un Arrêt du Conseil d'Etat contre lui, par lequel le Roi declaroit qu'il ne le vouloit plus rappeller: cependant je ne doutai pas un moment qu'il ne revînt, & que l'Arrêt n'eût été donné de concert avec lui.

Le Duc d'Orleans étoit demeuré à Paris, & la Cour étoit fort peu assurée de lui. Elle n'avoit pas laissé dans le tems qu'elle étoit à Bourges de donner un Regiment d'Infanterie à Langeron qui étoit de sa Maison, & ce Regiment étoit dans la Charité, dont Langeron étoit Gouverneur. Cela m'incommodoit beaucoup: car c'étoit une ville dans mon Gouver-

K 2 nemen

Memoires Du Comte

nement dont je n'étois pas le Maître absolu; 1652. c'étoit un passage très-considerable dans une guerre civile, & particulierement Monrond étant affiegé (comme il l'étoit alors par le Comte de Paluau Mestre de camp General de la Cavalerie legere, & depuis Marêchal de Clerambaut.) Le Duc d'Orleans n'étoit pas encore declaré, mais il ne s'en falloit gueres; & il cut mieux valu pour le service du Roi qu'il l'eût été que d'être en l'état où il étoit : car il entreprenoit mille choses, à quoi on n'osoit s'opposer, de peur de lui donner pretexte de lever le masque.

Dans ce tems-là j'appris que le Cardinal Madu Car- zarin venoit de rentrer en France, qu'il marchoit avec cinq à six mille hommes droit à Poi-Mazarin tiers, & même qu'il avoit déja passé la riviere d'Yonne. Je lui envoyai donc Beauvoir Dunflun en lui écrivant cette Lettre.

Onseigneur,

..., Ayant appris que Votre Eminence alloit , trouver le Roi, je lui offre mes très-humbles , services & deux passages sur la riviere de Loi-" re, Nevers & la Charité, & je la suplie en même tems de croire que de tous ceux qui ont " l'honneur d'être au service de Sa Majesté, il , n'y en a point à qui je fisse ces offres de si bon " cœur qu'à vous : & que je suis plus qu'à per-" fonne du monde,

Monseigneur,

De Votre Eminence, 'Le très-bumble & très-obeissant serviteur, BUSSY RABUTIN.

A Nevers ce 8, de Janvier 1652.

jours après avoir écrit cette Lettre je reelle-ci du Roi.

MOnsieur de Bussy Rabutin, Ayant su **1** qu'il marche des troupes dans mes Proces sans avoir mes ordres & routes, & ilant empêcher un abus de si grande imtance, j'ai fait expedier mon Ordonnande ce jourd'hui, par laquelle je défends le sage de ces troupes; & j'ai bien voulu is l'adresser avec cette Lettre, & vous dire : vous ayez à faire publier & executer ladi-Ordonnance selon sa torme & teneur en endue de votre pouvoir, même que vous iez assembler & armer la Noblesse & les mmunes du pais pour empêcher le passage gens de guerre qui marcheront sans ordre. out ce qu'ils pourroient entreprendre conmon service; vous assurant que vous ferez ose qui me sera très-agréable. Et sur ce, prie Dieu, qu'il vous ait, M. de Bussy ibutin, en sa sainte garde. Ecrit à Poitiers 12. Janvier 1652. Signé, LOUIS,

Et plus bas, LE TELLIER.

'ec cette Lettre étoit l'Ordonnance du Roi informité, & une Lettre de M. le Tellier staire d'Etat.

eux jours après avoir reçu ce paquet du Beauvoir Dunflun m'apporta cette répon-1 Cardinal Mazarin.

ONSIEUR.

vous suis sensiblement obligé des offres K 3 , que

nome, je me remets à ce qu'il vous affure parfia de plus, & me contente de contente de properties de properties de managerai pas étant properties de managerai pas étant properties de la companion de plus par la contente de vous affure persuis passionnément.

Monsieur,

Vôtre très-affectionné servi Le Cardinal MAZAR

A Ozoy ce 17. Junvier 1652.

Cette Lettre étoit écrite de sa main, & me on peut voir, fort honnête. Il chargea] voir de me dire qu'il me prioit de le v son passage de Gien, lequel il prendroit tôt que celui de Nevers ou de la Charité ce qu'il faudroit qu'il fit un trop long ch & qu'il ruinât trop de pais s'il passoit à u ces Villes: qu'il ne laissoit pas de m'avc même obligation que s'il acceptoit mes of & mille amitiez ensuite. Mais comme le dinal arriva le lendemain à Gien, il en reparti avant que Beauvoir m'eût apporté sa tre; de sorte que je ne le pûs joindre Vierson petite Ville de Berri sur la rivier Cher. Là je recus mille assurances de sc mitié. Il me dit entre autres choses qu'il r voit comment il seroit reçu à la Cour, que s'il y avoit jamais du credit, il y paro à ma fortune. Il me pria fort d'affister Pi

à son blocus de Monrond: je lui répondis que je ne lui ferois pas trop valoir l'affiftance que 1652. je lui rendrois, parce qu'il étoit mon ami particulier de longue main, mais que Son Eminence pouvoit compter sur moi en toutes choses, comme sur un fidelle ami & serviteur. Que: je la suppliois aussi de me donner moyen de soltenir l'autorité du Roi dans mon Gouvernement; de considérer l'état de cette Province mal intentionnée comme la plupart des autres; que je n'y avois pas un homme de guerre; que le Duc d'Orleans étoit maître de la Charité, poste considerable par le pont sur lequel les troupes de Son Altesse Royale venant à passer les rivieres de Loire & d'Allier, auroient communication avec les Provinces de Berri, Bourbonnois & d'Auvergne, & secoureroient Monrond quand il leur plairoit. Le Cardinal me promit qu'aussi-tôt qu'il seroit à la Cour, il m'enverroit des ordres pour faire des Troupes: & comme cela demandoit du tems. qu'il me donneroit moyen de me rendre maître de la Charité, si le Duc d'Orleans se declaroit tout-à-fait; que je gardasse encore des mesures avec ses Troupes, & me reconfirma en m'embrassant, les promesses qu'il m'avoit faites d'abord de contribuer à ma fortune.

Le même jour que je fus de retour de ce voyage à Nevers, je reçus cette Lettre du Roi.

MOnsieur de Bussy Rabutin, M'ayant été:
offert par mon Cousin le Cardinal Mazarini, de lever à ses dépens un bon nombre de gens de guerre pour servir dans les occasions presentes; cette offre m'a été fort
gréable; ensuite de quoi il a mis ensemble
K 4

- 27 un corps de Troupes assez considerable par 1652.,, ses soins, son crédit, & avec beaucoup de " dépense, & voyant que je puis m'en servir n très-utilement pour empêcher les progrès du " Prince de Condé, qui non seulement s'est , soulevé en armes contre moi, mais aussi s'est " uni aux Espagnols pour envahir mes Provin-,, ces & détruire mon autorité, ainsi que le , contiennent amplement mes Lettres de de-, claration données le 7. d'Octobre dernier " contre le Prince de Condé & ses adherans, " lesquelles ont été enregîtrées en mes Cours , de Parlement & publiées dans mes Provinces: " J'ai mandé à mondit Cousin le Cardinal Ma-, zarini d'amener vers moi ledit Corps de ,, Troupes, & à mon Cousin le Sieur d'Hoquin-, cour Marêchal de France, & à quelques Of-" ficiers Généraux de mes armées de l'accom-,, pagner en sa marche, & servir au comman-, dement desdites Troupes. Et parce que mondit Cousin le Cardinal m'a en même tems supplié très-humblement de lui permettre de se justifier des calomnies qui lui ont été "imposées, & sur lesquelles il a été donné plufieurs Arrêts contre lui, & une Declaration " confirmatrice d'iceux sans l'avoir oui ni observé les formes de la Justice; j'ai remis à y pourvoir après que je l'aurai oui. Et comme je suis bien informé que ledit Prince de " Condé & ceux qui l'ont suivi, après avoir excité le trouble present dans l'Etat, preten-" dent l'augmenter & prendre avantage du retour de mondit Cousin le Cardinal Mazarini, " pour donner couleur à leurs attentats, & es-" fayer de débaucher mes Sujets de l'obéiffance ,, qu'ils me doivent : Je desire que vous avez

Et plus bas, PHELIPPEAUX.

Avec cette Lettre j'en reçus une en conformité du Secretaire d'Etat la Vrilliere, qui m'envoyoit aussi la relation de la désaite de cinq cens

chévaux par les Troupes du Roi.

J'appris dans ce tems-là la declaration du Duc d'Orleans fondée fur le retour en France du Cardinal Mazarin. J'envoyai aussi-tôt ordre aux habitans de la Charité de faire sortir de leur Ville le Regiment de Langeron. Ils me sirent réponse, que comme il y étoit entré par une Lettre de cachet, il en falloit une pour le faire sortir. J'eus beau leur representer qu'en attendant cette Lettre, que je m'obligeois de leur saire venir, ils obésisent à mes ordres, puis que j'avois ce caractere, ils s'en excuserent totijours.

Six jouss après je reçus cette Lettre du Roi.

Onsieur de Bussy Rabutin, Desirant que mes Sujets ayent connoissance de K.

226 Memoires Du Comte

-, l'Arrêt qui a été donné en mon Conseil d'E-1652., tat le 18. de ce mois, portant cassation de 20 celui de ma Cour de Parlement de Paris du 2, 29. Decembre dernier, rendu contre mon 20 Cousin le Cardinal Mazarini: Je vous en , envoye des copies, & vous fais cette Lettre , pour vous dire que vous avez à le faire publier dans l'étendue de votre Charge, & à en , faire tirer des imprimez pour l'envoyer dans , les Villes & lieux qui en dependent, afin que personne n'en puisse pretendre cause d'i-" gnorance; & n'étant la presente à autre fin; Je prierai Dieu qu'il vous ait, M. de Bussy ,, Rabutin, en sa sainte garde. Ecrit à Poi-" tiers le 2. jour de Janvier 1652. Signé "LOUIS.

Et plus bas, PHELIPPEAUX.

or-

Avec cette Lettre j'en reçus une en conformité du Secretaire d'Etat la Vrilliere.

Dans ce tems-là on me donna avis qu'il y avoit trois cens mousquets dans un Convent de filles à Nevers, dont la Sœur de Langeron étoit Abbesse, & que ces armes étoient destinées pour le Regiment de son frere. Je les fis prendre, & envoyant alors Corbinelli à la Cour, i'en donnai avis au Cardinal: par cette depêche je lui mandai que le Regiment d'Infanterie de l'Altesse étoit entré dans Cosne, & celui de Languedoc dans Pouilli; que ces Troupes avec le Regiment de Langeron faisant contribuer une partie de la Province, m'avoient obligé de faire les avances de deux Compagnies de Cavalerie pour reprimer leurs courles, & maintenir l'autorité du Roi; que je suppliois très-humblement Son Eminence de m'envoyer promptement

DE BUSSY RABUTIN.

ordre pour la levée de ces deux Compagnies, en attendant un plus grand secours.

Pendant le voyage de Corbinelli à la Cour, ie recus cette Lettre du Comte de Paluau, par laquelle on jugera de ce que je lui mandois.

A Saint Amand ce 4. de Fevrier 1652. MONSIEUR,

" Si les habitans de la Charité vous ont en-, voyé toutes mes Lettres, vous aurez vû com-... me je les ai fort pressez de se mettre dans leur " devoir; ce que je croi qu'ils ne veulent pas , faire, & dont vous jugez bien que je suis ex-" trêmement incommodé: car la jalousie de " ce passage me donne de grandes inquietudes. ,, ayant été obligé de separer mes troupes pour " les faire vivre, & pour empêcher qu'elles ne " ruinassent entierement la Province. Je croi n que la Cour prendra d'autres voyes pour se " rendre Maître de la Charité, que celle d'une n entreprise sur leur Ville; joint que je ne me trouve pas bien en posture de cela. Je ne , laisse pas de vous être infiniment obligé des " offres que vous me faites: je joindrai cette obligation à l'inclination que j'ai toûjours euë pour votre personne & pour votre merite. & je chercherai sans relache les occasions de wous témoigner que je suis 4.,

MONSIEUR:

Votre très-humble, & très-passionnes serviteur.

PALVAU. Trois .

Trois jours après je reçus encore cette Let-

A Saint Amand ce 7, de Fevrier, 1652.

M GNSIEUR,

" Je vous rends graces de vos nouvelles: " elles sont très-bonnes & se conforment à

celles que j'avois de la Charité.

"Je vous supplie de continuer à me fai-"re savoir ce que vous apprendrez. Ceux "de la Charité ont bonne intention, mais "leur incertitude les a mis dans l'impuissan ce de faire leur devoir, néanmoins ils ne "le croyent pas: je les presse de l'executer; les ordres de la Cour les y pourront peuttre obliger. "Si j'avois sû que Decise eur été du Niver-

" Si J'avois lu que Decile eur eté du Nivernois, je vous aurois adressé avec joye les ordres pour le Regiment de la Reine. Comme je leur ai mandé d'assembler les autres quartiers, je croi qu'il ne faudra plus d'autre or-

dre pour les faire marcher.

" Lors que notre canon sera en état, je vous prie de me le faire savoir : car il ne faut point qu'il parte de Nevers que je ne le mande, de, parce que, comme vous savez, il faut avoir toutes les autres choses avant que le canon marche : si j'étois assuré de la Charité, je serois en très-grand repos.

", On me menace fort du secours: j'attends ", avec patience qu'il soit en état. J'ai quatre ", couriers à la Cour qui ne reviennent point; ", c'est ce qui m'empêche de yous pouvoir man-

der

es nouvelles, & me fait finir, vous aft que je suis,

ONSIEUR,

Votre très-bumble & très passionné Serviteur,

PALUAU,

de à M. le Comte d'Ainai de revenir chez Jui.

lomte d'Ainai avoit été exilé à Nevers, u'on le soupçonnoit d'être dans les inlu Prince de Condé.

inquietudes où je voyois Paluau sur la qui étoient les plus raisonnables du , m'obligerent de lui proposer d'aller iemes en personnes faire un dernier estour obliger les habitans, ou de chasser larnison en leur offrant notre secours. noins de rompre leur pont. Il y consennous nous donnâmes rendez-vous au u pont le 10. de Fevrier 1652. Paluau s'y avec trois cens chevaux, & moi avec nte Gentilshommes, Après beaucoup s & de venuës inutiles pour faire chasser iment de Langeron, enfin nous obligeas habitans de la Charité à rompre euxdevant nous deux arches de leur pont; juoi nous nous retirames, lui à Saint A. & moi à Nevers.

1 ou six jours après je reçus cette Lettre rbinelli.

A Saumur ce 10. de Fevrier 1652.

${f M}$ Onsieur,,

" Il y a huit jours que je suis à Saumur, & "il n'y en a que quatre que le Roi y est arrivé. , Je rendis d'abord toutes vos Lettres, & je , commençai par M. de Manicamp votre on-... cle. Je ne vous puis dire la joye qu'il eut de , voir votre civilité, & je vis tout net qu'il s'é-, tonna que Madame ne l'avoit pas oublié. En-,, fin il n'est témoignage d'amitié qu'il n'aye , donné pour votre personne. Il prit un me-" moire pour Chanchanou, mais il trouva que ... ce n'étoit pas chose faisable sans le consente-" ment de l'Abbesse. Le Pere Clausel a remué ". Ciel & terre pour trouver jour d'en venir à , bout, & je lui ai laissé toute cette affaire sur " les bras, pour laquelle il s'est tourmenté " comme un Diable.

"D'abord que le Cardinal me vit, il me dit qu'il souhaitoit fort que vous l'aimassiez; il lut vôtre Lettre, & me dit ensuite qu'il vous feroit réponse, & qu'il vouloit que vous sissiez un Regiment de Cavalerie pour lui. Je lui dis qu'il ne tiendroit qu'à Son Eminence, qu'elle n'est un bon corps sous vontre charge. La Princesse de Carignan survint qui nous separa. J'aslai dire à M. de Manicamp le discours du Cardinal, ce qui l'obligea à parler à Son Eminence de vous, & de l'assurer plus que jamais de votre sidelité pour sa personne. Il lui répondit qu'il étoit saché de ne pouvoir trouver un fonds presentement pour votre Regiment, & qu'il lus

Voyant la chose desesperée de ce côté-là. de Manicamp, le Pere Claufel & moi. ous nous mimes à chercher des fonds, mais Surintendant est inexorable, à ce qu'on. t, & ce qui nous desespera encore davange, c'est qu'on ne parle point de son retour Tours où se tient le Conseil : cela nons. oligea tous trois à conclure que pour oblir Son Eminence, il lui falloit offrir de. endre des Commissions, avec des ordres our des quartiers d'hiver pour en tirer le ofit, comme si les Troupes étoient effecvement sur pied. J'en parlai donc à M. le ardinal, & lui dis, que puis qu'il souhaipit que vous commandaffiez un Corps pour ii, vous feriez votre possible pour le mete sur pied, mais qu'au moins il falloit que on Eminence vous fit avoir des ordres de uartier d'hiver. Il pensa m'embrasser de ove de l'avoir sorti d'inquietude; & sans me épondre, ordonna à Marsac d'aller chez M. e Tellier pour me faire expedier, ce qui fut ait sur le champ, c'est-à-dire, cet ordre porté. Asis auffi-tôt que M. le Tellier vit cet ordre " pref

"pressant, ce sut de me crier, misericorde, pour avoir du tems. Il me dit que j'avois sui me habile homme, & que pour des assignations, je n'y aurois perdu que mes peines & mon argent. M. le Roi m'a promis prompte expedition, mais l'accablement de ses assignations au reste on a resolu que les Regimens ne se procede d'accomplir sa promesse; je m'obstinai à six, mais M. de Manicamp ne piuge pas à propos qu'on les tourmente pour cela, attendu qu'on en peut avoir d'augmen-

"tation à loisir. " Hier au soir M. de Manicamp parlant au " Cardinal, apprit de lui qu'il étoit impossible " de vous donner la Commission de Lieutenant "General que vous demandiez; que la Reine " & tout le Conseil avoit dit que cela seroit de , la derniere consequence, qu'on ne le pour-, roit plus refuser au Maréchal d'Estrée, com-" me on vouloit faire, qui le demandoit instamment pour le Marquis de Cœuvres, ni à M. " de Cominges qui faisoit rage pour la même " chose; que cependant tous les deux étoient " alors fort considerables; le Marquis de Cœu-"vres à cause de Soissons dont il est Gouver-" neur, que le Duc d'Orleans menace d'affic-" ger, & Cominges à cause du canon, de la " poudre, & des boulets qu'on veut tirer de " son Gouvernement de Saumur, pour atta-" quer Angers où nous allons tête baissée. Je vous assure que la chose est difficile au der-, nier point, puis qu'on ne vous l'accorde pas. " Vous verrez ce que Son Eminènce vous en " écrira; il parla avant-hier de vous au Con-" seil: M. de Manicamp n'a pû savoir ce que " c'est. , c'est, mais il croit que c'étoit sur le sujet de la Charité. Enfin, Monsieur, soyez per-1652. suadé, s'il vous plast, que M. le Cardinal, veut que vous l'aimiez, & qu'il fera toujours, ce qui sera faisable pour vous. Il a publié, hautement que vous l'aviez obligé de si bonne grace, sans qu'il est jamais rien fait pour, vous, qu'il seroit bien ingrat s'il en demeuroit en reste. Le Pere Clausel m'a dit le savoir de bonne part, & qu'après que vous l'estetes quitté à Vierson, il sut fort long-tems à ne s'entretenir que de vous.

, Aussi-tôt que vous aurez reçu cette Lettre, faites-moi la grace d'écrire un mot de remerciment a Marsac: il a fait avec ardeur tout ce que j'ai voulu pour votre service: au bas de votre Lettre priez-le de remercier Champsleury de son amitié, ils vous estiment tous deux infiniment, & je juge par la qu'ils copient leur Maître. Je vous dirai d'autres circonstances que vous serez bien

, aise de savoir.

,, Je pense que c'est vous avoir parlé de vos appointemens, que de vous avoir dit l'abfence du Surintendant. En passant à Tours, je lui donnerai une attaque, mais les plus habiles disent que ce sera en vain, & que si vous, pouviez vous faire payer sans ordonnance, vous leur épargneriez & à vous la peine du refus.

"On meurt de faim ici, on n'a pas un sou, & depuis la Reine jusques aux moindres gens on ne fait qu'emprunter, voyez par là si vos appointemens sont prêts.

, M. de Manicamp m'a dit que les Troupes de Duc d'Orleans vous iront visiter: il vous

" conseille d'être bien sur vos gardes, & de 1652., vous servir de tous les moyens que vous pour-,, rez pour vous defendre, elles vont secourir

" Monrond. " On dit ici que M. de Chabot veut danser

" dans le Château d'Angers: il menace les ha-., bitans de la Ville de leur derniere ruine, s'ils " ouvrent les portes au Roi; de sorte que les. " Maréchaux de logis ont été refusez. Cepena dant les principaux de la Ville sont bien in-" tentionnez. Le Presidial est ici qui assure " Son Eminence que dans peu on sera maître de la Ville.

"Orleans, dit-on, a chassé le Marquis de Sourdis: on y crie vive le Roi; cependant

, on s'attend à une cruelle guerre.

" Le Roi aime fort M. le Cardinal. M. de Manchini son neveu, & M. de Turenne; ils jouent incessamment ensemble. Les choses , sont fort dans l'incertitude. M: le Prince est malade, à ce qu'on dit. M. de Châteauneuf s'est retiré. M. le Cardinal a écrit au Clergé, pour l'intéresser dans sa cause sur les Arrêts , du Parlement donnez contre lui: on vient de toutes parts lui offrir ses services; il gouverne toujours comme auparavant.

" Le Marechal d'Hoquincour s'en va dans fon Gouvernement, M. de Manicamp dans ., le sien: M. Servien est rentré dans les affaires depuis deux jours, il va au Conseil. Tellier est plus doux qu'auparavant, Je n'en , puis plus d'envie de dormir; il est deux heu-,, res après minuit; nous avons vu le bal qui a

fini il y a une heure.

" Pour l'affaire des Troupes de Decise & des " autres Garnisons, j'en ai parlé à M. de la

Z

" Vrilliere: si je n'avois point d'affaire deplus " grande consequence chez M. le Roi, je m'y 1652. " employerois, mais c'est tout ce que je pour-" rai faire que de l'obliger à m'expedier. " chez, s'il vous plaît, Monsieur, je vous en " supplie, de les disposer à cela. Je ne laisserai " pas d'en tirer quelques estocades quand j'au-" rai mon compte, mais par la mort, ce sont " d'étranges gens que les Ministres subalternes. ,, On dit que j'ai fait miracle d'en avoir tant " fait en quatre jours: il y en a, à ce que dit le " Pere Clausel, qui n'en ont pû faire autant en " fix mois; car le Cardinal est inaccessible, & n les Ministres ont toujours été accablez d'écritures. Il est vrai que c'est tout ce qu'ils , peuvent faire pour les gens, quand il n'y a " pas un quart-d'écu à l'Epargne; chacun au moins veut du papier. Adieu, Monsieur, n je commence à rêver.

CORBINELLI

" Le lendemain que ma Lettre a été écrite, " j'ai trouvé que le courrier ne partoit pas si-tôt, " & cependant il m'est arrivé d'autres choses à " vous dire.

"La premiere est, que M. le Cardinal m'a "envoyé chercher pour me donner avis que les "Troupes du Duc d'Orleans marchoient à "vous. Il m'a demandé si vous aviez beaucoup "d'amis qui vous afsisteroient. Je lui ai dit "qu'oui & que vous n'oublieriez rien pour son service, & pour votre devoir. Il m'a dit "que vous deviez avoir reçu ordre pour la Charité, & de vous bien entendre avec M. de Paluau. Il m'a dit que vous auriez bientôt les «creditions pour votre Regiment, à quoi je "m'é27. At least, peut tant un boncorps a 28. A si après il y a jour de lui faire toux 29. l'argent, il en aura; à quoi je repliqu 29. vous feriez tout votre possible pour soi 20. ce, mais que s'il vouloit vous donner 20. signations sur les Tailles du Nivernois 20. mettriez sur pied un Corps de dix Co 20. avant la fin du quartier d'hiver. Il 20. pondit encore qu'il n'oseroit, cependar 20. en alloit parler à M. Colbert: & en 20. tems il l'a envoyé chercher par tout i 20. ment; c'est pourquoi le courrier par 20. que je vous puisse dire si nous auror 20. assignations, ou seulement des ordres de 20. tiers d'hives.

CORBINI

Deux jours après je reçus cette Les Roi.

" Monsieur le Comte de Bussy Ra Ayant resolu de faire venir vers l lin Cavalerie, jusques aux environs d'An: & ayant consideré qu'il seroit à pro-1662. d'employer une personne de confiance & torité convenable pour les aller recevoir es faire avancer & vivre en bon ordre, ous ai choisi pour cet effet, & j'ai bien u vous faire cette Lettre, pour vous diue si tôt que vous aurez avis de mondit :le, ou de quelque Officier Général qui nargera du commandement & de la cone desdites Troupes, du tems auquel elles reront près d'Avalon, vous ayez à vous y lre pour en prendre le commandement, es faire acheminer suivant mes routes juss vers la Charité; où arrivant vous rece-: mes ordres de ce que vous aurez à faire, s recommandant de tenir la main à ce que vivres necessaires soient fournis par étapes presens & effectifs desdites Troupes, & : qu'elles marchent incessamment au ren--vous porté par mesdites routes, & qu'elvivent en si bon ordre, que mes Sujets a puissent recevoir d'oppression; vous asint que les soins que vous prendrez de ecution de ce qui est en cela de ma volonme seront en particuliere consideration. sur ce je prie Dieu qu'il vous ait, M. le mte de Bussy Rabutin, en sa sainte garde. it à Saumur le 12, de Fevrier 1652. Signé,) UIS.

Et plus bas, LE TELLIER.

ec cette Lettre j'en reçus une en conforde M. le Tellier Secretaire d'Etat. lendemain je reçus cette Lettre du Roi. 1652., Nonsieur de Bussy Rabutin, Ayant et , LVI avis que le Duc de Nemours qui a sui-, vi le Prince de Condé, & a été envoyé par , lui en Flandres pour traiter avec les ennemis " declarez de cette Couronne, doit entrer au , premier jour dans mon Royaume à la tête " d'une armée Espagnole, pour essayer de trou-" bler mon Etat & ruiner mon autorité & "Sujets, par le desordre & ravage que ses trou-" pes prétendent faire dans mes Provinces; " presumant qu'ils se peuvent avancer jusques " au milieu de mon Royaume, tandis que je " suis necessairement occupé par decà à y semettre le calme, & à empêcher les mauvais , effets des factions que l'on a commencé d'y , former contre mon service; bien que j'espere " qu'avec l'affistance de Dieu & la puissance ,, qu'il a mise en mes mains, je pourrai bien ,, arrêter les progrès de mes ennemis, & les en-, treprises des rebelles. Neanmoins, comme , pour resister à un mal si pressant, & dont le , cours pourroit endommager plusieurs Provinces s'il n'y étoit promptement remedié, j'ai " estimé que la meilleure & plus considerable ,, force étoit celle de ma Noblesse, qui non ,, seulement par l'interêt qu'elle doit prendre au maintien de mon autorité & de mon Etat, , mais par sa generosité accoûtumée, ne peut , manquer à me servir en cette occasion, com-" me elle a fait les Rois mes predecesseurs, " dans toutes celles quise sont présentées pour ,, la conservation du Royaume. J'ai resolu de " l'employer sur cette occurrence, & j'ai bien " voulu vous faire cette Lettre pour vous dire " qu'auffi-tôt que vous l'aurez reçuë, vous " ayez

ayez à faire avertir tous les Gentilshommes de l'étenduë de votre Charge, de se tenir prêts 1652. & en bon état d'armes & de chevaux, pour marcher avec vous, & se rendre auprès de moi au premier ordre qu'ils en recevront de vous, ensuite de celui que je vous donnerai en peu de jours, & que vous les assuriez tous qu'ils ne sauroient rendre une preuve de leur zele & fidelité, que je confidere davantage, qu'en venant me servir en bon état, & aussitôt qu'il leur sera ordonné. Et me promettant que vous n'obmettrez rien de votre part, pour me servir utilement avec tous ceux de la Province où vous commandez; je ne vous en dirai pas davantage, que pour vous assurer que vous ferez chose qui me sera très-agreable. Sur ce, je prierai Dieu qu'il vous ait, M. de Bussy Rabutin, en sa sainte garde. Ecrit à Saumur ce 12. de Fevrier 1672. Signé, LOUIS.

Et plus bas, PHELIPPEAUX.

Avec cette Lettre j'en reçus une en confornité du Secretaire d'Etat qui m'envoyoit encoe un Arrêt du Conseil d'Etat, par lequel le loi cassoit l'Arrêt de surseance du Parlement e Paris du 12. de Janvier 1652. donné sur les Lettres de Declaration de Sa Majesté contre e Prince de Condé.

Quand je ne dis rien sur tous les ordres que e reçois, c'est une marque que je les execute, k quand je ne les execute pas, ou que je n'en ais qu'une partie, j'en dis les raisons.

Le lendemain du jour que je reçus la depêche du Roi par le même Secretaire d'Etat, je reçus une autre Lettre du Roi écrite de Sau-

mur

240 MEMOIRES DU COMTE

mur le 14. de Fevrier, contresignée le Tel-1652 lier, qui étoit le duplicata de la Lettre du 12pour aller recevoir à Avalon les Troupes de Bourgogne.

> Par le même courrier je reçus cette Lettre du Cardinal Mazarin & crite de sa main, avec

des ordres du Roi.

Monsieur,

" Vous trouverez ci joints les ordres du Roi , que vous desirez pour les deux personnes qui , traversent le bien de son service en vos quartiers. On vous envoye les Commissions & les autres expeditions pour les deux Compagnies de Cavalerie que vous avez levées. Leurs Majestez ont été bien aises que vous ayez fait arrêter les armes qu'on menoit à la Charité, & si vous pouviez en attraper en-,, core d'autres, elles se loueront d'autant plus , de vôtre affection & de vos soins; sur tout el-,, les desirent que vous en ayez un tout particu-,, lier pour ce qui regarde la Charité, & de , donner à M. de Paluau le plus d'affistance , qu'il vous sera possible. Je vous en conjure , aussi, & de croire que je correspondrai de , sorte à l'amitié que vous me témoignez, que , vous connoîtrez que je sai l'estimer au point , qu'elle merite, & que je suis veritablement,

Monsieur,

Vôtre très-affectionné serviteur, Le Cardinal MAZARINI.

A Saumur ce 14, de Feyrier 1652.

Et à la marge, ,, Vous m'obligerez de consi-,, derer une priere que ce Gentilhomme vous fe- 1652. ,, ra de ma part touchant les trois cens mous-

" ra de ma part touchant les trois cens moul-" quets que vous avez pris; c'est pour le iRegi-" ment de M. de Mercœur: jetacherai de vous

, en faire recompenser d'ailleurs.

Ces ordres du Roi que le Cardinal m'envoyoit étoient deux Lettres de cachet que j'avois demandées; l'une pour chasser Bolacre Lieutenant General de Nevers, qui avoit été assez fou pour me proposer d'entrer dans les interêts du Duc d'Orleans, & duquel j'avois tiré le secret en seignant d'écouter ses propositions; & l'autre pour chasser Beugne Procureur du Roi de Saint Pierre le Moustier qui m'avoit parlé insolemment.

Lorsque j'eus reçu cette depêche, j'envoyai chercher le Lieutenant General; mais ayant eu avis de ce que je lui voulois dire, il se cacha deux jours durant, pendant lesquels il ne daigna me faire parler par personne, songeant plutôt à éviter de recevoir l'ordre, qu'à m'adoucir par ses soûmissions. Ensin je le trouvai & je l'envoyai à Riom en Auvergne suivant l'intention

de Sa Majesté.

Pour le Procurent du Roi, aussi-tôt qu'il sut que j'avois une Lettre de cachet pour lui, il me vint trouver. & me dit que l'ayant appris, il me venoit assurer que je n'avois pas besoin de Lettre du Roi pour l'obliger de m'obéir, & qu'il avoit tant de respect pour ma personne & pour mon caractere, que sur le moindre billet de ma part, il iroit au bout du monde.

Veritablement les armes me tomberent des mains. Je lui dis qu'ayant demandé justice au Roi de lui, pour m'avoir manqué de respect, Tome I.

je le trouvois si bien revenu dans son devoir, 1652. que j'oubliois le passé, & qu'il ne partiroit point de chez lui. Là-dessus je jettai au seu devant lui la Lettre que j'avois pour le chasser, & après l'avoir embrassé, & avoir reçu de lui des protestations d'une reconnoissance éternelle, il s'en retourna dans sa maison.

Je reçus alors la Commission pour lever un Regiment de Cavalerie sous mon nom: elle est

du 12. de Fevrier 1672.

Je devois faire mettre ce Regiment sous le nom du Cardinal, comme il m'étoit facile, & prendre seulement une Commission de Mestre de camp sous lui, cela m'auroit encore plus attaché à Son Eminence, & l'auroit plus interessé dans ma fortune: mais je n'y songeai pas, & je crus qu'après les assurances d'amitié qu'il m'avoit données, faisant fort bien mon devoir. comme je le voulois toûjours faire, je ne pouvois jamais manquer de m'avancer & d'aller à tout. Cependant cela ne suffisoit pas; il me falloit encore prendre d'autres précautions; & si on m'avoit vû si étroitement attaché à lui, on n'auroit ofé entreprendre de me rendre de mauvais offices; & quand on l'auroit voulu tenter. les entrées que cet attachement m'auroit données auprès de lui, m'auroient donné les moyens de les détruire.

Le même jour que je reçus cette Commission, j'écrivis encore aux habitans de la Charité, que je leur ordonnois de faire sortir le Regiment de Langeron de leur Ville, ou que je les châtierois de leur desobéissance. Ils me vinrent trouver le lendemain à Nevers, & toute la substance de leur discours sut qu'ils n'étoient pas les Maîtres: je leur ré-

DOD-

DE BUSSY RABUTIN.

que je savois bien ce que j'en devois , & je les renvoyai. ne furent pas sortis d'auprès de moi que ntai à cheval pour aller à Avalon reces troupes de Bourgogne. J'y trouvai ettre du Roi, qui étoit encore un dude celle du 14. de Fevrier, que m'en-Bernard de Nogaret Duc d'Epernon. crivant cette Lettre.

INSIEUR

vous envoye une Lettre du Roi que i'ai ë pour vous, par laquelle vous connoî-, comme l'intention de Sa Majesté est ie fasse marcher vers le Nivernois la plûdes troupes qui sont en cette Province, r aller sous votre conduite où Sa Majesté ordonne; & comme je suis obligé pour son ice de retenir le Regiment de Navarre & i de Cavalerie de Cœuvres afin d'empê-: les courses & voleries de la garnison de rre, de tenir en sureté les places de son voige, de diffiper les levées qu'on projette de dans ce Gouvernement contre le service loi, & de m'opposer aux Troupes ennes qui ont déja commencé à paroître sur la itiére; je donne avis à Sa Majesté, que se desire au lieu du Regiment de Navarre, dre celui de Lyonnois aux Troupes qu'etous donne à conduire, je le ferai marcher i-tôt que j'en aurai reçu ses ordres. J'ai fait endant expedier les miens, pour, suivant x que j'ai déja de Sa Majesté, faire rendre Regiment du Plessis-Prassin à Sainte Co-

MEMOIRES DU COMTE

nombe près Donzi, celui de Carignan à la 1652., Chapelle Saint André, celui d'Uxelles à Cefifi, & celui de Ville à Colmeri; le tout près du même lieu de Donzi. La difficulté qu'il y aura d'affembler tous ces Corps dont les Compagnies font fort dispersées, & aux lieux les plus reculez de cette Province, & dans la Bresse, & le Charolois, vous donnera plus de loisir d'attendre leur arrivée, dont nous tâcherons de vous donner encore des avis plus précis. Obligez-moi cependant de croire que je suis aussi passionnément qu'il se peut,

Monsieur,

Vôtre très-affectionné serviteur, Le Duc d'Epernon.

A Dijon ce 21. de Fevrier 1652.

Et à la marge, "Monsieur, je vous donne avis par avance que le Regiment de Carignan pourra arriver le deuxième du mois de Mars prochain à la Chapelle Saint André. Je garde les originaux des routes pour les remettre entre les mains de ceux qui conduiront les Corps, & je vous envoye des copies collationnées, sur lesquelles il vous plaira de faire expédier vos attaches, & me les faire tenir. Je fis réponse au Duc d'Epernon, & en lui

envoyant mes attaches, je changeai les ordres donnez à Cessi & à Colmeri, qui étoient alors deux terres à moi.

Les habitans de la Charité qui avoient crû jusques-là que le bruit des troupes de Bourgogne étoit une nouvelle que j'avois fait courir pour

les

les épouvanter, voyant enfin que c'étoit tout de bon, & que cet orage alloit tomber sur eux, 1652. me députerent deux Echevins à Avalon, pour me dire qu'ils étoient en état de chasser le Regiment de Langeron. Je leur répondis que je n'avois que faire de leur consentement pour ce-la, que je voyois bien la raison de leur obésis fance, mais que je leur apprendrois à m'obésis quand je serois seul, comme quand je serois à la tête d'une armée. Ils s'en retournerent à la Charité, & moi à Nevers, attendre des nouvelles des Troupes de Bourgogne. J'y trouvai ces deux Lettres du Comte de Paluau.

Monsieur,

" Sa Majesté me donne avis qu'elle vous a " envoyé ses ordres pour assembler les Troupes " de Bourgogne à Donzi, & m'ordonne aussi " de vous faire savoir ce que vous aurez à faire avec lesdites Troupes lors qu'elles seront as-" semblées: c'est pourquoi je vous supplie de " tout mon cœur, de m'avertir en diligence " quand elles commenceront à arriver, & de " croire que je suis avec passion,

MONSIEUR,

Vôtre très-humble serviteur, PALUAU

& Saint Amand ce 24: de Fevrier 1652,

652. A Saint Amend ce 25. de Fevrier 1652.

M_{Onsieur},

" Je suis fort étonné de ce que vous ne me " marquez point dans votre Lettre avoir re-🛼 çu les ordres du Roi pour aller recevoir les "Troupes à Donzi. Vous verrez bien par la , mienne du 24. de ce mois que Sa Majesté me , fait savoir qu'elle vous a envoyé lesdits ordres. Je vous prie de me faire savoir quand ,, vous les aurez reçus, & quand lesdites , Troupes arriveront, & tenez la chose la , plus secrette qu'il vous sera possible. l'ai , trois Regimen's dans le Berri qui me donnent , bien de la peine pour leurs logemens. , travaillerai aujourd'hui pour faire ce que vous ., desirez. " Si je reçois quelques nouvelles de la Cour. n je vous en ferai part. Cependant je vous af-" sure que personne du monde n'est avec plus a, de passion que moi,

Monsieur.

Vôtre très-bumble serviteur, PALUAU.

Cette Lettre répondoit à une que j'avois écrite de Nevers au Comte de Paluau, la veille du jour que j'y avois reçu les ordres de la Cour. Je lui fis auffi-tôt reponse, qu'après avoir reçu il y avoit sept ou huit jours les ordres du Roi pour aller recevoir les Troupes de Bourgogne à Avalon, j'étois parti si brusquement que que je ne lui en avois pas donné avis; que j'en revenois sans les amener, par les raisons qu'il 1652. verroit dans la Lettre du Duc d'Epernon, dont je lui envoyois copie.

Le lendemain je reçus un paquet de lui, dans lequel il y avoit cette Lettre du Roi.

A Onsieur le Comte de Bussy Rabutin. Je vous ai mandé qu'en arrivant au ren-, dez-vous de Donzi avec les Troupes que je , vous ai ordonné d'aller prendre à Avalon, yous recevrez mes ordres de ce que vous aurez à faire, & ayant destiné lesdites Troupes pour servir sous le commandement du Sieur , de Paluau pour un effet important à mon ser-, vice: Je vous fais cette Lettre pour vous dire , que vous ayez à le joindre au plûtôt avec lesdin tes Troupes au lieu où il vous mandera de les faire avancer, les mettant sous son commandement, & y agiffant en votre Charge de Marên chal de Camp sous ses ordres si mieux vous n'aimez retourner prendre les fonctions de votre Charge en ma Province de Nivernois: .. de quoi me remettant sur vous, je prie Dieu , qu'il vous ait, M. le Comte de Busty Rabu-, tin, en sa sainte garde. Ecrit à Saumur le 18. " de Fevrier 1652. Signé, LOUIS. Et plus bas, LE TELLIER.

Avec cette Lettre étoit celle-ci du Comte de Paluau.

A Saint Amand ce 26. de Fevrier 1652.

MONSIEUR,
"J'ai reçu les ordres de la Cour qui m'obliL 4. " gent

-,, gent à marcher avec ma Cavalerie drois à 1652., Tours pour prendre la tête ou la queuë de M. 33 de Beaufort qui marche vers Angers. Je vous ,, en donne avis, afin que vous preniez soin d'assembler toûjours les Troupes qui arrive-, ront de Bourgogne à Donzi. Et parce que , le Roi m'ordonne d'en prendre le comman-, dement, & vous ordonne aussi, comme vous , verrez par le present ordre que je vous en-, voye, de vous joindre à moi : je vous fais ces , lignes pour vous dire que si-tôt que lesdites , Troupes seront jointes, mon sens est que vous preniez la Charité en attendant que vous ,, ayez d'autres ordres; & que vous preniez au ,, de-là de la Loire les postes les plus avantageux , & les plus propres pour soûtenir le blocus de " Monrond, ayant correspondance avec le Ma-, rechal de Camp que je laisserai en ce lieu pour , maintenir ce poste, & recevoir plusieurs Re-" gimens qui ont ordre de venir en ce lieu. & " dont quelques-uns sont déja arrivez.

" Comme je vous marque que c'est un servi-,, ce considerable que de prendre la Charité. ie yous laisse aussi la liberté d'en user comme il yous plaira: car comme c'est une Ville de vo-, tre Gouvernement, & que la connoissant mieux que moi, vous y jugeriez possible plus , de difficulté que je ne m'en imagine, je laisse à votre choix de l'attaquer ou de ne l'attaquer pas. Si vous la prenez, il me semble que tenant , Garnison dedans, vous pouvez aisément bien , loger vos Troupes tout du long de la riviere , vers le Pas-de-Fer, & Pougues, lieux aslez pro-,, ches de Saint Amand, & postez sur le passage de la riviere pour y venir en cas de besoin, & yous joindre aux Troupes qui ont ordred'y DE BUSSY RABUTIN.

249

venit; remettant neanmoins toutes choses à ce que vous jugerez à propos, & vous sup- 16522 pliant de croire que je suis avec passion,

MONSIEUR

Vôtre très-humble serviteur, PALUAU.

Dans ce tems-là les Echevins de la Charité me vinrent donner avis qu'ils avoient chassé le Regiment de Langeron. Je m'y en allai aussitôt, & n'y trouvant plus, au lieu de leur desobéissance passée, qu'une soûmission extraordinaire; cela me gagna tellement le cœur, que bien loin de les châtier, comme j'avois résolu, je sis dessein de les tenir dans leur devoir par les meilleurs traitemens que je leur pourroissaire. En y arrivant je depêchai Corbinelli au Cardinal, & je lui mandai que j'étois ensin dans la Charité.

Deux heures après avoir fait cette depêche, je reçus cette Lettre du Comte de Paluau, sans datte, mais qui devoit être du 27. de Fevrier 1652.

MONSIEUR,

"Japprends par Messieurs de la Charité; qu'ils ont chasse la Garnison. Les Troupes "de Bourgogne ont fort rechaussé leur sidelité; "de quelque saçon qu'on en soit le maître", "le service du Roi en prositera toujours beau-"coup, tant pour la sureté du blocus de "Montond que pour vous donner moyen de bien loger ces Troupes, mettant une par-Les

, tie de votre Infanterie dans la Charité, & le 1672., reste aussi bien que la Cavalerie, le long de , la riviere: de cette sorte je voi toutes choses

,, en sureté.

" Je marche à grandes journées pour pren-, dre la tête ou la queuë des Troupes de M. de " Beaufort; & parce que je ne saurois prévoir , s'il vous peut tomber sur les bras un secours , assez considerable pour vous donner à crain-" dre, étant joint avec les Troupes de M. de " Baradas, & que même je ne saurois vous ,, rien prescrire au cas que cela arrivât; il est , necessaire que vous vous abouchiez M. de Baradas & vons, afin qu'agissant de concert. , vous puissiez prendre une bonne resolution fur tout ce qui se presentera. Si M. de Canillac arrive, comme la Cour me le mande, ,, avec de la Cavalerie, vous vous aboucherez auffi avec lui. Outre que vous prendrez la , fourniture du pain pour vos Troupes dans la ., Charité: sachant comme je sai qu'il y a beaucoup de bleds dans ladite Ville, je vous. prie de faire arrêter tous lesdits bleds: carje mande à la Cour que je vous ai prié de les arrêter pour faire le siège de Monrond. Faites tenir compte de ce que vous prendrez pour 1. le pain des Troupes que vous avez. & envoyez un état à Messieurs Foucaud & Ravot. ... Intendans de cette Armée, afin que j'en fasse fe tenir compte à ceux à qui appartiennent lesdits bleds. Je suis,

MONSIEUR,

Votre très-bumble serviteur. PALUAU. Quand: Quand je ne rapporte point mes Lettres, c'est que je n'en ai pas sait de copies, parce que j'étois 1652. trop pressé en les écrivant, mais je demeurois presque toujours d'accord de ce qu'on me proposoit, & quand je n'en suis pas convenu, je l'ai expliqué, & j'en ai dit les raisons dans la

suite de mes Memoires.

Le lendemain du jour que je reçus cette Lettre du Comte de Paluau, j'en reçus encore une autre de lui sans datte, qui devoit être du 28. de Fevrier: & sur cela il faut que je remarque en passant, qu'il est mal à ceux qui écrivent, même des bagatelles, de ne point datter leurs Lettres; mais que c'est une faute considerable à la guerre, & non seulement de ne pas mettrele lieu & le jour, mais encore l'heure: c'est ence mêtier-là où l'exactitude est de la derniereconsequence.

MONSTEUR,

.. Le Roi m'ayant ordonné de faire joindre les Troupes qui sont venues de Bourgogne 2 , celles que j'ai avec moi, je vous envoye le " Sieur de la Cour Saint Fal Aide de camp pour ... ce sujet, & vous prie de ne pas perdre un moment de tems à marcher avec lesdites Trou-.. pes, avec le plus de diligence qu'il vous sera possible: & parce que je marche du côté de Boifgenei, je vous envoye une route pour , me venir joindre par le chemin le plus , court, que je vous prie de suivre autant ,, qu'il vous sera possible, & avec le moins de desordre qu'il se pourra. J'ai fait de rigouseux exemples pour les vols de chevaux, qui , m'ont د6.41

MEMOIRES DU COMTE

" m'ont si bien réussi, que je vous prie d'en fai-1652.,, re autant, vous recommandant encore de " marcher diligemment, & pour chose de la " derniere importance au service de Sa Majesté. " Je suis,

Monsieur,

Vôtre très bumble serviteur, PALUAU.

Et à la marge, "Le Regiment de Sainte Mau-" re Infanterie, marchera à votre droite partant ,, de Gien.

,. Si les équipages de Sainte Maure ont besoin " d'escorte pour vous joindre, jevous prie de

, leur en donner.

Je fis réponse au Comte de Paluau, qu'ausfi-tôt que les Troupes de Bourgogne seroient arrivées je les lui menerois, mais que je n'en avois encore aucunes nouvelles.

Le lendemain il m'écrivit ce billet avant que

d'avoir reçu ma réponse.

A Noyers ce premier de Mars 1652: MONSIEUR,

" Vous laisserez deux cens hommes d'Infan-, terie de tous les Corps, dans la Charité, afin , que la Ville & le passage soient assurez pour , le Roi, & me croirez tout à vous. PALUAU.

Cependant j'étois en grande impatience d'avoir nouvelles des Troupes de Bourgogne, lors qu'on.

qu'on me donna avis que le Regiment d'Infanterie du Plessis Pranin étoit à la porte de la Vil- 16/2. le, & un moment après je vis entrer Massoni Piedmontois, Lieutenant Colonel de ce Regiment, dans ma chambre, qui me dit qu'il m'avoit envoyé à Nevers, où il me croyoit, un Officier à l'ordre. Sur cela je fis dire aux Echevins de faire le logement pour quatre cens hommes, que Massoni m'avoit dit être dans ce Regiment, & je montai à cheval pour en aller faire la revue. A mon retour chez moi, 1'y trouvai les Echevins, & leur ayant demandé si on avoit fait ce que j'avois ordonné, ils me demanderent l'ordre du Roi pour cela. Je fis appeller mon Secretaire, & lui ayant fait écrire un ordre que je signai devant eux, je le leur donnai, en leur disant que c'étoit là l'ordre du Roi. Ils me répondirent qu'ils n'avoient accoûtumé de loger des troupes que sur des Lettres de cachet. Je leur Rebeldis qu'ils commenceroient d'en loger ce jour-là lion de fur mes ordres qui valoient des Lettres de cachet, la Chapuisque j'avois l'honneur de representer la personne du Roi. Ils sortirent de ma chambre sans me rien repliquer, mais avec un air de gens mal intentionnez. Je ne fis pas semblant d'y prendre garde. Cependant au-lieu d'aller faire le logement ils allerent faire prendre les armes au Peuple. Aussi-tôt que j'en sus averti je montai à cheval avec vingt-cinq ou trente Gentilshom. mes de la Province qui métoient venu trouver sur le bruit du passage des Troupes de Bourgogne, & avec une Compagnie de quarante Maîtres pour le sel, qui demeuroit d'ordinaire à la Charité. Mon intention étoit de charger tout ce que je trouverois dans les ruës, mais le peuple y avoit mis bon ordre. Je n'y trouvai personne r:

254

ne: toutes les boutiques étoient fermées: & 1652. m'en allant à la porte de Paris, par où venoit le Regiment du Plessis, je la trouvai fermée aussi, & sept à huit cens hommes sur les murailles, que mes menaces & mes remontrances ne persuaderent pas de m'obéir. Les Magistrats qui ne vouloient pas être responsables de latebellion s'étoient cachez, & je ne pus parler qu'à des batteliers yvres, qui me dirent qu'ils mourroient plûtôt que de recevoir des Troupes. Je jugeai à propos de me retirer à mon logis, où syant mandé les Echevins, je leur dis, que puis qu'ils ne vouloient pas, me faire obéir. Rallois sortir de la Ville pour en trouver les moyens. Eux qui apprehendoient les suites, me prierent de demeurer. Je leur dis que je ne demeurerois pas dans un lieu où je devois être le Maître, & où je ne l'étois pas. Ils me supplierent au moins de ne pas encore sortir qu'ils n'eussent fait leurs derniers efforts pour appaiser la sedition. Après, m'étant venus dire qu'ils n'avoient pû rien gagner sur l'opiniatreté du peuple, je sortis avec ma Noblesse, & je laissai la Compagnie du sel dans la Ville pour m'y servir aux occasions. Je m'en allai trouver le Regiment du Plessis: & quoi que des quatre cens hommes dont il étoit composé, il n'y en est que la moitié d'armez, je ne desesperai pas de pouvoir prendre la Charité avec eux. Après les avoir postez en deux endroits où je voulois aller à la sappe, j'envoyai toute la nuit du 6. au 7. de Mars à Nevers, pour me faire apporter deux cens livres de poudre de la grosse grenée, soixante-six livres de poudre fine, deux cens vingt-six livres de plomb, trente-sept livres de méche, deux douzaines de pics & hoyaux, & den z.

ite maison à mille pas de la Ville.

A la pointe du jour on m'apporta une Letre du Comte de Pionsac qui étoit arrivé à la Charité par le côté du Berri. Il me mandoit ju'il venoit de la Cour, qu'il en avoit apporé des ordres au Comte de Paluau, duquel il woit une Lettre pour moi, qu'il me vouloit donner en main propre: que cependant avant tronré toute la Ville en desordre, il avoit fait assembler les Magistrats & les principaux habitans. x leur avoit representé les malheurs où ils s'alloient jetter s'ils n'y remedioient promptement; au'il leur avoit offert son entremise auprès de moi pour m'appaiser, & qu'eux étant plus sages qu'ils n'étoient la veille, & lui ayant remis leurs interêts entre les mains, il me demandoit quelle satisfaction i'en voulois recevoir. Je lui mandai que je voulois qu'ils logeassent le Regiment du Plessis tant & si long-tems qu'il me plairoit, & qu'ils me remissent six des plus mutins pour les faire pendre; & sur cela j'entrai dans la Ville à la tête du Regiment du Plessis.

Pionsac m'ayant donné la Lettre du Comte de Paluau, me dit entre autres nouvelles de la Cour, que le Roi avoit pardonné aux rebelles d'Angers. Je crûs que c'étoit là une leçon pour moi, & sur cet exemple, je remis aux habitans les six des leurs qui devoient être pendus; mais je sis ôter les armes aux Bourgeois, & après en avoir armé les soldats du Regiment du Plessis qui en manquoient, je sis serrer le reste. Le

Comte de Paluau m'écrivoit ceci.

r, donner cette peine en attendant que , quelqu'un de Messieurs les Maréch Camp qui servît avec moi, pour que " ce de Sa Majesté ne fût pas retardé. " sent que Messieurs de Pionsac & de " Maure sont ici, & que je voi par l'or " Roi, que Sa Majesté vous peut avoi né à lui rendre quelque service ailleurs me vous le pourrez voir par ledit ordre " vous envoye, j'ai prié M. le Comte de , sac d'aller recevoir de vous les Trous " sont arrivées de Bourgogne, afin de le " duire en ce lieu en diligence, & par " min le plus court, suivant l'intention " Majesté. Je remets aussi à mondit S Comte de Pionsac de vous dire les nou de ce païs,& finirai en vous assurant que

Monsieur,

Vôtre très-bumble sera Paluau Dans ce même temps-là, je reçus cette Lettre du Chevalier de Baradas Maréchal de camp, 1652, que le Comte de Paluau avoit laissé au blocus de Monrond.

A Saint Amand ce 5. de Mars 1652.

MONSIEUR,

"Je vous dirai que je suis arrivé ici de la journée d'hier, & je vous en ai voulu aussité tôt donner avis, afin que vous preniez vos mesures pour nous pouvoir aboucher: c'est pourquoi vous prendrez vôtre tems pour cela; & je croi que le meilleur sera de nous trouver à Dun-le-Roi à coucher: car vous savez que la correspondance que nous devons avoir est très-necessaire. Faites moi donc savoir s'il vous plast au plûtôt de vos nouvelles, les attendant avec beaucoup d'impatience: que ce soit par personne bien assurée; c'est ce que p'j'espere de vous, comme aussi que vous me croyiez bien veritablement.

Monsieur,

Votre très-humble, & très-obeissant serviteur,

BARADAS.

Je lui mandai que je me trouverois à Néronde le 8. du mois, mais l'accablement de mes affaires me fit oublier de lui tenir parole, ni même de lui écrire que je n'y pouvois aller.

Cependant le Regiment du Plessis-Prassin ayant vecu trois jours à discretion dans la Charité, les Echevins me vinrent supplier de donner de donner quelque reglement là-dessus. Je le sis; & deux jours après, les troupes de Bourgogne étant arrivées aux environs, je les sis passer quoi qu'elles eussent ordre d'y loger: mais je crûs cette Ville assez châtiée; outre que la voulant conserver pour une garnison considerable, je ne la voulus pas mettre en état de ne la pouvoir soûtenir.

Outre les armes que j'avois fait donner au Regiment du Plessis, il n'y eut pas un soldat mal vêtu que son hôte n'habillât, ni un soldat bien habillé, auquel son hôte ne payât la valeur de son habit; & je sis donner cinquante pistoles

aux Officiers.

Je fis encore payer par la Ville la dépense de cinq jours du Comte de Pionsac, & je lui fis faire present d'une couple de mulets pour la peine qu'il avoit prise de s'employer pour ent

auprès de moi.

Après cela je fis réponse au Comte de Paluau, que puis qu'il y avoit un Officier General pour lui mener les troupes, & que je croyois être utile au service du Roi dans le Nivernois, j'y demeurerois.

Que le Comte de Pionsac lui diroit la re-

volte de la Charité & le châtiment.

Et qu'après avoir fait voir tous les greniers, j'y avois trouvé près de dix mille boilleaux de bled, dont le Roi pouvoit faire état.

Dans ce tems-là je reçus les ordres du Roi

ci-après.

MOnsieur le Comte de Bussy Rabutin, Ayant eu agreable l'offre que vous m'avez faite de mettre sur pied en peu de tems un hon Regiment d'Infanterie: je vous écris cette cette Lettre, pour vous adresser les Commissions pour la levée d'icelui, & vous dire 1652 qu'austi-tôt que vous l'aurez reçuë, vous ayez à lever ledit Regiment au nombre de dix Compagnies, choisissant des Capitaines capables de les faire bonnes & de les maintenir en bon état, que vous choisiffiez deux lieux en l'étendue de votre Charge, pour faire l'affemblée desdites dix Compagnies durant dix jours : & auffi-tôt qu'ils seront expirez, vous fassiez marcher votredit Regiment à Boisgenci, où arrivant il recevra mes ordres de ce qu'il aura à faire. Et la presenton'étant pour autre sujet, je prie Dieu qu'il vous ait, M. le Comte de Bussy Rabutin, en sa sainte garde. Ecrit à Saumur le 6. de Mars 1652. Signé, LOUIS. Et plus bas, LE TELLIER.

Avec cette Lettre je reçus celle-ci du Secre-

A Onsieur,

L'on a été bien-aise d'apprendre par la Lettre qu'il vous a plû m'écrire, que les habitans de la Charité ont chassé la garnison que M. de Langeron y avoit établie; à quoi la marche que vous avez faite à Avason a sans doute beaucoup contribué. Le Roi vous a volontiers accordé le Regiment de dix Compagnies d'Infanterie que vous desirez: j'en expedierai les Commissions avec les ordres de Sa Majesté necessaires pour l'assemblée. Je souhaite qu'il s'offre quelque meilleure occa-

MEMOIRES DU CONTE

", d'Infanterie comme vous l'avez souhaité; je 2649. ", vous prie de le rendre le meilleur que vous ", or j'espere que je vous pourrai confirmer bien-", tôt de vive voix les assurances de l'estime & ", de la passion avec laquelle je suis,

Monsieur.

Votre très-affettionné serviteur, Le Card. MAZARINI.

", Et de sa main, J'ai été ravi de ce qui s'est " passé à la Charité, & je vous prie de ne rien " oublier pour mettre le Regiment en bon état, " esperant de vous pouvoir assurer bien-tôt de " vive voix de mon amitié & service.

Ce même jour je reçus cette Lettre du Chevalier de Baradas.

A Néronde ce 9. de Mars 1652. MONSIEUR,

" Souffrez que je vous accuse de n'être pas " assez ponctuel à vos rendez-vous, prisque " même on n'y reçoit pas de vos nouvelles. Je " repars donc ce matin pour m'en retourner, " & j'ai beaucoup de regret de ne pouvoir pas " demeurer davantage ayant un million d'af-" faires à Saint Amand. De plus j'apprends " par une Lettre que j'ai reçue en m'en veuant, " qu'il y avoit quelques Messieurs qui faisoient " quelques levées pour jetter dans Monrond; " mais je suis certain qu'après que j'aurai sait " tout tems aussi que j'avois arrêté mes Officiers, & même les quatre premieres Compagnies étoient 1652. sur pied dans les Paroisses des environs de la Charité, jusqu'à ce que les troupes de Bourgogne fussent passées. Veritablement aussi-tôt après je les y fis venir; elles se trouverent de plus de cent soldats effectifs sans les Officiers, & ma Compagnie de Cavalerie qui étoit de trente-deux Maîtres: & parce que le service du Roi ne me permettoit pas de m'assujettir à pe jamais sortir de la place, pouvant avoir des affaires en divers endroits de la Province, j'y mis le Sieur de Beauvoir Dunflun, homme de qualité, d'esprit & de courage, pour y commander en mon absence, auquel je reglai trois cens livres d'appointemens par mois, payables par la Ville.

Pour la subsistance de mon Infanterie, en attendant les ordres de la Cour, je donnai des ordres aux Paroisses de l'Election de la Charité, de payer sur & tant moins de leurs Tailles, & je leur sis donner des quittances des

Receveurs.

Dans ce tems-là je reçus un duplicata de la Lettre de cachet, par laquelle le Roi me commandoit de lever un Regiment d'Infanterie de dix Compagnies, & le lendemain je reçus celle-ci du Cardinal Mazarin.

A Saumur ce 7. de Mars 1652.

Monsieur,

" J'ai reçu la Lettre que vous m'avez écrite. " Leurs Majestez ont eu beaucoup de satisfac-" tion de ce qui s'est passé à la Charité; on vous " envoye les expeditions pour un Regiment " d'In-

Memoires du Comte

" Je suis bien saché encore une fois de n'a-1652.,, voir point eu cette satisfaction de vous voir, car , nous aurions parlé sur de certaines matieres , qui ne se peuvent pas écrire. Je finirai par celle que je veux bien que toute la terre sa-, che, puisque c'est de me dire nonobstant no-, tre petit sujet de plainte,

Monsieur,

Vôtre très-bumble, & très-obeissant serviteur,

Je lui fis aussi-tôt cette réponse.

" Je vous demande pardon d'avoir manqué ", au rendez-vous que je vous avois donné, & , d'avoir oublié même de vous mander que je " n'y pouvois aller; la quantité d'affaires que " j'ai eues m'a fait faire cette faute, & j'en , suis encore aujourd'hui tellement accablé, ,, que je ne vous puis dire quand je pourrai avoir ., l'honneur de vous voir. J'en ai pour le moins ,, autant d'impatience que vous : cependant je , trouve que vous avez raison de faire un rude exemple de ceux qui font des levées pour le " fecours de Monrond.

"Si je pouvois vous envoyer le Regiment ,, que vous me demandez, je n'y manquerois " pas: car fachant le besoin que vous en avez, , je ne serois pas en peine de le faire agréer à la , Cour; mais j'ai remis les troupes entre les " mains

même jour je fis faire l'appréciation denoi par les Officiers du Conseil du Duc
antouë, & par un Commissaire de l'Arde la part du Roi, de six canons de bate trente livres de bales; de cinq cens boucalibre; & de seize embostures de sonte:
tes lesquelles choses le Roi avoit besoin
le Siege de Monrond, & qu'il prenoit
le Château de Décise. Cet équipage sut
cinquante-cinq mille sept cens quarante,
qui furent déduites sur les neus cens miles que le Roi avoit données en l'acquit du
le Mantouë, pour partie de la dot adjula Princesse Marie de Gonzagues Reine
logne.

iq ou six jours après le Chevalier de Bam'envoya un Officier de ses troupes, par l'il m'écrivit cette Lettre sans datte, mais

evoit être du 13. de Mars 1652.

Onsieur,

l'ai reçu Lettre de la Cour, dont je ne vous irai point la teneur, mais vous ajoûterez, s'il vous plaît, à ce Gentilhomme Offir d'ici, que je vous envoye pour le sujet 'il vous dira; & comme je croi qu'il seroit ressaire que nous nous parlassions, ainsi que Cour me le mande, dans la grande connce que l'on a en vous: c'est pourquoi ne I.

266 Memoires du Conte

, vous me fercz savoir de vos nouvelle 1652-, je vous prie de croire que je suis de tou , cœur, &c.

Ce que le Chevalier de Baradas n'oso re. & dont il avoit chargé son Officier de treteair, étoit, que sur les défiances Comte de S. Geran Gouverneur du Boi nois, donnoit à la Cour de sa fidelité conduite. & par les longueurs qu'il appo faire marcher les Compagnies de Gendar de Chevany-legers à l'armée, suivant les ou'll en avoit recus : on ordonnoit au (Ber de Baradas de concerter avec moi de le maniere nous le ferions obéir. Je luic rendez-vous à Sancoin petite ville de Niv su delà de la riviere de Loire; où nous trouver deux jours après, nous resolume ceriroit au Comte de S. Geran pour lep la enviver promptement ses troupes, & led: Comte v manquoit, il m'en don avis & nous les irions charger. S. Geran qu prelle & qui fut averti de notre resolutio murcher les Compagnies, mais avec ore trez aux Officiers de les laisser debander ur le trouver les uns après les autres s chemins, ce qu'ils fitent ou

SIEUR,

1652.

ieur Louvat s'en allant en vos quarce les ordres du Roi pour ramaster des & les faire apporter ici en toute dilije profite de cette occasion pour vous de la continuation de mon amitié & 1 fervice, & pour vous prier de nous es cent mousquets qui furent pris à M. 1 igeron. Comme on en est presse à e, cette petite assistance ne pouvoit lus à propos; & Leurs Majestez vous paroître en choses de plus grande imce, le gré qu'elles vous en sauront. Je nets pour toutes les nouvelles de deçà e voix dudit Sieur Louvat, & demeure,

NSIEUR,

Votre très-affectionn! serviteur, Le Cardinal MAZARINI.

20. do Mars 1652.



7, & j'ai rendu compte à Leurs Majestez de ce 1652., qu'elle contient. Elles ont entiérement ap-

, prouvé ce que vous avez fait; & veritable, ment on ne sauroit agir avec plus de zèle,

, d'adresse & de vigueur que vous faites pour le

, fervice du Roi. Je vous suis très-obligé en mon particulier de la bonté que vous avez de

, vouloir inspirer aux autres les mêmes senti-, mens obligeans que vous avez pour moi, &

, je vous conjure en échange de croire que per-

onne ne sera jamais avec plus d'estime & de

" passion que je suis,

" Et de sa main, Je vous prie de ne perdre " un moment de tems à mettre vos Regimens ", en bon état, de bien veiller à la conservation

,, de la Charité, & de croire que je suis du

" meilleur de mon cœur,

Monsieur,

Votre très-affectionné serviteur, Le Cardinal MAZARINI.

A Blois ce 24. de Mars 1652.

Je ne puis m'empêcher de faire ici une re-

flexion sur le caprice de la fortune.

Je comprens aisément qu'un homme de qualité qui a de longs services à la guerre, après avoir ét é fort bien auprès d'un premier Ministre, & par là en passe de tous les honneurs, peut perdre ces avantages, ou en se jettant dans d'autres intérêts que les siens, ou en se relâchant de la chaleur qu'il avoit au service du Roi, ou par de grands malheurs à la guerre. Mais ce qui n'est pas imaginable, c'est que le Cardinal m'aimant, & étant persuadé que je l'aimois, comme on le peut voir par les Lettres qu'il m'écrit: moi n'ayant famais rien c pour lui faire changer cette pensée: ayant 1652. vi le Roi depuis ce tems-là avec plus de chair, plus d'éclat, & plus de bonne fortune l'auparavant, le Cardinal se soit si fort démen-: & après s'être laissé surprendre aux impresons que lui ont voulu donner de moi mes enmis, il ait été capable d'en ébaucher lui-mêe de mauvaises dans l'esprit du Ros avant que mourir, lesquelles ces mêmes ennemis ont iltivées & renduës si fortes, que Sa Majesté, i lieu des recompenses qui étoient dues à mes ngs, & si j'ose dire, considerables services, crù faire une justice de m'accabler de disgraces. Je ne me plains pas du Roi, & ce n'est pas ulement le respect qui m'en empêche, c'est, trce que je n'ai pas sujet de m'en plaindre. lue pouvoit-il moins faire que de croire que : Cardinal son premier Ministre, en qui il roit une entiere confiance, & qui l'avoit efctivement si bien servi, que de croire, dis-je, ue ce Ministre qui lui avoit peut-être autreois dit quelque bien de moi, venant à changer, voit des raisons de le faire?

Mais je parlerai de tout ceci plus clairement ans la suite. Cependant Dieu soit loué de tout; m'a laissé de la reputation, du courage, le orps & l'esprit sain, & peut-être assez de jeuesse pour voir mourir une partie de mes ennenis, & tomber l'autre en de plus grandes dis-

races que la mienne.

Le 28. de Mars, je reçus cette Lettre da

ecretaire d'Etat la Vrilliere.

1652. MONSIEUR,

" l'ai reçu la Lettre qu'il vous aplû m'écrire " du 17. en réponse des ordres que le vous avois envoyez de la part du Roi, à l'execution desquels nous esperons que vous tiendrez la " main, & particulierement que vous pourvoi-" rez à la sureté de la Charité, à cause du pas-" sage qui est de grande importance dans la " conjoncture presente.

" Je vous supplie, Monfiert, d'avoir le méme soin pour le reste de votre Charge de pour

la conservation de Nevers.

"L'on a été bien asse que vous avez oblige le Procureur du Ros de Saint Pierre le Modtier, de rentrer dans son devoir pittôt que de vous servir de la Lettre du Ros pour s'élois gner. Il seroit aussi bien à propos de rament le Lieutenant General de Nevers, pour le quel il y a ici des personnes dequalité qui veu lent répondre de sa conduite. Et comme il a mieux aimé s'adresser au Ros qu'au Parlement, & que son pere & ses amis se doivent employer auprès de vous pour lever tous les soupeons que vous pourriez avoir, je croi que vous devez plûtôt accommoder cette affaire que de la pousser plus avant.

"Vous aurez déja sû les derniers avantages

", Vous aurez déja sû les derniers avantages " que les Troupes de M. de Harcour ont remporté sur celles de M. le Prince, & la prise de " Xaintes, & celle de Taillebourg. De deçà l'on " fait assembler l'armée du Roi, pour marcher " dans cette semaine contre les ennemis qui " sont tous entre Seine & Loire, n'ayant pu core avoir de passage sur cette derniere rire. Il y a apparence que dans le mois pro-1652.
ain il se passera quelque action considérable
tre ces armées, ou que les ennemis se retiont: j'espere que Dieu continuera de fariser la justice des armes du Roi. Je suis,

ONSIEUR,

Vôire très-humble, & très affectionné

fer viteur,

LA VRILLIERE.

is ce 26. de Mars 1642.

ois jours après je reçus cette Lettre du

/ Onsieur de Bussy Rabutin, Ayant confideré combien est importante à mon sere, dans les occurrences presentes la convation de ma Ville & Pont de la Charité ause de son passage sur la riviere de Loi-, & d'empêcher mes ennemis de s'en sai-, je vous ai voulu faire cette Lettre, pour us dire qu'incontinent ap ès l'avoir recuë. us avez à vous rendre maître dudit Pont: us servir pour cet estet des troupes d'Initerie & de Cavalerie qui sont sous votre m, & faire travailler au rétablissement d'iui, au plus grand soulagement des habiis de ladite Ville qu'il se pourra, & deeurer en icelle, & faire faire un état du ed qui est dedans, & en celle de Nevers: mêcher qu'il n'en soit enlevé, afin que fi n ai besoin pour mes troupes, je m'en .. puif M 4

, puisse servir en payant de gré à gré : à me don-1652., ner avis quand ledit Pont de la Charité pour-" ra être rétabli, & à ajoûter toute creance à , ce que le Sieur Archambaut, l'un de mes Gen-, tilshommes ordinaires, qui s'en va bien in-" formé de mes intentions, vous dira de ma , part: & me promettant que vous ne manque. , rez de vous y conformer, & de continuer à me donner en cette occasion des prenyes de , votre fidelité & affection, je ne vous ferai la , presente plus expresse ni plus longue, que pour , prier Dieu qu'il vous ait, M. de Bussy Rabu-, tin, en sa sainte garde. Ecrit à Sulli, le 29. , jour de Mars 1652. Signe, LOUIS. Et plus bas, PHELIPPEAUX.

Si j'avois voulu me faire valoir alors à laCour. comme faisoit la plûpart du monde, & l'obliger de se racheter du mal que je lui pouvois faire, je n'aurois pas été fort empêché. Il est aisé de voir combien on étoit persuadé de l'importance du poste où j'étois; mais j'ai toûjours eu une extrême discretion, & j'ai mieux aimé courir le hasard de trouver des gens qui en abusassent, que de m'avancer par des moyens qui auroient pû faire dire, que je ne devois ma fortune qu'à la crainte qu'on auroit euë que je ne manquasse à mon devoir. Je demandois, mais si honnêtement que je conviois les ingrats à me refuser; c'est-à-dire, au moins à me remettre: & voilà pourquoi je n'ai rien eu.

La Lettre du Roi qui me devoit être renduë par Archambaut, me fut renduë par Artagnan, avec une Lettre du Cardinal, une de M. le Tellier, & une de M. de la Vrilliere Se-

cretaire d'Etat.

MONSIEUR,

1652.

" Le Sieur d'Artagnan vous porte les Depêches de Messieurs les Secretaires d'Etat. qui vous apprendront les intentions du Roi. à quoi je me remets, & à ce qu'il y ajoutera de vive voix, vous priant de lui donner entiere creance. Je vous pric seulement de travailler incessamment à faire faire à Nevers les vingt mille rations de pain qu'on vous demande, dont vous ferez, s'il vous plaît, le prix, & en les envoyant querir on portera l'argent qu'il faudra pour cela. Je vous conjure aussi de nous faire fournir & envoyer par la riviere le plus d'armes que vous pourrez, & dont je vous ferai payer au prix que vous desirerez, & avec ponctualité: cependant je demeure.

Monsieur,

Vôtre très-affectionné serviteur, Le Cardinal MAZARINI.

Sulli ce 29. de Mars 16;2.

Aonsieur,

"J'ai eu commandement de vous adresser les Lettres que le Roi écrit aux habitans de Nevers & de la Charité pour les obliger à tournir vingt mille rations de pain par chacune Ville, pour la subsistance de l'Armée du Roi, suivant le marché que vous en ferez avec eux, s'il vous plaît, & à la priere que M s

Mendiret de Conta

Son Eminence vous en fait par sa Lettra can jointe, par laquelle elle vous repend and da la payement: de comme l'armée de la Cour conflomment beaucoup de vivres en ces quartiers où il y en a peu, solt pout les hommes, soit pour les chevaux, vous serez un service font considérable à Sa Majesté, de contribée à faire que les Marchands y en tassent voltuper de toute espece. Ils en seront facilement de debit, de gagneront tout ce qu'ils toude dont. Que si pour la lureté ils ont besoin d'escorte, il leuren sere donné, soit par este, soit par este,

Monsieux,

Verre sein bumble is presuffectional

LE TELLIER,

A Sulli ce 29. de Mars 1652.

Le lendemain du jour que je reçus ces Lettres, je sis cette réponse au Cardinal.

A la Charité ce 30. de Mars 1652.

MONSEIGNEUR,

La Charité est la plus méchante place de France; & pour la faire passablement bonne, il faudroit du tems que je n'ai pas, & de la dépense que le Roi même n'est pas mainte, nant en état d'y faire. Je ne dis point cecià Votre Eminence, Monseigneur, pour la preparer en cas que je fusse attaqué à me voir rendre comme un coquin. Premierement, j'ai com-

» commencé à faire un redait derrière la mai-, son du Prieur, & j'y fais travailler sans cene 1652. n les soldats de mon Regiment : il est de l'heu-, re que je vous parle, de trois cens hommes ef-" fectifs, non compris les Officiers. Je ne vous " dis pas, Monseigneur, le tems que je tiendrai: n car cela depend de la miniere dont je serai at-" taqué, autant que de ma vigueur, mais je vous n assure que la tête ne me tournera point; que " j'ai bien envie de rendre ici un service conside-" rable au Roi, & de mériter l'estime & l'amin tié dont Votre Eminence m'honore. " Je viens de mettre ordre au pain que Sa Ma-

" jesté demande à Nevers, & à la Charité, & " je vais faire chercher toutes les armes que le " pourrai trouver. Enfin je n'oublierai jamais " rien pour faire voir à Votre Eminence que je

" suis plus que personne du monde,

Monseigneur,

Votre très bumble, très-obeissant, & trèsfilelle serviteur,

Bussy RABUTIR.

Dans ce tems-là, ayant eu avis qu'on avoit chargé une brigade de mon Regiment Je Cavalerie, du côté de S. Fargeau; j'y courus, & je trouvai que c'étoit un Gentilhomme de Puifave. Enseigne Colonelle du Regiment de Picardie, appellé Favieres : je le pris en son Chateau nommé La Maison-fort; j'y mis Garnison, & je le renvoyai à sa Charge.

Mais comme je pensois me reposer un peu. il me vint nouvelle de la Charité, qu'un courrier du Cardinal m'y attendoit avec une de ses

M 6

Memoires Du Conte Lettres. Je m'y en retournai donc prompte-1652 ment, & j'y reçus celle-ci.

.. Je vous depêche en toute diligence le Sieur , de la Bachellerie, auquel vous donnerez " creance, s'il vous plait: vous ne me sauriez obliger davantage que de le favoriser de votre affistance, en tout ce quidépend de vous: " je vous en prie instamment, & de me croire toujours,

Monsieur.

Vôtre très affectionné serviteur. Le Card MAZARINI.

A Sulli ce 30. de Mais 1652.

raffage for la Loire

Comme celui qui me rendit cette Lettre n'étoit pas la Bachellerie, je lui demandai ce qu'il Condé étoit devenu, il me dit qu'il étoit retourné à la Cour, à cause d'une avanture qui lui étoit arrivée par les chemins: & m'ayant tiré en particulier, il me dit qu'il étoit à la Bachellerie: Ou'entre Boni & Cosne, son Maître marchant du long du grand chemin, cent pas devant lui, & avant passé auprès de Rochefort, Valet de chambre du Prince de Condé, qu'il ne connoissoit pas, lui, qui me parloit, l'avoit reconnu & lui avoit demandé d'où il venoit; que Rochefort se trouvant surpris, sui avoit dit qu'il étoit avec le Patron, voulant parler du Prince: Que comme il lui avoit demandé où il étoit, ii lui avoit répondu qu'il s'étoit écarté du grand

in avec fix hommes, comme il faisoit d'ornaire dès qu'il voyoit quelqu'un, & qu'il s'en 1652. oit joindre l'Armée à Montargis: Que Roefort lui avoit demandé ensuite où il alloit. i: qu'il lui avoit répondu qu'il alloit à Lyon, qu'après s'être embrassez, il avoit marché au s jusqu'à ce qu'il fût hors de la vue de Roefort, & qu'alors il avoit poussé son cheval ur rejoindre son Maître: Que lui ayant dit ce l'il venoit d'apprendre, la Bachellerie l'avoit argé de la Lettre du Cardinal à moi & de n instruction, & s'en étoit retourné à la Cour orter l'avis du passage du Prince. Et ce sur sur t avis qu'on détacha Sainte Maure avec vinge laîtres, qui manquerent le Prince d'un moent.

C'est de ce passage dont le Duc de la Roche-

ucaut parle dans ses Memoires.

Il rapporte que le Prince de Condé accomigné de lui, de son fils Marcillac, & de quae autres, passa aux portes de la Charité, quoi ie i'y fusse avec deux compagnies de Cavalerie. Et voulant faire valoir la hardiesse de ce pasge, il semble qu'il veuille en quelque facon

amer ma vigilance.

Mais il faut savoir, premierement, que le rince evoit passé la Loire entre Nevers & la harité à un bac où il n'y avoit point de gar. es: car on ne devinoit pas qu'il y dût passer. : l'on ne garde dans une guerre civile que les onts; de sorte que le Prince passant la nuit ax portes de la Charité, il n'y avoit ni hasard our sa personne, ni dans la hardiesse de cette ntreprise, tout l'honneur que le Duc de la Rohefoucaut en pretend tirer: de plus je n'avois as un homme de Cavalerie dans la Charité å

278 MEMOIRES DU COMTE

& moi-même j'étois en Puisaye dans le tems

1652. que le Prince passa.

Mais pour revenir au Valet de chambre de la Bachellerie, son instruction portoit de me dire de la part du Cardinat, de faire refaire le pont de la Charité pour le passage du Roi qui vouloit aller en Bourgogne, & de m'assurer de la part de Son Eminence, qu'elle m'enverroit une ordonnance sur les Tailles pour la subsistance de mon Regiment d'Infanterie.

Comme je faisois travailler au pont de la Charité, l'Abbé de Drouet arriva qui me sit cesser mon ouvrage, & me rendit cette Lettre

du Cardinal, écrite de sa main.

Monsieur,

" Je vous ai déja écrit pour faire travailler , à la fourniture de quarante mille rations de pain en toute diligence pour en assister notre , armée : & parce qu'il se pourroit faire que , faute d'argent, cela n'allat pas affez vîte. , j'envoye M. l'Abbé de Drouet avec ce qui , peut être necessaire pour ladite fourniture. , & je vous conjure de l'affister de votre autorité, afin que sans perdre un moment, cels puisse être executé. Je vous prie aussi de , faire descendre en ce lieu les armes que le Sieur Louvat doit avoir assemblées, & celles , que je vous ai demandées, & de croire que le " service que vous rendrez en cette rencontre , sera très-considerable, & que je ne manque-,, rai pas de le faire valoir auprès du Roi. & me " remettant au surplus à M. l'Abbé de Drouet , qui vous rendra cette Lettre, & au Sieur Ranew

mean qui l'accompagne pour s'en revenir lors que tout sera executé; je demeure de tout 1672.

mon cœur,

Monsieur,

Vôtre très-affectionné serviteur, Le Cardinal MAZARINI.

A Gien ce 2, Avril 1652.

Comme j'écrivis aux Magistrats de Nevers & que je les grondai de la lenteur qu'ils avoient eue à fournir les vingt mille rations de pain que le Roi leur demandoit, ils m'en envoyerent trente-deux mille, dont ils ne voulurent point d'argent, non plus que ceux de la Charité des vingt mille rations qu'ils fournirent.

Si j'avois voulu profiter de cela, je l'aurois fait aisément: car l'Abbé de Drouet m'offrit l'argent de ce pain: mais je trouvai plus beau de faire ce profit-là pour le Cardinal, & de faire valoir à la Cour la liberalité de ces deux Villes.

Je fis faire encore une recherche dans les maifons de la Charité: & j'achetai les armes qui s'y trouverent, que j'envoyai avec le pain par l'Abbé de Drouet à Son Eminence.

Le même Abbé m'avoit aussi rendu cette Lettre de la part du Secretaire d'Etat le Tellier.

A Sulli ce 2. Avril 1652.

MONSIEUR,

" Comme suivant la liberté que le Roi vous " a laissée de faire assembler vos Re imens en " tels lieux dy Nivernois que vous jugerez à " pro, propos, j'apprehende que vous choisifiez Cla1652., meci, je me sens obligé par des considerations qui me touchent en mon particulier de
vous supplier, comme je fais très-humblement, Monsieur, de l'en vouloir exempter
de de favoriser ce lieu en toutes occasions autant qu'il vous sera possible. Cette grace me
fera d'autant plus sensible, que je ne l'ai point
meritée de vous, parce que je n'ai jamais été
afsez heureux pour vous servir; mais lorsque
les occasions s'offriront de le faire, j'espere
de vous témoigner que je suis, &c.

Je fis à cette Lettre la réponse du monde la plus honnête, & j'eus toûjours pour Clameci autant d'égards que s'il eût été à moi.

Le lendemain je reçus cette Lettre de la

Vrilliere Secretaire d'Etat.

A Sulli ce 3. d'Avril 1652.

M_{Onsieur},

"Encore que je ne doute pas que vous n'ayez "beaucoup de soin des intérêts de M. le Duc "de Mantouë, & qu'il n'ait pas besoin auprès de vous d'autre recommandation que la sien-"ne, neanmoins j'ai crû que vous n'auriez pas desagreable la supplication que je vous sais de "conserver les terres qui lui appartiennent, & "d'avoir soin aussi de ce qui regarde le Sieur "Cochet Tresorier de mondit Sieur le Duc, comme d'une personne que j'assectionne: & "parce que le Château de la Ferté Chauderon appartenant au Sieur Baron Cochet qui a servi le Roi en diverses rencontres, n'est d'aucune equence ni force, je vous prie de remetdit Château entre les mains des parens 1652. oprietaire, & d'en retirer la garnison; assurant que je prendrai beaucoup de à l'obligation que l'on vous en aura, & le tâcherai quand il s'en offrira occasion, ous témoigner que je suis toujours, &c.

recommandoit les Terres du Duc de në, parce que je ne les épargnois guere. isons que j'en avois, étoient que presque Nivernois lui appartenoit, & que l'aimois faire loger les troupes chez un Prince ain, à qui cela n'étoit point honteux, & ouvoit plus aisément supporter, que chez lesse à qui cela eut été plus rude. pourtant réponse à la Vrilliere Secre-Etat, que je sauverois de logemens, au-'il me seroit possible, les Terres de M. ntouë; mais que je ne pouvois encore rtir la garnison de la Ferté-Chauderon, pour l'intérêt du service du Roi. r jours après je reçus cette Lettre de elli que j'avois envoyé à la Cour.

A Gien ce 4. d'Avril 1652.

Onsieur de Turenne attend avec impatience les quarante mille rations de M. le Cardinal est en une peine inable pour avoir des armes. Il n'y a point rvice égal à celui de lui en trouver. La rellerie qui vous envoya son Valet, m'a u'il m'apporteroit une ordonnance sur les les pour dedommager ceux qui en sourent en Nivernois, avec un ordre du Roi

, de les faire tirer des lieux où il s'en trouveroit 1652.,, dûës.

"M. le Cardinal viendra aujourd'hui avec le , Roi pour faire la revûë de l'armée: je com-

, mencerai mes affaires.

"M. de Pionsac vous baise les mains, il " m'a dit que Son Eminence vous jugeoit très , necessaire à la Charité: & que sur ce qu'il lui demanda si vous en répondriez bien, il lui répondit qu'oui, & que vous y aviez mis M. de Beauvoir pour commander, qui étoit un , homme de cœur & d'esprit. Il lui demanda encore s'il ne seroit point à propos de vous envoyer des troupes pour y mettre en garni-, son. Il lui dit que cela seroit inutile, & que , vous y aviez votre Regiment d'Infanterie qui " groffissoit tous les jours: Son Eminence en , témoigna grande satisfaction. " La Bachellerie m'a dit que M. le Cardinal , avoit assuré le Conseil de la conservation de " la Charité, & qu'il disoit par tout qu'il avoit dans cette place un de ses plus intimes amis: , sur cela, Monsieur, prenez vos mesures.

,, Je ne sai s'ils croyent que les ennemis vous , iront voir tôt ou tard, mais l'on parle fortici

" de ce poste.

,, Le bruit a couru que le Roi iroit à Nevers,

mais il ne continuë pas. " J'ai vû passer l'armée de M. de Turenne , qui est de six à sept mille hommes. Celle " du Maréchal d'Hoquincourt doit passer cette apresdînée qui est pour le moins d'autant: il , y a de fort belle Cavalerie étrangere; je crains fort qu'on ne fasse venir votre Regiment car on fait fléche de tous bois.

L'on confirme fort que Messieurs de Ne-, mours irs & de Beaufort se sont gouspillez.

L. de Mercœur a eu le Gouvernement de 1652.

vence, à ce qu'on m'a dit, & passera par

quartiers pour y aller.

y a un grand procès dans l'armée que le ne veut pas accommoder, c'est que le iment de la Marine a été donné à M. de 1chini, & que le Regiment du Plessis-lin lui dispute la preseance. Les Genefont après à les accommoder, mais les ciers sont mutins commetous les diables, ntre autres le bon homme Massoni qui l'a raconté.

i j'avois un cheval, j'irois à la revûë, & tretiendrois M. le Cardinal fort aisément.

eu, Monsieur.

Depuis ma Lettre écrite, Marsac m'a fait er à Son Eminence, qui vous demande pain au nom de Dieu. Il m'a commandé vous envoyer M. du Saux pour cet effet: n veut pour demain Samedi, & les sixgts piques que vous avez, il les faut absoient envoyer pour ce tems-là; il vous en de tout son cœur Il m'a retenu, à ce il m'a dit, pour porter les ordres & les mmissions que vous lui demandez. Il m'a interrogé sur les mousquets que vous avez z de Decise: cela m'a embarrassé, car il tient que vous en avez tiré une quantité able, outre les trois cens de Langeron; il conne que vous ne lui en ayez pas envoyé antage. A cela j'ai répondu que Madame Langeron avoit encore ceux que vous ez pris à son frere, & que M. Louvat étoit à Nevers pour les faire rendre. Il m'a dendé où cette Madame demeuroit : je lui ,, ai dit à Nevers: là-dessus il m'a com ,, de vons envoyer quelqu'un à toute bric ,, faire en sorte de les avoir. Il est fort ,, quietude des mille mousquets de Sai ,, il voudroit bien que cela se trouvat v ,, en attend des nouvelles au plûtôt. Poi ,, clusion, pain, mousquets, & bandoi ,, si faire se peut.

"M. de Beauregard a accompli voi "moire, mais M. de Voumas a emport "mierement une Lettre de Cachet, p "mettre votre Regiment sur le pied de le "mission de 1628. Secondement une Ca "fion de Mestre de camp & quelques "Commissions: je ne sai quelles elle "car je n'ai parlé à Beauregard que dans « en passant: le mal est que Voumas "cela à Paris où il est allé chercher le M "de l'Hôpiral.

" J'ai parlé à M. le Cardinal de la su , ce de votre garnison, il m'a dema 3, combien elle étoit : je lui ai dit de , trois cens hommes, dont il-a été r m'a demandé combien vous aviez d tres. Je lui ai dit environ cent, coi " Compagnie de du Saux. Je lui ai c , votre part que vos Regimens viendro , vir, & vous aussi en une si belle occa " me l'a refusé, & il vous prie de ne po ter votre Gouvernement, vos troupe " necessaires. Il croit que M. de S. C ya pas trop droit en besogne: je lui: , l'on le tenoit fort suspect. Il vous p , mettre en liberté le frere du Marquis n fi vous le jugez innocent. Je me su " mé ici de lui au Regiment de Castel

" ne le connoît pas, mais peut-être aussi me " suis-je mal adressé. Il m'a dit que nous par- 1652. n lerions de la sublistance de la garnison . & n qu'il ne le pouvoit presentement, & pour les " lieux d'affemblée aussi. Je lui ai parlé de la " Lettre de M. d'Epernon, & lui ai dit que " sans cela , la moitié de votre Regiment se-" roit faite, & que faute de ce secours vous " aviez tait quatre-vingts Maîtres à vos dépens. " Je suis un peu venu à contre-tems, je serai , bien encore huit jours sans rien faire, l'armée " n'étant qu'à cent pas de la Ville, que Son " Eminence fait subsister par miracle. " Je ne sai s'il suffit d'une Lettre de Cachet " pour remettre votre Regiment d'Infanterie , sur le pied de ses anciennes Commissions. " jusques à vingt Compagnies, & la Lieute-" nance Colonelle: car si elle suffit je leur épar-" gnerai bien de la peine, & à moi aussi . & " j'employerai toutes mes sollicitations à choses " plus importantes, à savoir à la subsistance de , la garnison, aux deux Commissions de Cava-, lerie d'augmentation, & aux deux lieux d'asn semblée: ils ne voyent pas de trop bon œil , ceux qui sont ici pour de telles choses. Pat-, tends vos ordres fur tout cela. " Je ne puis être Commissaire, c'est une bt-, tile que ma demande: Beauregard m'en a af-, suré, je ne veux pas en parler davantage, car cela est au dessous d'un Gouverneur comme

C'est que j'avois sait Corbinelli Gouverneur de la Ferté-Chauderon.

" moi.

Voumas ne m'a jamais rendu ma Commisfion de Mestre de camp d'Infanterie de 1652.

CORBINELLI.

ni l'ordre de remettre mon Regiment d'In 1652, terie sur le pied de la Commission de mon de 1628.

Pendant que Corbinelli étoit encore à la C pour mes affaires, je reçus cette Lettre du (dinal.

A Gien ce 6. d'Avril 1652.

MONSIEUR,

" Je vous remercie de tout mon cœur , affistances que vous nous avez données ,, pour les vivres & pour les armes. Je ne i , querai pas de faire valoir à Leurs Majeste " que vous faites au point qu'il le merite, & " bien difficile que servant avec tant de zè , d'application que vous faites, elles vous " sent oublier, & ne vous en témoigner , leur reconnoissance dans les occasions. " Les mousquets que vous nous avez env , sont inutiles si vous n'envoyez aussi les " doulieres , ce que je vous conjure de , aufli-tôt cette Lettre reçue avec toute la " gence imaginable, & de me croire toûi " passionnément. Le la main. Je vous conjure de m'env , Fs piques & les cent mousquets que

" m'avez fait esperer par le retour de M. l'a " de Droüet, & de n'oublier pas les bandou " que vous avez prises à Decise; car sans " les mousquets seront tout-à-fait inutiles

Monsieur,

Vôtre très-affectionné servi. Le Cardinal MAZA ois jours après je reçus par le retour de inelli cette Lettre de la Vrilliere Secre- 1652. d'Etaf.

A Gien ce 9. d'Avril 1652.

ONSIEUR,

Je remettrai à M. de Corbinelli qui m'a du vôtre Lettre du 2. de ce mois, de vous 2 des nouvelles de ces quartiers, & partiierement ce qui se passa la journée du 7. re l'Armée du Roi & celle de M. le Prin: néanmoins je ne laisserai pas de vous enyer le Memoire ci-joint pour vous inforr de la verité de cette action, asin que 1s en donniez bonne connoissance dans tendue de votre Charge aux serviteurs du vi.

Ledit Sieur de Corbinelli m'a fait savoir la position que vous aviez de favoriser à ma ere M. le Lieutenant General de Nevers; st ce qui a donné lieu à la Lettre du Roi ur son retablissement que vous recevrez par homme envoyé exprès de la part de Mada: la Princesse Palatine, asin que son pere & reçoivent cette grace de votre main. Mais vous supplie de les bien recevoir; d'oublier choses passées, & de croire que je me soundrai de ce que vous ferez en cette occan, pour vous témoigner en toutes celles qui offriront de vous servir, que je suis, &c.

1652 RELATION

Du combat de Bleneau du 7. d'Avril 1652.

de Bleneau

Combat T Tler au soir le Maréchal d'Hoquincourqui foit logé à Bleneau, ayant eu avis quele Prince de Condé, au lieu de continuer la marche qu'il avoit commencée, s'en venoit à Châtillon fur Loin, envoya aussi-tôt ses ordres dans tous les quartiers du corps qu'il commande pour faire assembler les Troupes, & en donna avis en mên e tems au Maréchal de Turenne, afin qu'il fit assembler les siennes. Mais le Prince étant tombé sur le quartier des Dragons avant qu'ils fussent délogez, il y en eut quelques-uns de pris; & neanmoins la perte ne fut pas grande, tant parce que la plupart étoient dispersez en plusieurs Châteaux, que parce qu'il y en avoit encore d'autres commandez ailleurs. Le Prince de Condé s'étant avancé ensuite vers le quartier du Maréchal d'Hoquincour, & n'y ayant plus trouvé personne, parce que le Maréchal étoit déja au rendez-vous, marcha vers les autres quartiers, défit quelques troupes, & prit quelques bagages du corps du Maréchal, que l'obscurité de la nuit sans Lune avoit fait égarer en venant au rendez-vous. La veritéest que quelques soldats d'Infanterie du Regiment de Navailles, & quelques bagages ont été pris en cette rencontre; mais toute la Cavalerie qui y étoit aussi s'est sauvée: & outre que celle du Prince qui suivoit cette partie des troupes du Maréchal d'Hoquincour y a été en general fort malltraitée, le Duc de Nemours y a été grieveit blessé, à ce qu'a rapporté un de ses Gen- 1652. nommes appellé Siourat, lequel a été fait Cependant le Marêchal de Turenonnier. après avoir assemblé ses quartiers, a maren bataille à la pointe du jour vers le quardu Marêchal d'Hoquincour; & ayant joint assant la brigade de Navailles, a rencontré oitié chemin le Prince de Condé avec toues troupes, lequel pour empêcher qu'il n'all lui, a fait halte en un certain valon mageux proche d'un étang & d'un bois, à vert duquel il a posté son Infanterie. vant vu le Marêchal de Turenne, & que tuation du lieu ne lui permettoit pas de pasour aller combattre le Prince, ni au Prine venir à lui; il a fait quelque démarche en ere pour attirer le Prince, ce qui lui a reiissi: les ennemis ont auffi-tot fait passer huit drons, à la tête desquels on dit qu'étoit le : de Beaufort: & le Marêchal de Turenne a fait charger si vigoureusement qu'ils ont contraints de repailer le defilé avec grande ipitation & desordre, & ensuite il a fait posson canon sur une hauteur, où l'on a su les prisonniers qu'il avoit tué plus de deux s hommes, tant Soldats qu'Officiers; & enautres le Baron de Maré. En ces entrefaites Aarêchal d'Hoquincour ayant rassemblé touses troupes, est arrivé au Champ de bataille. oute l'armée du Roi ainsi réunie a fait tout qu'elle a pû pour attirer les ennemis au nbat, mais inutilement, & la situation du te où ils étoient ne permettoit pas de les y woir contraindre. La journée s'est passée de forte. Nous avons fait plusieurs prisonniers, Tome I.

entre autres le nommé la Barre Civrai Lieute1652. nant des Gendarmes du Duc de Rohan, dont
la Compagnie a été défaite; de façon que laiffant ce qui peut être du bagage, il y a eu beancoup plus de perte, sans comparaison, de la
part des ennemis, que de celle du Roi. Sur la
fin du jour les deux armées se sont retirées chacune en leurs quartiers. Les Generaux de celle
du Roi sont dans la resolution de ne rien oublier pour combattre les ennemis, & par un
succès tel que Sa Majesté doit attendre de la
justice de se armes, avancer sa Personne tant
desirée vers Paris.

On fait honneur à l'affaire de Bleneau de l'appeller un combat; ce ne fut qu'une déroute: & quoi que cette Relation en dise, ce su un échec aux armes du Roi. Je sis faire des copies de la Relation & je les envoyai dans les principales Villes de la Province: car la reputation qui sert dans toutes les guerres, est d'une extré-

me importance dans les guerres civiles.

Il arriva une chose dans l'armée du Roison extraordinaire sur le chapitre de l'épouvante. Un Lieutenant du Regiment de Cavalerie de Mépas s'ensuit des environs de Bleneau, jusques à Cosse sur Loire, où il entra si éperdu, qu'il avoit encore l'épée nue à la main. Le peuple l'arrêta, & les Magistrats m'en ayant donné avis, je le sis venir à la Charité parler à moi. Il n'étoit pas encore bien remis de sa peur. Je le chassai comme un coquin: s'il eût été de mes troupes, je l'eusse sait pendre. Ce n'est pas que je croie qu'un homme merite la mort pour n'avoir point de cœur, mais il la merite pour l'exemple.

Ceux qui ont voulu blamer en cette rencon-

la conduite du Marêchal d'Hoquincour, cont fait que parce qu'ils ont crû, que des 1652. pes ne peuvent être battuës, sans qu'il y de la faute de celui qui les commande; endant cela arrive souvent, & il arriva mêcette fois.

our le Marêchal de Turenne, il fit une on de grand Capitaine; car sans attendre roupes du Marêchal d'Hoquincour, il osa essenter en bataille devant le Prince de Conqui étoit beaucoup plus fort que lui seul; qui, par la contenance du Maréchal de enne, crût que les deux Marêchaux étoient rassemblez. La hardiesse de cette action qui oit pourtant pas temeraire, car le Marêchal urenne s'étoit posté fort avantageusement, a l'Etat: tout étoit perdu s'il eût voulu se lager davantage.

ette nouvelle m'obligea de redoubler mes s pour le reduit de la Charité, & ma vigice pour la conservation de la place.

endant que je sa sois ainsi mon devoir pour ervice du Roi, je ne laissois pas de me diir. Il y avoit des Dames de la campagne; igiées à la Charité, qui outre les raisons elles pouvoient avoir de me considerer; ient encore celles de leurs intérêts: car je nservois leur bien, & cela est un bon moyen ir s'attirer de la complaisance. La fille dont sois été amoureux avant qu'elle tût mariée, & l'étoit depuis deux ans, étoit encore dans in voisinage. Aux premieres visites que je lui sis renduës, je m'étois un peu réchauffé pour e: & je croi que mon seu se servoit tout-à-fait lumé, si je n'eusse cu rien autre chose à faii mais la guerre saisant dans mon cœur une

 N_{2}

MEMOIRES DU COMTE

diversion considerable, je n'eus pas le loisir de 1652. m'abandonner à l'amour. Cependant je lui rendois des services qui valoient bien les soins or dinaires des amans: car dans la ruine generale des peuples, ou par les troupes, ou par le substittances, je conservai ses Terres comme le miennes propres.

Les affaires de la Cour étoient alors dans une grande incertitude: cela se voit par les or dres que j'avois reçus depuis trois semaines tantôt de refaire le pont de la Charité, tantôt de cesser cet ouvrage, puis de le recommencer, & puis encore de le laisser-là; & enfind faire descendre les batteaux à Sancerre pour le passage du Roi; ce qui sut encore changé le lendemain.

Dans ce tems-là je fis faire revûë par le Com missaire Salligni à mon Regiment d'Infanterie dans lequel il se trouva trois cens cinquante foldats.

Huit jours après je reçus cette Lettre de Roi.

MOnsieur le Comte de Bussy Rabutin, Ayant été informé, que sur quelque des ordre arrivé dans le lieu de Dampierre en Nivernois pour raison du logement d'une des Compagnies de votre Regiment de Cavale, rie, vous avez fait arréter & détenez prisonniers plusieurs habitans dudit lieu, & avez fait mettre des gens en garnison dans la Maison appellée Maison-fort, appartenant au Sieur de Favieres, où ils sont divers dommages: & bien que je croïe que ledit Favie, res & lesdits habitans vous ont obligé d'en user ainsi, néanmoins comme il est à propos de

e traiter le plus doucement qu'il se peut les ientilshommes & les peuples se maintenant 1652 ans l'obéissance qu'ils me doivent; & que eux dudit Dampierre m'ayent fait instance vec ledit Favieres de leur faire rendte justie de la détention desdits habitans; j'ai estiné, que cette affaire ne pouvoit être mieux erminée que par l'entremise du Sieur de Pauau mon Lieutenant General en mon armée le Berri. C'est pourquoi je lui mande d'en rendre connoissance, & de la regler ainsi u'il verra être juste & à propos. Ce que 'ai bien voulu vous faire savoir par cette Lettre, & vous dire que vous avez à faire ntendre audit Sieur de Paluau ce qui s'est rassé audit lieu de Dampierre, & en celui le la Maison-fort: & que vous ayez à défeer à ce que ledit Sieur de Paluau reglera sur e sujet : & cependant à tirer dudit lieu de Maison-fort les gens que vous y avez mis. Et la presente n'étant pour autre fin, je prie Dieu qu'il vous ait, M. le Comte de Bussiv Rabutin, en sa sainte garde. Ecrit à Sens le 21. Avril 1652. Signet, LOUIS. Et plus bas, LF TELLIER.

Comme la plûpart des choses que Favieres oit exposées au Secretaire d'Etat étoient fausi, il n'eut garde de venir solliciter le jugement de cette affaire auprès du Comte de Paau, ne doutant pas qu'il ne sût encore châ, au lieu des satissactions qu'il avoit demanes à la Cour. Il se contenta de me faire rene la Lettre du Roi par le Lieutenant d'Infanrie que j'avois laissé avec dix hommes pour
rder son château, & je n'entendis plus parN 3

204 MEMOIRES DU COMTE

ler de lui que l'année d'après, comme jedini 1652, en fon lieu.

Dans ce tems-là je reçus cette Lettre de Comte de S. Geran Gouverneur du Bourbonnois.

A la Palisse ce 21. d'Avril 1652.

Monsieur,

Dans le soin que je prens de presser mes. " Compagnies de marcher pour joindre l'armée , qui sert auprès du Roi, mes Officiers m'ont , dit que les habitans de Chantenai, qui leur doivent leurs ustenciles du tems qu'ils ont en ce lieu pour leur garnison, font difficulté de , les leur payer, & qu'ils disent que vous les , appuyerez dans leur dessein. Je n'ai pas cru, Monsieur, que vous voulussiez soûtenir une , injustice, si pleine d'ingratitude comme cel-" le-là, principalement où il y va de l'intérêt , de ma Compagnie, dont je ne les ai soulager qu'à cette condition, & à la recommandation que vous m'avez faite en leur faveur. ", J'espére que vous considererez mes Officiers autant qu'eux, & que vous commanderez aux habitans du quartier qui est de votre département, de leur payer ce que le Roi leur ordonne pour l'ustencile. C'est la très-humble supplication que je vous fais, &devou-" loir donner quelques nouvelles à mes Offi-,, ciers du chemin qu'ils doivent prendre pour " joindre l'armée, depuis Saint Romain au-" près de Gien, où je les fais acheminer : ils " seront dans deux jours dans votre Gouvernement. Je vous demande la grace de les v " faire

faire traiter comme des troupes d'une perfonne qui est avec toute sorte de passion, 1652.

Monsieur,

Votre très-bumble, & très-obéissant serviteur, SAINT GERAN.

" J'oubliois, Monsieur, à vous faire mes remercimens des bontez que vous avez eues d'osfrir des chevaux à un Gentilhomme que j'envoyois en Cour; aussi je vous assure que personne ne recherchera jamais avec plus de soin les occasions de vous servir que moi.

Le même jour je reçus cette Lettre du Comde Paluau.

A Saint Amand ce 22. d'Avril 1652.

ONSLEUR.

Retant retourné en ce lieu pour achever le Siege de Monrond, & dissiper un secours qui se prepare par les gens mal intentionnez des Provinces de deça, Sa Majesté m'a donné les ordres pour me servir de vos troupes, lesquels je vous envoye, & vous supplie en mon particulier de m'envoyer votre Regiment d'Infanterie, & le faire marcher pour se rendre le 26. de ce mois à Serilli, où il aura ordre par moi, ou par un Marêchal de camp de ce qu'il aura à faire. Si-tôt que je serai un peu débarassé des ordres qu'il faut que je donne à Bourges & Moulins pour mon Siege, je

6 Memoires du Compe

ny vous demanderai une petite entrevûë, tant 1652., pour y parler des affaires du Roi, que pour ny avoir l'honneur de vous embrasser, & vous massire que je suis avec passion, &c.

Je fis réponse au Comte de Paluau, que quoi que le Roi ne m'ordonnât point de lui donner mon Regiment d'Infanterie, je ne laisserois pas de l'en assister autant qu'il me seroit possible, sans negliger la conservation de la Charité dont il connoissoit l'importance.

Je lendemain je reçus cette Lettre du Com-

te de Paluau.

A Saint Amand ce 23. d'Avril 1652.

Monsieur,

"Les Compagnies de M. de S. Geran allant "joindre l'armée du Roi, passent à la Cha-"rité; & parce que l'éloignement de ladite "armée est cause que leur route est trop courte, je vous prie de leur en donner une pour joindre l'armée par le chemin le plus "court & le plus sûr. Si vous donnez des logemens hors de votre Gouvernement, vos ordres étant utiles au service du Roi, joints avec la priere que je vous en fais par cette "Lettre, les feront passer avec toute sureté: "c'est tout ce que j'ai à vous dire, attendant "l'honneur de vous voir & de vous témoigner "que je suis, &c.

Deux jours après je reçus cette autre Lettre du Comte de Paluau. A Saint Amand ce 23 d'Avril 1652.

1652.

ONSIEUR.

" Sur l'avis que j'ai eu que les Compagnies de M. de S. Geran ont remarché vers le Bourbonnois, j'ai envoyé M. de Baradas à Serilli. & ordre à votre Regiment & aux autres troupes de s'y rendre, afin de charger toutes les troupes suspectes qui seront dans le pais, & ceux qui n'obéiront pas aux ordres du Roi. I'v aurois été moi-même sans que j'ai ici des affaires qui ne se peuvent remettre, & d'où dépendent toutes les affaires du Roi : c'est dont je vous donne avis comme à la personne du monde la mieux intentionnée, & à qui je suis avec autant de passion & d'estime, &c.

Sur le premier avis du Comte de Paluau vois fait marcher mon Regiment de Cavalerie Serilli; sur le second je le fis arrêter; & à troisième je lui fis continuer sa route. Cendant je recus cette Lettre du Secretaire Etat le Tellier.

A Melan ce 22. d'Avril 1652.

Dusieur.

" Je vous rends très-humbles graces de la confideration qu'il vous a plû avoir de la supplication que je vous avois faite en faveur de Clameci, & je vous assure que j'en conserverai toute la reconnoissance qui se doit. Je vous ai déja adressé la Depêche que vous desi-Nr

" rez

" rez pour donner rang à votre Regiment du 1652. " jour de votre ancienne Commission, laquel" le je ne fais point de doute que vous n'ayez à
" present reçue. Je ne puis vous envoyer les
" Commissions que vous me demandez, d'au" rant que Sa Majesté ne desire pas qu'il soit sait
de nouvelles levées: si cette resolution chanecte parlerai très-volontiers pour les faire accorder: cependant je demeure, &c.

Le lendemain je reçus cette Lettre du Che-

A Serilli ce 25. d'Avril 1652.

Monsieur,

" Je croiois trouver votre Cavalerie aux environs de Serilli où je m'étois avancé. le " marche aujourd'hui à Bourbon & ma Cava-, lerie auprès. Je vous dirai que mon opinion , est que vous n'avez pas reçu les ordres de M. de Paluau, & que quelque personne que je ne veux pas nommer les a retenus, puis qu'ils ne vous ont pas été rendus dans le tems que vous les pouviez recevoir: c'est pourquoi je vous prie de m'envoyer votre Cavalerie au-plûtôt, c'est-à-dire si les troupes de M. de Saint Geran n'ont point passé, n'en faisant plus la petite bouche, ayant ordre de les faire marcher, ou de les charger. , vous reglerez donc sur leur marche qui devroit être déja à vous ou à Nevers, au moins, ainsi que l'ordre du Roi le porte. ,, che que j'ai faite par deçà, les a fait passer , la riviere Dallier plus vîte qu'ils ne vou-, loient.

·loient. Je ne sai pas s'ils continueront leur route que je leur ai envoyé de la part du Roi, 1652. ainsi que le frere de M. de Pionsac en a été assurer M. de Paluau à Saint Amand à minuit, dont M. de Paluau a été surpris; & si ie vous pouvois écrire toutes choses, vous apprendriez d'étrange nature d'affaires de l'infidelité des gens qui sont fort surpris de me voir en état de les bien rosser, & vos troupes ne seront pas fâchées d'être de la partie. si tant est qu'il en soit besoin. Je vous dirai que M. de Massiac m'a fort surpris de cent discours, tant de la marche de son Regiment que des discours qu'il m'a tenus, & où il y a si peu de rapport des uns aux autres, que je ne sai que juger. Entre autres, il m'a dit que ion Regiment avoit passé la Loire, & je sai qu'il n'est pas loin d'ici: puis il m'a dit qu'il étoit auprès de Gien. Enfin pour conclusion, il ne m'a pû assurer où étoit son Regiment, quoi que je sache fort bien où il est: il y marchoit avec lui deux Compagnies Italiennes du Regiment de Ville, desquelles il s'est separé. Je sai très-certainement qu'il a été depuis douze ou quinze jours chez M. de S Geran & chez le Marquis de Château-Moran, & par plusieurs fois chez Madame la Comtesse de Charlus. Tout cela ne m'a pas plû: comme aussi d'avoir été à droit & à gauche sans suivre la route que je lui avois donnée. Il m'en est venu demander une pour faire retourner son Regiment, que je lui ai refusée; ne voulant point donner d'ordre à des troupes qui n'obéissent pas; je serai bienaise qu'elles ne s'approchent pas de moi. Je l'ai renvoyé à M. de Paluau, que je doute N 6 " qui

me on peut voir par ses Lettres. Je lui sis réponse.

A la Charité ce 26. d'Avril 1652.

MONSIEUR,

" J'ai reçu ordre du Roi d'envoyer mo " giment de Cavalerie à Saint Amand, « " fuite M. de Paluau m'a mandé de le " trouver à Serilli le 26. de ce mois: ainsi " l'aurez aujourd'hui, car je n'ai point de " velles des troupes de M. de S. Geran. " Je ne connois point M. de Massiac, s' " vient demander une route je la lui refu " pour les choses que vous me dites. Cepe " je suis, &c.

Le lendemain je reçus cette Lettre du te de Paluau.

A Rourge co of A Ameil The

DE BUSSY RABUTIN.

ir se mettre dans l'obéissance : je l'ai re-;, & ai pourtant donné ordre à M. de 1652. adas de faire suivre ses troupes jusques à

Ne sachant point la route qu'elles doint tenir pour joindre l'armée sortant de vo-Gouvernement, je vous ai écrit une Lettre un de ses Officiers, & vous prie de leurnner route comme Maréchal de camp de on Armée, approuvant par ladite Lettre que vous serez. Je vous prie de le faire plûtôt, afin qu'ils n'ayent point d'excupour ne pas marcher: je n'en aurai jamais s qu'il s'agira de votre service, étant avec siion, &c.

Je travaille fortement à la circonvallation,

e sera achevée dans trois jours.

eux jours après ayant eu avis que le Comtealuau étoit retourné à Saint Amand, je i trouver: nous primes ensemble toutes lesres dont nous nous avisames pour bien ser-: Roi, & je m'en revins à la Charité où je vai cette Lettre de Sa Majesté.

Monsieur le Comte de Bussy Rabutin, M'ayant été fait plainte, de ce qu'au un de déscrer aux ordres que je vous ai envez pour exempter Châtel-Cninon de l'asmblée de vos Regimens, vous avez sait arter prisonnier celui qui vous les a portez, avez sait menacer les habitans de ladite ille d'y faire loger dix Compagnies de voe Regiment d'Infanterie, s'ils ne compoient avec vous pour ce logement. Je n'ai l croire que vous ayez sait une telle vion l'accept.

302: Memoires du Comte

- ,, lence; & je vous écris cette Lettre pour vons 1672. 32 dire que si vous avez fait arrêter quelqu'un , pour ce sujet, vous ayez aussi-tôt que vous l'aurez reçuë, à le faire mettre en liberté, a à empêcher qu'il ne soit rien demandé aux habitans de ladite Ville sous pretexte de ce logement, desirant en consideration de ma Cousine la Princesse de Carignan, comme je vous l'ai déja fait savoir, qu'il n'y soit n envoyé aucunes troupes, si ce n'est par mes n ordres exprès. Et m'assurant que vous sais-, ferez à ce qui est en cela de ma volonté, je ne vous ferai la presente plus longue, que " pour prier Dieu qu'il vous ait, M. le Comte , de Bussy Rabutin, en sa sainte garde. Ecrit ,, à Saint Germain en Laye le 28. d'Avril 1662. "Signé, LOUIS. Et plus bas, LE TELLIER.

Avec cette Lettre je reçus celle-ci du Secretaire d'Etat le Tellier.

A Saint Germain en Laye ce 28. d'Avril 1652.

Monsieur,

"J'accompagne de ce mot la Lettre du Roi "que j'ai eu commandement de vous adresser, "seulement pour vous dire comme votre serviteur, qu'il vous importe de l'observer : car " encore que Sa Majesté n'ait pas ajoûté foi aux " plaintes qui lui ont été faites par les habitans " de Châtel-Chinon, neanmoins Sa Majesté " desirant les soulager en consideration de Ma-" dame la Princesse de Carignan; elle veut que ladite Ville soit exempte de l'assemblée, garnison, & passage de vos Regimens, & des 1652. autres qui se pourront rencontrer dans la Province, si ce n'est qu'il y aura ordre exprès & particulier de Sa Majesté pour cet esset. Je suis toujours, &c.

Cette Depêche me donna du chagrin, & dans et esprit je sis cette réponse au Secretaire d'Eet le Tellier.

A la Charité ce premier de Mai 1652... Onsieur,

Quoi que le Roi me fasse l'honneur de m'écrire qu'il n'a pû croire tout ce qu'on a dit
de moi à Sa Majesté, & que vous preniez la
peine de m'en assurer, je ne laisse pas de connoître que cela a fait impression dans son esprit; c'est ce qui m'oblige à vous supplier de
demander en grace au Roi de se faire éclaircir de la verité. Tout ce qui se trouvera, c'est
que je sis arrêter un habitant de Châtel-Chinon, qui en me rendant la Lettre de Sa Majesté, crût avoir droit de me dire des insolences; mais je le relâchai deux heures après:
du reste il n'y a pas un mot de vrai.

"Je vous avoue, Monsseur, qu'il est bien ru-

de à des gens qui servent avec autant de zèle que moi, & je puis dire avec autant d'utilité, de se voir calomnier tous les jours sans qu'il en soit autre chose.

" Je ne vous parle pas ainsi seulement pour " l'affaire de Châtel-Chinon, mais encore pour " une Lettre du Roi que je reçus il y a huit " jours. ", jours, par laquelle fans m'entendre & furle 1652. ", fimple exposé des gens que j'ai châtiez, Sa ", Majesté semble condamner ma conduite, en ", m'ordonnant de rendre au Sieur de Favieres sa ", maison dont il s'est servi pour retirer ceux qui ", avoient chargé une Compagnie de mon Re-", giment de Cavalerie.

" S'il est politique, Monsieur, de laisser la " porte ouverte à la calomnie pour savoir tout, " il est dangereux que cela ne rebute les gens de " service qui sont dans de grandes Charges, " quand ils voient que toutes leurs bonnes ac-" tions ne leur peuvent attirer une entiere con-" fiance de leur Maître.

" Je vous ouvre mon cœur, Monsieur, qui " est un peu ulceré, & je le fais librement, parce " que je sai que vous êtes tout plein de raison " & que vous avez la bonté de compatir à la " douleur de, &c.

Le 2. de Mai 1652, je reçus cette Lettre de : le Tellier Secretaire d'Etat.

A Saint Germain ce 29. d'Avril 1652. MONSIEUR,

" C'est pour vous faire savoir que le Mar-" quis de Levi est parti de Paris depuis peu de " jours avec douze mille écus, pour se rendre " vers la Charité, où il les doit distribuer à des " personnes qui ont entrepris de faire des levées " pour le secours de Monrond, entre lesquel-" les on nomme Messieurs de Colligni & de la " Motte-Saint-Jean. On croit bien que cela ne " se fera pas sans que vous en soyez averti, mais " on on a estimé ne devoir pas disterer à vous en donner la nouvelle. Le Roi desirant que vous 1672.

vous employiez à empêcher ces levées par les moyens que vous aviserez, soit en faisant publier dans l'étenduë de votre Charge une désense très-expresse aux habitans des lieux de les recevoir, soit en les chargeant à mesure qu'il y en aura sur pied: de quoi Sa Majesté, se repose sur votre vigilance & sur votre zèle, pour son service. Je suis toûjours, &c.

Quoi que je n'eusse point d'ordre du Roi pour a levée de plus de dix Compagnies d'Infantcie, neanmoins sachant le beson qu'en avoit e Comte de Paluau pour le Siege après l'ouerture de la tranchée, & moi pour la consertation de la Charicé, j'en sis autant que j'en rus necessaire pour le service du Roi, ne douant pas qu'après avoir réussi, tout ce que j'ausis fait ne sût approuvé.

Le 7. de Mai, je reçus cette Lettre du preuer Commis de le Tellier Secretaire d'Etat, ui étoit un homme de mérite.

M QuSIEUR,

nyant été prié par des personnes que j'honore beaucoup de vous demander l'exemption de logement des gens de guerre, de la
petite Ville ou Bourg de Tannai, quidepuis
quelque tems en jouit du côté du Roi par leur
crédit; je vous supplie très-humblement,
Monsieur, de leur vouloir conserver cette saveur à laquelle je prendrai part en mon particulier; & après cela je vous demanderai toûniours

Memotres du Comte , jours instamment l'honneur de votre bien-1672., veillance, comme étant avec passion,

Monsieur,

Votre très-bumble, & très-obeifan Serviteur.

L LE ROL

Le même jour 7. de Mai je reçus du Comte de Paluau cette réponse à une Lettre queje venois de lui écrire.

A Serilli le 6. de Mai 1652.

Onsieur,

" l'avois déja avis du retour de Colligni, & , je vous apprends celui du Marquis de Levi: , il ne faut point douter que ce ne soit pour ten-" ter quelque secours à Monrond. On m'a dit " aussi que les Compagnies de M. de S. Geran, " se devoient débander comme elles font, afin qu'ils se pussent servir des hommes pour leur " deflein.

" Cela m'oblige de marcher droit à eux avec " ma Cavalerie: je coucherai ce soir à Souvi-" gni, & j'espere de passer demain à quatre " lieuës au-delà de Moulins. Si je puis savoir ,, où les Sieurs de Colligni & de Levi sont, je " les attaquerai, & je les affiegerai s'ils se met-, tent dans quelque place, & ferai si bien ex-" pliquer M. de S. Geran, qu'il faudra qu'il se " declare. Si j'avois crû vos Regimens en état, ,, je vous aurois plûtôt prié d'être de la partie, mais comme je m'approche de vous, & que ,, je : >> marcher vos deux Regimens en diligence pour >> me venir joindre, c'est-à-dire, en cas que

was Regimens soient en état: vous en userez

n comme vous jugerez à propos, je vous dis

, mon dessein & le côté de ma marche.

" Les Cavaliers de M. de S. Geran étant des " deserteurs, & par consequent inutiles au ser-" vice du Roi, je croi qu'ils seroient bons à " remonter des gens de votre Regiment pour le », bien servir, mais cela depend entierement de

, vous.

3, Il n'est pas besoin que vous écriviez à la 3, Cour pour faire mettre vos Regimens de Ca-3, valerie & Infanterie sur l'état de l'armée que 3 j'ai l'honneur de commander, puisque j'ai 30 ordre de les prendre tous deux lorsqu'ils seront en état de servir.

Faites-moi l'honneur de croire que je suis.

" de toute la passion de mon cœur, &c.

Je marchai aussi-tôt à lui avec mes troupes, ayant laissé seulement cent cinquante hommes de pied dans la Charité avec Beauvoir. Veritablement je reçus cette Lettre du Comte de Paluau dans ma marche.

A Moulins ce 8. de Mai 1652a

MONSIEUR,

" J'ai appris en ce lieu que ma marche a fait " separer les assemblées. M. de S. Geran m'est " venu voir en cette Ville, & m'a donné toutes les assurances que l'on peut desirer d'une " per-

, personne de qualité. Je marche pour aller à 1652., Colligni, & comme je crois avoir affez de ,, troupes, vous pourrez encore laisser vos Re-, gimens dans vos quartiers, afin qu'ils puissent " être en bon état. Je vous prie de croire que

" je suis avec passion. &c.

Ie m'en revins à la Charité avec mon Infat terie, & je renvoyai mon Regiment de Cavalerie dans ses quartiers.

. Huit ou dix jours après je reçus cette Let

tre du Comte de Paluau.

A Saint Amand ce 16. de Mai 1652. Monsieur,

"Deux Officiers, ou soi disans, de votre Re-,, giment sont venus à Suri en Vaux, & à Bué , près Sancerre, avec un ordre, signé Bussy ,, Rabutin, que je suis assuré qu'ils ont contre " fait, qui portoit un logement de fix jours: ,, comme votre serviteur, je vous prie de les , faire arrêter s'ils sont de vos Regimens, tant " pour l'imprudence qu'ils ont eû de contrefaire ,, votre seing, que pour s'être servi de votre nom " pour friponner dans le Berri; je vous pro-, mets que ceux qui se serviront du mien pour " vous déplaire, n'auront point un plus cruel , ennemi que moi, qui suis, &c.

" J'ai reçu des ordres de la Cour pour Mon-, rond qui me donnent de la joye. Je ferai ou-, vrir la tranchée dans la fin du mois, je vous

" prie que vos Regimens soient en état dans ce

.. tems-là.

A la Charité ce 17. de Mai 1652. Monsieur,

" Si après avoir arrêté mes deux Officiers. ou soi disans, vous me les eussiez envoyez, ou si vous me les aviez si bien dépeints, que », je n'eusse pu manquer de les connoître, je les », aurois rudement châtiez; mais je ne sai à » qui me prendre, & vous croyez bien que par », la raison que tous vilains cas sont reniables. , les coupables ne viendront pas se découvrir: 3, tout ce que je puis donc faire, c'est de decla-, rer hautement devant tous les Officiers de , mes troupes, que si pareille chose leur arrivoit jamais, & que je vinsse à les connoître, , j'en ferois un rigoureux exemple, parce que " je ne veux point soussrir de fripons auprès de , moi, & particulierement quandils manquent ,, au respect qu'ils vous doivent.

" Je me réjouis que vous soyez bien-tht en , état de presser Monrond: mes Regimens " sont à present tout prêts à y servir, & il y a , long-tems que vous auriez celui de Cavalerie ,, fi vous aviez voulu l'avoir; comptez donc la-" dessus, & sur ce que je suis plus qu'i omnie

., du monde, &c.

Trois jours après je reçus cette Lettre du Roi.

" Monsieur le Comte de Bossy Rabentin, M'ayant été fait plainte de la part de " plusieurs Communautez de Nivernois, de co

-, que vous y faites lever des contribution 1652., vos mandemens pour la subsistance de " de guerre qui sont dans ledit païs; & v " être informé des raisons pour lesquelle " ordonnez lesdites contributions, & d " voir que vous en avez, j'ai bien voul " faire cette Lettre pour vous dire que n , tention est que vous ayez à m'en , compte; & cependant que vous fassie " la levée desdites contributions, jusq , qu'en ayant été plus particulierement mé, vous en receviez mes ordres. Et " je prie Dieu qu'il vous ait, M. le Co " Bully Rabutin, en sa sainte garde. I " Saint Germain en Laye le 16. de Mai " Signé, LOUIS.

Et plus bas, LE TELI

Cette Lettre me donna le chagrin qu avoir un homme à qui on fait des reproc lieu des louianges qu'il mérite: car bien Roi mit les plaintes fous le nom des pe il me paroissoit qu'il étoit un peu persuadé les étoient justes, & le soupçon seuleme sembloit injurieux pour moi. J'écrivis dor au Secretaire d'Etat le Tellier.

A la Charité ce 20. de Mai 1652. M_{ONSIEUR},

" Pour répondre à la Lettre du Roi, " quelle Sa Majesté me demande les raiso " j'ai cûës de faire des levées d'argent e " vernois, je vous dirai que je n'en ai po " d'autres que celles de la necessité & de rêt du service du Roi, & je suis assuré, Monis sieur, que si la quantité des grandes affaires 1652.

que vous avez vous permettoit de vous souveinir de tout ce que Sa Majesté m'a fait l'honineur de m'écrire, personne ne pourroit mieux
in que vous l'instruire de mes raisons, c'est-àis dire, lui representer les bons services que je
is lui ai rendus; mais parce que vous avez pû
in oublier ces détails, je m'en vais vous rendre
in un compte exact de ma conduite depuis le
commencement de cette année.

" Vous favez. Monsieur, que le 12. de Fevrier, le Roi me donna ordre de lever un " Regiment de Cavalerie sans specifier le nom-, bre des Compagnies, & le 6. de Mars ensuite " ordre de lever un Regiment de dix Compa-

, gnies d'Infanterie.

", Pour la levée de la Cavalerie, vous savez ", que je n'eûs que huit lieux d'assemblée, &

,, deux pour la levée de l'Infanterie.

" Veritablement comme cela ne suffisoit pas, le Roi me laissa la liberté d'en prendre dans le Nivernois autant que je le jugerois à propos, & vous-même, Monsieur, en me demandant l'exemption de Clameci dans votre, Lettre du 2. d'Avril dernier, vous me mandez que c'est parce que vous savez que Sa, Majesté m'a donné le pouvoir d'assembler mes, Regimens en tels lieux que je voudrois.

"Aussi-tôt que mon Regiment de Cavalerie "fut prêt à servir, je le voulus envoyer à Mon-"rond, suivant l'ordre que j'en reçus du Roi, "mais M. de Paluau resusant de le recevoir, "jusqu'à ce qu'il en eût affaire, comme je le "puis faire voir par ses Lettres; je sus contraint "de le garder dans les villages du Nivernois. "Pour ". Pour celui d'Infanterie, j'eûs ordre

" Le Roi ayant traité avec M. de M ", de l'Arsenal de Decise, j'y avois pri " mousquets & cent piques. M. le C

", mousquets & cent piques. M. le C ", m'ayant demandé pressamment tout ", j'avois d'armes pour donner au pass

"Gien à la plus grande part de l'Infante, "étoit desarmée: j'envoyai à Son En

" non seulement ce que j'avois pris à I " mais encore cent mousquets que j'avoi

tez des bourgeois de la Charité.

" Les ordres pour le premier mois de " fistance de mon Regiment d'Infanterie " nant point de la Cour, je le levai sur " tion de la Charité en promettant aux

,, ses de leur faire tenir compte sur leur les de tout ce qu'ils avanceroient.

,, Ce premier mois se monte à cinq mil

" Pour le second j'eûs un billet de l'E " sur l'Election de la Charité de la somm " mille tant de livres.

" Les remises & les longueurs de la " sont cause que j'avance presentement

,, fiéme de mes deniers.
,, Vous verrez, Monsieur, à quoi se

", la dépense que j'ai faite, en voyant l' ", de mon Regiment dans la Charité, & ", vûes faites & fignées de tems en tems ", micrement par les habitans de ladite

" & puis par le Sieur de Salligni Comn

, à la conduite de mes troupes.

" Toutes les Lettres que M. le Ca " m'écrit sont pleines de recommandatie » prendre & de bien garder la Charité, », he rien oublier pour mettre mes troupes en bon état, & d'affister M. de Paluau en tout 1652. ce qui me sera possible. Cela ne se fait pas

n lans argent.

, Dans toutes les Lettres que le Roi m'a fait , l'honneur de m'écrire, vous savez, Mon-, fieur, qu'il y a toujours quelque chose du soin , que je dois prendre de conserver la Charité; , & vous pouvez savoir de M. le Surinten-, dant, si hormis le Billet de deux mille écus, , il m'a fait toucher quelque argent, quelques

, follicitations que je lui aye fait faire.

,. De sorte que pour obeir au Roi, & pour l'interêt du service de Sa Majesté, je me suis servi de tout ce que j'ai jugé necessaire; & sachant bien que pour sauver une place à son Maître, où les soldats se voudroient rendre saute de payement, il netrouveroit pas mauvais que l'on sisse de la fausse monnoye pour les contenter; je n'ai pas balancé à lever les Tailles pour conserver une Province, & je n'ai pas douté un moment qu'en justifiant du bon emploi des deniers levez, comme je puis faire, on n'approuvât tout ce que j'aurois sait.

" Je ne pense pas, Monsieur, que pour cent " mille écus de plus, le Roi voulût avoir perdu " la Charité & levé le Siege de Monrond; & " pour moins de dix mille, je lui ai sauvé jus-" qu'ici l'un & l'autre. M. de Paluau demeurera d'accord de ce que je dis, & je ne prétends pas en le disant rien diminuer de sa " gloire.

" Je vous envoye, Monsieur, un état de " tout ce que j'ai levé dans le Nivernois pour la " levée de mes deux Regimens; & vous juge-Tome I. O ,, rez 70 rez après cela si on peut mieux servir 1652. 71 que j'ai fait, & mieux ménager l'arg 10 peuples: cependant ils se plaignent d 10 mais je ne m'en étonne pas, & je s 11 n'est pas possible d'avoir leur argent 12 amitié tout ensemble.

manitié tout ensemble.

"Au reste, Monsieur, j'ai levé six (
"gnies d'Infanterie plus que je n'ai et
"d'en faire, mais quand Sa Majesté si
"besoin qu'en a M. de Paluau, auqu
"vais envoyer douze pour l'ouvertur,
tranchée, & qu'elle fera reslexion
"qu'il m'en faut pour garder la Char
"ne doute pas qu'elle ne trouve bon ces
sait, & qu'elle ne connoisse bien que je
"en cela autre vûë que de la bien serv
vous supplie de le lui bien faire en
"Ensintout ce qu'a donné le Nivernois si
te à trente & un mille trois cens quatre
si livres.

" Si on a levé dix pistolles sur mes ordr que ce que portent les états que je vo voye, Monsieur, je consens qu'on r mon procès comme à un concussio Mais aussi vous m'avosièrez que si on que la conjoncture dans laquelle j'ais Compagnies de Cavalerie, & seize C gmes d'Infanterie pour neus mille éc j'ai tirez d'une des Provinces de Fra moins affectionnée au service du Roi, conservant à Sa Majesté, on me donner ques louanges.

BUSSY RABI

Comme je cachetois ce paquet, je reçu Lettre du Comte de Paluau.

A Saint Amand ce 19. de Mai 1652. ONSIEUR,

1652.

" Lorsque j'ai reçu votre Lettre, j'étois en , peine de savoir de vos nouvelles, & j'allois y vous prier de faire marcher votre Regiment " d'Infanterie par Nevers, afin de servir d'es-" corte à mon canon, à qui j'envoye demain " ordre de s'embarquer pour venir au Veurdre, " où je l'enverrai prendre pour le conduire ici , par charroi: & parce qu'il faut escorte audit n canon, votre Regiment étant tout porté fera " ce service-là dans sa marche. J'enverrai or-. dre au Sieur de Sasilli de vous avertir assez à " tems pour que votre Regiment puisse être à , lui avant que son embarquement soit fait. ,, Je croi qu'il suffira d'embarquer cinquante , mousquetaires qui suivent les pieces sur la riviere, & faudra faire marcher le corps du Regiment le long de l'Allier, pour qu'il soit , toûjours auprès du canon. Lorsqu'il sera ar-, rivé au Veurdre, ou au lieu où il se pourra " debarquer plus commodément, j'irai moi-" même ordonner de sa marche & de celle de

" Pour celui de Cavalerie vous le retiendrez, " encore quelques jours, parce qu'outre que je " n'en ai pas encore affaire, il seroit très-mal " ici. Je me suis donné l'honneur de vous écri-" re de quelques gens qui se disent de vos trou-" pes qui ont tenté de tirer de l'argent du Berri " avec de faux ordres, signez Bussy. Comme " je vous ai mandé les noms qu'ils prennent, je

" ne vous en parle plus.

" votre Regiment.

•

.. Je

" Je vous rends graces très-humbles du fois

1672. " que vous prenez de nous faire retirer les fonds

que le Roi a ordonnez pour le Siege. Je croi

que Saint Pierre le Moutlier fera son devoir

puisqu'il vous l'a promis. Je vous prie de sa
voir si Nevers se disposé à nous payer des huit

mille livres à quoi il est taxé. Je leur en si

écrit deux rois; ce serois avec tous les regres

du monde si j'étois obligé d'envoyer des trou-

,, pes autour de la Ville: car outre que je suis, ravi de faire plaisir, je hais naturellement à praire le mal, mais pour prendre Mourond, on ne doit pas manquer à prendre ce que le

Roi ordonne.

" La Charité est aussi taxée à deux mille li" vres: puisque vous voulez bien prendre la
" peine de solliciter pour ces petites taxes, je
" vous supplie de les presser, & de croire que
" toute ma vie je serai avec passion, &c.

Je lui fis auffi-tôt cette réponse.

A la Charité ce 20. de Mai 1652.

Monsieur,

" Je vous ai promis mon Regiment d'Infanterie, je ne manquerai pas de vous l'envoyer à jour nommé, quoi que je n'en aye point d'ordre du Roi, mais je connois qu'il y va rvice de Sa Majeité & de votre interêt alier; c'est assez pour me faire hasarntes choses. Je vous supp lie seulement ravoyer un ordre pour cela, qui me vir en cas qu'on le trouv at mauvais à

317

"Si vous m'aviez mandé les noms des Offi"ciers qui se sont servi de mon nom pour pico 1652.
"rer dans le Berri, je les aurois fait châtier ri"goureusement, mais vous ne l'avez pas fait,
"& cela est demeuré impuni. Je vous supplie
"de me nommer ces fripons, & de me croi"re, &c.

L'attirail du canon n'étant pas encore prêt, mon Regiment d'Infanterie ne sortit pas de la Charité jusqu'au dernier de Mai, & le 29. je reçus cette Lettre du Comte de Paluau, & l'ordre en même tems.

A Saint Amand ce 28. de Mai 1652.

Monsieur,

J'envoye un ordre à votre Regiment d'Infanterie de marcher, tant pour le besoin que
j'en ai pour les attaques qui sont commencées, que pour con duire surement mon canon
fur la riviere & par les chemins, ayant avis
que l'on a dessein sur lui, croyant qu'il marchera sans escorte. Je vous prie de le faire
partir sans aucun retardement, étant de la
derniere importance de presser ce qui est
commencé, tant par le canon que par les
troupes. Vous enverrez, s'il vous plast, cinquante sussiliers par avance à Nevers au jour
que vous dira le Sieur Ferrant, & serez marcher le corps dudit Regiment conformément
h a son ordre.

"La Cour me mande que je prendrai six milliers de poudre à la Charité. Je vous prie de "prendre la peine de les faire conduire à Ne-

O 3 , vers,

" ples la justice qu'ils me demandent, " j'ai differée pour l'amour de vous.

Aussi-tôt cette Lettre reçuë, je nomt douze Compagnies que je voulois enve Monrond, & je m'en allai devant à Nev attendre, pour mettre ordre à toutes chose

Bien que je ne crusse pas qu'il y eût de faite pour s'opposer à la marche du canor ayant reçu aucuns avis; je ne laissai pas cloir marcher moi-même avec mon Re d'Infanterie jusqu'au Veurdre: & envoyar binelli à la Cour pour les affaires de la I ce, je mandai au Cardinal que je con moi-même le canon au Comte de Palus

J'arrivai au Veurdre le 4. de Juin, & reçus ce Billet du Comte de Paluau.

A Chantenai ce 5. de Jnin 1652.

Monsieur,

Le 6, de Juin le Conne de Fallant etent au rivé au Veurdre, se lui ils voir en esta lle les 1852 douze Compagnies de mon Regiment d'Intinte- ne que je lui donnois pour ion Sieges il les trouva belles & bien armées, & de nombre de trois cens trente-neuf foldats.

Après cette revue faite, de une grande conference du Comte de Paluau de ce moi fur les affaires presentes, nous nous separatmes le p. de Juin, lui pour Saint Amand, de moi pour Nevers,

où je trouvai cette Lettre-du Roi.

A Onsseur de Bussiv Rabutia, Je vous envoye des Lettres que l'ecris aux Bailn lifs de mon Rovaume, ann que vous fassiez "rendre à ceux qui se trouvent dans l'étenduë " de votre Charge, celles qui s'adressent à " eux. Mon intention étant de faire l'ouvern ture des Etats Generaux à Tours le premier , jour du mois de Novembre prochain; je de-, sire qu'ils fassent avertir les Députez de leur Ressort qui ont été nommez, de s'y rendre ,, en ce tems-là. Cependant ayant été averti , que quelques Gentilshommes, suscitez se-, crettement par ceux qui ont pris les armes , contre moi, & qui sont auteurs des troubles , presens, sous pretexte de me demander la , paix que je desire plus sincerement qu'eux. & , la convocation desdits Etats Generaux que ,, j'ai déja ordonnée, ont fait des attemblées n particulieres sans permission ni intervention " des Magistrats, où contre les formes & les " loix de mon Royaume, ils ont nommé des " Députez, pour se trouver dans d'autres as-" semblées plus grandes, qu'ils pretendent de , tenir de leur autorité privée toutes les fois que "bon 320

-, bon leur semblera; ayant pour cet effetdon-1652., né tout pouvoir à leursdits. Députez, & fait , élection de Receveurs pour lever des deniers, , & fournir aux frais desdites assemblées & à tous les voyages qu'ils voudront faire. J'en-, tens que vous employiez l'autorité de votre 22. Charge pour arrêter le cours de cette entre-, prise, qui est directement contraire aux Oran donnances de mon Royaume & au bien de mon service, & capable de produire de très-" grands inconveniens. Je suis assuré que la , plûpart de ceux qu'on a taché d'y faire con-" sentir, n'ont pas crû que la chose fût de si dangereuse conséquence, & ont été surpris par les artifices des mal-intentionnez, & par les assurances qu'on leur a données que jene , la desaprouverois pas : sans cela il n'est pas " croyable que le corps de ma Noblesse que j'ai " toûjours cherement aimé, & qui a plus d'in-" terêt qu'aucun autre, pour diverses raisons. " à l'observation de l'ancien ordre établi dans , cet Etat, & à la conservation de mon auto-, rité, de laquelle dépend celle de ses privile-" ges, eût voulu permettre qu'on l'eût engagé , dans une entreprise qui pouvoit avoir des sui-, tes si préjudiciables. L'attendrai votre répon-" se à cette Lettre, pour savoir l'ordre que yous y aurez apporté dans l'étendue de votre Charge: & si la connoissance que vous aurez , donnée de mon intention ne produisoit pas l'effet que j'en dois esperer, il seroit neces-" saire de saire proceder par les Magistrats " contre les auteurs de semblables.monopoles " selon la rigueur des Ordonnances. , dant je prierai Dieu qu'il vous ait, M. le "Comte de Bussy Rabutin, en sa sainte garde. " Ecrit

DE BUSSY RABUTIN.

327

,, Ecrit à Melun le 4. de Juin 1652. Signé,

1652.

Et plus bas, PHELIPPEAUX.

Avec cette Lettre j'en reçus une en conformité du Secretaire d'Etat la Vrilliere, & aussitôt je sis cette réponse au Roi.

SIRE,

" Pour répondre à la Lettre de Votre Mas, jesté du 4. de ce mois, par laquelle elle me », fait l'honneur de me mander son intention sur 2) l'ouverture des Etats Generaux à Tours au premier de Novembre prochain, & 1ur l'afn semblée de quelques Gentilshommes, suscitez par les auteurs des troubles presens, sous n prétexte de demander la paix à Votre Man jesté: Je lui dirai, " Que lorsque je suis arrivé à la fin de 1651. " en cette Province, j'y aitrouvé presque tout ,, le monde fort mal-intentionné. Votre Majesté sait que pour empêcher la corruption " générale, j'ai été contraint de lui faire plain-", te de quelques particuliers qu'elle a châtiez par des exils, & soit que cet exemple & , la feverité que j'ai témoignée avoir pour les ,, coupables, soit que le respect que la Nobles-, sedoit avoir pour Votre Majesté, l'ait retenu ,, dans son devoir; je n'ai pas su qu'aucun , Gentilhomme du Nivernois y ait manqué: s' arrivoit autrement, je puis assurer Vo-,, tre Majeste que j'y mettrois d'abord si bon or-,, dre que cela n'auroit pas de suite, & en même tems j'en donnerois avis à Votre Majesté, 0....

MEMOTRES DU COMTE -,, à laquelle je proteste que personne n'a ta 1652, d'envie de plaire que,

Sire,

Son très-bumble, très-obeissant très-fidelle sujet & serviten BUSSY RABUTI

A Nevers ce 8. de Juin 1652.

Huit jours après je reçus à la Charité ce Lettre du Comte de Paluau.

A Saint Amand ce 15. de Juin 1652. Monsieur,

, Comme l'on ne se souvient jamais dete , lorsque l'on a beaucoup d'affaires , i'oubl , à vous prier comme je fais par ces lignes, , m'envoyer en diligence & par homme c , près, les outils à mineur que Sasilli m'a ma , dé qu'il avoit fait faire à Nevers : s'ils ne so ,, payez je vous supplie de les payer, & je vo , ferai rembourser, car à mon avis j'en au " bien-tôt besoin.. "Je vous prie encore de me mander si on ra , commode la poudre, combien il y en a,

, qu'elle coûte à racommoder, & quand je ", pourrai envoyer querir, vous suppliant au " de croire que je suis, &c.

" Je ne vous écris plus de l'affaire de Never , croyant à present que tout est payé, apr quoi je remanderai mes troupes.

C'est que voyant que Nevers negligeoit asse

de satisfaire aux huit mille livres qu'elle devoit donner au Comte de Paluau, je lui avois man-1652. dé d'envoyer de sa Cavalerie aux environs de la Ville pour la presser de payer, & en même tems je lui avois envoyé cinq Compagnies de mon Regiment de Cavalerie, & j'en avois gardé trois dans le Nivernois.

J'avois fait alors une Compagnie nouvelle d'Infanterie depuis que j'avois écrit au Secretaire d'Etat le Tellier, que j'en avois seize sur

pied.

Le 16. de Juin je fis faire revuë aux Compagnies que j'avois gardées dans la Charité, & le lendemain de cette revuë je reçus cette Lettre du Comte de Paluau.

A Saint Amand ce 17. de Juin 1652. MONSIEUR,

"J'ai eu ordre d'envoyer quelque Cavalerie " à l'armée, ce que je ferai en peu de tems : je " ne leur en saurois envoyer tant qu'ils m'en " demandent. Je ferai mon possible pour me " conserver votre Regiment: si je ne suis pas " pressé par un second ordre, j'espere le pou-» voir conserver.

" Je vous supplie de presser la marche des outils à mineur que je vous ai demandez par une precedente Lettre. Je vous prie s'ils ne sont pas payez de les faire payer. Les Commisfaires & les Mineurs sont arrivez à Bourges; je les ai mandez, j'ai fait toutes mes batteries, elles tireront après demain Dieu aidant.

" Si Mefficurs de Nevers ont fatisfait aux vo-

MEMBURES DE COMT.

White du Lo. a vois prie de 1

Nom instrumes. Lui insure. Co

t, te 3 mili-ibi cette répule.

Dia Courité ce 18. de Jan 16

WINSIEUR,

monde de garder mon Regiment rie auprès de vous, & je puis dire vous ferez le service du Roi; car vous levé comme it est, à un Siege regle vôtre, où il n'aura d'autres fatig gardes ordinaires; qu'à l'armée du a l'armée des ennemis en presence, Je vous envoye les outils à min commodez, je vous renverrai vous dans deux jours, car les Magistrats m'ont donné leur parole que votr; roit prêt dans ce tems-là

"Je suis forcaise de ce que vos Ce "d'Artillerie & vos Mineurs son vous aller, faire grand bruit l'un d "J'espere aller voir votre tranche que je pourrai quitter les affaires "deçà, & de vous dire des particu "place que vous attaquez, que "bien, comme vous savez, & q "fort vous servir. Cependant je s "mon cœur, &c.

Je reçus alors deux Lettres du Jour faire sortir de ses quartiers, & Monrond la Compagnie du Baron de S. Andeux, & l'autre pour sortir la garnison que j'avois mise dans les Châteaux de Rosemont & de la Ferté-Chauderon.

On ne sauroit avoir trop de respect pour les. ordres du Roi; cepe idant il y faut apporter du discernement: car quelquefois il est fort indifferent que l'on fasse ce que Sa Majesté ordonne. Elle accorde souvent des graces par consideration dont elle n'est pas fachée qu'on ne jouisse point, & particulierement quand il s'agit de choses qu'un Gouverneur ou un Lieutenant de Roi de Province peut mieux connoître que Sa Majesté. Comme par exemple, en ces rencontresci, des gens interessez vont demander au Secretaire d'Etat un délogement de troupes, lui disant que tout le monde crie, & que cela est capable dans une guerre civile de porter les peuples à la revolte. Le Ministre qui est habile. accorde ce délogement pour laisser toujours lieu d'esperer aux gens qui se plaignent; & cependant il s'en rapporte bien à ce qu'en fera le Lieutenant de Roi, qui a ses raisons de son côté, qui voit les choses de plus près, & qui doit mieux aimer bien servir Sa Majesté, en jui desobeissant quelquesois, que de gâter ses affaires par une obeissance inconsiderée. Voilà comment j'en usai alors. Je ne sis point de réponse au Secretaire d'Etat le Tellier, je changeai seulement de quartier la Compagnie de S. Andeux. mais je ne l'envoyai pas à l'armée, non plus que celle de du Saux & celle de Rigni, parce que i'en pouvois avoir besoin dans une Province, où ie ne faisois obeir le Roi que quand j'étois en ctat de me faire craindre; & parce que ne doutant pas qu'il n'y cât à la Cour des gens dans l'interêt des Princes, qui fans se décli 1652: meuroient que pour donner des avis, a vir leur parti aux occasions, je pouvoi ner qu'ils eutient été bien-aises de n troupes pour pouvoir faire impunés ques entreprises contre le service du

J'avois déja sorti les vingt homme teaux de Rosemont & de la Ferté-Cl y avoit long tems, & cela faisoit bie c'étoient des gens mal intentionnez j vice qui faisoient des plaintes de mo taire d'Etat le Tellier, puisqu'ils lui c faussetz pour décrier ma conduite, croire qu'elle étoit capable de porter aux extrémitez.

Pour la Charité, je ne changeai ri avoit que cent hommes, comme le R donnoit, mais il ne les vouloit qu'en pagnie, & ils étoient en cinq; c'éi Officiers davantage que j'entretenoi eussent bien gagné leur dépense si j'e taqué dans cette place.

Je ne fis pourtant point de réponse taire d'Etat le Tellier, & huit jours s

çus cette Lettre de Corbinelli.

A Melun ce 25 de Juin 1652. MONSIEUR,

" Jamais homme n'a été siembarra " le suis, il est presque impossible " Son Eminence pour lui parler d'ass " quand il écoute, il ne resout rien; " que je sollicite M. le Tellier de t " affaires que j'avois à dire à M. le (

"dire.

" cependant il n'a encore rien fait, & n'a point " parlé de la garnison de la Charité au Con-1652. " seil.

" Je vous ai déja mandé en quel état M. de Voumas avoit réduit votre affaire des vingt " Compagnies du Regiment d'Infanterie; plus " j'en parle & moins je trouve de disposition. ,, quoique le bon M. le Roi m'ait promis affis-, tance, & que M. le Tellier hier au soir me , fit esperer quelque chose. Mais voici où git " la difficulté; c'est que vous demandez le rem-" boursement de la subsistance du mois de Juin. , & elle monteroit à plus haute somme pour " vingt Compagnies que pour dix, à cause des Officiers, quoiqu'il y ait eu quatre cens hommes. Je n'ai aucune esperance de ce remboursement; si l'on en parle au Conseil, je , crains fort que leur misere ne les obligé de vous refuser, du moins trainerai-je longtems: car ils mettent toutes choses au filet dans l'attente de la declaration de Paris, parce qu'ils veulent faire un changement notable, soit que Paris se declare pour le Roi. soit qu'il veuille la guerre : l'on s'assemble aujourd'hui au Parlement. Le gros Bour-, geois demande absolument la paix, & la ca-,, naille séduite par M. de Beaufort, crie, Point , de Mazarin. C'est pourquoi l'on ne partira " point d'ici que Vendredi. L'armée du Maréchal de la Ferté campe ce soir à Provins. & " delà va droit à Lagui, pour ensuite joindre , notre armée: celle-là est de trois mille hom-" mes, & celle-ci de huit ou environ. Son Eminence s'attend qu'on lui enverra la Cavalerie de Monrond. Au reste j'aurois fait une bonne sottise de

, dire à M. le Cardinal ce que M. de Paluau vou-1652. " loit que je lui fisse entendre. Champ-Fleur m'a dit que c'étoit bien mal faire ma Cour, ,, que d'être un oiseau de mauvais augure, & , que du moins je devois achever mes affaires , avant que de mettre Son Eminence en mau-,, vaise humeur, & il avoit raison. , jugea qui le feroit enrager, c'étoit de lui dire, , ce que M. de Paluau m'avoit dit, qu'il al-, loit battre la place à tout hasard, sans savoir , quel effet feroit sa batterie; de sorte que le ,, petit Bertaut qui arriva après moi, lui avant " dit que dans quinze jours Monrond séroit " pris: je me resolus de n'en point parler du " tout. Šī vous voyez M. de Paluau, dites-lui, ", s'il vous plaît, mais ne lui écrivez pas, qu'ik " se souvienne bien d'un certain billet qu'il in-" tercepta dans une selle, qui venoit de Mon-" rond, & dont il a tant parlé à la Cour; & " qu'après cela il se souvienne encore combien ; il assura la reddition de la place en peu de ,, jours, sur quoi l'on s'est si fortement fondé " que l'on lui a compté depuis les jours & les " nuits du Siege, & ils croyent à present qu'il " a fort profité. Je ne nomme personne. & ", ne cite point mon Auteur, mais il a besoin " de bien éclaircir sa conduite, & il le doit, " quand même les Ministres ne lui en témoi-" gneroient rien dans leurs Lettres...

"J'ai resolu de ne demander ni appointe-" mens ni affignations pour les levées, car ie , voi bien que ce seroit tirer sa poudre aux moi-" neaux; ils ne sauroient payer le pain qu'ils " mangent, & Madame.... ne sauroit avoir un méchant billet pour dix-mille écus du " bled qu'elle a fourni pour l'armée. Si nonob-

, ftant:

n stant ce que je vous dis, vous voulez abson lument que j'en parle, mandez-le moi par 1652.
n la voye de la Neuville, & je le serai aussi-tôt.
n Mon avis étoit que vous attendissez la prise
n de Monrond, après laquelle vous feriez un
n tour ici. & vous verriez de quelle manière

" tour ici, & vous verriez de quelle maniere " vous vous pourriez faire donner des Ordon-" nances. Si vous prenez cette pensée, man-" dez-le moi, & je n'aurai plus que la garnison " à solliciter, & à vous écrire des nouvelles.

" L'oubliois à vous dire que le Duc d'An-" goulême est allé en Provence pour y faire un

" parti.

" Je croi que le porteur de la presente vous " portera aussi des nouvelles de M. le Grand-

" Prieur de France.

" Un Valet-de-pied vient d'arriver de Paris, " qui dit que les chaînes sont tendues & qu'on " veut la paix. Il y a ici-quelqu'un qui traite, " à ce qu'on dit, mais je ne le croi pas.

"Depuis l'arrivée du Valet de pied l'on a "dit que le Roi s'en alloit à Lagni, & delà à "Saint Denis, & qu'on partoit demain, mais

, bruit de Cour.

" Je vieus d'apprendre qu'on attend ici le " Maréchal de la Ferté pour tenir un grand " Conseil, cela nous arrêtera ici du moins trois " jours encore. Je suis, &c.

Le lendemain je reçus encore cette Lettre de Corbinelli.

A Melun ce 26. de Juin 1652.

DEpuis hier que je vous écrivis, Monfieur, par M. de la Fond, j'ai vu M. *33*0

-,, le Tellier Secretaire d'Etat, pour le sollici-1652., ter de vos affaires. Je n'ai pas songé à pro-, poser au Conseil les demandes que vous faites , pour la garnison de la Charité, quoi qu'il eût mis devant moi dans la basque de son n pourpoint le memoire que je lui en donnais , il s'est mis en colere, me disant que je le , pressois trop : cela est vrai vû les affaires de , la Cour, mais cela n'est pas, vû les vôtres 22 J'ai perdu la tramontane. & je ne sai quel , Conseil prendre. Le Cardinal sera tout au-, jourd'hui avec le Maréchal de la Ferté qui n est arrivé cette nuit. Les Députez arrivent demain, & ainsi en voilà pour des semaines fans que je trouve lieu d'entretenir Son Emi-, nence. L'on ne fait entrer personne dans sa ., chambre. l'ai résolu attendant vos ordres de , donner un memoire à Marsac pour lui presenn ter; nous verrons quel effet cela fera: cepen-, dant Dieu sait comment subsistera votre gar-Il faudroit envoyer ici un Echevin , nifon. , qui criât comme un Diable, mais il faudroit ., que ce fut Banier: car les autres sont des ma-,, rauts qui se sont plaints ici. M. de la Vril-, liere me vient de dire que toute la Cour a " retenti des plaintes de la Province contrevos ", troupes. J'ai vû la copie des Lettres de Ca-" chet qu'on vous écrit, tant pour les garni-" sons de Rosemont, de la Ferté-Chauderon, " & la Charité, que pour la Compagnie de S. l'ai voulu instruire M. le Tellier . Andeux. " ce matin des desordres d'un nommé S. Mau-" rice, qui se disant de vos troupes, a pillé " par-tout, inferant de là que c'étoit ce qui ,, avoit donné sujet de plaintes contre vosdites , troupes. Il m'a répondu que je misse toutcen la per écrée, de or l'été inomen Comisi n pendin: I ef abi ac mmi bunis itti bun bes ibil n trouves reanness temper as the rotal tare n mille deliberes. Et et etter, mill 5 hiern rice fo are a vous farflir h, the time all areas a n Narei: vous m'en aevan envover es inforn maticas. Il et contratt dell c et Commis , fion pour lever une Compagnical Certaiera; n il eft confiam ou'i n'e et n affignavor . n' n lieu d'affermoire : or'il en cueux . A var voi-" lequent cu'il a rain cu'il an bil toom fane n la levee. Faites, s'il vous plant, que Enhen vin de Donni oni a mé volt vienne le plair-, die, & qu'enfin l'on m'envoye les informen tions : car je ne parieral one ne se sus ieven. rifierai. J'ai tellement vos affaires à cæur que " l'enrage tout vir de ne laveir à qui en parier. n J'ai pensé dire à M. le Tellier que le m'en , allois, & que la carnillon fabilitatoir comme n elle pourreit, mais 'ai longe que je pourn tois avoir de vos neuvelles. " Les affaires de Son Eminence vont bien

" jusqu'à present: en veut le Roi à Paris.

"Faites moi l'honneur de me mander am-, plement s'il est necessaire que je ne quitte n point la Cour, que je n'emporte ordre de , faire recevoir ves Ordonnances pour le pre-, mier mois, & ordre pour vous faire rembourser du troinéme: car n'c'est votre destein. , je prendrois mes mesures pour tuivre.

A toutes ces Lettres, je ne répondis autre chose sinon qu'il demeurat, qu'il tollicitat pretfamment, & que d'ordinaire à la Cour on devoit le bon succès de ses affaires aux importumitez plûtôt qu'à la justice de ses demandes.

Hult

, rité, & que c'étoit une affaire du " que puisque j'en avois donné un s , je n'avois qu'à m'en retourner, & , vous écriroit sur cela dès que la ch " resoluë. Je lui répondis qu'il savoit , je n'étois pas importun, mais que " re necessité de pourvoir à ladite garn " bligeoit de suivre la Cour comme "Eh bien "me repliqua-t-il " suivez-" vous emporterez à la fin vos ex " Puisqu'elles sont si longues à venir " je, je m'en revais trouver M. de " lui dire qu'il pourvoye à cette s " comme il pourra: il me dit que j'a " que de son côté il feroit son pos " hâter l'affaire. Le jour d'auparava vois parlé à M. le Cardinal chez N " il ne me répondit pas un mot à to " je lui dis là-dessus; seulement qui " noit que vous eussiez encore env "Regiment d'Infanterie à M. de P

an avoit dain tant

n'avoit point fourni de sublistance pour tout

n le mois de Mai, ni pour celui de Juin. A 1652.

n tout cela il ne repartit rien. Je lui sis offre

n ensuite de votre part, que vous iriez servir

n de Maréchal de camp aux conditions que

n vous m'aviez dites. Il sit là-dessus une petite

n inclination de tête qui me parut un remerci
ment, & puis se remit à rêver attendant les

n Députez qui ne vinrent pourtant pas. Il n'y

n a rien de plus visible qu'ils sont embarrasse,

n & qu'il faut être fort heureux pour leur faire

" conclure quelque chose.

" J'attends la réponse à deux Lettres que je n vous ai déja écrites, toutes sur une même " chanson, à savoir que je ne parlerois ni d'apn pointemens ni d'affignations, si vous ne le n vouliez absolument, mais que si vous pren niez cette resolution, ce seroit tout-à-fait à " contre-tems. Mandez-moi donc, s'il vous " plaît, ce que je ferai, puisque j'ai le loisir " d'attendre ici de vos nouvelles, pendant que n je persecute Mademoiselle d'Atrie de me » payer par avance, sans cela je serois déja à " Saint Denis, où je recommencerois mes n poursuites: mais comme je vous ai dit, Mon-" sieur, il faudroit qu'un Echevin de la Cha-" rité vînt solliciter la subsistance pour l'avenir, " & remettre votre remboursement du mois de " Mai, quand vous seriez à la Cour, ou quand " la Cour seroit plus en repos.

Pour des nouvelles il n'y en a point ici, finon que le Roi envoya à Paris les charrettes du pain de Gonesse Samedi, & les sit escorter. Cette bonté a touché les Bourgeois, & l'on s'est fort radouci: on ne fait rien au Parlement; on croit que les Princes enverront

" du

MENOIRES DU COMTE da lecours d'ici à leur armée de Saint control que M. de Ture hair un pont pour les aller attaque officer fort un accommodement, é iculaire de part & d'autre. La gueur comme dans Paris, mais il y a fortaine.

Denx jours après je reçus encore ce ze de Corbinelli.

A Paris ce 4. de Juillet 1652.

" l'Arrivai ici le dernier du mois pa " J y attendre la réponse à trois Let 2) je vous ai écrites, par lesquelles mandois que M. le Tellier m'avoit c " de m'en retourner, m'assurant que " vancerois point l'affaire de la subsiste , qu'ayant mis dans la poche de son just " le memoire que je lui ai donné, il le , Conseil; mais qu'on étoit si accabl , ne savoit quand ce seroit. J'en parl " Eminence, qui ne me répondit rien " moins fort peu, & cela venoit de la " de reverie où il étoit. Ainsi, Monsi on mal pris son tems; & ceux qui f affaires presentement, ou sont les plu , tuns du monde, ou les plus heureux. " mandois de m'écrire ce que j'avois à " je devois retourner à la Cour pour ,, mencer tout de nouveau, ou si je de " quitter, ce dernier m'a semblé plu , nable. J'attends encore de vos nouv " la Neuville. "J'ai vû M. d'Attichi Evêque d 9 qui m'a prié de vous affurer de ses très-hum-1672.

" Pour nouvelles, je vous dirai qu'on fit hier » assemblée generale à l'Hôtel de Ville, & ce n pour pourvoir à la sureté & à la police de n Paris. Le Prevôt des Marchands opina qu'il n falloit prier le Roi, que comme bon pilote, n,il prit garde que ce grand vaisseau ne perit n dans la tempéte où il étoit. Là-dessus on n s'écria qu'il ne parloit point de Mazarin & » de son éloignement, & qu'il falloit qu'il se " declarat. Auffi-tôt il reprit, que ce qu'il n venoit de dire étoit la même chose que l'éloi-» gnement dudit Mazarin. M. le Duc d'Or-» leans arriva sur ces entrefaites; il commença par un remerciment de la grace que Paris avoit faite à son armée de l'avoir retirée, & , pria ensuite la Ville de lui continuer ses mê-, mes bonnes volontez: après quoi il se leva, suivi des Princes de Condé & du Duc de Beaufort. Au bas de l'escalier, il dit que la plûpart de ceux qu'il venoit de laisser en haut étoient des Mazarins, & qu'on ne laissat sortir personne qu'il n'eût signé l'union avec eux. Là-dessus tout le monde crie, l'Union, en tirant une grêle de mousquetades aux vitres de l'Hôtel-de-Ville, & allumant un grand feu à la porte. Cela mit la terreur dans l'esprit de tout le monde, & contraignit l'assembléc de jetter un papier où il étoit parlé d'union, mais non figné. Le peuple demanda des ôtages, & on lui donna les Carez de Saint Jean & de Saint Merri: cependant, Janvri Conseiller au Parlement, &.... furent tuez. M. de Beaufort entra ensuite dans 1'Hôtelde-Ville, appaisa le peuple & fit sor-, tir

-,, tir ses amis; en les mettant en su 1652., les mains de ses gens armez. Ce n " heures on ne savoit encore ce qu'e nu le Maréchal de l'Hopital qui s " vé déguisé en Prêtre. On dit depu , re que M. de Beaufort a été fai " neur de Paris par le peuple, & M. . les Prevôt des Marchands. "Vous aurez sû que Mardi prer " mois, lorsque les troupes des P , troient ici, l'on tira sur celles du ,, canon de la Bastille. L'armée de S " est toujours à Montmorenci. ,, J'oubliois à vous dire qu'un peu " rivée des Princes à l'Hôtel-de-Vil " arrivé un Trompette du Roi avec " de cachet au Prevôt des Marchan , vins & Habitans de la Ville, port " Majesté savoit bien que c'étoit c " sentiment que l'armée des Princes és " que sans cela elle étoit défaite, & , retourné dans Paris, qu'ils continus ,, bonnes volontez pour son service. ¿ " promettoit dans peu une bonne pa " Le Parlement ne veut plus s'ass

" Le Parlement ne veut plus s'ass " dit-on même depuis une heure qu " Paris. On ne sauroit vous represe " reur & le desordre où la Ville est " Le coquin court à main armée, " de piller. M. Fraguier Conseiller " a eu cent coups, & pour sauver s

3**37** 3. Si je ne reçois de vos nouvelles dans deux _ , jours, je m'en retournerai à la Cour & de là 1651.

" à la Charité.

" Le Marquis de Saint Megrin Lieutenant " des Chevaliers de la Garde a été tué, & le " Fouilloux.

"Flamarin du côté des Princes est mort, &

"Guitaut ne l'est pas encore.

" Le Marêchal de l'Hôpital quitte Paris.

. Adieu.

Quoi que je visse bien que Corbinelli ne recevoit pas mes Lettres, je ne laissois pas de lui écrire toûjours les mêmes choses, c'est-àdire, qu'il ne se rebutât point, & qu'il y avoit des heures du Berger auprès des Ministres comme auprès des Dames.

Le 15. de Juillet je reçus cette Lettre de lui.

A Paris ce 9. de Juillet 1652.

" T'Ai pensé mourir d'impatience d'avoir de , J vos nouvelles: car ayant quitté la Cour, , comme je vous avois mandé par quatre Lettres, tant par l'avis de M. le Tellier, que par l'impossibilité d'approcher Son Eminen-, ce, & de lui faire rien resoudre à cause de " ses grandes affaires, j'étois bien-aise de sa-, voir si vous étiez d'avis que j'y retournasse " nonobstant cela, mais n'ayant reçu aucune " réponse de vous, & ne sachant pas même si " j'en aurois, attendu les difficultez des allées " & des venuës, j'ai resolu de vous aller re-, trouver, pour vous dire moi-même, tout ,, plein de choses, sur ce qui se passe; jugeant ,, que si vous trouviez à propos que je retourne, Tome I. ,, je peut venir trouver en un jour & prenant à Auxerre des chevaux de croi que je pourrai vous rendre quel ces auprès du bon Homme; il m'a verture de lui parler franchement lerai de vos interêts avec toute la possible; le Chevalier du Frénoi e ciliablement brouillé avec lui, quelqu'un de ses vieux domestique tout à vous.

Quinze jours après je reçus cette Duc d'Orleans.

Onsieur le Comte de Bussy,
N'ayant point eû d'autre ob
mouvemens presens que de satisfair
je dois au service du Roi mon Seign
vett, au bien de son Etat, & à ce
cessaire pour le solide rétablissen
tranquillité publique: je me suis tot
posé de conformer tous mes sens

ligé d'employer l'autorité de Sa Majesté la mienne, pour m'opposer autant qu'il 1652. a été possible, avec le peu de forces que pû mettre ensemble, au retour du Cardi-Mazarin, & à empêcher ensuite qu'il se soit saisi des principales villes de mon panage, & qu'il ne se soit rendu Maître, mme c'étoit son dessein, de toutes les enuës de cette Ville, pour fortifier les diions intestines qu'il y avoit fomentées deis long-tems. Mais comme pendant ce ns, ledit Parlement qui veille continuelnent au salut de l'Etat, n'obmettoit aussi cune chose de sa part pour obtenir de Sa aiesté l'expulsion dudit Cardinal hors du: yaume, & que par plusieurs députations il ont fait reiterer les très-humbles remonnces à Sa Majesté pour parvenir à cet effet; acun avoit sujet d'esperer que cet étranger i avoit tant protesté par ses Lettres en rennt dans le Royaume, de ne s'y vouloir ler d'aucune affaire, & de renoncer enrement à son Ministere, ne s'opiniatrat s au point qu'il fait à combattre l'aversion nerale que toute la France a pour lui, & à. iverser plûtôt tout le Royaume, que de nsentir à s'en retirer: mais après que ledit rlement a connu très-clairement que toutes i esperances qu'il en avoit données dans pluurs negociations, qu'il avoit entretenuës ur gagner du tems, & se fortifier de trous, n'étoient que des illusions & des fourbes dinaires, & qu'au lieu de faire donner une ompte & favorable audience à ses Députez ui portoient à Sa Majesté les déclarations se mon Coufin le Prince de Conde & moi P 2 avions . t

MEMOIRES DU COMT , avions faites de satisfaire ponctuel 1672., tous les articles contenus au memoi " envoyé audit Parlement de la part c , jesté, si-tôt que ses Déclarations & l , dudit Parlement contre ledit Car roient été executez ; il auroit fait lesdits Députez de village en villag trois semaines, & ensuite demandé Confin & moi envoyaffions des D , la Cour pour convenir de plusieu a, avant son départ: mais bien qu'après , rations solemnelles que nous avons dit Parlement, il n'y eût plus rien à mon Cousin ni de moi, & qu'ayan à Sa Majesté par le Sieur President " mond, qu'après l'éloignement dud nal nous n'avions rien à concerter n , nir avec elle, mais bien à lui obeir , qu'il lui plairoit d'ordonner avec to pects & les soumissions que nous se , bligez de lui rendre; il soit certain , pouvoit plus nettement exprimer c tions auffi sinceres, & auffi desintere " font celles de mondit Cousin & les & que ledit Cardinal pouvoit non 1 , faire une épreuve très-assurée en se " comme il le promettoit, mais au , tous les Parlemens, & tous les peup nous, si nous voulions après son dér " prendre la moindre choie contrair , clarations que nous avons faites moins comme ledit Cardinal n'a aucune volonté de se retirer, & q ses plus affidez se sont assez expliq seroient bien empêchez à ce qu'ils a dire & répondre, si l'on leur enve The same and the s The second secon minimum minimum 2... THE LOCALIDES STATE remained a later of the later o ರು ಚಲ್ರಹ ಕಾ ಕಾನಿಯು The Later Lands the same of the sa A Part of the state of the s The Late of the second of the reaction is the first time of the contract of i e. Le cali prav u revidure di Sa. amen's tre art. a errie en The memore and an empara communication formile e un nome, it we s'encour de the state of the second property of the second i. leis fereness issor dodie v alige vins in a consider to the second in the en sie de die kink edites interiorent de cremire la qualite de Lieurenant (lede Sa Majorio dans l'otonduo de ton rame, Terres & Seigneuries de lou lance, tant que ledit Cardinal fera en ce, pour mettre la personne de Sa Maen pleine liberté; lui faire rendre l'hou-, le fervice, & l'obsillance qui lui lont . & me tervir à cette fin de tous les ens que je jugerai utiles & neertlahes garentir le Royaume de la ruine en la le il est prêt de tomber par les manvals eils dudit Cardinal: & comme c'ell un ce que ma naillance m'oblige de rendre 3

a Sa Majelté, je me fuis réfolud'accerter 1012. n qualité, & de n'obmettre sucune des c n qui peuvent dépendre de moi pour un s legitime: & comme je weuz croire auf vons contribuerez volontiers de soute l n rité & la créance que vous avez en votre werthement pour l'heureux accompliss , d'un ouveige si important à la conser e de l'Etat, j'ai defiré vous en donner avi a que vous concouriez avec moi dans un me fin; que vous m'instruissez de tout ... fe passera en votre Province; que vous " chiez de tout votre pouvoir qu'il ne s' . aucune chose qui puisse favoriser less, cieux deffeins dudit Cardinal , & que , tenier la main à ce que tout ce qui ser " necessire pour son expulsion hors du R me, de pour le rétablissement de la trai " lité publique y soit exactément execut felon que le zele & la pafion que vous , toujours fait paroître pour le service " Majesté, & le bien de son Etat vous y gent: ce que me promettant de voti fection, je vous assurerai que je suis de , te la mienne, M. le Comte de Bussy F " tin,

Votre bien bon GAST

A Paris ce 23. de Juillet 1652.

Je ne doute point que puisque je reçus te Lettre, ce ne fût une Lettre circulaire : ma conduite ne laissoit pas trop lieu d'est aux Rebelles de me gagner. Je ne fis poir téponse, & je n'en donnai pas même avis Cour : car outre que je voyois bien qu'é le affaire generale, je ne leur apprendrois rien, est que je savois qu'ils étoient assez assurez 1652. moi, à que je crains naturellement de me ire de sête.

Deux jours après je reçus cette Lettre de orbinelli.

A Melun ce 25. de Juillet 1652.

T'Arrivai hier ici à midi. Je donnai votre Lettre à M. le Cardinal. Il me dit d'abord qu'il savoit bien que vous aviez conduit le canon avec vos deux Regimens; il le dit de fort bonne grace, mais il couroit comme un diable pour faire sa meridiane. Jusqu'à present je ne l'ai pû entretenir, quoique Champfleury lui ait dit que j'avois quelque chose à lui dire. Il est accablé d'affaires, car il est à la crise de ses avantures. J'ai parlé à M. le Tellier, que j'aitrouvé plus accessible qu'à l'ordinaire: il m'a demandé un memoire de mes prétentions pour la subsistance de la garnison, tant pour ce qui est du passé que de avenir. Je l'ai fait en trois articles de cinq lignes chacun, où j'ai parlé des revûës & de la facon que le Regiment a subsisté chaque mois. Il m'a dit qu'il en parleroit ce soir au Conseil: je prie Dieu qu'il s'en souvienne, & que nous ayons ce que nous demandons. Je lui ai dit ensuite qu'ayant obtenu de la Cour ine Lettre de Cachet pour pouvoir remettre votre Regiment sur le pied de 1628. vous aviez ievé dix-sept Compagnies, n'ayant pourtant que dix Commissions; il m'arépondu qu'il n'en falloit aussi que dix, & que la Lettre étoit pour la datte; & non pas pour le nom-" bre.

" Si votre Lettre de Cachet est-pera " ferai long-tems fans en avoir une au " voici la raison qu'on m'en a dit au I 2, c'est que l'on ne sait ce qu'on vous a ", cordé, & que l'on refait mal volonti " choses-là. " Je n'ai point vû M. de la Vrilliere , l'ai sû attraper. " Au reste, Monsieur, je ne sai que , feil prendre, si le dois suivre la Cour , Lagni où elle va après demain, ou si " dois retourner, & voici les raisons de , Il sera très-dangereux de venir de La " & d'ici à Sens, de quelque côté que ,, parce que les gens de guerre courent p " Après je songe que la Cour pourra alles Compiegne, & le retour en ce cas, bien plus difficile; là où si je ne suis p " ordres étant donnez au Bureau, la N " me fera tenir mes expeditions à la C " hormis mes billets de l'Epargne, si l'oi

" donne, qu'on me visera aussi-tôt. J'a

maris là-amins de limbs mon homens.

"M. de Fallant e di mentant es cifres de limbary.

"Vice de Marécie II de cemtre à Montrond., qu'on

"a cru ce marin qu'on vous en certerroit l'or
"dre , de ne laillerei pas d'en parler quand de

" verrai Son Eminence.

"On s'est plaint de vous terrislement. L'ai"raire de Lorme a sait grand proit. Le Prin"ce Thomas est du perit Conteil du Cardi"nal, & l'un des principaux Mararins du mon"de; Es sont en perpetuelle conference, Son
"Eminence, ledit Prince, M. de Bouillon,
"& le Marchal du Plesis. L'arrogance de
"Châtel-Chinon, comme vous voyez, etoit
"affez bien sondée. Le Prince sans doute ne
"ferapas pour vous au Conseil; mais patience;
"quand je vous aurai entretenu, vous verrez
"qu'il sera à propos que vous veniez à la Cour,
"& que les absens y ont toujours tort aussi bien
qu'en amour.

7. Tout le monde crie après M. de Paluau, 2. & l'on veut croire eu'il pronte à la longueur de ce Siege; il est en mauvaise posture s'il manque son coup, & pour vous dire monsentiment, il seroit fort bon pour vous qu'il vous souhaitat & qu'il vous demandat absolument, afin que l'on pût dire, comme je sai que l'on a dit & que l'on dira, que sans vous, Monrond seroit encore bien loin d'étre pris; & parce qu'il faut que vous veniez en Cour, ce seroit la plus belle occasion du monde d'y recevoir des caresses, comme celui à qui l'on donneroit peut être toute la gloire de cette prise: car encore une sois je vous le dis, on crie contre M. de Paluau.

Mais pour revenir à vous, Monsieur, il'

7652., me semble que vous ne sauriez mieux sa-7652., re que de venir à la Cour: car au moins 70 parlerez-vous vous-même de vos appointe-71 mens, & de la Commission de Lieutenaux 72 General.

> ", Pour nouvelles, je vous dirai que le Duc ", de Lorraine a été chassé, & voici comment, ", & au vrai. Ce Duc avoit commencé un ", Traité avec le Cardinal, qui avoit trainé sans ", autre conclusion que de parole. Beaujeu que ", Son Eminence avoit chargé de cette negotiation étoit demeuré d'accord de ce qui s'es-

n fuit:

, Que ce Duc ameneroit ses troupes au servi-" ce du Roi, pour reprendre Stenai, Clermont, " & famets; ou pour ce qu'il plairoit à Sa Ma-,, jesté, moyennant quoi le Roi lui rendroit , son pais; & que pour quelques places qui " avoient pris le parti du Prince de Condé, on , lui donneroit presentement cent mille écus " en pierreries, & cent mille écus comptant. ... Pour cela on envoya des routes & des ordres , pour faire subsister cette armée, de sorte que .. ce n'étoit pas sans raison qu'on ne savoit pour qui il venoit: car il avoit donné parole à L'Espagne de secourir Estampes, & il mer-" choit aux dépens du Roi. Le Cardinal ne s'étonna de sa marche, que quand il fut à Pr " ris: c'est pourquoi, comme l'on vit qu'il passoit la Marne, & qu'il alloit à Estampes, ,, on resolut d'en lever le Siege & de l'alle m combattre: le Maréchal de Turenne avoit ordre de le faire s'il ne se retiroit. Comme .. les armées furent en presence, ce Maréchal " lui envoya dire qu'il fignat les propositions qui s'ensuivent, ou qu'il l'alloit charger. Le

CONTROL OF THE PARTY OF T

The transfer of the Act of the Control of the Contr

Figure 1999 to the amount of the Property of the State of

with an other time are at the con-

The me series as the state of the series of



que ce desordre n'arrive plus dans de votre Charge, vous assurant q que vous prendrez me sera très-agi, la presente n'étant pour autre sin, je qu'il vous ait, M. le Comte de Bu, tin, en sa sainte garde. Ecrit à Pon de Juillet 1652. Signé, LOUIS.

Et plus bas, LE T.

Aussi-tôt que j'eus sû cette Lettre, te réponse au Secretaire d'Etat le Te

A la Charité ce 29. de Juillet 10 Monsieur,

" Pour répondre à la Lettre du Roi ce mois, je vous dirai que je dout les Chevaux-legers & foldats de mens ayent fait le faux-faunage, a m' l'a fait entendre à Sa Majesté: ce , pes les companies de ces desordres, je les aurois ; tait pendre, à Meffieurs des Gabelles, sans 1653. vous rompre la tête ni saire du bruit au Con-, seil, n'ont qu'à venir à moi, je leur serai bonne à brieve justice. Je vous supplie d'informer le Roi de ma réponse, à de me croire, àc.

Cinq ou fix jours après je reçus cette Lettre du Conne de Paluan.

A Saint Amand ce 3. d'Août 1652. MONSIEUR,

" Je vous remercie de l'avis que vous me " donnez, je vous supplie de continuer à vous " éclaircir de cette assemblée, & de croire que ", je suis-avec passion, &c.

Le lendemain je reçus encore cette Lettre de lui.

A Saint Amand ce 4. d'Août 1652. MONSIEUR.

J'ai reçu votre recrue qui est arrivée trèsà propos: vous saurez par ces Messieurs qui vous vont trouver, l'état du Siége, & celui où étoit votre Regiment. Je vous assurerai seulement que je suis, &c.

", Ce Tresorier de l'Artillerie va faire ses diligences contre Messieurs de la Charité pour les deux mille livres qu'ils doivent, je vous prie de les faire payer, car ce seroit avec regret que l'on leur seroit des frais.

Y 7

Enfin le 15. d'Août 1652. Persan Gou 1652, neur de Monrond ayant traité avec le Co de Paluau, que si dans le premier de Septer prochain il n'étoit secouru par un corps ce derable qui forçat un de ses quartiers, i rendroit la place; j'en fus averti le lenden Je ne manquai pas d'en écrire aussi-tôt au C te de Paluau avec tous les témoignages de qu'on peut rendre à son ami dans une rend tre comme celle-là, & en même tems ie disposai d'aller à la Cour. Ce qui m'empé de partir sur l'heure, ce fut une pensée m'étoit venuë quelques jours auparavant, proposer à la Noblesse de Nivernois, qui Province donnat de l'argent au Roi pour se cheter des quartiers de l'hiver d'après. C'é le 18. d'Août qu'écheoit le rendez-vous que vois donné à Nevers aux principaux de la l blesse, lorsque Villars, & le Bosquet Chavagi Maréchaux de camp dans les troupes du Pri de Condé arriverent de Paris chez moi Charité. Ils revenoient mal satisfaits de ce P ce, & se retiroient chez eux, après m'avoir les raisons qu'ils avoient de quitter leur p Je leur dis mon dessein, qui étoit que voi Monrond pris, & n'ayant plus rien à faire ce païs-là pour le service du Roi, je m'en al à la Cour, recevoir de Sa Majesté les ami qu'elle fait d'ordinaire à ceux qui l'ont l servie. Monrond pris, me dit le Bosquet. n'est pas encore une affaire faite: & comm traitois de vision les obstacles à cette prise, d il vouloit parler, ils me dirent tous deux le détachement de cinq cens chevaux comm de par Briord étoit fait avant qu'ils partiss de Paris. Qu'en même tems que ce corps

entreroit en Berri, Saint Geran, Colligni, Levi & Valancé le devoient joindre avec tous 1652 leurs amis, & qu'assurément Paluau auroit bien des affaires sur les bras. Je les crus, non pas seulement parce qu'ils étoient gens d'honneur, mais parce qu'ils me paroissoient si mal saisfaits de leur parti, qu'ils vouloient à quelque prix que ce sût lui porter quelque préjudice: & cela me fait saire reslexion sur le malheur de la condition des Chess d'un parti rebelle, qui est qu'on se deshonore en les servant, & que cela s'appelle faire son devoir que de les trahir.

Je resolus donc de rendre un service considerable au Roi en cette occasion, mais avant toutes choses, je donnai avis au Comte de Paluau de celui que je venois de recevoir de ces Messieurs. Je lui mandai là-dessus que j'allois assembler toute la Noblesse de mon Gouvernement à la Charité, & cependant envoyer les trois Compagnies de mon Regiment de Cavalerie, (que j'avois gardées dans la Province) à Sulli, pour s'opposer au passage des ennemis, qui se devoit faire en cet endroit, comme ces Messieurs me l'avoient dit.

Cependant, eux & moi nous nous en allames ensemble à Nevers le 17. d'Août, d'où
ils partirent le lendemain; & moi ayant assemblé à l'Evêché ce que j'avois mandé de Noblesse, je leur sis ma proposition, à laquelle ils
ne donnerent pas les mains, me representant
la pauvreté du pais, qui étoit encore plus en
état d'entretenir des troupes que de donner de
l'argent. Eh bien, Messieurs, lui dis-je, il
n'en faut plus parler; cependant il s'agit de
rendre ailleurs un service très-considerable au

352

Roi, & fort grand encore à vous-même. Vous 2052. savez de quelle conséquence vous est la prise de Monrond, elle éloigne de vous la guerre, qui sera toujours à vos portes tant que cette place sera entre les mains des ennemis. J'ai été averti par des gens qui étoient du Conseil de guerre de M. le Prince, qu'il a détaché cinq cens chevaux de son armée, qui doivent joindre tout ce que Messieurs de S. Geran, de Colligni, de Levi, & de Valancé pourront avoir de Noblesse & d'Infanterie pour faire lever le Siege de Monrond. Vous savez encore que cette place se doit rendre le premier de Septembre prochain si elle n'est secourue entre-ci & ce tems-là. Il me faut quatre jours pour assembler tout le reste de la Noblesse, ce ne sen plus que huit jours que nous aurons à fatiguer: c'est peu de chose, Messieurs, en comparaison de l'avantage que nous en retirerons & du les vice que nous allons rendre. Le ne pense pas avoir besoin de l'autorité que j'ai entre les mains pour vous y obliger ; c'est assez de proposer à des gens de naissance & d'honneur comme vous, une action où il y a de la gloire à acquerir, (sans parler de votre interêt) pour vous engager à l'entreprendre.

Ils me dirent tous d'une voix qu'ils étoient prêts à me suivre par tout. Je sis donc en même tems écrire des Lettres circulaires au reste de la Noblesse, par lésquelles je leur ordonnois de se trouver le 23. d'Août, de bon matin, à Neronde, à cinq lieues de la Charité, sur le chemin de Monrond, & je chargeai ceux qui étoient à Nevers; l'un de cinq, l'autre de huit, l'autre de dix Lettres, pour les rendre à

deurs voilins.

Cerendant le mien retrumpai a la Charles le Ou en arrivant je reçus une Décètre au Rei & 1574. deux Lenres du Comte de Paleau.

n & Confierr le Comte de Buill Rabutin. " LVI Ma dérèche du un du meis pulé . & n les copies imprimées dont le l'accompagnois, n vous autont appris ben particulierement l'e-, tat des affaires preientes; l'opprefion où les . Rebelles ont reduit ma bonne Ville de Paris. , & ce que l'ai réfolu pour arrêter la suite de , leurs mauvais deffe ns Je veux croire que , pour prevenir leurs artifices, & pour empê-, cher qu'ils ne produitent aucunes émotions , dans votre Gouvernement, contraires à mon , service & au repos de mes Sujets, vous n'au-, rez pas manqué de leur communiquer la con-, noissance que je vous en si donnée: les taxes , qu'ils prétendent d'exiger des Bourgeois de ma Ville de Paris pour la subsistance des troupes Espagnoles qu'ils ont aux environs; les , violences qu'ils exercent sur les Magistrats de cette Ville, pour les rendre ministres des at-, tentats qu'ils y commettent, & qui passent , jusqu'à violer le respect qu'on doit au Palais , où je fais ma demeure ordinaire, & à ven-, dre au public les raretez que mon Cousin le , Cardinal Mazarin avoit fait venir des païs , étrangers, pour mon plaisir & pour l'ornement des Maisons Royales m'ont oblige à , donner les Arrêts dont je vous envoye des , copies, avec autant de la Declaration que n j'ai fait expedier, pour transferer mon Par-, lement de Paris en cette Ville, où il a déja tenu sa séance. A present que cette Compa-,, gnie peut sous mon autorité librement rendre ,, la " gré eux la tranquillité dans mon El , depuis ma derniere Dépêche ce qui " en ces quartiers, & ce que je desire , fasslez savoir à tous mes Sujets das " duë de votre Charge; que vous fass " mer de nouveau toutes ces copies, " distribuer par tout où votre pouvoir , & que vous apportiez tout ce qui de , votre autorité pour y entretenir la " concorde; & m'en remettant sur vo , tion, je ne vous en feral cette Lettre " presse: cependant je prie Dieu qu'il "M. de Bussy Rabutin, en sa sain " Ecrit à Pontoise le 9. d'Août 1652 "LOUIS. Et plus bas, PHELIPI

Avec cette Lettre j'en reçus une en mité du Secretaire d'Etat la Vrilliere Ordonnance du Roi à tous ses Sujets, librement aller & venir les denrées à I y apporter aucun obstacle.

Leure in Course de Palmin.

Az Cares arvent Mourend et 20. d'Aust 1672

le vons fais trop obligé de la part que vous renez à la prise de Mourond : outre que l'afction que vous avez su fervice da Rei vous colige, je ne doute point que la bonté que ous avez todiours eue pour moi n'augmente n quelque façon votre joye. Je vous affeauffi, Monficur, que tout ce qui vous rearde m'est très-confiderable, & que je suis,

Je vous supplie de tout mon cœur, puisu'il vous plaît de prendre la peine de vous ure payer des deux mille livres de la Chari-; que ce foit avant que je marche pour aller l'armée avec mes troupes, parce qu'à mon assage je ne saurois m'empecher de les saire ayer & de loger chez eux avec beaucoup de onfusion, ce que je serai fort aise d'éviter, ils font leur devoir, particulierement par la onsideration que j'ai de ce que vous y faites otre séjour. Cette raison-là seule me seroit ort volontiers les exempter de toutes choses

le fonds qu'ils me doivent donner ne se renoit point sur les Tailles du Roi, lequel onds, je vous assure, ne suffira pas à me ortir de mes dettes en ce pais, duquel je suis folu de ne pas partir qu'elles ne soient acquiles. Je vous prie de me faire savoir de vos ouvelles sur ce sujet devant la fin du mois,

" après

MEMOIRES DU COMTE

1602 Cans toos les lieux qui n'auront point latis

A Saint Amand ce 20. d'Août après midi 1652.

Monsieur,

" Je vous remercie de vos avis: j'ai env " par avance à Sulli & à toutes les Villes on " riviere de Loire. Je ne puis croire qu " Bosquet ait eû le secret du Conseil, ni c " puisse rien passer sur la Loire que je ne la " che.

"La précaution d'assembler la Noblesse, Charité est bonne: je vous prie de charité est bonne: je vous prie de charité est et d'envoyer en Berri les trois Cor gnies de votre Regiment: elles y pourre, recevoir du déplaisir, ayant donné ordre s'il y entre des troupes, de les charger elles marchent sans mes ordres: joint le Regiment de la Reine que j'y envoye même ordre.

" Je vous assure que ce secours est fort in ,, naire, & que s'il vient il sera battu. Je suis,

Cette Lettre me parut mal-honnête, & donna du chagrin. J'y fis cette réponse à l'are même.

A la Charité ce 20. d'Août 1652.

Monsieur,

de m'étonne que vous doutiez que le l

n quet ait eû le secret du Conseil de guerre de M. le Prince, sur l'avis que je vous ai 1652. n donné: je ne voi pas qu'un Maséchal de camp ne puisse savoir un détachement de l'armée. Je croi comme vous que si ce se cours vient, il sera battu, mais je croi que pour le battre il ne saut pas trop croire qu'il soit imaginaire.

, Puisque vous avez envoyé le Regiment de , la Reine à Sulli, je n'y enverrai pas mes trois

. Compagnies de Cavalerie.

" Je sai assez bien vivre pour ne pas donner d'ordre dans un Gouvernement qui n'est pas le mien, & à plus forte raison quand c'est celui d'une personne avec qui j'ai vécu comme j'ai fait avec vous; mais je vous avouë, Monsieur, que je ne serois pas assez scrupuleux en cette matiere, pour laisser secourir Monrond, de peur que vous ne trouvassiez mauvais que j'eusse fait marcher en Berri des troupes sans vos ordres. J'aurois commencé par servir le Roi & vous-même, & en vous en donnant avis, je vous en aurois sait un compliment. Je suis, &c.

Trois jours après je partis de la Charité, & je me rendis à Neronde au jour nommé, & pendant que j'y attendois ma Noblesse & mes trois Compagnies de Cavalerie, j'écrivis par un de mes Gardes au Comte de Paluau pour lui donner avis de ma marche. Une heure après Fortilesse, Capitaine de ses Gardes, me rendit cette Lettre de lui.

1652. An Camp de Monrond ce 23. d'Avit 1652.

", J'ai avis certain par un courier du Gouve", neur de Gergeau que les ennemis ont passé à
", Château-neuf sur Loire quatre cens chevau
", pour secourir Monrond: je vous supplie de
", marcher ici avec vos trois Compagnies à
", l'emploi de la Noblesse si votre santé vous le
", permet, ou de me les envoyer si vous nepou", vcz venir. Je me prepare à les bien recevoir.
", Si vous êtes de la partie, je m'en estimerai
", beaucoup plus fort par l'amitié à la consian
", ce que j'ai en vous. Je suis, àtc.

Comme Fortilesse ne retournoit pas à Monrond, & qu'il alloit à la Cour, je ne fis point de réponse au Comte de Paluau, à qui aufiibien je venois d'écrire; mais j'écrivis au Cardinal & au Secretaire d'Etat le Tellier, ce que j'allois faire; & entre autres choses je mandai à celui-ci, qu'il voyoit bien maintenant que ce n'étoit pas sans raison que j'avois gardé les trois Compagnies de mon Regiment de Cavalerie dans le Nivernois, puis qu'outre le refpect dans lequel elles avoient tenu les brouillons du voisinage, elles ne m'avoient encore pas peu servi à faire qu'aucun Gentilhommede Province, n'osat refuser de me suivre en cetrencontre. D CO

Ma Dépêche étant achevée, & Fortilesse parje m'allai promener à pied hors du village quelques - uns des principaux de la Nopour donner le loifir au reste d'arriver

DE BUSSY RABUTIN. dez-vous. En regardant le païs qui est. lécouvert en cet endroit, je vis des trou- 1652. filer sur une hauteur à demie lieuë de Ne-: & comme nous raisonnions sur ce que voit être, un paisan qui venoit de ce côtée dit que c'étoient les troupes du Prince ndé qui alloient pour secourir Monrond. e Bourg-là sur cette hauteur étoit à lui, pelloit Montfaucon. Cela me surprit un parce que j'avois fait mon compte que les nis passant la Loire à Château-neuf ou à , laisseroient Bourges à main gauche, & et c'étoit leur droit chemin; mais je sus que pour favoriser la levée de bouclier Geran, de Colligni, de Levi, & de Vails avoient voulu s'approcher du Bouris. Cependant je fis promptement moncheval, & je trouvai plus à propos de hade faire prendre dix ou douze Gentilsies qui me manquoient, que la défaite de e que j'avois de troupes en les attendant. iblement il y avoit un grand marais entre nemis & moi, mais on le passoit à la tête petit quart de lieue; & si quatre cens chede vieilles troupes fussent tombez sur les le cinquante Nobles, qui ne savent ce que que de combattre en escadron, & de quangt Maîtres de nouvelles troupes, j'cusse nal passé mon tems. Je marchai donc le chemin tant que les ennemis me purent ; & comme je fus hors de leur vuë, ie ort sur la gauche; & étant arrivé à l'ende la nuit à Banegon, je fis rompre les ; qu'il y a sur un marais, après que je passé: le reste de la Noblesse me joignit : la nuit , à la reserve de quatre Gentilshommes

Au Camp devant Monrond ce 24. d'Aou beure après minuit 1652.

Monsieur,

" Je suis fort aise de vous savoir si p " Camp, je vous prie de ne point p " tems pour vous y rendre: j'avois peu " ennemis ne vous eussent rencontré: " marcher est le meilleur. J'ai un part " de vingt chevaux très-bien command " voyez par avance asin que l'on m " Camp à vos troupes. Je suis avec passi

Je renvoyai le Garde aussi-tôt avec cier de Cavalerie par lequel je sis cette à Paluau.

A Banegon ce 24. d'Août à trois beur matin 1652.

N/ ~

र्भा

Au refle quelque raison que; ve de ménager ma Nobiese, je les aurois sait marcher 1672 soute la nuir, si je n'étois posté le plus sûrement du monde. Fiez-vous-en à moi, je rous les serai tous voir dans quatre heures, sort gaillards & sort disposez a vous servir unfil-bien que seur Lleutenant de Roi. Je rous conterai le malheur qui a pense nous artiver. Je sais.

Un moment après avoir écrit cette Lettre montai a cheval & j'arrivai à Monrond sur six heures du matin du 24 d'Août avec cinq adrons; savoir deux de Nobielse de soixante juinze Maîtres chacun: deux de leurs valers, avoient chacun un sust ou un mousqueton, soixante Maîtres chacun, & de celui de mes is Compagnies qui etoit de quatre-vingts Maîse; tout ce a saisoir deux cens quatre-vingts-chevaux.

Le Comte de Paluau vint une demie lieuë auvant de moi, & après m'avoir embrassé de it son cœur, il sit un petit compliment à la oblesse fort joil, comme il savoit très-bien .e, & ensaite nous marchâmes à un poste qu'il e donna à garder sur la riviere de Marmande, ès des Capucins de Saint Amand.

Il ne faut pas demander si je sus le bien venu ins le Camp; les troupes s'attendoient à être taquées, & on a beaucoup d'amitié pour les ins qui viennent à notre secours à la veille d'un imbat.

Le lendemain 25. d'Août sur les cinq heures 1 matin, le Comte de Paluau me manda que 3 ennemis paroitioient de son côté: je laissai 12 Cavalerie à son poste, & je courus à lui. Je Tome I.

MEMOIRES DU COMTE

le trouvai sur une hauteur à gauche du parc de 662. Monrond, dans des vignes, avec le Regiment d'Infanterie d'Anjou & le mien, & quatrepieces de canon. Les ennemis partoient d'une autre éminence à demie lieue de nous, la riviere du Cher entre-deux, & marchoient à cette riviere avec huit escadrons de cent Maîtres chacun ou environ. Ils avoient quelque deux cens Mousquetaires en quatre pelotons; nous n'avions point de lignes, mais nos postes étoient naturellement fi bons, qu'avec ce que nous y avions ajoûté de travail, ils étoient admirables. Le côté le plus accessible étoit une montagne de vignes toute coupée de fofsez; & dans des avenues qui étoient des che mins étroits & fort creux, on avoit abbatu de arbres, & par tout il y avoit de petits corps de garde d'Infanterie.

Briord avoit bien reconnu l'impoffibilité de nous forcer, mais il avoit à répondre au Prin ce de Condé qui étoit un Capitaine délicat au dernier point sur la valeur, & auquel outre ce la, le chagrin de la perte de sa place auroit sal dire qu'on nous auroit battus si l'on nous avoit attaquez: lui qui étoit aussi un fort brave hom me, passa donc le Cher avec ses troupes. & après s'être fait tuer vingt-cinq ou trente hommes & quelques chevaux, pour acte de ses de ligences, en venant tirer le coup de pistole aux premiers corps de Garde de notre Infante. rie, il se retira à cette hauteur dont il étoit parti le matin. Il y fut encore le reste du jour: & le lendemain 26. d'Août 1672. il en reparried regagna en diligence la riviere de Loire : les Nobles auxiliaires des ennemis s'étant retires chacun chez soi.

eures après que Briord eut fait cette ef-'attaque le 25, d'Août 1652, deux Offi-1652, inrein grous et le Comte de Paluau de la

Vicome de Monbas, Meftre de camp Vicome de Monbas, Meftre de camp iment Royal de Cavalerie, & pour lors sant General, oui avoit été détaché de du Roi avec cinq cens chevaux, sur qu'avoit en le Marêthal de Turenne du ement de Briord: ces deux Officiers vedemander au Comte de Paluau l'endroit culoit camper ses troupes, mais les troupers inutiles, il les latifa à Charenton pele a deux lienes de Monrond.

26. d'Août Monbas & Ciron Marêchal np sous lui, étant arrivez de leurs quarhez le Comte de Paluau où j'étois, & appris que les ennemis étoient partis dès la du jour pour regagner la riviere de Loire, roposerent de les suivre avec toute notre rie & la leur. Le Comte de Paluau leur lit qu'il vouloit prendre Monrond, qu'il tou qu'il empêcheroit qu'il ne sût secousis qu'il ne feroit pas un pas hors de son

qu'il ne fût maître de la place, r moi je leur dis que j'étois venu avec un

de Noblesse à trois Compagnies de Canouvelle, pour empêcher que Monrond
secouru; que je n'avois demandé que cela
Noblesse, & que je lui tiendrois parole;
our eux ils pourroient bien battre avec cinq
shevaux de vieilles troupes qu'ils avoient,
cens chevaux qui faisoient retraite, & que
balancerois pas un moment à les suivre
ois à leur place. Ils s'en excuserent sur
atude de leurs troupes, mais je croi qu'ils
sus avoient sait cette proposition que pour

364. Memoires du Comte

fe faire de sête, & croyant bien que no 1652. l'accepterions pas, parce qu'elle n'étoit p sonnable. Le lendemain 27. d'Août je c diai ma Noblesse avec mille remercime promesses de rendre témoignage au Roi c vice qu'ils venoient de rendre, & moi j'at au Camp le premier de Septembre.

Le Comte de Paluau sachant que je lois aller à la Cour, me proposa d'y ponouvelle de la prise de Monrond, dont

fort aife.

Je retournai donc le second de Septen la Charité; & comme j'y séjournois let me pour mettre ordre à mon voyage, & en laisser dans la Province pendant mon ce, je reçus un gros paquet du Roi, da quel étoient beaucoup de libelles, avec Lettre de Sa Majesté.

M Onsieur de Bussy Rabutin, Je ai fait savoir ce qui s'est passé d " considerable depuis les presens mouve " à present je vous dirai que ma Cour d , lement de Paris transferée à Pon " m'ayant fait instance pour l'éloigneme " mon Cousin le Cardinal Mazarin, c " d'un remede necessaire pour ôter aux f: " le prétexte de leur rebellion, j'ai bien y donner les mains par les motifs & con tions que vous avez vûes bien partic " ment expliquées, par la réponse que s te à madite Cour: ensuite de quoi moi , sin est parti d'auprès de moi le 19. du " present, après m'en avoir demandé d , veau très-instamment la permission que la satisfaction entiere que j'avois

vices & de sa conduite, me donnat tout jet de le retenir, ainsi one de le proteger, 1652. mme je fais refolu de faire, tant en la perune ou en les biens, àt en rout ce qui lui partient. Mais se me fins disposse à tout ce e 1'a effimé pouvoir contribuer au repos de on Rovanne, & pour cette même fin i'ai uné ma Declaration du mois present. oubli general de tout ce qui s'est passé dans s derniers troubles, avec revocation de es Declarations données depuis le premier Fevrier 1651. & de tont ce qui s'en est enivi. Ce que j'ai fait dans un tems anquel iacun a vu que les Espagnols n'ont pu faire indre aux troupes des Princes le secours l'ils leur promettent depuis trois mois, & our la jonction duquel ils avoient fait avaner fur mes frontieres toutes les forces au'ils nt dans les Pais-bas, lesquelles ils en ont à resent retirées; qu'ils n'ont tiré aucun de tous es avantages qu'ils s'étoient promis de l'ariée de Lorraine; que d'ailleurs le parti desits Princes s'est notablement affoibli, non sulement parce que leurs troupes qu'ils ont pujours aux environs de ma bonne ville de 'aris le trouvent reduites à un petit nombre. nais par la haine que l'assassinat & l'incenie commis contre l'Hôtel de madite Ville e 4. de Juillet dernier, out fait concevoir ontre leur faction, & qu'en vain ils ont traaillé jusqu'à present, soit pour établir leur rétendue autorité sous des titres sans fondenent qu'il n'appartient qu'à moi de donner. oit pour tirer de l'argent du general & des particuliers de madite Ville, qui font con-10ître par toutes leurs paroles & actions qu'ils " n'ont. Q 3.

-,, n'ont dans le cœur que l'obéissance & l'aftec-1652., tion vers moi, & qu'ils supportent avec gran-» de impatience l'usurpation de mon autorité, , ainsi que les ravages qui se font par les troupes desdits Princes aux environs de madite Si bien que l'on peut facilement ju-32 ger que rien ne m'a obligé de condescendre aux remontrances & supplications de madite Cour de Parlement transferé à Pontoise, & à user de ma clemence envers ceux qui m'ont , si grievement offensé, tant en ce qui regarde mon autorité, qu'aux outrages & violences , qu'ils ont faites à mes serviteurs & Officiers, , que le vif sentiment que j'ai des miseres pu-» bliques, avec un desir sincere que j'aidedé n charger la Capitale de mon Royaume du far-, deau insupportable des diverses troupes qui , l'environnent; & de délivrer par tout des , maux de la guerre ceux qui n'ont point d'ante part à la rebellion que de souffrir les peines à , les desordres qu'elle a causez : souhaittant aussi très-ardemment d'employer tous les movens qui sont en mon pouvoir pour parvenird la paix generale, après avoir fait tout cequi , dépend de moi pour donner le calmea mon Royaume; sur quoi j'ai desiré de vous informer de l'état des choses & de mon intention, afin que vous en donniez part à tous mes Suiets de l'étendue de votre Gouvernement, & qu'étant comme ils sont dans l'obéitlance, ils y soient de plus en plus confirmez. me promettant de vos soins & de votre affection accoutumée, pour tout ce qui regardele bien de mon service, je ne vous ferai lapresente plus longue, que pour prier Dieu qu'il vous ait, Monsieur de Bussy Rabutin, en s fainte

sainte garde. Ecrit à Compiegne le dernier d'Août 1652. Signé, LOUIS. Et plus bas, PHELIPPEAUX.

Après avoir lû tous ces imprimez, je laillai dre qu'on publiat l'amnistie à Nevers & duns utes les bonnes Villes de la Province, & le atin du 4. de Septembre je partis de la Charité r des chevaux de poste, & je m'en allai à Vilneuve Saint Georges où je trouvai l'arméoidu Di commandée par les Marêchaux de Turen-& de la Ferté Seneterre. Je n'avois pris avec oi que Corbinelli que je laissai fort malade à orbeil; de forte que f'arrival à l'armée avec i postilion pour tout équipage. Le Maréchal Turenne me donna un litree foir-là, & lo ademain comme je m'informois dequelle ma ere je pourrois joindre la Cour dui étoit à ompiegne, les ennemis seviment camperà la të de l'armée du Roi, Grosbois à leur dos, & Gerretrancherent en arrivant.

Le Marêchal de Turennedont la gauche étoit x Fourches de Villeneuve, se trouvantsferré ns l'angie des rivieres de Seine & d'Yonne. évit auffi-tôt la délicatesse de son poste & Afus il me demanda plusicurs fois quand je croois que les troupes de Monrond le pourroient sindre. Je lui dis que je ne pensois pas qu'elles hâtassent fort: & commeil me parut que cesa i faisoit de la peine, je lui offris de les aller faire irtir, & marcher en diligence, pourvû qu'il oulut faire tenir à la Cour le paquer du Comte : Paluau. Il me le promit, en m'assurant 1'il manderoit que je le lui avois remis pour ndre un plus grand service au Roi, & me ia de faire tenir, en chemin failant, à Poillac. au Cnevalier de Daradas le double de du Marêchal de Turenne, & je lui écr pouvoit être à l'armée un tel jour, que j mander au Marêchal, & qu'au reste il e ne extrême consequence au service du joignît promptement l'armée qui étois sence des ennemis. Cela sit hâter le qui sut à jour nommé à Corbeil, où l'chal de Turenne le laissa avec ses trous l'escorte des sourrages.

Pour le Comte de Paluau il demeurs rond par ordre de la Cour, pour trava

démolition de la place.

Je quittai dans ce tems-là la Charité tournai demeurer à Nevers, où je res Lettre du Cardinal Mazarin.

M ONSIEUR,

" Je n'ai pas été surpris de voir les s

en air beaucoup de reconnoissance, & quand pourrai contribuer à vous en faire ressent 1672.

les effets, vous éprouverez que je suis eritablement,

[ONSIEUR,

Vôtre très-affectionne ferviteur.

Le Cardinal Mazarini.

e même jour que je reçus cette Lettre, je is celle-ci de Marigni, un de mes amis de Aaison du Prince de Condé.

A Paris ce 18: de Septembre 1652.

E sais trop votre serviteur, Monsieur, pour ne vous pas donner avis de ce que je ii qui vous regarde. On a dit à Monseineur, que sans vous Monrond auroit été ecouru, & j'ai bien vû qu'il le croyoit: car a témoigné de la chaleur contre vous. Il it que vous pouviez servir le Roi, sans vous ttacher si fort que vous avez fait au Mazariu on ennemi declaré, & qu'il s'en souviendroit in jour. En esset, vous voulez bien que je rous dise, Monsieur, que vous deviez coniderer que le Cardinal n'aura qu'un tems, & que Son Altesse durera toûjours par lui ou par sa famille.

MARIGNE.

e lui sis aussi-tôt cette réponse.

N me fait trop d'honneur dans votre parti, Monsieur, de croire que j'aye emché Monrond d'être secouru; cette gloire Q. 5

• ;

niere regularité. Je vous le dis franch Monsieur, je n'entens point les ména en matiere de guerre, & j'ai dans la t les tiédes ne gagneront point le Royat Cieux. Ce n'est pas que je ne parle t avec le respect que je dois à la perso M. le Prince, mais si après cela je su malheureux pour qu'il ait du chagrin moi, il m'estimera au moins s'il ne pas. Pour les considerations que vous n lez donner sur l'avenir, elles ne m'en ront pas de croire que M. le Prince le Roi lui aura pardonné quelque jou

Je me disposai alors d'aller trouver l dinal hors de France; & comme je mo rois à ce voyage, je reçus cette Lettre du de Paluau, malade à Monrond.

, comme Louis XII. que le Roi de Fra vange point les querelles du Duc d'Orl de de quinze ou vingt Maîtres du Regient Royal vous va trouver pour vous sup- 1652. ier de lui donner ordredans votre Gouverment de marcher avec les Compagnies de Guillotiere & de Sainte Susanne, pour archer ensemble à l'armée que commande. le Marêchal de Turenae. Je vous prie accorder audit Sieur de la Marche vet or-2, afin qu'ils puissent tous continuer tour nte avec plus de sureté. Cependant ie vous

ure que je suis de tout mon cœur. &c.

rès avoir fait ce que souhaitoit de moi te te de Paluau, je partis de Nevers le ised'Octobre 1652. & je m'en allai passer à res, à Châlons, à Retel, & de là à Seoù je reçus mille honneurs de Faber, n étoit Gouverneur, & qui depuis fut Mail de France. Après m'être reposé un jour lan, j'allai trouver le Cardinal à Bouillon. e recut à bras ouverts : il me témoigna : l'amitié dont il se pût aviser; me loua exement sur les services que j'avois rendus, e dit qu'il sentoit jusqu'au fond du cœur furent ses mêmes mots) ce que j'avois fast Je lui repondis que je n'étois pourpas encore bien content de moi là-dessus; comme j'étois un de ses derniers serviteurs, l'étois proposé de regagner l'ancienneté des s par quelque chose d'extraordinaire que je pis pas encore fait. En me parlant de Mon-, il me fit connoître qu'il n'étoit pas condu Comte de Paluau, me disant qu'on abeau le presser de raser cette place, qu'il oit toûjours sur de méchantes excuses; pensoit peut-être que cela le feroit plutôt tôt Marêchal de France, mais qu'il se trom a652. poit. J'excusai mon ami le mieux qu'il me su possible. Je representai qu'il étoit malade, é qu'il avoit toutes les peines du monde d'avoi de la poudre pour faire sauter les bassions: é quoi que tout cela sût veritable je ne pus jamai le persuader au Cardinal.

Une chose que j'admirai là, de sa Fortune c'est qu'étant dans un petit Château au milie des Ardennes avec un train fort médiocre, gouvernoit l'Etat comme s'il eût été à la Cour & l'on n'y faisoit pas une démarche tant soit pe

confiderable que sur ses résolutions.

Deux jours après il revint à Sedan où il r cut nouvelle de l'extrémité où étoit le Cor te de Paluau, il me l'apprit; & sur cela je l dis que si mon ami eût eû des enfans ie n'a rois pas songé à profiter de ses dépouilles à le préjudice, mais que n'ayant point d'heritier co nu, je supliois très-humblement Son Emine ce de me faire obtenir sa Charge de Mestre camp general de la Cavalerie legere en cas mort, & de prendre ma Lieutenance de Ro dont il recompenseroit quelqu'un. Il m'en do na sa parole & merenvoya à la-Cour avec mi assurances de la continuation de son amitie en me disant que je lui serois plus necessaire qu'auprès de lui. Je m'en revins passer à La nai chez le Grand-Prieur de France mon o cle, & de là à Paris où le Roi étoit rentréd le mois d'Octobre. La Reine me fit l'honne de me témoigner la satisfaction qu'elle avoit mes fervices. & me traita le mieux du mo de.

Quelques jours après je reçus cette Lett du Roi.

" [4 Crisient le Comte de Builly . Avant in 1862. de attent pourse perte de une Nobiotic de L. Fais de Novemble e monte a chora, & vous a lien pour s'appoier at les airs que les fasn nem at mon Eur vouloient conner a Mon-. rone une te tenou afficie la la citalone-teme : n je vons al pien voniti iame cente Lettre, noui n vons dire al tempigner en general & el parn tienlier a ceux de madin. Nobielle ou vous n ont il generemement affific en cette occasion. " le bon gré que je leur en lai , & one je les " convie de mie continuer cette bonne vojonte n lorsqu'il en lers bei din & que mes affaires le requeriont, les midrant que je conterveral loigneulement la memoire de leurs lervices: pour, aux occasions qui s'offricant pour lour " bien & avantages, leur donner des marques de ma bienveillance. Sur ce, je prie Dieu vous avoir, M. le Comte de Bonv, en la fainte garde. Ecrit à Paris le 2. Novembre " 1652. Šigui, LOUIS. Et pias bas, PHELIPPEAUX.

Je fis imprimer cette Lettre & je l'envoyai à ceux de la Noblesse de Nivernois qui m'avoient

Inivi contre le secours de Monrond.

Voilà comment je passai l'année 1652. avec beaucoup de gioire & peu de prosit : car ensin depuis le mois d'Octobre 1651, que l'arrivai à Nevers, jusqu'en Octobre 1652, que j'en partis, je ne touchai rien de mes appointemens ni de ma pension: cependant je puis dire sans vanité, que j'y servis le Roi utilement, & qu'll ne se trouvera jamais personne dans un emplos considerable avec aussi peu de bien que j'avois

on fit les affaires.

Au commencement de flamée 1653:

Ann. à fa' Cour que le Cardinal Matain allo
1653. trei en France. Bur set bruit-là je fis i
d'aller su dévant de lui, 'et le croyant t
tout au plus à Chalons en Champagne,

d'aller au devant de rui, ot le croyant e tout au plus à Châlons en Champagne, ce voyage dans mon carroffe: veritabler che trouval bien loin de mon compte. 'J à Châlons qu'il étôt aux environs de je l'y allai trouver. 'Je ne sai si l'embam affaires qu'il avoit alors, ou si sa fortun affaire l'empêcha de me faire tant de c qu'à Bouillon; mais je me fuir pas cont la reception qu'il me sit. Il marchoit avernée avec laquelle il alla assieger Château tien, qu'il prit en huit ou dix jours. 'Il il sien de donsidérable à ce Siege que la bigun coup de monsquet à l'épaule du Coi Saint Aignan.

De là nous allames passer à Reims & a Vervins qui ne dura que trois jours.

C'étoit en Janvier 1653, que nous faisse supeditions par un froid insupportable.

L'Abbé Fouquet, qui a fait tant de bra Dour, & moi fimes connoissance & ami ce voyage: & ce sui alors qu'il sit Nicolas quet son frere Surintendant des Finances mort de la Vieuville.

Après la prise de Vervins, le Cardinal lut retourner à la Cour; il prit son chem Laon, par Soissons, & par Nanteuil, & 1 al Paris le 2. de Fevrier 1653. Le Roi all devant de lui jusqu'au Bourget.

t alors que commença le grand crédit : depuis & qui dura jusqu'à sa mort. La 1653ivile éteinte; le Duc d'Orleans retiré à e Prince de Condé hors de France, lié
Espagnols; tout cela lui donnoit les franches, les Courtisans & les peuples du respect pour une fortune qui avoit é tant d'obstacles, & sa faveur (comme ent qui après avoir été retenu quelque roit rompu sa digue) se débordoit avec violence que si elle avoit toûjours eû

ee tems-là Favieres, ce Noble de qui pris le Château dans la Puisaye l'année ivant, m'envoya appeller en duel par ette Capitaine au Regiment de Picartendant que mon Regiment de Cavalewoit pris quelques chevaux. Je me fer-François d'Aubusson, depuis Duc de la de, avec lequel l'avois fait amitié au de Château Portien, mais cette querelle ait du bruit, le Maréchal de Grammont ya un garde. Je donnai charge à la Feuilen aller avertir Favieres, & de lui dire vouloit, quelques jours après l'accoment fait par le Maréchal, nous nous is sous d'autres prétextes. Je ne sai s'il ta de cette commission, mais je n'en us parler, & le Maréchal nous accomà condition que je ferois rendre les che-Favieres lorsqu'il les reconnoitroit dans oupes.

lque tems après le retour du Cardinal, rquis de S. André Monbrun se voulant du Gouvernement du Nivernois, que c de Mantout lui avoit vendu en 1650.

76 Memoires du Comte

i'en eûs l'agrément de la Cour après en avoir 553, traité avec lui à soixante mille écus; mais la Princesse Palatine Anne de Gonzagues qui ne m'aimoit pas, obligea la Reine d'arrêter mon affaire. Cependant le Cardinal regagna la Reine, en forte qu'elle ne s'y opposoit plus, lorsque la Palatine fit intervenir Priandi Agent de Mantone, qui dit au Cardinal que son Maître souhaitoit que le Marquis de S. André gardit le Gouvernement. Le Cardinal me dit l'opposition de Priandi, que cela arrivoit dans unestcheuse conjoncture, parce qu'on avoit affaire du Duc de Mantoue; mais que si-tôt, que le Plessis - Bezançon qu'on lui avoit envoyé, auroit fini sa negociation d'une façon ou d'autre, le Roi ne s'arrêteroit plus à cette opposition. & que je serois reçu en cette charge. le lui répondis que c'étoit la Palatine qui faisoit agir Priandi de son mouvement, & que s'il plaison à Son Eminence de me faire donner des passeports, j'enverrois un courier au Duc de Mantouë qui me rapporteroit son consentement Le Cardinal m'accorda ce que je lui demandois, j'envoyai Ravisi mon Secretaire en Italie: le Duc de Mantouë lui donna une depêche telle que je la pouvois souhaiter : mais il n'étoit pas encore parti de cette Cour-là, lorsqu'un Courrier de la Palatine y arriva. Veritablement le Conseil de Mantouë ayant vû ce qu'elle écrivoit au Prince son neveu, il envoya dire à Ravisi qu'il avoit quelque chose à ajoûter à sadepéche, & l'ayant reprise, il m'en fit une autre par laquelle il me refusa le plus honnêtement qu'il put, me mandant que son intention avoit été, en vendant le Gouvernement de Nivernois au Marquis de S. André Monbrun, qu'il ne s'en éfit pas, & que s'il y consentoit jamais, ce se-

Dans ce tems-là, le Comte de Paluau devem Maréchal de France sous le nom de Cleambaut, se voulut désaire de sa Charge de Mestre de Camp General de la Cavalerie legere, eaucoup de gens de qualité & de métite en denanderent l'agrément. Le Roi me sit l'honneur de m'en donner la préserence. J'en donnai quatre-vingt-dix mille écus au Maréchal, & lorsque je remerciai Sa Majesté; la Reine & le Cardinal presens: celui-ci lui dit que j'avois fort bien servi toute ma vie, particulierement dans cette derniere guerre, & la Reine ajoûta que personne ne servir mieux que moi la Charge où j'allois eatres.

La Charge de Mestre de Camp General de la Cavalerie de France, est une des plus belles Charges de la guerre; & quoi qu'un Maréchal de Camp la commande, & qu'il commande même celle de Colonel, cela ne diminue rien de leur beauté, parce que ce sont des Charges, & que Maréchal de Camp n'est qu'une com-

miffion.

Ce qui rend encore considerable la Charge de Mestre de Camp General, c'est qu'elle est unique, & que celle de Colonel de la Cavalerie qui est au-dessus d'elle, étant d'ordinaire entre les mains de personnes de qui la fortune est saite, ne lui ôte pas le commandement particulier de la Cavalerie dans la premiere armée, au moins de mon tems. La seule chose qui me paroît desagreable en cette Charge, c'est que le Mestre de Camp General sait serment entre les mains du Colonel: je m'en étonne; car les Lieutenans de Roi de Provinces, prétent serment en-

MEMORES DECCOMTE

tre les meins durRoi; cependant leurs Che 1642, ne sont pas à beaucoup près de la confider . & de la grandour de celle de Meftro de C General: mais pour faire voir la beautéld te Charge, j'en veux écrirel la fondtion dep mêmo destelle de Coloneise de la Cavalet gero cuixencrel.

11.11

l'inigiaente la Cavalente legere est vui France du terniode Charles VIII-lor passa en Italie, où un Seigneur Albanois ance Georges Claikriot de visit joindre de Inf an quetre censulances, Morefques : wini (anti-été napphilées manues : des plus gues que delles que portoient les Gend François. Les Hongrois s'en servoient e .il y a 60. ans.

- Ces Cavariers s'apportoient Biradiots de da, c'est-à dire chemin, parce que leur spalerfonction étoit de battre l'estrade. Le -dit encore, & c'est pourtenir l'armée ave itout ce qui lui peut tomber sur les bras mour un combat general ou seulement po

.lever un quartier.

si Georges Castriotavant quitté le Duc de atouë (qui pour lors n'avoit que le titre de iquis) se donna au Roi, sui demanda le con odement de la Cavalerie, l'obtint & en augi de corps qui fut de mille chevaux.

Le Marquis de Mantoue quittant le pa -Roi pour suivre celui du Pape Jules & de is, les François qui courent volontiers aux es nouvelles, lesquelles pour changer de 1653. leur semblent être plus avantageuses au æ, donnerent un nom à ce corps de Cava-& l'appellerent Cavalerie legere.

us le Regne de Henri II. il y avoit en charmée un Commandant de la Cavalerie fous re de General, & un Mestre de Camp Gesous lui. Ce n'étoient point alors des ges, ce n'étoient que des commissions. 1 1548. Charles de Cossé étoit General de

avalerie legere.

1 1550. ce même Charles de Cossé devenu échai de France, & commandant en Piedt les armées du Roi., M. d'Aumale frere de Guise v étoit General de la Cavale-

egere.

1 1572. Henri II. marchant en Allemagne cette grande armée qui prit Metz, M. imale y était General de la Cavalerie legé-& Esgulli Mestre de Gamp General sous jusqu'à ce qu'ayant été défaits près du Ront incent par le Marquis Albert de Brance g & faits prisonniers tous deux, l'on fit de Nemonrs General de la Cavalerie legere. le fut jusqu'en 1553, que le Roi resit une de armée après la prise de Terouanne & de din par l'Empereur; & dans cette armée M. ansac fut General de la Cavalerie legere. n 1554. ce même Roi ayant fait trois armées, lus grande fut commandée par le Connéta-Anne de Montmorenci, dans laquelle M. imale fut General de la Cavalerie. 'autre fut commandée par M. de Nevers.

laquelle Louis de Bourbon Prince de Con-

at General de la Cavalerie.

La troisseme sut commandée par le 2673. la Roche-sur Yon, dans laquelle

General de la Cavalerie.

En 1555. M. de Nevers command mée en Champagne, le Marquis d'E du Duc de Guife fut General de la Ca cette armée, & Sansac Mestre de Ca ral sous lui; celui-ci commanda la Ca grand Convoi de Marienbourg.

En 1557. Louis de Bourbon Princ dé fut General de la Cavalerie à la l

S. Quentin.

En 1557. à la prise de Calais M. de fut General de la Cavalerie, & le su

1558. que se fit la paix.

Sous harles IX. on fit deux Cole Cavalerie; l'un delà les Monts qui fut ville, depuis Connétable, Henri de renci; M. de la Guiche qui fut depu Maître de l'Artillerie, fut fair Mestre General sous M. Danville.

Le Sieur **** fut fait Lieutenant de la Cavalerie delà les Monts.

Et le Capitaine Malateste Italien fu réchal des Logis General de la Cav: les Monts.

Le Duc de Nemours fut fait Col Cavalerie deça les Monts; & l'on fit Camp General sous lui, M. de la Va re du Duc d'Epernon savori.

Le Sieur du Mai estimé le meilleu ne de Cavalerie de son tems, sut fait I Colonel de la Cavalerie deçà les Mo

Et le Sieur Pierre Paul Tousain I fait Maréchal des Logis General de la deçà les Monts.

381

Après la mort de M. de Nemours, M. d'Aumale exerça la charge de Colonel deçà les 1673. Monts, & après lui M. de la Guiche; tous deux jusqu'à ce que le jeune Duc de Nemours fût en âge.

Sagonne fut fait Mestre de camp General de la Cavalerie sous le jeune Duc de Nemours de-

cà les Monts.

Après la Bataille de Coutras, les deux charges de Colonels de la Cavalerie furent réunies en la personne du Duc de Nemours.

Sagonne fut seul Mestre de camp General

fous lui.

Neuvi Barrois fut seul Lieutenant Colonel de la Cavalerie.

Et Jean Marc qui fut tué à la Bataille d'Arques, fut seul Maréchal des Logis General.

A la mort du Duc de Guise à Blois, le Duc de Nemours s'étant sauvé & joint au parti de la Ligue, Henri III. donna sa charge par forfaiture à Charles de Vallois Duc d'Angoulême, & rétablit un Colonel delà les Monts en la personne du Duc des Ursins.

Sagonne ayant aussi suivi le parti de la Ligue, le Roi donna la charge de Mestre de camp General à Anne d'Anglure appellé, le Brave

Givri.

Et celle de Neuvi Barrois, à

de l'H'pital, Sieur de Vitri.

Henri III. étant mort, Vitri quitta la charge de Lieutenant Colonel de la Cavalerie, & le Duc d'Angoulême Colonel la donna au Sieur de *** premier Capitaine de ladite Cavalerie, & la charge de Maréchal des Logis General au Plesse-Picquet.

Le Sieur *** étant mort, le Duc d'Angoulême lême donna la charge de Lieutenant Cotonel 1653: an Sieur Daligre Messiant, homme de qualité Et il fant savoir que le Colonel de la Cavalerie a droit nonvseulement de donner les charges de sa Compagnie, mais même toutes celles de l'Etat Major.

Le Mestre de camp General donne pareille

ment les charges de sa Compagnie:

Daligre Messiant ayant été tué à Issoire, le Duc d'Angoulême donna sa charge au Comte de Châteauneuf, qui fut depuis le Marqus d'Ursé.

Dans ce tems-là le Duc de Nemours étant mort, le Roi Henri IV. donna au Duc d'Augouleme la charge de Colonel en titre, qu'il

n'avoit jusques la que par commission.

Givri ayant été tué à Laon, Vitri est la charge de Messire de camp General, & le Roi donna le Gouvernement d'Issoire au Comte de Châteauneus. Le Duc d'Angoulême donna la charge de Lieutenant Colonel au Terrail, qu'il retira par là du parti de la Ligue, & la charge de Maréchal des Logis General à la Lyonne.

Vitri étant fait Capitaine des Gardes du corps, on donna la charge de Mestre de camp General

à Montigni.

. Il arriva en ce tems-là une contestation entre la Curée Lieutenanu de la Compagnie du Roi (qui a été depuis celle des chevaux legers de la Gardé,) & le Terrail Lieutenant Colonel de la Cavalerie; pour la marche & pour le commandement. La Curée disoit qu'il étoit Lieutenant du Roi la & que le Terrait n'étoit que Lieutenant du Duc d'Angoulème. Le Terrait n'étoit rail disoit que la veritable Compagnie du Roi étoit

oit celle du Colonel; qu'ine marque de céla ______ oit la Cornette blanche qu'elle avoit, laquelle 1673; onnoit le rang à toutes les autres Cornettes.

Le Roi Henri IV. retira sa Compagnie du orps general de la Cavalerie pour terminer cets dispute, & en sit une Compagnie de sa Gare, laissant l'autorité du commandement sur reste de la Cavalerie au Lieurenant Colonel, aquel, pour que cette autorité su plus amle, il sit donner une commission de Capitaine ieutenant.

Le Duc d'Angoulème ayant été arrêté alors r mené à la Bastille, où il fut quatorze ans, e Duc de Nevers fit sa Charge de Colonel par

ommission.

Le Terrail étant mort, Blerancourt frère du Juc de Tresmes, fut fait Lieutenant Colonel

le la Cavalerie.

Quand le Duc d'Angoulème fortit de prison, e Roi lui rendit sa charge de Colonel, & y joûta celle de Colonel delà les Monts, va-ante par la mort du Duc des Ursins.

.... d'Etampes Sieur de Valancé acheta lors de Blerancourt la Charge de Lieutenant

Colonel de la Cavalerie.

La Lyonne ayant quitté la Charge de Maréchal des Logis General, le Duc d'Angoulême a donna à S. Etienne qui la vendit à ***.

Celui-ci mort, le Duc d'Angoulème donna à Charge à Rifante, & après la mort il la ven-

dit à la Becherelle huit mille francs.

La Becherelle étant mort avec la charge de Maréchal des Logis General; le Duc d'Angoulème la donna à sa veuve pour la vendre, de elle la vendit à Clermont; cetti-ci la vendit à la Brosse:

- 🖡

Le bon-homme Valancé donna avec l'agré-1653. ment du Duc d'Angoulême sa charge de Lieutenant Colonel de la Cavalerie à son Fils aîné. Celui-ci ayant été tué au Siege de Privas, le Duc d'Angoulême la redonna au pere, qui la vendit au Cornette Sainte Frique; celui-ci quelque tems après la vendit vingt-cinq mille écus à Bouchavanes.

Il arriva à Grenoble une dispute pour le commandement entre Bouchavanes, & les Capitaines de Cav lerie plus anciens que lui. Le Roi Louis XIII. la regla en faveur de Bouchavanes; & afin que si Sa Majesté prenoit dessein de faire des corps de Regimens, commeil sit après, les Mestres de Camp ne sissent plus de nouvelles disputes au Lieutenant Colonel de la Cavalerie; il sit donner à Bouchavanes la Commission de Mestre de Camp comme le Roi son pere avoit sait donner au Terrail celle de Capitaine.

Bouchavanes étant mort de Choileul frere du Maréchal du Plessis-Prassin acheta vingt-cinq mille écus la charge de Lieu-

tenant Colonel de la Cavalerie.

Choiseul ayant été tué en Italie, Ruvigni eût sa charge de laquelle il se désit au bout de quelque tems entre les mains de Vignaux qui en eût l'agrément au préjudice de Jacques de la Paluë Comte de Bouligneux qui étoit Cornette; mais Vignaux se trouvant allié de M. le Tellier, cette consideration lui sit avoir la préference.

Vignaux étant devenu comme hebeté, sa Charge fut vendue à ***** celui-ci la vendit

à Renti, & Renti à Crussol.

Crussol ayant été tué la Campagne de 1647.

ch Allemagne, sa charge sut vendue à Bourgi, & après la mort de la Brosse Marechal des Lo-1653. gis General de la Cavalerie, cette charge tomba entre les mains de *** puis en celles d'Anglure, qui la vendit à S. Martin, lequel l'exerçoit en 1653.

Le Duc d'Angoulème étant fait General de l'armée qui affiegeoit Soissons en 16... & le Comte d'Alais son fils étant alors trop jeune pour faire sa charge de Colonel, le Duc de Rohan la fit par Commission du consentement

du Duc d'Angoulême.

Et Montigni affiegeant Nevers, on fit faire par Commission la charge de Mestre de camp

General par la Rochefoucault.

Après la mort du Marêchal d'Ancre, Montigni ayant été fait Marêchal de France, il donna la charge à François de Beauvilliers Comte de Saint Aignan son gendre, pere du Duc.

Le Comte d'Alais étant mort au Siege de Montpellier, duc d'Angoulême refit sa charge de Colonel, dont il avoit la survivance.

Quelques années après le Roi trouva bon qu'il la donnat à son second fils le Comte

d'Alais.

Celui-ci la donna au Duc de Joyeuse son

Gendre qui l'exerçoit en 1653.

Et nous verrons bieu-tôt que Henri de la Tour Marêchal de Turenne obtiendra cette charge de Colonel par la mort de de Lorraine Duc de Joyeuse.

Aux mouvemens du Pont de Sée, le Comte de S. Aignan s'étant jetté dans le parti de la Reine Mere Marie de Medicis, à cause que d'Albert Duc de Luines, Favori de Louis XIII.

Tome I. R

pe l'avoit pas fait Chevalier de l'Ordre du S. 1653. Esprit, il sut pris les armes à la main contre le Roi, & il perdit sa charge que l'on donna la Curée.

Celui-ci la vendit au Duc de la Trimouille

pendant le Siege de la Rochelle en 1627.

Le Duc de la Trimouille la vendit sprès svoir été blessé en Piedmont à Descoubleaux Marquis de Sourdis, duquel René de Choiseal Marquis de Prassin l'achetta.

Prassin ayant été tué à la Bataille de Sedan, on donna sa charge au Colonel Gassion qui

fut depuis Marêchal de France.

Ce Marêchal la vendit à Philippes de Clerambault Comte de Paluau, lequel étant fait Marêchal de France en 1653. me la vendit qua-

tre-vingt dix mille écus.

On verra dans la suite comment le Duc de Coassin l'eut de moi; comment il la vendit an Chevalier de Fourrille, & comment le Marquis de Rencl l'eut après la mort de Fourrille, tué au combat de Senef en rec.

Il y a cû beaucoup plus de Mestres de camp Generaux de la Cavalerie que de Colonels, parce que le seul Duc d'Angoulême a été Co-

lonel 56. ans.

En ce tems-là le Colonel General qui vouloit servir à sa charge, choisissoit dans quelle armée, s'il y en avoit plusieurs. Le Messe de camp General après lui, & autresois le Lieutenant Colonel de la Cavalerie après eux. Mais depuis, cette charge est devenué particuliere de publique qu'elle étoit, & le Lieutenant Colonel ne commande plus que du jour de sa Commission de Mestre de camp.

On verra ci-après un Commissaire General

avalerie, qui est la troisiéme personne dans

orps.

Regiment Colonel autrefois, & en son ice le Mestre de camp General ne rouloit t, & il avoit toûjours le poste qu'il lui plaide prendre, toûjours l'honneur & jamais tigue. Depuis ce tems, le Duc d'Angouregla qu'ils seroient les Gardes ordinaires itres fonctions de guerre comme les autres mens, & qu'ils se contenteroient de l'avande commencer.

près la mort du Cardinal de Richelieu, is XIII. fit du Regiment de Cavalerie de temier Ministre le Regiment Royal. Avec om-là les Capitaines crûrent avoir droit de tter le rang au Regiment Colonel; on se ua de leur proposition. Ce nom de Royal n nom specieux pour attirer dans les Corps e portent des gens de qualité; mais les ables Regimens du Roi sont le Colonel & lestre de Camp General. La Colonelle & lestre de Camp Generale ne se cassent ja-, & tout le reste de la Cavalerie est sujet à

forme.

28 Mestres de camp de Cavalerie parlent, qui parlant de leurs Compagnies, disent lestre de camp de mon Regiment, il faut s disent ma Compagnie, & quand les auen parlent, la Compagnie du Mestre de p: car il n'y a qu'une Mestre de camp en ice qui est la Compagnie du Mestre de p General.

ans la derniere Regence d'Anne d'Autriles Generaux des armées usurpoient un voir qui ne leur appartenoient pas; ils faint, au moins la plupart, donner des Com-

mi(-

missions pour commander la Cavalerie à qui il 1653. leur plaisoit, & d'ordinaire à des gens qui n'étoient pas de ce Corps là, & qui bien souvent

n'y avoient jamais servi.

Je ne mets point ici pluseurs Reglemens que j'ai faits dans la Cavalerie pendant les douze années que j'ai été Mostre de camp General, desquelles j'ai fait six ans la charge de Colonel General, parce qu'ils sont imprimez avec les autres que l'on avoit fait avant moi, & avec ceux que l'on a fait depuis.

Orsque j'eûs achevé de payer le Marêchal de Clerambault & que j'eûs fait mon équipage, je partis de Paris au commencement d'Octobre 1653. & je m'en allai à Châlons en Champagne où étoit la Cour, qui soûtenoit de là le Siege de Sainte Menehoud. C'étoit le Montal Gentilhomme de Bourgogne qui défendoit fort bien cette place pour le Prince de Condé, & Castelnau la Mauvissière, de puis Marêchal de France; Uxelles & Navailles Lieutenans Generaux qui l'attaquoient, mais qui s'accordoient si mal, qu'on su contraint d'y envoyer le Marêchal du Plessis-Prassin qui la prit.

Après avoir été deux jours à Châlons, je pris congé de Leurs Majestez & du Cardinal Mazarin, & je m'en allai à l'armée que commandoit le Marêchal de Turenne. Elle étois aux environs de Mondidier dans les quartiers de fourrages, attendant la prise de Sainte Me-

nehoud & les quartiers d'hyver.

Comme ce Marêchal est un Acteur considerable dans mes Memoires, il me semble à propos d'en faire ici un fidelle por rait.

Henri

Henri de la Tour Vicomte de Turenne étoit Pune taille médiocre, large d'épaules, lesquel- 1653. es il haussoit de tems en tems en parlant; ce Portrait sont de ces mauvaises habitudes que l'on prend du Mal'ordinaire faute de contenance assurée. Il a-de Turoit les sourcils gros & assemblez, ce qui luisenne. faisoit une physionomie malheureuse.

Il s'étoit trouvé en tant d'occasions à la guerre, qu'avec un bon jugement qu'il avoit & une application extraordinaire au métier, il s'étoit rendu le plus grand Capitaine de son siécle.

A l'our parler dans un Conseil, il paroissoit l'homme du monde le plus irresolu; cependant quand il étoit pressé de prendre son parti, personne ne le prenoit ni micux ni plusvîte.

Son veritable talent, qui est à mon avis le plus estimable à la guerre, étoit de rétablir une affaire en méchant état. Quand il étoit le plusfoible en presence des ennemis, il n'y avoitpoint de terrein, d'où par un ruisseau, par une ravine, par un bois, ou par une éminence, il ne sût tirer quelque avantage.

Insqu'aux huit dernieres années de sa vie, il avoit été plus circonspect qu'entreprenant : mais voyant que la témerité étoit à la mode, il ne se ménagea plus tant qu'il avoit fait; & comme il prenoit mieux ses mesures que les autres, il gagna autant de combats qu'il en donna.

Sa prudence venoit de son temperament, &

sa hardiesse de son experience.

Il avoit une grande étenduë d'esprit, capable de gouverner un Etat aussi bien qu'une armée. Il n'étoit pas ignorant des belles Lettres; il savoit quelque chose des Poetes Latins, & mille beaux endroits des Poëtes François: il,

RЗ

aimoit assez les bons mots, & s'y connoisson

1653. fort bien.

Il étoit modeste en habits & même en expressions. Une de ses grandes qualitez c'étoit le mépris du bien. Jamais homme ne s'est si peu soucié d'argent que lui. Il avoit commandé l'armée de France en Allemagne dans un tems où il pouvoit amasser des millions; cependant il ne l'avoit pas fait, & ce desinteressement, joint aux grandes alliances qu'il avoit en ce païs-là, lui avoient donné un grand crédit parmi les Allemans.

Il aimoit les femmes, mais sans s'y attacher; il aimoit affez les plaisirs de la table, mais sans débauche; il étoit de bonne compagnie; il savoit mille contes; il se plaisoit à les faire,

& il les faisoit bien.

Les dernieres années de sa vie, il sut honnête & bien-faisant. Il se sit aimer & estimer Egalement des Officiers & des soldats : & sur la gloire il se trouva ensin si fort au-dessus de tout le monde, que celle des autres ne pouvoit

plus l'incommoder.

Ce Marêchal me reçut aussi civilement que sa froideur ordinaire le lui put permettre; cependant bien loin de se souvenir du service que je lui avois rendu si honnêtement à Villeneuve S. George, je le trouvai prevenu contre moi par mes envieux, & particulierement par l'amitié qu'il avoit pour Timoleon de Sericourt Sieur d'Esclainvilliers, qui commandoit depuis quelques années la Cavalerie de son armée par ancienneté. Celui-ci étoit un bon & brave Gentilhonime fort capable de cet emploi, soigneux & vigilant au dernier point, mais une de ses qualitez qui avoit autant gagné se cœur

thr Marêchal, c'étoit un très-grand attachement qu'avoit pour lui Esclainvilliers. Pour moi 1653. qui entrois dans son armée par le droit de ma charge, sans avoir pris aucunes mesures avec lui, ce me sut d'abord une exclusion pour ses

bonnes graces.

Ma sincerité ordinaire ne me permet pas de m'épargner en cette rencontre. Il me semble que i'eus tort de ne pas faire un compliment au Marêchal de Turenne, avant que d'aller faire ma charge auprès de lui. Je croi que je lui devois écrire, & que lui demandant son agrément pour une chose qu'il ne me pouvoit refuser, je lui aurois persuadé que je lui voulois être obligé: fi cela n'avoit pas réussi, au moins n'aurois-je point aujourd'hui de reproche à me faire, & je ne serois pas en doute, comme je suis, d'avoir manqué son amitié faute d'un compliment. Cela peut-être le préocupa contre moi: mais voici la premiere marque que je recus qu'il ne m'aimoit pas, & je ne saurois avant que de la dire, m'empêcher de faire ici reflexion, que les plus grandes & les plus facheuses affaires du monde commencent presque toûjours par des bagatelles.

Deux ou trois jours après que je sus arrivé à l'armée, étant allé de mon quartier rendre visite au Marêchal, j'appris à son logis qu'il étoit allé en carrosse à Mondidier, à une lieuë du quartier du Roi, voir en quel état étoit cette place. Je m'y en allai au galop suivi de quarre ou cinq des principaux Officiers de la Cavalerie. Je le trouvai achevant de faire le tour du rempart à pied, après quoi il remonta dans son carrosse sans m'y offrir la place d'un de ses Gen-

tilshommes.

R 4.

Je ne sai si cette incivilité parost aussi gran-1653. de aux Lecteurs qu'elle me parut, mais j'en fus fort chagrin, & d'autant plus qu'elle m'étoit faite en presence de ces Officiers de Cavalerie, dont je viens de parler, qui sont la plûpart gens à regler l'estime & le respect qu'ils ont pour leurs superieurs, par le cas qu'ils voient qu'un General d'armée en fait, sans aller plus loin ni sans se croire eux-mêmes.

Je m'en retournai à mon quartier fort mal satisfait du Marêchal, & je sus trois ou quatre jours sans l'aller voir. Je croi qu'il se douta du sujet de cette absence; & la raison que, qui offense ne pardonne point, jointe aux autres qu'il avoit de ne me point aimer, & aux soins de mes envieux, me le rendirent irréconciliable.

Enfin je retournai un matin chez lui, & je le priai de me faire recevoir dans ma charge. Il fit monter à cheval toute la Cavalerie, & ilme fit reconnoître pour Mestre de camp General

à la tête des escadrons.

Deux jours après, Favieres Enseigne Colonelle du Regiment de Picardie, dont j'ai déja parlé, m'envoya demander par Bonvillette Capitaine dans ce Regiment, les chevaux qu'il prétendoit que mes troupes lui avoient pris en 1652. & en cas de refus, il le chargea de me dire qu'il me vouloit voir l'épée à la main.

Il faut savoir que le Roi avoit fait quelque tems auparavant un Edit severe contre les duels, & que depuis deux mois le Comte d'Aubijoux Gouverneur de la Citadelle de Montpellier s'étant battu, toute la Cour s'étoit employée inutilement auprès de Sa Majesté pour sui : desorte qu'il étoit hors du Royaume.

Je répondis donc à Bonvillette que le Maréchal

DE BUSSY RABUTIN. chal de Grammont m'ayant ordonné dans l'accommodement qu'il avoit fait de cette affaire, 1653. de faire rendre à Favieres les chevaux quand il les auroit trouvez dans mes troupes: c'étoit à lui à les chercher; que si cela ne le contentoir pas, il se donnât toute la fatigue de la satisfaction, & qu'après lui avoir fait dire par la Feuillade avant que le Marêchal de Grammont nous eut accommodé, que s'il vouloit nous nous battrions quelque tems après sur d'autres prétextes, & lui ne l'ayant pas fait alors, je ne lui donnerois aucun rendez-vous, maintenant que je venois d'entrer dans une grande charge, & que je savois fort bien quelle difference il y avoit entre le Mestre de camp General de la Cavaleric legere, & l'Enseigne Colonelle du Regiment de Picardie; que j'allois tous les jours su quartier du Roi, que je ne diminuerois ni n'augmenterois de gens à ma suite, & que s'il étoit bien échauffé, il prît ses mesures pour faire une partie égale sur mon chemin. Bonvill'ette se retira, & le jour même j'allai chez le Marêchal de Turenne, suivi de deux Gentilshommes & d'un page, sans rencontrer personne en allant ni en revenant. Le lendemain on st au quartier du Roi ma querelle. D'ordinaire en ces rencontres nos amis nous viennent trouver: cependant la Feuillade qui m'avoit dit trois ou quatre jours auparavant qu'il voufoit venir passer huit jours avec moi à mon quartier; lui que je croyois le meilleur de mes amis. auquel j'avois offert dix mille écus pour acheter le Regiment de Cavalerie du Roi, vacant par la

R: 5

mort de Monbas, lui qui avoit été employé six mois auparavant pour me servir contre le même

Favieres, fut le seul qui ne vint pas.

i

Le Marêchal de Turenne qui fut cette que 1652. relle, au lieu de l'accommoder ne fit pas semblant de l'avoir apprile, & deux jours après partit escorté de deux cens chevaux avec la plûpart des Officiers Generaux de son armée & les volontaires, pour aller visiter les places de la frontiere de Picardie en attendant les quartiers. d'Hyver. Pendant le chemin j'abordai la Feuillade, à qui je n'avois pas encore pû dire ce que j'avois sur le cœur. Je lui dis qu'après ce qui se venoit de passer, je voyois bien qu'il n'étoit pas mon ami. Il m'allegua ses raisons, qui jointes à l'amitié que j'avois pour lui me le justificrent, & nous nous separames bons amis.

> Le lendemain Beaujeu, dont j'ai parlé dans ces Memoires, qui pour s'être fait de fête auprès du Cardinal étoit parvenu à être Lieutenant General, commandant un Corps separé, s'en vint à moi dans la marche & me demanda si je ne voulois pas contenter Favieres. le lui disque je m'en tenois à l'accommodement qu'avoit fait M. le Marechal de Grammont, par lequel il m'ordonnoit de lui rendre ses chevaux quand il les auroit trouvez dans mes troupes. Où voulez-vous qu'il aille chercher vos troupes. me dit-il? Cependant, lui repliquai je, c'est à lui à faire ses diligences: car vous ne me conseilleriez pas de lui donner des chevaux de mon écurie. Moi, me dit-il, je vous conseillerois de le satisfaire de façon ou d'autre, puisaue c'est un Gentilhomme.

> J'étois si éloigné de croire Beaujeu affez fou pour s'attirer sans necessité une affaire eapable au moins de ruiner sa fortune, que je n'entendis point ce qu'il vouloit dire. Je lui répondis

donc

donc qu'après tout ce que j'avois tait il y avoit six mois, & la severité des Edits, je ne serois 1652. pas un pas dans le poste où j'étois pour contenter le caprice d'un Enseigne de Picardie, & que je voulois bien l'en croire, lui qui savoit vivre. Je ne puis, me repliqua-t-il, être médiateur en cette affaire : car Favieres est monami & mon parent, & j'ai pris parti. Ah, puisque vous voulez être de la partie, lui dis-je, je tirerai l'épée avec Favieres: si je mets au hasard une grande Charge, vous avez aussi dans l'état où vous êtes une grande fortune à per-

Ensuite de cela nous convinmes que puisque Favieres étoit demeuré au camp, nous nous battrions au retour de notre voyage; que ie lui donnerois la Fenillade pour se battre contre lui. & Launai-Lyais contre Bonvillette, & nous étant separez, j'allai conter cette partie à la Feuillade, lui disant qu'une marque que ce qui s'étoit passé au Camp entre lui & moi ne m'étoit pas demeuré fur le cœur, c'étoit que je me voulois servir de lui en cette rencontre.

Le lendemain il me vint dire, que si notre partie n'avoit pû se faire que de la maniere dont nous l'avions resolu, il ne m'auroit rien dit, mais qu'il seroit bien aise de ne se pas battre contre Beaujeu qui étoit assez de ses amis, & de tirer plûtôt l'épée contre Bonvillette, ce qui n'empêcheroit pas qu'on ne se battit : que bien one Beaujen fût brave, on ne pouvoit pas croire que ce fût la crainte d'avoir affaire à lui qui l'o-Migeoit à faire cette proposition, & que si ce n'étoit la raison qu'il m'avoit dite, il aimeroit bien mieux se battre contre lui, parce qu'il étoit foible & R.6 maMemoires Du: Comte

maladroit. Je lui répondis que cela m'étoit in-1653, different, & que je le dirois à Beaujeu; ce que je fis, & dont il me témoigna être bienaise.

Cependant nous achevions de visiter les places de la frontiere: nous avions commencé par Peronne, Corbie, Amiens, Dourlens, Arras, la Bassée, Bethune, & nous arrivions à Hesdin, lorsqu'en descendant de cheval au logis du Marêchal de Turenne qui étoit arrivé une heure avant moi, j'y trouvai Beaujeu & la Feuillade qui me vinrent dire ensemble qu'il y avoit bien des nouvelles, & qu'ils avoient à me parler en particulier: nous nous enfermames dans une chambre. Ils me dirent que le Marêchal venoit de recevoir ordre de la Cond'envoyer à Sainte Menehoud le corps de troupes de Beaujeu & le Regiment de la Feuillade. & qu'ainfi notre partie ne se pouvant plus faire. ils alloient avertir le Marêchal de la querelle afin qu'il l'accommodât, Pourquoi ne se pourroit-elle pas faire à notre retour? leur répondis-je; parce, me dirent-ils, que nous ne pourrons nous revoir qu'à Paris, où un duel ne sauroit si bien se cacher qu'à l'armée. Il y a encore une autre raison, me dit Beaujeu, qui nous doit obliger de faire accommoder cettequerelle, c'est que Favieres qui est un garçon emporté, pourroit bien ne nous pas attendre & vous faire tirer l'épée avant que nous y fusfions. Ah, pour cela, lui répondis-je, ce ne devroit pas être une chose à craindre pour vous. Favieres vous a affez d'obligation pour ne vous ofer facher & pour vous tenir exactement une parole quand il vous l'aura donnée. Mais, ajoûtai-je,je vous trouve bien prudent aujourd'hui. femhonnêtes il y a huit jours, en vous épargnant 1653. la peine de donner vous-même avis d'une querelle; pour laquelle vous devez vous battre. Les choses sont bonnes en un tems, me dit Beaujeu, avec un air goguenard, qui ne valent rien en un autre: le sage se conduit selon les saisons; & là-dessus m'ayant quitté, la Feuillade & lui, allerent dire ma querelle au Maréchal de Turenne, qui ne pût pas s'empêcher de l'accommoder à son retour au Camp.

Qui examinera bien la conduite de Beaujeu en cette affaire, verra que c'étoit un homme qui ne vouloit faire que du bruit, qui crût que je lui répondrois comme à Bonvillette, & qui s'étant embarqué sur cette pensée mal à propos dans cette affaire, n'eut pas la fermeté de la

soutenir jusqu'au bout.

Nous revinmes à Paris à la fin de Decembre, où quelques jours après je donnai ma premiere attache à la Commission de Mestre de camp de Cavalerie de Rouvrai Gentilhomme de Normandie, homme de mérite. Sa commission étoit de 1649.

Comme la seule Compagnie de Mestre de camp General sait la Charge, & que le Maréchal de Clerambaut en me la vendant ne m'avoit pas vendu son Regiment, je ne songeois alors qu'à en avoir un, & sur ce que j'en avois écrit à M. le Tellier il y avoit quelques jours, il me sit cette réponse.



1653. De la Ferté sons Jouarre le 6. de Decembre. 1653.

Monsieur,

" J'ai reçu en ce lieu la Lettre qu'il vous s " plu m'écrire de Noyon, laquelle m'oblige ,, de vous dire, que comme ce n'est point par " mauvaise satisfaction que le Roi ait des Ches " & des Officiers de la Cavalerie, que SaMa-, jesté fait reformer quelques Compagnies, , mais simplement pour en diminuer le nom-, bre, à cause qu'il excede celui que Sa Ma-" jesté peut faire loger & entretenir durant l'hi-,, ver: il n'y a pas lieu de les conserver pour en n former votre Regiment, vû que Sa Majesté , ne remedieroit point à l'inconvenient qui la " contraint de les supprimer. Mais je vous as-" sure, Monsieur, que quand il y aura lieude " contribuer en cela à votre satisfaction, je le " ferai de tout mon cœur, &c.

Pendant cet hiver je devins amoureux d'une femme de qualité que je ne nomme point. Je n'entrerai même dans aucun détail d'une galanterie dont le souvenir m'est si desagreable, & je me contenterai seulement d'en parler dans le tems que cette affaire se rompit.

Au commencement de 1654. le Maréchal de Ann. Turenne voulant reconnoître le devouement 1654 d'Esclainvilliers, & peut-être diminuer la confideration de ma Charge, avoit proposé en se faveur à la Cour comme un grand avantage au service, de faire un Commissaire General dans la Cavalerie, ainsi que cela se pratiquois

ns les armées d'Allemagne. Ce Maréchal — il commandoit une des armées du Roi en 1654. landres, & qui prevoyoit que son emploi ne iroit pas si-tôt, étoit bien-aise d'avoir une eature aussi considerable que le Commissaire eneral dans le Corps de la Cavalerie, & aulel il pretendoit faire commander d'ordinaire

:lle de son armée.

D'abord le Duc de Joyeuse, Colonel de la avalerie par la mort du Duc d'Angoulême son an - pere, à la fin de 1653, donna les mains 1 dessein d'Esclainvilliers. Pour moi que la 10se interessoit davantage, je m'y opposai; je aignois que cette charge (dont les fonctions ırmi les étrangers étoit de commander non ulement la Cavalerie, mais encore d'en faire s revues, & de donner les quartiers d'hiver) 'eût plus de consideration que la mienne, quoi a'elle lui fût subalterne. Mon opposition em-Echant l'établissement d'Esclainvilliers, il me int faire tant de prieres de ne pas ruiner sa ortune, m'assura tant de sa reconnoissance & nême de son attachement, en me disant qu'il l'apporteroit le projet de sa Commission pour changer ce qui me choqueroit, que je conntis à ce qu'il voulut. Le desir que j'eûs de iire à ce galant homme un grand plaisir qui e me coûtoit rien, & la crainte qu'en le lui fusant cela ne me brouillat avec toute la Caalerie dans laquelle il étoit fort aimé, m'oligerent à me laisser aller. Il m'apporta deux ours après un projet de sa Commission dans iquelle j'ajoûtai quelques mots, qui étoient, u'il n'auroit point en mon absence d'autre foncon que la mienne.

Dès le commencement de 1654. l'on avoit

- parlé à la Cour des Officiers Generaux qui de-1654 voient servir cette Campagne dans les armées. Comme le Duc de Joyeuse vouloit faire sa charge dans le corps que commandoir le Maréchal de Turenne en Flandres, le Cardinal me destina pour servir dans l'armée du Maréchal de la Ferté. Pour moi à qui les privileges de ma charge donnoient en ce tems - là la liberté de choifir dans quelle armée je la voulois faire, ie suppliai Son Eminence de trouver bon que le servisse en Catalogne dans l'armée que devoit commander Armand de Bourbon Prince de Conti, qui depuis peu avoit épousé l'une des nieces du Cardinal: il en fit d'abord quelque difficulté, mais enfin la consideration des droits de ma charge, jointe à la raison que je lui alleguai, que je lui témoignerois plus d'attachement en servant auprès du Prince son neveu, me fit obtenir ce que je souhaitois; il me fit même donner des provisions de Lieutenant General, avec parole de m'envoyer la Lettre de service aussi-tôt que je serois à l'armée: & là dessus il faut remarquer qu'il faisoit tout attendre & partageoit si fort toutes les graces, qu'il les aneantissoit, & qu'on ne lui en avoit point d'obligation. Un de mes amis qui se vouloit rejouir, disoit un jour à quelqu'un qu'il avoit tort de se plaindre sur cela du Cardinal, qu'on lui étoit plus obligé qu'aux autres bienfaicteurs, & qu'en donnant de si mauvaise grace, il déchargeoit les gens de la reconnoissance.

Sur la fin du mois de Mai, je partis de Paris avec le Prince de Conti, & je fis toute cette longue route de Paris à Perpignan dans son carrosse auprès de lui le plus agreablement du monde: car outre beaucoup de gens de mérite qu'il

avoit

epuis Evêque d'Autun, l'un des plus honnê- 1654 hommes de France, & capable de remplir c éclat les plus grandes dignitez de l'Eglise; voit encore pour Intendant de sa Maison, le ebre Sarrasin dont l'esprit juste & naturelle-ut plaisant avoit un fonds inépuisable.

Armand de Bourbon Prince de Conti étoit Portrait

te cadet de Louis de Bourbon Prince de du Prinndé. Il avoit la tête fort belle, tant pour le ce de ige que pour les cheveux, & c'étoit un très-Conti. nd dommage qu'il eût la taille gâtée: car à a près c'étoit un Prince accompli ll avoit destiné à l'Eglise, mais les traverses de sa isson l'ayant jetté dans les armes, il y avoit uvé tant de goût qu'il n'en étoit pas reve-; cependant il avoit étudié avec un progrès nirable. Il avoit l'esprit vif, net, gai, en-1 à la raillerie; il avoit un courage invinci-. & s'il y avoit quelqu'un au monde aussi ve que le Prince de Condé, c'étoit le Prinson frere: jamais homme n'a eû l'ame plus le sur l'interêt que lui: il comptoit l'argent ir rien: il avoit de la bonté & de la tendresour ses amis, & comme il étoit persuadé e je l'aimois fort, il m'honoroit d'une affec-

Le Prince séjourna deux jours à Montpel-En y arrivant j'écrivis cette Lettre à la

rquise de ***.

1 très-particuliere.

A Montpellier ce 16. de Juin 1654.

Ai bien appris de vos nouvelles, Madame: ne vous fouvenez-vous point de la onversation que vous eûtes chez Madame ... de

Memoires by Comte

- 22 de Montausier avec Monsieur le Prince de 1654. ... Conti l'hiver dernier. Il m'a conté qu'il vous ,, avoit dit quelques douceurs, qu'il vous trou-,, voit fort aimable, & qu'il vous en diroit deux , mors cet hiver. Tenez-vous bien, ma belle , Cousine; telle Dame qui n'est pas interes-, sée, est quelquefois ambitieuse, & qui peut " resister aux finances du Roi, ne resiste pas n todiours aux cousins de Sa Majesté: de la , maniere qu'il m'en a parlé, je voi bien que » je suis deligné confident; je croi que vous ne vous y opposerez pas, sachant comme vous " faites, avec combien de capacité je me suis n acquité de cette charge en d'autres renconn tres. Si après tout ce que la fortune vous , veut mettre en main je n'en suis pas plus heu-, reux, ce ne sera que votre faute, mais vous n en aurez soin assurément : car enfin il faut , bien que vous me serviez à quelque chose. " Je pense que vous serez un peu embarasse , entre ces deux Rivaux, il me semble déja , vous entendre dire.

> Des deux côtez j'ai beaucoup de chagrin, O Dieu l'étrange peine! Dois-je hair l'ami de mon Cousin, Dois-je hair le Cousin de la Reine?

"Peut-être craindrez-vous de vous attacher " au service des Princes, & que mon exemple " vous en rebutera: peut-être la figure du *** " ne vous plaira-t-elle pas: mandez-moi de " ses nouvelles, & les progrès qu'il a fairs de " puis mon depart; à combien d'acquits patents " il a mis votre liberté. Vous êtes une petite " ingrate qui le payerez tôt ou tard; vous vous " amu" amusez après la vertu comme si c'étoit une. 2 chose solide, & vous méprisez le bien com- 1674. " me fi vous ne pouviez jamais en manquer: nous yous verrons un jour regretter le tems , que vous aurez perdu; nous vous verrons re-" pentir d'avoir mal employé votre jeuncsie, " & d'avoir voulu avec tant de peines aquerir une reputation qu'un médisant vous peut ôter, " & qui dépend plus de la fortune que de votre

, conduite.

" Je joignis M. le Prince de Conti à Auxerre, il ne passa point à Chaseu parce qu'il " apprit qu'il se détourneroit de six lieues : de norte que mes preparatifs furent perdus. Je " ne l'ai point quitté depuis, & je suis avec lus , aussi bien qu'on y peut être: nous nous allons " réjouir ici deux jours dans le jeu, les promenades & la bonne chere, attendant que les " troupes s'assemblent pour entrer en Catalo-, gne. Je vous répons que vous entendrez " parler de moi cette Campagne Adicu, ma , belle Cousine, songez quelquesois à moi & " que vous n'avez point de parens qui vous csti-" ment plus que je fais. Je voudrois... non n je n'acheverai pas de peur de vous déplaire: " mais yous pouvez bien savoir ce que je vou-" drois.

Le Jeudi 25. de Juin 1654. le Prince arriva à Perpignan: le lendemain 26. on tint Conseil de guerre, dans lequel il fut resolu que l'on assicgeroit Villefranche capitale du Conflans, & la Commission de l'investir me sut donnée avec zing cens chevaux & douze cens hommes de pied; Cavalerie étoit composée de gens détachez les Regimens d'Ardennes, de Marguerit & de Calvo

MEMOIRES DU CONTE

Calvo Catalans, de Baltazar Allemand, & de 2054. Langés, de Piloi, & de la Fare François sur le pied étranger. L'Infanterie étoit composée des Regimens des Galeres, Merinville, S. Luc,

Campels & Marguerit.

Afin d'ôter tout-à-fait connoissance aux ennemis du dessein qu'on avoit sur cette place, le Prince donna ordre aux Regimens de Margueit Cavalerie & Infanterie logez à Masset, entre Villesranche & Vinssa, de revenir à Vinssa, pour faire croire aux ennemis qu'on assembloit les troupes pour passer en Catalogne, ce qui réussit si bien que cent hommes qui avoient ordre de se jetter dans Villesranche sur le bruitde l'arrivée du Prince en Roussillon surent contremandez par le Gouverneur de Villesranche & demeurerent à la Bastide, duquel lieu ils ne se purent jetter dans la place après que je l'eus investie.

Le Vendredi au soir 26. Piloi soldat de sortune, Colonel de Cavalerie, brave & entendu, qui avoit appris son métier auprès du Maréchal de Gassion, partit de Perpignan avec cent cinquante chevaux de son Regiment, de la Fare, & de Langés, & donna rendez-vous à Vinssas, aux troupes qui étoient destinées pour ce dessein attendant mon arrivée.

Pour moi je partis de Perpignan le 27. de Juin, & je pris les troupes en passant qui étoient logées à Ille, Vinssas, Marquessane, Prade & Ria. Je laissai cinquante hommes de Marguerit au Château de S. Miguel, dans lequel il y avoit quinze hommes des ennemis qui auroient pû prendre les allans & les venans de Perpignan au Camp de Villesranche.

Ie marchai toute la journée & toute la nuit,

Villefranche à Perpignan.

Delà je laissai quatre-vingts hommes de Metinville & quarante de Campels à Cornillas, avec une partie de ma Cavalerie; je laissai cent Maîtres sur les hauteurs entre Cornillas & Souillas, & je m'en allai à ce dernier avec les Regimens des Galeres & de Merinville & cent Maîtres de Langés & de Piloi. Aussi-tôt que j'y fus arrivé j'écrivis au Prince de Conticette Lettre.

De Souillas ce 28. de Juin 1654.

JE suis arrivé à Ria à la pointe du jour, j'ai partagé mon Infanterie en trois quartiers sur les trois avenues de Villestranche; j'ai mis des corps de Garde de Cavalerie & d'Infanterie sur toutes les pointes des montagnes; ce n'est pas que les ennemis n'ayent encore le côté d'Aulet libre, par où ils pourroient saire entrer quelques gens dans la ville; mais il faudroit qu'ils sussent bien proches: car je prétens cette nuit me loger dans le Fauxbourg de ce côté-là: sans cette necessité, Monseigneur, j'attendrois Votre Altesse avant que de rien entreprendre.

" Au reste, pour vous rendre compte des " chemins, je vous dirai que les Commissaires d'Artillerie que j'ai auprès de moi, assurent " qu'il n'est pas possible de conduire les pieces " de 24. depuis Prade ici, & disent que c'est " tout ce qu'ils peuvent saire que d'y amener

" celles

" celles de huit; que veritablement ave 2654., & des mineurs, ils ne doutent pas qui " ne preniez la place. C'est une muraill , terrasse, la riviere de la Tet passe a " d'un côté, le fossé sec de l'autre: il " demi-tours de ce côté-là à loger quatre , mes dans chacune. J'ai appris des païs , voifinage qu'il y peut avoir trois cens he , de guerre. Voilà, Monseigneur, te " que je puis dire à Votre Altesse, & qu , ferons bonne garde.

> ... Piloi me soulage beaucoup, c'est ur "bon Officier, habile & vigilant, à ce qu " puis juger depuis vingt-quatre heures. " manquons de munitions de guerre: cas , avons escarmouché de tous côtez aujor " avec les Miquelets & la garnison qui " une sortie sur le poste de S. Luc.

> Ie demeurai à Souillas depuis trois her près midi jusqu'à l'entrée de la nuit : pe tout ce tems-là les Miquelets nous vinre carmoucher depuis les hauteurs: nous y mes un Lieutenant de Merinville avec des dats, & nous y en eumes plusieurs blesse Avant détaché sur les dix heures du soil hommes des Regimens des Galeres & de rinville, je les suivis accompagné de Pile tête de deux cens hommes qui étoient le re Regiment des Galeres, ensuite duquel ma celui de Merinville, & puis la Cavalerie. cela je marchai à un pont sur la Tet qu ennemis avoient barricadé en trois endro me l'abandonnerent après quelques déchar mousquet, aussi bien qu'un Convent de deliers qui étoit à la tête de leur Fauxboi

Ce petit succès me persuada plus que jamais, que la témerité étoit d'ordinaire houreuse à la 1654 guerre, se que plus les entreprises étoient difficiles, plûtôt réufinisoient-elles, par la raison que les gens que l'on attaque ne peuvent croire qu'on sût assez fou pour le faire, si l'on n'avoit des ressources qu'ils ne comprennent pas, se tur cette foi ils ne font presque jamais de resistance.

Je ne perdis personne en cette occasion, & je n'y eus qu'un soldat blessé. Cependant vingt hommes pouvoient arrêter long-tems une armée sans canon: car le pont étoit, comme tous ceux de ce païs-là, étroit à n'y pouvoir passer deux hommes de front, & si bien retranché en trois endroits que les ennemis l'ayant abandonné après une méchante décharge, je sus plus d'une grosse heure à rompre les trois barticades.

Un moment après que je sus dans le Couvent des Cordeliers, je reçus par un Catalan ce Billet du Prince de Conti.

De-Viussas ce Dimanche 28. de Juin 1654. à ciuq beures du soir.

JE suis ici avec les troupes: j'en partirai à la pointe du jour: mandez-moi aussi-tôt que vous aurez reçu ce Billet des nouvelles de toutes choses; car nous sommes gens pleins de curiosité.

"ARMAND DE BOURBON. "Faites faire le plus de fascines que vous "pourrez & de pieux.

Je lui sis aussi-tôt cette réponse.

1654. Du Convent des Cordeliers de Villefranche ce Lundi matin 29. de Juin 1654.

A'Ussi-tôt que j'eûs hier un moment derepos, je mandai à Votre Altesse l'étatde
nos affaires, je croi qu'elle aura maintenant
reçu ma Lettre; cependant je n'ai rien à y
ajoûter, sinon que j'ai fait quitter aux ennemis le pont qu'ils avoient barricadé en trois
endroits sur la Tet du côté d'Aulet, & le
Couvent des Cordeliers qui est à la tête de leur
Fauxbourg: je n'y ai perdu personne, mais
c'est la pure faute des ennemis. Votre Altesse en jugera tantôt: je l'attens avec une extrême impatience. J'ai fait faire des fascines
de chanvre, car de bois on n'en peut faireici.

Sans parler du respect que j'avois pour le Prince de Conti, j'avois pour lui une fort grande tendresse. Il me traitoir fort bien, il me faisoit toutes sortes de faveurs, & entre autres il me sit prendre mon jour de Lieutenant General avant que ma Lettre de service sût arrivée, mandant au Cardinal Mazarin qu'il en avoit usé ainsi, parce qu'il n'avoit pû rien entreprendre avec le seul Merinville.

siege de Le Prince arriva donc le Lundi 20. de Juin à villevilleVillefranche avec les Regimens de Champagne, franche de Normandie, d'Anjou, de Choupes, de Conti, de Rebé, de la Roque, & d'Hoquincourt, & le reste des Regimens de Cavalerie de Piloi, Ardennes, Marguerit, Langés, Calvo & la Fare, ses Gensdarmes, ses Chevaux legers & ses Gardes. Le Prince laissa Merinville sur l'avenue de Villestranche à Ria avec partie de l'In-

fan-

mterie, mit l'autre dans les Cols, envoya tou: la Cavalerie à Cornillas, vint avec Champa- 1654.
ne prendre son quartier au Couvent des Cordeers où je m'étois logé, & me retint auprès de

Le soir du Lundi les ennemis brûlerent le inxbourg qu'ils avoient à nôtre tête, entre leuel fauxbourg & nous il y avoit pourtant un ont sur la Tet qu'ils avoient rompu la veille; feu dura toute la nuit & tout le lendemaint sardi. Ce jour-là sur les dix heures du soir le su s'étant tout éteint, nous racommodames pont & nous y simes un épaulement du côde la ville; & comme les materiaux nous sanquerent pour un des bouts du pont, nous sanquerent pour un des bouts du pont, nous simes tendre des draps de toile pour ôter aux nnemis la vûe de ceux qui passoient, & à l'encée du sauxbourg nous simes une traverse de la largeur de la ruë.

Le Mercredi premier de Juillet, je fis un loement à gauche des masures près d'une redouque les ennemis avoient faite devant leur por-, & un logement sur la droite qui comman-

oit fort cette redoute.

Une cnoic assez extraordinaire, & qui je oi même ne s'étoit encore jamais vûe que, fut que je sis un logement avec des briques d'autres materiaux que je saisois monter par le échelle, tant la situation de cette place étoit zarre.

Le Jeudi second de Juillet je fis un logement

r la gauche de nos masures.

Le Vendredi troisseme l'on porta des maiers à la Tour que l'on vouloit miner, on y gea les mineurs avec six soldats pour les sounir, mais ils n'y demeurerent gueres, le seu Tome I. ce Siege, c'est qu'ayant duré quatre jou ne sortis point de garde; je dormois & je geois à la tête du travail. Il est vrai qu'ou Officiers du Regiment de Champagne toient sort intelligens, Villars premier (homme de la chambre du Prince de Cu soulageoit beaucoup.

Piloi me pria de demander au Princel vernement de cette place pour lui, & que me il ne vouloit pas quitter le Prince de la Campagne, il y mettroit, sous son be sir, un homme de mérite dont il répoi je l'obtins, & Piloi y mit Bonne-Case Ca

de Cavalerie.

La situation de Ville franche est si extration de Ville franche est si extrate re, qu'il me paroît assez curieux de la déc franche. Ce sont deux rangs de maisons qui fruë de trois cens pas de long, à droite & che. Il y a deux montagnes si près l'une tre, qu'il n'y a que la riviere de la Tet q comme un torrent au pied de la murail cotté: & de l'autre il n'y a qu'un chemi

bord que le Regiment de Champagne fut sauprès du Couvent des Cordeliers, les 1654. elets d'Espagne (c'est une espece de banii sans aven de personne, font la guerre in parti qu'ils affectionnent, & une autre ontre) se vinrent poster au-dessus de la igne du côté de la riviere, & de là se mirouler des rochers sur nous. Cela époud'abord tout le Camp; mais lorsqu'on se peu accoûtumé à ce peril, on reconnut uand ce rocher se rompoit en tombant, il ttoit en tant de pieces que ce n'étoit presus que de la poussiere quand il étoit en bas. : lorsqu'il tomboit entier il étoit aisé de r: fur cela Sarrafin disoit qu'il trouvoit se si plaisante, qu'aussi-tôt que les Miis en seroient partis, il y renverroit son vaur lui jetter des pierres.

Miquelets reconnoissant leur roulement chers inutile, se mirent à nous tirer des de mousquets, dont les balles tomboient de leur propre poids, tant la hauteur é-

rceffive.

rès la prise de Villestranche, le Prince tint onseil de guerre, dans lequel il sut resolu attendant les troupes de Foix & de Bigore Marins Lientenant General devoit ame-& les munitions de guerre qu'il salloit pour econde entreprise, l'on mettroit les trouquartier de rastras chissement dans le Conce que l'on sit en douze quartiers qui réoient à trois. Le Prince demeura à Villehe, Merinville prit son quartier à Aulet, oi le mien à Vernet.

ins ce même Conseil on resolut de raser hâteaux de S. Miguel, Fillols, Vernet, & 2 Memoires du Comte

CO fit

S. Martin de Canigo; & la commission 1654. donnée à Sagarre Gouverneur de Roussis

On propola ensuite que le Prince pri z mile chevaux & mille mousquetaires & allat l wind fin me reconnoître Puycerda Capitale de La Ca- [i] dai; ne, mais qu'auparavant on envoyat recon fan noître les chemins pour savoir si le charoi y km pouvoit passer, ce qui fut executé, & Birgue as Lieutenant General de l'Artillerie y alla lui-me 35, me par trois endroits, & rapporta qu'il étoit ab las solument impossible d'y conduire du canon le ? Pendant le voyage de Birague le Prince price tems-là pour aller à Perpignan faire chanter le in Te Deum sur le Sacre du Roi qui s'étoit fait à Reims le septiéme de ce mois, & mettreordre lo à quelques divisions qui étoient survenues en tre le Conseil Real & les Consuls. Il y fit en los core une Ordonnance contre les Cavaliers & la la soldats qui pilloient les Sujets du Roi dans le la Roussillon & dans le Constans, & qui détrout- Le soient les vivandiers, & il m'envoya cette Or Le donnance ponr la faire publier dans les quarties , de la Cavalerie.

Dans ce tems-là je reçus cette Lettre di

Roi.

MOnsieur le Comte de Bussy Rabutin,
Ayant fait expedier mon Ordonnance de ce jourd'hui, par laquelle & pour
les considerations y contenues, j'ordonne que les Capitaines de Chevaux-legers
qui sont Mestres de camp de Cavalerie, &
servent avec leurs Compagnies dans des
Regimens qui ne sont pas sous leurs noms,
les quitteront & s'en separerout incontinent & sans delai avec leurs Compagnies

DE BUSSY RABUTIN. illes qui ont eû ordre de les joindre, emeureront desormais separez desdits 1654. nens sans qu'ils puissent à l'avenir esnner avec leurs Compagnies & celles eur doivent être jointes avec les Rens dont ils fortiront, si mieux ils n'aicontinuer à servir dans lesdits Regicomme Capitaines de Chevaux-le-& prendre rang du jour & date de Commissions de Capitaines, ainsi qu'il orté particulierement par madite Orance; & desirant qu'elle sorte son efi'ai bien voulu vous en adresser des s avec cette Lettre, & vous dire que ayez à la faire publier en mon armée ous servirez, & à les faire executer & ver ponctuellement, vous assurant que ferez chose qui me sera très-agréable: r ce je prie Dieu qu'il vous ait, M. le ite de Bussy Rabutin, en sa sainte garicrit à Paris, ce 25. de Juin 1654. Signé, JIS.

Et plus bas, LE TELLIER.

: cette Lettre du Roi j'en reçus une en mité de M. le Tellier.

'rince de Conti étant de retour à Ville-: tint Conseil de guerre, auquel il sur que l'on iroit avec six cens chevaux & cens mousquetaires faire mine d'investir da, pour obliger les ennemis d'y jetter de gens qu'ils pourroient, & tout d'un nvoyer quinze cens chevaux investir efment Castillon de Lampourdan. J'eûs mission de Puycerda, & comme je preongé du Prince pour cette expedition, il

414 Memoires Du Comte

- recut une Lettre du Cardinal Mazarin, par la-3674. quelle il lui mandoit qu'il n'avoit pas encore oui dire qu'au sortir de quartier d'Hyver on mit les troupes en quartier de rafraichissement; que Merinville lui avoit mandé qu'on en vouloit user ainsi & que cela le surprenoit fort; qu'il croyoit pourtant que s'il le faisoit il ne pouvoit faire autrement, & ajoûtoit de sa main, que Cromwel avoit fait commander à Baas Jenvoyé de la part du Roi auprès de lui, de sortir de Londres, fur l'avis qu'il disoit avoir que Son Eminence étoit auteur de la conjuration qu'on venoit de faire contre lui. Enfuite le Cardinal se justifioit au Prince de cet attentat, disant qu'on ne croiroit pas trop cette calomnie, de l'humeur dont on le connoissoit éloignée de toute violence, & finissoit sa Lettre par les assurances qu'il donnoit au Prince, que si les Anglois ne faisoient diversion on lui tiendroit ce qu'on lui avoit promis, qui étoit de lui fournir argent, hommes & munitions pour les desseins dont il s'étoit chargé.

Je partis de Villefranche le 18. de Juillet 1654. & je vins passer à Sardinia, à la Basside, & diner à Aulet; je passai de là à Fon-Pedrose sur le pont qui est au dessous de la tour de Villars, de là au Col de la Perche, & je vins loger à S. Pere qui est à l'entrée de la plaine de Cerdaigue.

Depuis Aulet jusqu'au Coi de la Perche, les Miquelets d'Espagne m'escarmoucherent tosjours & le plus incommodément du monde:
car je passois du long d'une montagne dans des
rochers pendans en precipice, où je ne pouvois
marcher qu'au pas & un à un, & les ennemis
étoient à couvert du long d'une autre montagne, vis-à-vis de la nôtre à la portée du mons

let de nous; cependant pour aller à eux il nous it fallut faire plus de quatre lieuës; de forte 1654 le c'étoit proprement passer par les armes que marcher ainsi: nous n'y eûmes pourtant que u de gens & de chevaux blessez.

J'attendis à S. Pere jusqu'à deux heures après idi du Dimanche 19. des nouvelles du Prince, mme il m'avoit promis en partant, de m'en onner; mais voyant que je n'en recevois point passai outre & je m'en allai en passant prente Livia dans la plaine; de là je logeai mes oupes dans les villages les plus proches de uycerda; savoir à Onzes, à Calde, à Ische, à Ager où je pris mon quartier.

Aussi-tôt que je sus à mon logis j'écrivis cet-

Lettre au Prince.

D'Ager ce 19. de Juillet 1654. à dix beures du soir.

TE vins hier coucher à S. Pere où j'attendis les ordres de Votre Altesse jusqu'à deux heures après midi, comme nous étions demeurez d'accord M. de Merinville & moi; mais n'en recevant point, je suis entré dans la plaine de Puycerda. D'abord j'ai envoyé sommer Livia de se rendre, les habitans m'ont repondu qu'ils étoient prêt d'obeir; mais qu'il y avoit neuf soldats & un Sergent Espagnol dans le Fort qui vouloient se défendre : après quelques pourparlers ils sont sortis sans armes, & je les ai envoyez à Puvcerda avec un Trompette. J'ai mis trente Mousquetaires dans ce Fort avec un Capitaine & un Lieutenant; après cela j'ai pris cinq quartiers pour mes troupes qui sont proches les uns des autres, & du côté d'où peut venir le secours. Quatre sol-

416 Memoires du Comte

-, dats François que les ennemis avoient pris 1654., l'année passée à Gironne & forcé de prendre , parti, se sont venus rendre à moi; ils conviennent tous qu'il y a sept à huit cens hom-" mes dans la place & soixante chevaux. L'un , de ces rendus m'a dit que les ennemis prenoient mille pains par jour; qu'il y a plus de deux cens soldats François qui ne cherchent que le moyen de sortir pour se rendre; que la muraille est de pierre jusqu'à la hauteur d'une " pique; que le dessus n'est que de terre; qu'il n'y a autour que des échafaux de massons pour servir de banquette. & que cette place se rendra si-tôt qu'elle verra le canon, mais que les ennemis ne croyent pas qu'on y en puisse mener. Ils viennent de brûler quatre moulins qu'ils avoient à cent pas de leurs murailles de peur qu'ils n'eussent favorisé nos approches. Si Votre Altesse trouve bon que je lui parle franchement sur cette affaire, je lui diraique si le canon peut passer même dans quinze jours c'est une place prise, & que c'est ce qu'elle peut faire à present de plus beau en Catalogne, de plus utile pour le service du Roi, & de plus avantageux pour l'armée. On ne sauroit trouver une plaine plus riche que ., celle-ci pour ce qu'elle contient, ce sont les , plus beaux bleds du monde, les meilleurs , foins, & en plus grande quantité, les villa-,, ges sont à cinq cens pas les uns des autres. " Si Votre Altesse prenoit cette resolution il " faudroit qu'elle envoyât quinze cens chevaux . en Lampourdan, comme elle avoit resolu, , pour couvrir Roze & tout le Rouffillon, & , avec le reste de l'armée marcher des Mardi matin droit ici, laissant ordre de faire prompte-, ment

ient accommoder le chemin du canon: car. ipposé qu'il puisse passer dans quinze jours, 1654. : mets ma tête à couper que c'est une place rise. Cependant, Monseigneur, ce qu'on apelle mettre des troupes dans la paille iusqu'au entre, c'est les amener ici: votre Cavalerie ui par tout ailleurs se ruinera en cette saison. on seulement ne deperira point; mais encore e refera dans cette plaine; il y a pour deux nois de fourrages. Enfin, Monseigneur, je uis au desespoir que vous ne voyez pas vousnême ce que je voi: car quelque resolution ue vous eussiez prise, vous tourneriez vos ensées de ce côté. Je vous dis encore une fois ue le canon pouvant passer, dans quinze jours ous prendrez cette place, & en ce cas,

Objet rare & charmant, vous ne suriez mieux faire.

J'attends les ordres de Vôtre Altesse sur ce u'elle resoudra, & je suis du meilleur de non cœur à Elle.

Le lendemain Lundi 20. de Juillet, je comnçai d'agir comme si le Prince eût dû se dre à mes persuasions: je me saisis d'un ulin qui étoit proche de la ville, où je mis nte Mousquetaires & un Lieutenant de Morine, de crainte que les ennemis ne le brûlassent, nme ils en avoient brûlé quatre la veille à ntrée de la nuit.

e fis le tour de la ville pour la reconnoître acent chevaux: je me saisse d'un petit châtean z près de la place sur le chemin de Livia, où je dix Mousquetaires & un Sergent: j'envoyai nzcMousquetaires & un Sergent dans la Tour Villars pour m'assurer du Col de la Perche.

SS

Memoires du Comte

Ce jour-là il revint de la guerre un parti que 1654. i'y avois envoyé de trente Maîtres de tous les Corps, qui amenerent deux cens jumens, donze

cens moutons, & quatre cens boeufs.

Le lendemain 21. de Juillet fur les quatre henres après midi les ennemis sortirent en deux bataillons & deux escadrons jusqu'à un des moulins qu'ils avoient brûlé, pour soûtenir leurs gens qui travailloient là auprès à la fascine: pendant la premiere voiture qu'ils firent je n'eûs que le loisir de faire monter à cheval toute la Cavalerie & faire prendre les armes à l'Infanterie, & comme je vis qu'ils remenoient les mêmes gens au travail, je marchai à eux avec toutes mes troupes, je leur fis d'abord quitter le moulin & les obligeai de se retirer dans la contrescarpe, d'où ils nous firent une heure durant un fort grand feu. Le Major de Merinville nommé la Prunarelle y fit des merveilles; nous n'y perdîmes qu'un foldat d'un coup de Canon, & nous n'y en eûmes que quatre blessez & quelques chevaux tuez; les ennemis v enrent plusieurs blessez. & entre autres Dom Thomas de Bagnols Gouverneur autrefois du Rouffillon pour le Roi, & qui avoit tourné casaque pendant la guerre civile de 1651. Après qu'ils se furent retirez dans la ville, je me retirai aussi dans mes quartiers: tous les jours precedens, il s'étoit venu rendre des soldats François pris l'année d'auparavant à Gironne, il s'étoit auffi rendu des Walons & des Napolitains: les Walons prenoient parti & les Napolitains demandoient des passeports pour se retirer en leur Dais.

Aufli-tôt que le Prince eût reçu ma Lettre il envoya Merinville, & Birague Lieutenant

General de l'Artillerie avec tous les Commissaires revoir encore les chemins de Villefranche à 1654. Puycerda, par où le canon pourroit passer, & à leur retour il m'écrivit cette Lettre que je re

cus le 22. de luillet.

Mais pour ne rien laisser qu'on n'entende, if faut savoir que le Prince de Conti armoit à rire & badinoit toûjours avec moi: & parce que mon oncle étant Grand-Prieur de France, & que je logeois au Temple avec lui, le Prince avoit trouvé plaisant de m'appeller quelquefois fon Templier.

Du 21. de Juillet 1654. à Villefranche.

" T Nfin mon pauvre Templier, le canon ne n L fauroit passer, le chemin a été couvert n toute la journée d'Officiers Generaux pour n essayer d'y faire une derniere tentative, mais , en vain, & ce n'est pas ouvrage de mortel. On m'a dit qu'un Dieu envieux de la prosporité de Birague avoit rendu ces montagnes " inaccessibles. Enfin, s'il est permis de citer Ovide.

Non est mortale quod optas.

Serieusement j'en suis enragé, mais à quoi , bon se desesperer, Birague en a pris la com-, mission, & moi celle de vous mander d'être avec tout ce que vons avez de gens avec vous Vendredi au soir à Vinssas. M. de Marins s'v doit rendre le même jour & nous aussi; vous pouvez loger entre-ci & là où vous jugerez le plus à propos: cependant soyez persuadé que ,, je suis absolument à vous.

ARMAND DE BOURBON-

Mille amitiez à Piloi.

20 Memoires du Comte

Le 22. que je reçus cette Lettre, il revint des montagnes un parti du Regiment d'Emanuel d'Oche qui lui amena sept cens vaches.

Le lendemain Jeudi 23. je partis avec toutes mes troupes, suivant l'ordre du Prince, & je reçus par les chemins ce Billet de lui, qu'il m'avoit encore écrit, de crainte que je n'eusse pas reçu le premier.

A Villefranche ce 21. de Juillet 1654.

JE vous ai écrit ce matin par un paylan, pour vous dire de marcher incontinent ma Lettre reçûë, & de venir à Vinssas, Vendredi au soir: vous pourrez loger entreci & là, dans les lieux que vous trouverez les plus commodes. L'impossibilité de faire passer le canon nous oblige de suivre notre dessein de Lampourdan & de quitter celui de Puycerda. Toute l'armée sera Vendredi à Vinssas, rendez-vous-y avec vos troupes.

ARMAND DE BOURBON

J'arrivai donc le Vendredi au soir à Vinssa où le Conseil ayant été tenu, il sut resoluque 3'armée marcheroit en Lampourdan pour ravirailler Roses, & voir si nous y poursions entreprendre le Siege de Castillon, ou du moins y subsister aux depens de l'ennemi.

L'on fit un état des choses necessaires pour

ce Siege.

On laissa dans Villesranche cent sacs de sarine & les vivres de l'armée pour un mois, sur le pied de la fourniture journaliere pour la subsistance de la garnison, qui étoit composée de cent hommes du Regiment des Galeres, & de

cent

iquante du Regiment de Campels, avec nitions de bouche, on laissa encore un 1654 de poudre, un de plomb, & quinze cens e meche.

nit dans Arles cinquante hommes de ves, & pour un mois de vivres.

s. de Juillet nous partîmes de Vinssas mmée & nous vinmes loger à Tuis, le me donna ordre en y arrivant de détainze cens chevaux pour entrer un jour ous en Lampourdan, afin d'empêcher ennemis ayant avis de notre marche, ne le feu dans les fourrages qu'ils n'auroient loisir de retirer dans leurs places. Il in jour du Colonel Balthasar Allemand. Lieutenans Generaux de l'armée de comce párti: il marcha donc en diligence & ger au Boulon.

Cavalerie que je lui donnai fut les Regie Balthasar, Langés, Marcilli, la Fare, as, la Roque, Marguerit & Ardennes. 16. l'armée alla loger à S. Jean de Pagés lieuë du Col de Pertus. Sur le minuit le recut une Lettre de Balthasar, par lail lui mandoit que les ennemis avoient Roses avec douze cens hommes de pied : cens chevaux : qu'ils avoient déja pris un ort auprès de la place, & qu'ils attaquoient ours de la Selve, que leur armée s'assementre Ostalric & Gironne pour marcher en ice à Roses, qu'ils ne faisoient point de lté d'emporter en peu de tems, & que Juan d'Autriche devoit arriver par mer les vivres & des fourrages pour ce Siege: asar ajoûtoit qu'il alloit marcher aux enneque si Son Altesse vouloit un peu presser fa marche, il lui répondoit qu'ils ne se retire-

1654.roient point sans combattre.

Nous partîmes donc le 27. de Juillet une heure avant le jour, & pour faire plus de diligence, le Prince qui mouroit d'envie de donner un combat, laissa les bagages derriere, partagea ses troupes en deux, envoya Bougi Lieutenant General avec toute l'Infanterie, qui étoit de trois mille hommes, passer au Col de Panissa, & pour lui il passa au Col de Pertus avec deux mille cinq cens chevaux qui lui restoient, & trois Lieutenans Generaux, Tilli, Dom Joseph Marguerit & moi.

Au Col de Pertus, le Prince reçut un sutre Billet de Balthasar, par lequel il lui mandoit que la Cavalerie des ennemis se retiroit de devant Roses, & que l'Infanterie étoit entrée dans Castillon dès le 25. au soir sur l'avis qu'ils avoient eû de la marche de Son Altesse; que c'étoit le Baron de Butier qui commandoit ces troupes-là, & qu'il les alloit suivre avec huit ou neus çens chevaux des mieux montez de sa

Cavalerie.

Notre armée s'étant assemblée à la Jonquiere, petit Bourg au pied des Pyrenées, nous marchames plus lentement, le Prince prit son quartier à Figuieres avec l'Infanterie; les Gendarmes & les Compagnies franches à Pérélades, & moi avec une grande partie de la Cavalerie legere à Villebertran, le reste à Villetrenin & Cabanes.

La longueur & la diligence extraordinaire de la marche avec l'extrême chaleur qu'il faison

avoient fort fatigué les troupes.

La nuit du 27. au 28. de Juillet le Princereçut nouvelles de Balthasar, qu'il avoit joint les ennemis à Verges sur la riviere de la Tet & aires Generaux, six Capitaines, douze au- 1654. Officiers, & plus de trois cens Cavaliers, e plus de deux cens chevaux d'Espagne, avoir perdu de notre côté que huit ou dix imes.

iloi fut auffi-tôt envoyé à la Cour porter la velle de cette défaite.

ce 28. le 29. & le 30. nous séjournames dans quartisrs pour attendre deux petites pieces suit livres de balles qui nous venoient par Lol de Pertus, & que l'on eût fait du pain munition. Le dernier jour que nous séjournes dans nos quartiers, j'écrivis cette Leta Madame de ***.

A Figuieres ce 30. de Juillet 1654.

#On Dieu, que vous avez d'esprit, ma Cousine, que vous avez d'esprit, mas Cousine, que vous écrivez bien, que ous êtes aimable: il faut avouer qu'étant uffi prude que vous l'êtes, vous m'avez grane obligation que je ne vous aime pas plus que e fais. Ma foi j'ai bien de la peine à me etenir, tantôt je condamne votre insensibiité, tantôt je l'excuse, mais je vous estime oûjours: j'ai des raisons de ne vous pas déplaire, mais j'en ai de fortes de vous desopeir. Quoi, vous me flatez, ma Cousine. & vous ne voulez pas que j'aye les dernieres endresses pour vous? Eh bien, je ne les surai pas, il faut vous aimer à votre mode. mais vous repondrez un jour devant Dieu de la violence que je me fais, & des maux qui en ensuivront.

, Au reste, Madame, vous me mandez

434

Laurates que vous êtes demeurée d'accore 1331. 2 22 Englis que j'étois un honnête hom-- - - . Le même vous l'avez remercié du _ _ _ _ _ ifoit de moi; Je ne puis plus vous _ == : : vous êtes du parti du dernier venu: _ _ ne vei pas que cela vous justifie beaucoup: - cus m'entendez louer & vous en faites de _ mie. Que sai-je, s'il vous avoit dit, c'est _ m galant homme que M. de Bussy, il ne _ rest pas manquer de faire quelque chose; il Lat à craindre seulement qu'il ne s'attache _ un peu trop à ses plaisirs quand il est à Paris. Que sai-je, dis-je, si vous n'eussiez pas crû qu'il eût cû raison, & si dans votre cœur wous n'cussiez pas condamné ma conduite: " car enfin, je vous ai vû dans des allarmes mal fondées après de semblables conversan tions : c'est une marque que les bonnes impressions que vous avez de moi ne sont pas en-, core bien fortes. Bien m'en prend que vous " voyez souvent de mes amis, sans cela, Ma-, demoiselle de ** * m'auroit tantôt ruiné dans votre esprit, je ne vous traiterois pas de " même si l'occasion s'en presentoit; je ne re-, jetterois pas seulement la médisance la plus " forte qu'on me feroit de vous, mais la plus , legere même precedée de vos louanges. Adieu, " ma belle Cousine.

> Le 31. de Juillet l'armée marcha, l'Infanterie alla loger à S. Miguel de Flavia avec les Gendarmes, & la Cavalerie logea à S. Thode Flavia.

premier d'Août le Prince & tous les tenans Generaux, hormis moi, allerent loger l'Infanteric & les Gendarmes à Belcaire,

&

10i seul avec toute la Cavalerie legere à Ver-

e jour-là les quinze cens chevaux qui ant fait l'expédition de Balthasar me vinrent dre à Verges : ils n'avoient bougé de S. Pereador depuis leur combat.

e même jour Gaston de Nogaret Duc de dale, Colonel de l'Infanterie de France, & itaine General dans notre armée, arriva tà aire avec Vardes & Cominges Lieutenans

eraux.

a nuit du premier au second d'Août j'enii deux partis à la guerre du côté de Girone vingt Maîtres chacun, qui me rapporteque la Cavalerie des ennemis étoit logée cinq ou fix villages à une lieue par delà Gi-

e, sur le chemin de Blaves.

: second d'Août, le Prince vint dîner chez à Verges avec le Duc de Candale & tous ieutenans Generaux. Après diner le Conde guerre se tint, dans lequel il fut resolu n renverroit encore un parti plus fort à la re pour tâcher d'avoir des prisonniers, & ir au vrai l'état des ennemis. J'y envoyai olonel la Roque avec cent chevaux, qui apporta le 3. de Juillet, que les ennemis nt allez loger à Blaves avec mille hommes ied & huit cens chevaux.

ans ce même Conseil on regla le rang des tenans Generaux qui n'en convenoient pas. ins, Bougi, Vardes, Cominges & Tilli nt au fort & marcherent sans confequenivant l'ordre où je les viens de nommer. asar & moi tirames aussi: ses provisions nt dattées quinze jours avant les miennes, étois entré dans le service avant lui ; il 420

gagna & marcha devant moi fans consequence, 1654 les uns & les autres ayant remis à la Cour le jugement de leurs rangs l'hiver d'après:

Il fut encore reglé que le Lieutenant General

de jour demeureroit au corps d'armée.

Qu'en sortant de jour il iroit à l'arriere-garde,

& le troisieme jour à l'Infanterie.

Que celui qui seroit de jour commanderoit

par-tout.

Que les détachemens se feroient par tour à commencer par le plus ancien jusqu'au dernier & ainsi de suite.

Que s'il arrivoit que le jour du commandement de l'armée & celui du détachement arrivaffent en même tems, il feroit au choix du Lieutenant General de jour de prendre l'un ou l'autre, & au cas qu'il choisît de demeurer à l'armée, il ne perdroit pas pour cela son jour de détachement, mais qu'il reprendroit la placede celui qui auroit été détaché pour lui.

Que celui qui devroit entrer de jour iroitau

campement si l'armée marchoit.

Tous ces reglemens furent écrits par Bougi

& signez par le Prince.

Sur la requête que le Regiment Colonel st qu'après avoir séjourné trois jours dans un Camp, il pût reprendre l'avantgarde à la premiere marche, alleguant que c'étoit un de ses privileges; Il sut reglé qu'il falloit avoir séjourné douze jours, & que le premier Regiment de Cavalerie de l'armée auroit ce même privilege en son absence.

Le 9. le Prince alla visiter Roses avec tous les Officiers Generaux à la reserve de Vardes qui demeura au quartier de l'Insanterie, & moi à

Verges avec la Cavalerie.

Mais avant que de parler d'autre chose, il faut dire que le Prince avoit fait proposer par Piloi 1654. au Cardinal le Siege de Cap-de-Quiers, pourvû que notre armée navale le bloquât & qu'il ne la lui demandoit que pour quinze jours; que sur cela le Cardinal avoit envoyé ordre au Commandeur Paul à Toulon de faire avec l'armée navale ce que le Prince de Conti lui commanderoit pendant quinze jours seulement.

Le Prince avoit mandé son dessein au Commandeur, & le 10. d'Août séjournant à Rosse, il sen reçut une Lettre par saquelle il lui mandoit qu'il seroit dans huit jours près de Son

Altesse.

Le 12. le Prince revint à Belcaire.

Le 13. il alla loger à Toroëille-de-Mongris, & l'Infanterie à Ouillas, la Cavalerie ne sortit

point de Verges.

Le 15. le Prince, le Duc de Candale & les Lieutenans Generaux vinrent diner & tenir Conseil chez moi à Verges. Après diner nous allâmes tenir une espece de marché aux chevaux entre le quartier du Roi & mon quartier.

Dans ce tems-là nous eumes nouvelle que le Regiment d'Infanterie de la Reine & celui de Cavalerie de Harcour venant de Foix joindre l'armée, & passant dans les montagnes de Capfir, avec la confiance & le peu de précaution de gens qui avoient marché au milieu de la France, furent attaquez par la garnison de l'Puycerda & désaits. Ce su une fort belle action à Dom Pedro de Las Valanconelas Gouverneur de cette place: car il les envoya désaîre à dix lieues dans les montagnes.

Me trouvant alors dans une grande oisiveté à Verges, j'écrivis cette Lettre à Madame de **.

54. Du Camp de Verges ce 17. d'Août 1654.

77 Ous me dites si souvent que vous maregreteriez si j'étois mort, & je trouve si , beau pour moi d'être regreté de vous, que " cela me feroit souhaiter d'être en cet état sans " quelques petites raisons qui m'en empêchent , encore, outre que ne vous ayant jamais sur-, prise en mensonge, je suis bien aise de vous " croire en cette rencontre, & puis il y a gran-, de apparence qu'une personne qui a la larme , à l'œil en parlant seulement de la perte d'un , de ses amis, le pleureroit tout-à-fait si elle , l'avoit effectivement perdu. Je croi donc, , ma belle Cousine, que vous m'aimez, & je n suis pour vous comme vous êtes pour moi, , c'est-à-dire, content au dernier point de , vous & de votre amitié. Ce n'est pas que je , demeure d'accord que votre Lettre, toute " franche & toute signée, comme vous dites. , fasse honte à tous les poulets: ces deux cho-" ses n'ont rien de commun entre-elles; il vous " doit suffire que l'on approuve votre maniere " d'écrire à vos bons amis, sans vouloir médi-" re des poulets qui ne vous ont jamais rien dit. " Vous êtes une ingrate, Madame, de les trai-" ter mal après qu'ils ont eû tant de respect pour , vous: pour moi, je vous l'avoue, je suis , dans l'interêt des poulets, non pas contrevos " Lettres; mais je ne voi pas qu'il faille pren-" dre parti entre-eux: ce sont des beautez disse-, rentes: vos Lettres ont leurs graces, & les ;, poulets les leurs; mais pour vous parler fran-,, chement, si l'on pouvoit avoir de vos pou-, lets, on ne feroit pas tant de cas de vos Lettres. l'eft vrai, Macame, que vous des étrannent revoluée comme les commentes, je neifea. pas si cela vous curera infan'à cinquanse : à tout hasard 1e me tienérai en haleine beaux fentimens pour les pouffer avec vous ous venez 2 les aimer, & en artendant je urai pour vous que la plus belle amitié du nde, puisque vous ne voulez autre chose. e suis pien-aise one vous sovez satisfaite . . . c'est une marque qu'il se met à la son, & qu'il ne prend plus tant les choses à ur qu'il raisoit : quand vons ne voulez pas qu'on veut, Madame, il faut bien vour ce que vous voulez, on est encore trop ireux d'être de vos amis; il n'y a guere e vous dans le Royaume qui puisse réduire amans à se contenter d'amitié, nous n'en yons presque point qui n'étant pas demeud'accord de s'aimer, ne soient tout-àmal ensemble: & je suis persuadé qu'il it qu'une femme ait un mérite extraordire, pour faire en sorte que le dépit d'un ant maltraité ne le porte pas à rompre aelle.

l'admire la constance de Monsieur de.... ur Madame de..... ne voit-il pas ses its, & qui pis est, ne les sent-il point? i toûjours bien crû que l'amour aveuoit, mais je ne savois pas encore qu'il ennât.

Que sert à Madame de.... d'être reveë si belle de Bourbon, si elle ne peut étaler graces dans le monde: en verité c'est une annie épouvantable que celle qu'elle souf-., & je croi qu'après cela on la devroit exser si elle se vengeoit de son tyran. It est " vrai

" vrai que je pense qu'elle s'est vengée il y a \$654., long-tems du mal que l'on lui devoit faire: " comme c'est une personne de grande pré-, voyance, elle a bien jugé que l'on lui donneroit tujet de plainte quelque jour : elle , n'a pas attendu que l'on primat, & entre , nous je croi que son mari est sur la désen-, five.

"Nous avons ici **** un de ses amans. " qui m'a dit qu'il étoit de vos amis & qu'il , vouloit vous écrire: je sai par M. le Prince " de Conti qu'il a dessein d'être amoureux de Madame de **** cet hiver; & sur cela, " Madame, ne plaignez-vous pas les pauvres femmes, qui bien souvent récompensent par " une veritable passion un amour de dessein: c'est-à-dire, donnent du bon argent pour de " la fausse monnoye. Je croi que *** aun , de la peine à sa conquête, non pas tant par la ,, force de la place, que par les soins & la défense du Gouverneur. Au reste, il m'a fait , des avances d'amitié extraordinaires, & si " grandes qu'il m'a obligé contre la resolution que j'avois faite de n'être jamais son ami, de me dédire. La reputation qu'il a d'être infidelle me faisoit peur, mais il ost des amis de toutes sortes: si j'ai un secret, celui-lànele faura pas, & particulierement fi c'est un dessein pour ma fortune à quoi il puisse pré-" tendre: Guarda la gamba. Voilà qui est de mon crû, Madame. Corbinelli est à dix lieuës d'ici. Il faut avouer que j'ai un beau , naturel de savoir cela sans jamais avoir el de Maître.

,, Vous ne me mandez rien de la Marquise de *** cependant elle cst de vos bonnes . amics.

mies, & assez des miennes: est-ce qu'elle. 1'est plus à Paris, ou que vous ne m'en vou- 1652. ez pas parler de peur d'être obligée de me mander ce qu'elle fait ; écrivez - le moi je vous prie: car enfin, je l'estime fort, & je serai bien-aile de faire quelque chose pour elle: si elle peut une fois sortir de condition ie lui en offrirai une, j'ai oui dire que c'est une personne de service.

, Je suis ravi d'être bien avec Messieurs vos oncles; jaiousse à part, ce sont d'honnêtes gens, mais il n'y a personne de parfait dans le monde; s'ils n'étoient jaloux ils seroient peut-être quelque chose de pis; avec tout cela je ne les crains pas trop, & savez-vous bien pourquoi, Madame, c'est que je vous crains beaucoup & que vous êtes cent fois plus jalouse de vous-même qu'eux.

", Toûjours quelque douceur, Madame, je ne m'en saurois tenir, mais il n'y a pas de danger à cette heure que Madame de ****

voit vos Lettres.

" J'oubliois de vous dire que j'ai écrit à M. de ** ** sur la mort de Madame sa semme. Madame de Bussy me mande que je lui ai bien de l'obligation de ce qu'il a fait pour moi à la Chambre des Comptes, ce qui redouble le déplaisir que j'ai de la perte qu'il a faite. c'est que j'apprehende qu'il n'aille devenir mon quatrieme rival; il y avoit assez de disposition du vivant de sa femme, mais sa consideration le retenoit toûjours. Adieu ma bel-, le Cousine, c'est assez badiner pour cette fois: voici le serieux de ma Lettre; je vous aime de tout mon cœur.

1654. A Madame de * * * * dans la même Lettre.

" Je vous suis tout-à-fait obligé, Madame, " de l'avis que vous m'avez donné, croyant , que notre belle Marquise eût lu mes Lettres " toute scule; je lui aurois peut-être écrit des , choses que je ne voudrois pas dire à d'autres qu'à elle; & Dieu sait quelle vie vous m'eussiez faite à mon retour, & quelle honte vous & moi en eussions euë: votre prudence a dé-, tourné ce malheur en m'apprenant que vous lisez mes Lettres, & a mis les choses en état , que je tâcherai de vous donner toûjours du ", plaisir & jamais du chagrin. Mais d'un autre ", côté, Madame, j'ai honte d'écrire des Let-" tres si folles, sachant que vous les devez , voir, vous qui êtes si sage, & devant qui les , précieuses ne tont que blanchir. Il n'impor-, te, votre vertu n'est point farouche, & ja-" mais personne n'a mieux accordé Dieu & le monde que vous.

Le 18. d'Août le Prince de Conti, le Duc de Candale, Bougi, Cominges & moi nous allant promener sur le bord de la mer, nous vîmes, mais encore fort loin, notre arméenavale, composée de sept vaisseaux & de six galeres. D'abord qu'elle découvrit celle d'Espagne au Golfe du Cap-de-Quiers, composée de dix vaisseaux & de cinq galeres, l'Admiral tira un coup de canon pour assembler le Conseil, dans lequel il sut resolu que l'on se retireroit, parce que les ennemis avoient trois vaisseaux plus que nous. A l'entrée de la nuit le Commandeur Paul envoya par une chasouppe cette nouvelle

'rince, quin'en étant pas trop fatisfait, fut _____ gé de tourner les penfées far des places de 1554. e.

e 20. Don Luc Capitaine & Major de Bala nous avant amené des prisonniers qui dint que la Cavalerie des ennemis au nombre mit cens chevaux étoit à Pineda, S. Estese utres villages ouverts à onze lieues de nous. rince accompagné du Duc de Candale, de gi, Cominges, Balthasar, le Comte d'Ille noi, prit deux mille chevaux, avec lesquels s allames le 21, passer à une demie lieuë de imos, après une halte de trois heures à un ige appellé Calonge; nous remarchames u'à l'entrée de la nuit, que nous arrivâmes Val-d'Aure, où nous fîmes une autre hal-1squ'à deux heures avant le jour, que nous epartîmes & marchames jusques près d'O-En faisant repaître les troupes nous apnes par un Bourgeois de ce lieu-là que l'on , que les ennemis savoient notre marche il oit six heures: un peu après nous y entencs tirer du canon, de sorte que le Prinesolut de s'en retourner se voyant decou-, nous passames la nuit en cet endroit. æ lendemain 23. nous vînmes aux portes de onne où nous fimes quelques prisonniers. juels nous apprimes que le jour que nous és partis de Verges un Pailan en étoit parti neme tems que nous, & étoit allé donner de notre marche à Don Paul de Parade ieral de l'Artillerie, Commandant à Gironlequel avoit mandé en diligence à Ostalric S. Saloni, que nous avions un grand parn campagne, & que l'on se tînt sur ses es.

ome I.

Le lendemain 24. nous allames passer la 1654. Ter à S. Gregory & camper à Cervia, le 25. 🚞 nous arrivames de grand matin à Verges & à 280

Torocille de Mongris.

Le 26. l'armée séjourna dans ses quartiers. Ce jour-là il fut reglé que l'armée se partageant an en plusieurs quartiers, le Lieutenant General de las jour ne pourroit choisir de quartier au préjudice de son ancien, quoi qu'il pût choisir deposte dans la marche de l'armée, & de logis dans le quartier où il feroit.

Le 27. l'armée partit de ses quartiers & alla loger, le quartier du Roi à S. Geordy avec le Regiment de Champagne & les Gendarmes; les Brigades de Normandie & d'Anjou, & Me- la rinville Cavalerie à Cervia avec le Duc de Candale, Cominges & Baltasar; la brigade du Colonel & celle de Conti Cavalerie, avec le reste de la Brigade de Champagne à Coulomés avec moi : ces trois quartiers éloignez l'un de l'autre d'une grande demie lieuë sur la riviere de la Ter. Le 28. je reçus ma Lettre de service de

Lieutenant General.

Le 29. d'Août la Cavalerie de Coulomés étant allée au fourrage à Saousse, les habitans tirerent dessus & la contraignirent de s'en revenir sans fourrage, quoi que ce village cut ordre de Don Joseph Marguerit, ainsi que cela se pratiquoit: le lendemain j'y envoyai de l'Infanterie avec la Cavalerie, avec ordre deforce fi on trouvoit de la resistance. Les païsans ayant d'abord tué quelques soldats & deux cavaliers, le Commandant de l'escorte fit mettre le seu à l'Eglise; mais le peuple étant au-dessus de la voute ne fut point force & sauva tout son fourrage, de sorte que les troupes s'en revinrent encore sans rien faire. Don

Joseph Marguerit, qui n'avoit de conn parmi nous que par l'amitié que les 1654.
avoient pour lui, étant averti de ce desen fit d'abord ses plaintes au Duc de Canquel me haissant alors, sans en avoir
1, su bien-aise d'avoir de quoi me rennauvais offices aupres du Prince, dont
on pour moi lui déplaisoit. Il lui meJoseph, lui exagera ma violence, & lui
ces choses-là étoient capables de revollatalogne contre nous.

nince aimoit fort le Duc de Candale, ne m'abandonna pas; & cependant pour er Don Joseph Marguerit & les peuples, voya à l'heure même cet ordre écrit &

: fa main.

Onsieur de Bussy arrêtera tout presentement l'Officier qui commandoit les trouui ont été à Saousse, & le fera amener main au matin. Fait au Camp de S. Geor-Lundi ap soir 30. d'Avril 1654.

ARMAND DE BOURBON.
vous supplie d'executer cet ordre des ce

r.

endemain 31; d'Août j'allai trouver le & je lui menai l'Officier qu'il demanll me dit les plaintes de Marguerit, & me la quel sujet j'avois donné au Duc de e de ne m'aimer pas. Je lui justifiai present le Commandant du fourrage en present moi ce, qui étoit arrivé, & je met junoi-même par la rebellion des habitans sisse. Pour la haint du Duc de Gandalui dis que je n'en savois puisti d'autre T. 436 Memoires du Comte

raison, sinon que Son Altesse m'aimant il stora avoit de la jalousie. Il m'assura qu'il ne le gueriroit pas; & pour ce qui regardoit la ple te des habitans de Saousse, il leur sit direque les châtieroit exemplairement si jamais ils resolut les ordres; cependant il leur sit don de l'argent pour la reparation de l'Eglise, m'ordonna de remettre l'Officier en liber après cela je m'en retournai à mon quartie.

Le premier de Septembre le Prince m'é vit ce Billet de sa main.

Es Cavaliers de vôtre quartier ont été
jourd'hui au fourrage jusqu'aux porte
Gironne dans le plus grand desordredun
de, même Leroi m'envoye demander un
tre lieu que Bourdille pour traiter l'écha
entre Don Alexandre Vespa & lui, p
que vos Cavaliers ont été ce matin pille
lieu-là. Il ne sert de rien de faire des on
fi on ne les garde: le premier Cavalier
passera la riviere sans ordre après le bans
il faut sans remission que vous le fassiez pi
leter à la tête de la Cavalerie; autrement la
valerie de Gironne nous prendra tous les
valiers qui s'écarteront.

ARMAND DE BOURBO ,, Au Camp de St. Geordy le Vendred ,, soir premier de Septembre 1654.

Pour M. le Comte de Bussy.

Pour entendre bien cet ordre il faut sav que les ennemis & nous avions nommé d Capitaines de Cavalerie pour traiter l'écha des prisonniers de part & d'autre, & que n fet: de notre côté nous avions choifi un 1654né Leroi Capitaine au Regiment de Cavale Marcilli, & les ennemis Don Alexancespa.

même jour premier de Septembre des Cass débandez allerent mettre le feu au vilde Saousse pour venger la mort de leurs agnons qui y avoient été tuez, il en su inq, desquels j'en sis pendre un.

lendemain je reçûs ce Billet du Prince,

& signé de la main.

On Joseph Marguerit oublia hier de commander une escorte pour le convoi, aujourd'hui quand il a voulu la commanr il s'est trouvé que toute la Gendarmerie pit au fourrage; ainsi les charretes & les alets sont ici sans pouvoir partir. Je vous pplie d'envoyer promptement trente Maîss pour les escorter.

Au Camp de S. Geordy, le second de Sep-

mbre 1654.

ARMAND DE BOURBON.

ir l'avis que j'avois eû que la Cavalerie de unne alloit de deux jours l'un au fourrage i certain côté, je resolus de leur faire une uscade. Je le proposai au Prince, il le trouion & je m'en revins à mon quartier le sed de Septembre au soir. Une heure après j'y sus arrivé je reçûs ce Billet écrit & side sa main & non datté.

E vous supplie de ne pas partir pour aller à la guerre, que vous ne m'ayez parlé; T 3 438 MEMOIRES DU COMTE

" pour des raisons que je vous dirai. Soye
1654. ", dîner, s'il vous plaît. Je suis servite
" Temple.

ARMAND DE BOUR
" Pour M. le Comte de Bussy Rabutin
" tenant General des armées de Sa Majes
" Mestre de Camp General de la Cavale
" gere de France.

Voilà de belles qualitez cela.

Le Prince étoit ce jour-là de bonne hur ce qui lui arrivoit presque toujours avec

Les raisons pour lesquelles il me voulc ler avant que j'allasse à la guerre, étoient avoit apris l'arrivée d'un renfort de Cava Gironne, & qu'il me conseilloit de faire parti plus fort. Au lieu donc de quatre chevaux que je voulois prendre j'en pris six avec lesquels m'étant embusqué près d ronne dans un bois où il y avoit une g re; j'y passai la nuit & une partie du lend Lundi 4. Septembre, & voyant qu'il étoil de midi sans que personne sortit de la r je ne doutai point que je ne fusse décoi Je levai mon embuscade, & je m'en allai ser assez près de Gironne: la Cavalerie de nemis sortit; & comme la riviere étoit e eux & moi, je ne voulus pas retourn Camp sans avoir fait le coup de pistolet eux. le passai donc au Pont Major, & j escarmoucher une heure durant. Tout coup je vis mes escarmoucheurs avec les pêle-mêle en conference; cela me surprit & comme je demandai aux Officiers q toient auprès de moi ce que ce pouvoit é ils me répondirent que c'étoit l'usage du r

qu'après avoir elearmouché quelque tems on. le parloit fur parole, on benvoit entemble & 1054. quelquerois on troquoit de chevaux & de hardes. Je leur dis que je ne voulois point toutfrir cette coutume-là; qu'il en pouvoit arriver des inconveniens, & que quand même il y auroit à avoir une trève, je ne trouverois pas bon qu'on la fit ians mes ordres, & en même tems l'envoyai dire aux gens débandez de rejoindre leurs escadrons. Le Commandant de la Cavalerie ennemie m'envoya dire qu'il alloit boire à masanté: pendant ces pourparlers je m'apperçus que les ennemis faisoient couler de l'Infanterie du long des masures qui étoient au pied de la montagne sur ma gauche. Je mandai à mon dernier escadron de faire son caracol, & de repasser au petit pas le Pont Major, & ainsi des autres. Les ennemis recommencerent l'escarmouche Cavalerie & Infanterie, & me suivirent jusqu'au pont : je ne perdis pourtant personne , j'eûs seulement quatre ou cinq hommes de blessez & quelques chevaux. Je m'en revins à S. Geordy rendre compte au Prince du peu de succès de mon parti: je le trouvai qui venoit de recevoir un paquet de la Cour, dans lequel étoit cette Lettre du Cardinal pour moi.

De la Fère ce 11. d'Août 1654. ${
m M}$ Onsieur,

" Je vous rends graces des assurances que , vous me donnez de vôtre amitié, elle me " sera toûjours chere & j'y contribuerai de sor-, te que j'ose m'en promettre la continuation. " le vous remercie aussi des soins que vous avez " pris

, pris de me donner part de l'état de la Cavale-1654.,, rie, lequel sans difficulté devroit être beau-

" coup meilleur.

" Pour ce qui est de vôtre Lettre de service " de Lieutenant General, vous devez l'avoir , reçûe à present, ayant été expediée & en-" voyée à M. le Prince de Conti, peu detems après que nous eûmes la nouvelle de la prise " de Villefranche: au surplus je me réjouis avec , vous de celle que le Sieur de Piloi nous aap-" portée du secours de Roses, & de la défaite , de huit cens chevaux des ennemis, non seulement comme avec un bon serviteur du Roi, mais aussi comme avec un des amis & serviteurs particuliers de M. le Prince de Conti: " & cependant je demeure,

Monsieur,

Vôtre très-affectionné serviteur. Le Cardinal MAZARINI.

Le 5. de Septembre tous les Officiers Generaux se trouverent à S. Geordy par ordre du Prince, où l'on tint un grand Conseil, pour voir ce qu'il y avoit à entreprendre le reste de la Campagne. Il y eut deux orinions, l'une de faire le Siege de Puycerda par deux Lieutenans Generaux; qu'on y feroit passer du canon par le pais de Foix (ce que Marins avoit promis de faire) que pour assurer ce Siege, le reste de l'armée seroit postée à Anglés sur la Ter, d'où nous couvririons Puycerda & Roses, ou du moins d'où nous serions à portée de l'un & de l'autre pour les secourir si les ennemis y marchoient: ceux qui étoient de cet avis ajoûtoient,

in fie e'allemiler von ferrare Barbeies die nichte fellinge gie nicht Alfre forninns, ik gu'en nun fas sills fach ein psportentien Jeneigne, nous etterlong jou ar eins himme fe net dans Roles. à autam du'thir em ar old àt avec le teile de l'age nous lubrions les empemis en Cerdeigne la plaine de Vioi & far ce que cerr du atraire avis vuniule in que l'armée ne le parreat p int , de pas le Prince fit lui-même ite conquête. Ils réconditient que la Catagne érant un pais que l'entretenoit autant par reputation que par les forces, les Catalans ous vovant recaler, aprolent mauvaile orinion e nos affaires, & pourroleur quitter notre purit que la Cour voulant la prile de Paycerda ar la confideration des quartiers d'Hyver que tette conquête nous donneroit, nous ne nous prévaudrions point de cette prise, si toute l'armée y alloit, puisqu'elle ruinereit la Cerdaigne.

A ces raisons-là les autres dissient (& c'écoit l'opinion de Bougi & de moi) que l'on
a'avoit jamais oui d're qu'une armée le partageât pour entreprendre quel que chose avec une
partie, à moins que ce qui restoit ne sût aussi
sort que les ennemis pour leur faire té e; qu'ayant détaché cinq cens chevaux & six cens hommes de pied avec les troupes qui venoient de
Guienne, il ne nous resteroit que deux mille
cinq cens chevaux & deux mille hommes de pied,
vec lesquels nous n'oserions tenir la campagnelevant les ennemis qui assemblant leurs garuions pourroient avoir en huit jours cinq mille
lommes de pied & quinze cens chevaux, &
T'e

442

avec cela nous tomber fur les bras: qu'en une 1674. nuit ils pourroient faire venir leur Cavalerie de S. Saloni à Gironne, & embarquant leur Infanterie à Barcelonne, la faire venir à Palamos, & en un jour de là à Gironne: que quand il seroit possible d'empêcher leur jonction en nous avancant à Anglés, nous n'y pourrions avoir nos convois commodément, ni subsister aussi long-tems que le Siege de Puycerda dureroit: que si les troupes qui l'assiegeroient n'étoient battuës par un secours, du moins n'empêcheroient-elles pas les ennemis d'y jetter des gens. Oue sur ce que l'on objectoit que les Catalans auroient mauvaise opinion de nos affaires nous voyant reculer; à cela nous répondions qu'il y avoit moins de honte à reculer pour faire une conquête, qu'à s'avancer pour être battus. & qu'en peu de tems nous desabuserions tout le monde. Quant à ce que l'on disoit que l'armée ennemie ruineroit la Cerdaigne, & qu'ainsi l'on ne pourroit se prévaloir de cette conquête n'y pouvant faire hiverner les troupes: nous répondions que l'armée entiere prenant Puycerda en moins de tems que ne feroit une partie, l'un reviendroit à l'autre; & qu'enfinil valoit mieux prendre ce païs-là ruiné que de le Taiffer riche aux ennemis.

Toutes ces raisons n'empêcherent pas que l'autre avis ne sût suivi, l'on se prepara pour l'executer, & cependant l'on donna ordre à l'Intendant Bezon de saire mettre dans Roses des vivres pour deux mois, l'on donna l'avoine à la Cavalerie sur le pied de six mille quartiers par mois.

Le 7. de Septembre, Merinville étant de retour de chez lui à l'armée, l'on tint un nouveau Conseil où l'on remit en question la derniere resolution qui avoit été prise, Merinville la tra ta si sort de ridicule, & appuya tellement les 1654-railons de Bougi & de moi, que l'on resolut de les shivre, & pour cet effet on détacha Cominges avec cinq cens chevaux & douze cens hommes de pied de gens détachez de tous les Corps le 11. de Septembre pour aller investir Puycerdia; ces troupes marcherent par le Col-de-Pertus, Vinssas, Villestanche & Aulet, & joignirent à l'entrée de la plaine de Cerdaigne, la Serre-Obterre Lieutenant General, qui amenoit les troupes de Guyenne, & qui investit la place conjointement avec Cominges.

Pour l'armée il fut resolu qu'elle partiroit le 16. ou le 17. de Septembre qui étoit le tems que l'on croyoit que Roses pourroit être ra-

vitaillé.

Le 10. de ce mois, Merinville avoit pris deux cens chevaux avec lesquels il avoit conduit Hoquincourt & Saint Luc Infanterie à Roses. Ces deux Regimens pouvoient être de cinq cens

hommes effectifs.

Le 13. le Prince reçut nouvelle du Commandant d'Hoquincourt Catalan, qui commandoit aussi dans Lianssac, que les ennemis venoient de débarquer de l'Infanterie pour l'attaquer. Sur cet avis il me commanda d'envoyer quinze Maîtres avec un Cornette & un Marèchal des logis, pour aller de ce côté-là savoir des nouvelles des ennemis; & cependant il prit deux mille chevaux, les Regimens de Champagne, Anjou & Conti, qui faisoient sept ou huit cens hommes de pied pour aller secourir Lianssac. Il voulut saire cette expedition lui-même, quoi-qu'il est est deux accès de sievre tierce, & que même il est été saigné le jour qu'il par-

Ce qu'il me vouloit dire sur l'extrémité du 1654. Duc de Joyeuse, étoit qu'il avoit dessein de demander sa Charge de Colonel General de la Cavalerie en cas de mort, & qu'il en vouloit avoir mon avis : on peut bien croire que je ne l'en détournai pas. Il en éclivit donc au Cardinal, mais ce Ministre lui manda que le Roi étoit engagé au Maréchal de Turenne pour cette Charge, auquel Sa Majesté la donna ensuite, à condition de ne la pas faire ni même de n'en point prendre le titre tant que la guerre duieroit: je ne sai pas sous quel pretexte, mais je croi que la veritable raison sut que le Cardinal étoit bien-aise de le tenir en haleine par une demi-grace, & de lui laisser toûjours quelque chose à esperer.

Depuis le premier d'Octobre jusqu'au fixième que le Prince arriva, je pris encore deux Châteaux, & ce fut sur cela, que dès qu'il me vit, il se mit à crier: Serviteur au Grand Poli-o-certes. Parlez juste, lui dis-je, Monseigneur, & dites,

Pouilly-o-certes.

Le Prince prit son quartier à Livia, petite ville

à demie lieuë de Puycerda,

Mais pour reprendre la chose de plus loin, aussi-tôt que j'avois vû la sievre du Prince diminuer à Perpignan, je lui avois propesé de venir à l'armée, & il m'avoit témoigné le souhaiter extrêmement. Ses Medecins appuyez de Sarrasin son Intendant s'y étoient opposez: celui-ci, qui, à l'interêt qu'il prenoit à la santé de son Maître, pouvoit encore joindre celuide son propre repos, opiniâtroit fort, que ce seroit has urder la vie du Prince que de le transporter. Je répondois à cela que l'air de la plaine de Cerdaigne étoit bien plus temperé à cause du

voi-

production of the plane of the

côte que l'on v va de plein pied, la muraille 1014 ell moitié pierre & moitié terre, & il y a un fossé de trois ou cuarre pieds de profondeur; les muvalles aont toutes percées de trous pareils à ceux que rore les Maisons, & pour toutes banquettes i iv a que des échafaux sur quoi l'on monte par des échelles. Il y a une palissade au pied de la muraille; les demi-lunes sont de pierre ice avec de la paille qu'ils appellent tapiada: en quelques endroits les maisons touchent à la muraille, la terre y est fort aisée à remuer du côté de Vic. Il y a un débris de Fauxbourg qui peut faciliter les approches où je jugeois à propos de taire une attaque. Du côté & assez proche de la porte de Livia, & du côté du Chateau aussi, il y a de grands cavins fort larges & propres à mettre de la Cavalerie à convert; il

La plaine s'étend du côté de Villefranche juiqu'au Col de la Perche, & peut avoir deux lieues de long, elle n'est pas de si grande étendue des autres côtez. Il y a deux rivieres, l'une qui est la Ségre, & qui est fort petite dans cet endroit-là, vient du côté de Campredon: l'autre qui est la plus grosse, vient du côté de France. Entre Livia & Puycerda il y a une sort belle prairie, & dans tout le reste de la plaine, la plus grande quantité de bleds qui se puisse voir: les villages y sont grands & proches les uns des autres, ce qui marque un païs riche.

y a un ruitseau qui entre dans la ville, qui est la seule cau qu'il y ait & qu'il seroit fort aisé de

détourner.

Siege de Les deux attaques étant resolues du côté de Puycerda. Livia fort près l'anc de l'autre, on ouvrit la tranchée le 8. d'Octobre. Il ne faut pas demander si je sus de l'attaque du Prince, l'attache-

ment

45 I

ment que j'avois pour lui & l'état où j'étois avec le Duc de Candale ne laissent pas lieu d'en 1654. douter.

Notre Ingenieur ayant été tué à la garde de Merinville, le Prince en fit chercher un dans l'armée: il en trouva un pour ma garde, mais comme l'emploi d'Ingenieur est un métier qui use fort son homme, celui-ci faisant reflexion au malheur de l'autre de qui on lui vouloit donner la place, la peur d'un pareil accident l'obligea de se cacher : de sorte qu'après l'avoir attendu jusqu'à dix-heures, je fus obligé de prendre le cordeau moi-même avec le Major du Regiment de Sainte Mesme que j'avois à ma tranchée, & quoi qu'il fit cette nuit - là un orage épouvantable, nous ne laissames pas d'avancer fort le travail & même plus que par un beau tems, par la raison que les soldats craignent d'ordinaire les coups de mousquet plus que la pluye. & que ce mauvais tems empêchoit les ennemis de tircr autant qu'ils faisoient les autres nuits; aussi perdis-je peu de monde.

Il me souvient d'une naiveté qui me fit rire à cette garde. Comme je traçois le travail avec Sainte Mesme & beaucoup de volontaires & d'Officiers de Cavalerie qui m'avoient voulu témoigner leur amitié en passant la nuit auprès de moi, le Lieutenant Colonel de ce Regiment vint dire tout haut à son Mestre de camp qu'il ne devoit pas s'exposer comme il faisoit, qu'il étoit là dans un poste trop gaillard pour un homme comme lui: & voyant que Sainte Mesme (qui avoit de l'esprit & qui étoit honteux pour ce pauvre Lieutenant Colonel) ne faisoit pas semblant de l'entendre, il s'adressa à moi pour me prier de commander à son Mestre de camp de rentrer dans

la tranchée, me disant que ce n'étoit pas là le
1654. poste d'un Mestre de Camp. Vous avez raison,
Monsieur, lui dis-je, il se moque des gens de
se mettre à rous les jours ainsi que de pauvres
avanturiers comme nous. Tout ce qu'il y avoit
de gens de moi s'éclatant de srire, le
Lieutens Colonel commença de s'appercevoir de mars relations de l'irie, de s'appercevoir de mars relations de retira sans dire

d'autres choses, & qui s'étoit tellement de la grandeur de son Mestre de camp, me pensoit pas qu'il y eût de perilà crainte pour lui: ce n'est pas que ce n'eût été dommage de Sainte Mesme, s'il eût été mais aussi c'eût été grand dommage de moi tranchée du Duc de Candale qui étoit sur dioite de celle du Prince étoit méchante, elétoit enfilée depuis un bout jusqu'à l'autre, sans les blindes on eût été moins exposé de lors que dedans, car elle servoit de mire aux anemis.

Nous n'avions point fait de lignes de circonvallation, parce que l'on ne pouvoit venir à nous que par des cols dont nous étions les maîtres: outre une grande partie de l'Infanterie Catalane & des Miquelets de France que nous la vions dans les montagnes; par-dessus cela nous faisions un biouac de Cavalerie fort regulier: je le faisois monter à cheval à l'entrée de la nuit, & à mesure qu'elle s'obscurcissoit j'avançois mes escadrons jusqu'auprès de la contrescarpe, de chacun desquels il y avoit, tant que la nuit duroit, deux Cavaliers qui battoient l'estrade mille pas devant leur troupe, afin que ces gens-là découvrant quelque chose, donnassent l'alarme

eie.

aux escadrons & les avertissent d'être encore plus fur leurs gardes.

J'avois appris cette leçon de Louis de Bourbon Prince de Condé dont je me suis toûjours bien trouvé depuis. Cependant le Duc de Candale (homme de courage, mais de nulle experience à la guerre, & que la peine de s'instruire dont il se faisoit une honte, eut empêché d'étre jamais plus habile) cherchoit, ce qu'on appelle, à mordre sur mes actions. Il crut en cette rencontre avoir trouvé lieu de me décrediter auprès du Prince, en lui faisant connoitre le peu de raison qu'il y avoit dans la disposition de mon biouac; il lui dit avec un ris mocqueur, & l'autorité d'un vieux Capitaine, que je postois mes escadrons d'une maniere jusqu'alors inconnue, qu'ils se touchoient les uns les autres: que si quelque secours se vouloit jetter dans la place, il y seroit plûtôt entré que les troupes ne s'y seroient opposées, & qu'en les postant plus loin, elles pouvoient retourner à la charge plusieurs fois avant que le secours fût entré.

Le Prince à qui j'avois rendu compte de mon biouac, quoi que persuadé que j'avois raison, ne voulut pas soutenir contre le Duc de Candale une chose que celui-ci avoit si fort traitée de ridicule: il se contenta de lui répondre qu'il m'alloit envoyer querir pour m'entendre sur cette affaire. Lorsque je sus auprès de lui il me demanda en presence du Duc pourquoi je postois les escadrons du biouac si près de la place, je connus aussi-tôt d'où venoit la question, & je lui répondis qu'il me suffiroit de dire que M. le Prince son frere le pratiquoit ainsi, si je ne savois pas bien la raison qu'il en avoit, qui étoit

154 · Memoires du Comte

étoit qu'on avoit souvent vû que des secours pas-1654. soient non-seulement entre des escadrons quand ils étoient éloignez les uns des autres, mais qu'ils entroient même sans qu'on le sût, & qu'il n'étoit pas possible que rien entrât sans combat quand ils étoient proches.

Le Duc de Candale rougit en défendant son avis du mieux qu'il put, & moi ayant repliqué, que si j'avois failli, ç'avoit été après le plus grand Capitaine de mon siecle. Nous nous en pouvons bien sier à Monsieur mon frere, nous dit le Prince, & ensuite changea de discours.

Cet évenement ne me gagna pas le cœur du Duc, au contraire il me hait davantage de ce qu'il m'avoit témoigné de la haine inutilement'; cependant à la fin du Siege il lui prit envic d'être de mes amis. Je ne sai si le Prince qui nous aimoit fort tous deux, lui en sit venir la pensée, ou si ce stut de son mouvement, mais ensin il me sit des avances que je reçus avec beaucoup de joye, & ausquelles je répondis avec toutes les marques de ce que je devois au rang qu'il avoit dans le monde, & même dans l'armée: cette amitié a duré jusqu'à sa mort, & elle étoit à un point qu'il n'avoit guere de secrets dont il ne me sit considence.

Mon de Don PeDon Peayant une brêche faite à la muraille, Don Pedro
dro de de las Valançonelas (ce brave Gouverneur dont
lançonej'ai raconté deux actions extraordinaires en cette
las. Campagne) fut emporté d'une volée de canon
Prife de en voulant reparer cette brêche, & fa mort nous
Puycer fit avoir aufii - tôt par capitulation cette place,
que nous n'eustions eû que par la brêche s'il
eût vêcu: car c'étoit un homme qui consultoit
fon courage plûtôt que l'interêt du Roi son Maître.

Je fus prié par d'Arville Capitaine au Regiment de Champagne, de demander au Priuce 1654. le Gouvernement pour lui; je le fis, & je l'obtins; c'étoit un galant homme, & ce n'est point pour diminuer l'obligation que j'eûs au Prince que j'afsure que d'Arville sans autre recomman-

Après la prise de cette place, le Prince s'y reposa dix ou douze jours, tant pour faire combler les tranchées, reparer les brêches, & les desordres de la place, que pour attendre des nouvelles de la Cour. Je reçus alors cette Let-

dation que la sienne propre meritoit bien cette

tre de M. le Tellier Secretaire d'Etat.

A la Fere ce 12. d'Août 1652.

MONSIEUR,

"J'ai reçu avec la Lettre qu'il vous a plû de m'écrire un état de la force de la Cavalerie de l'armée de Catalogne; j'eusse bien désiré que les noms des Capitaines s'y sussent trouvez, & que vous y eussiez marqué les presens & les absens, parce qu'il nous cût été plus utile. En ce cas-là, je vous supplie très-humblement, Monsieur, de me vouloir envoyer un état de cette sorte le plûtôt que vous pourrez, & de croire qu'il ne tiendra point à moi que votre Regiment n'ait un des meilleurs quartiers de ceux qui seront donnez durant l'hiver aux troupes des armées de deçà, étant parsaitement, &c.

J'envoyai auffi-tôt à M. le Tellier ce qu'il me demandoit, & en même tems mon attache au

bas



pignan, & tous les Officiers General Huit ou dix jours après, la plûpar rent à la Cour avec le Duc de Cammoi j'attendis jusqu'au dernier de que je pris congé du Prince: j'en re départ toutes les caresses imaginable les assurances de l'honneur de son me fit promettre de lui écrire souvei je ne manquai pas.

Il n'est pas possible de passer une plus agreablement que je passai celle deux grands emplois dans l'armée, qu avec toute l'autorité imaginable; j' pouvoir auprès du General qui étoit Prince & qui avoit de l'esprit infinimer qu'il ne manquat rien à ma bonne se gagnai au jeu dix mille écus tous fra près avoir sait une fort grande dépen

En arrivant à la Cour, je mandai de Conti toutes ces nouvelles, & que après je reçus cette réponse de sa m pense due l'on me fasse bien-aise. Je
pense que vous le serez un peu de savoir que 1654.

Je serai à Paris dans six semaines, en attendant mandez-moi de toutes sortes de nouvelles, & lorsque vous aurez fait revue de
Braquerie, écrivez moi la force de ce corpslà: car je ne doute pas qu'il n'augmente tous
les jours. Adieu, mon cher, je suis absolument à vous,

ARMAND DE BOURBON.

Par le mot de Braquerie, le Prince entenloit parler des Dames qui étoient galantes, & l en parloit comme d'un pars dont il avoit même fait une carte.

Il fut trompé dans ses esperances de venir à a Cour: les affaires du Roi en Languedoc l'y retinrent, & je reçus quelque tems après cette

Lettre de sa main.

A Montpellier ce 2 de Mars 1655.

JE ne sai où trouver des amitiez qui puisfent bien exprimer ce que je sens pour vous.
Je vous assure, mon cher Temple, que cela
va au-delà de toutes choses, & que j'écrirai
pour vous avoir en Catalogne avec le même
empressement que je le serois pour avoir dix
mille hommes de pied plus que je n'ai. Mandez-moi des nouvelles de Braquerie, & si
vos palesreniers ne vous volent plus, c'est-àdire, en langage vulgaire, si votre Ecuyer
n'est plus à vous. Adieu.

Armand de Bourbon.

Pour entendre la plaisanterie des palesre-Tome I. V niers, 458 MEMOIRES DU C. DE BUSSY.

niers, il faut savoir qu'en allant en Catalogne 1654 avec le Prince, on me prit trente pistoles une nuit dans mon haut de chausses; & comme j'en faisois du bruit le lendemain dans mon domestique, le Gentilhomme qui me servoit d'Ecuyer & qui avoit couché dans ma chambre, me dit qu'assurément c'étoit un de mes palestreniers qui m'avoit volé. Je sis semblant de le croire, quoi que je soupçonnasse fort ce Gentilhomme, de qui la vic avoit été jusques-là d'un silou. Je contai le même jour mon avanture & mes soupçons au Prince, qui depuis ce tems-là en railloit toujours avec moi.

F I N.



T A B L E ES NOMS PROPRES

DES PERSONNES.

des principales choses contenuës dans ce premier Tome.

A.

	•	
A Ignan pere, S. Algnan,		3 8 5
S. Algnan,	196, 197,	374, 385
linai, Comte,		229
re reprise <u>p</u> ar les Espag	nols,	84
Alais fils d u D uc d'Ango ême.	oulême, 385. Voye	z Angou-
Albret, Duc, Albret Maréchal de Fr	AMC.	125
Amant Capitaine aux		122, 191
		35
nbleville , 35 , 36. Sien neur de Dourlens , puis d	W we s. Frence, 30.	loud core
compensé en presence de l	toute la Cour ro	candamus
à mart & r (an hartra	it ibid wint do	a condam
à mort, 85. son portra	it, told. jujet de ji	· conaum-
nation , ibid. & seq. Imitié seule ne suffit p	A. AHY AMANA	420
mnistie en Fra nce,	is unex umans,	429 365, 36 7
mour & amourette, ce q	unc'aft 28 il face	
mour une égalité d'âge		
a son heure aussi bien	aue la mort	39,51
mours d'une Veuve, 30	& suiv. d'une Co	mtelle ET
& suiv. de Madame d		
Lettres de Madame de		
Andeux,	J OF 1111011 01	325, 330
André Monbrun Gou	verneur du Nive	rnois , 106.
ALITHI V AILVIVI WIT COM		107,375
	V 2	d An

```
Table des Noms propr. des Person.
Z'Anglare, appellé le brave Givry,
d'Angenlème, Duc, premier Colonel de la Cava
  en ture, 381, 382. mis à la Bafille, 383. G
  ral de l'armée affiegeant Soissons, 385, combu
  tems il a possede cette Charge,
& Angouleme, pls, 385. sa mort,
Antonville.
Archambault .
& Ardennes, Regiment,
Armes cachées, déconvertes & demandées pour l'a
  de France, 240, 267. 273, 278, 281, 283. & fuit
Arnand Maréchal de camp,
                                       139, 142,
d'Arpaion, Vicemte,
Arras affiegé & pris,
Arriereban convoqué,
                                        6, 238
Artagnan ,
d'Arville, Capitaine au Regiment de Champagne
d'Aubi oux, Gouverneur de Montpellier,
& Aubrai, Commis, parent de Desnoyers,
d'Aubusson Duc de la Feuil ade. Voyez la Feuilla
d'Aumale General de la Cavalerie legere,
L'Aumant Maréchal de France, 185, 212. &
la RAchelerie,
                                         276.&
      Bagatelle : c'est toujours le commencement
   bonne ou méchante affaire,
                                           100
Bagnols Geuverneur du Roussillon,
Bains, Colonel Allemand,
Balthasar , Colonel Allemand, 135, 139, 142, 145.
                                       403,421
Banier, Echevin de la Charité,
Bapaume assiegé, 84 description de cette ville,
Baradas Marechal de camp,
Barbantane Lieutenant des Gendarmes d'Enguier
   danser un cadavre deterré,
Bareuil, Lieutenant Colonel de Bussy,
la Barre Civrai Lieutenant des Gendarmes de Roban
 Bataille, ou combat, de Thionville, 43. de Sedan, 8
   Nortlingue, 99. de Charenton, 175. de Rethel, 20
```

& des principales Matieres		
Bleneau, 288. maniere des Catalans avant le	C61114	
bat,,	438	
Beaufort, Duc, 97, 250, 283, 289, 327, 335. 8	c fulve	
Beaujeu Capitaine de Cavalerie de Grancei,	ΙΙຊ	
BeaujeuLieutenant duPrince deCondé,115 214,34		
Beauvilliers. Voyez S. Aignan.		
Beauvoir Dunflun, 51, & sūiv. 187, & sūiv. 192 & sūiv.	, 220 -	
la Becherelle Maréchal des logis,	202	
Rellegande prise	383	
Bellegarde prise , Besançon Commissaire des armées de France ,	193	
	15	
Bedgne, Lieutenant General de Nevers, Bezes, Intendant d'armée,	270	
Bidossans Ecuyer du Duc de Candale,	442	
Bien-faiteurs de mauvaise grace; comment on l	192	
plus obligé qu'aux autres,		
Biouac, exact, comment il se doit faire,	400	
Birague, Lieutenant General de l'Artillerie, 412, 41	452	
Bleneau, combat de Bleneau,	288	
Blerancourt,	383	
Blessures mortelles en certains tems & lieux,	122	
Bolacre Procureur duRoi deS.Pierre le Moustier,22		
Bonvillette Capitaine au Regiment de Picardie	275	
	2,395	
Bouchavanes,	384	
Bougi tire au sort pour le rang, 425. sa pensée	e lur le	
	11,443	
	7, 189	
de Bourbon, Prince de Condé, General de la Ca-	valerie	
legere .	379	
de Bourbon, Comte de Soissons,	13,82	
de Bourbon Prince de Condé, 8. & suiv. 94,95		
124. sa mort,	125	
de Bourbon du Duc d'Enguien, 94, 96, 107. & sui		
134, 151. il assiege Mardik, 115, 116. il m	épri(oit	
la fausse gloire, 119, 120. il prend Furnes &	r a sliege	
Dunkerque, 121. il assiege Lerida, 135,&:	fuiv. Jes	
grands talens pour la guerre, 144, 453, 454.	il affie-	
ge Ypres, 154. accusé à tort d'avoir preme	edité la	
V 3.	guerre	
•	_	4
,		1
-	-	

	1	•
Maria da Managana da Maria		l
Table des Noms propr. des Person.	_	-
guerre civile, 160. il gagne la bataille de Lens, I	03,	٥
il se forme de mauvaises idées du Comte deBussy,1	72,	ĕ
173, 175, 182. & fuiv. il prend Charenton & B	rie-	
Comte-Robert, 175, 176. il veut donner à Gui	tani	6
la Charge du Comte de Bussy, 184, 185, 190.	il est	1
arrêté & conduit à Vincennes, ibid. transferé à A	Aar-	ŀ
coussi, 199. il sort de prison er traite de la char		ţ
M. de Busy, 201, 202. il se retire de la Cour	. (7	
ferme un parti, 203, 204, 207. & suiv. 224,		١
238,270. il passe la Loire incognito, 277. il	-50 ,	١
		1
bat contre la France, 289, & suiv	3/5	١
de Beurben Prince de Conti, 400, portrait de ce Pr		-1
401, 414, 415. il tombe malade à Perpignan,	445	1
Bourdonnes Mestre de camp,	17	1
Bout-du-Bois Catitaine dans S. Luc,	46	
Beuteville, depuis Duc de Luxembourg,	165	1
le Bret Enseigne Colonel du Regiment de Grancé,	113	-1
la Bretéche, Guidon des Gendarmes d'Enguien,	140	
Bretenil Intendant de Jufice,	132	
Brevets & attaches. Voyez le Nom propre.	_	
de Brezé Amiral de France,	124	
de Brezé Maréchal de France, 83,8	fuiv.	- {
Brie-Comte-Robert, repris par le Prince de Condé		
Brion, Ecuyer du Duc d'Orleans. Voyez Lev.	i.	
Briord, Commandant sous le Prince de Conde,	250.	
il attaqua un détachement allant à Monrond,	262	
G. Brit Gouverneur de Lerida, 136, 14		
de Broglia, Italien, 139, 143, 145, 14		
	3.55	
Busc, Gentilhomme Gascon, 20.8		
	18	
Bussy Lamet Maréchal de camp,	87	
Bussy Moulins,	o;	
Bussy Rabutin. Voyez Rabutin.		
Butier,	422	
C.		
CAdavre déterré,	141	:
Calais, ville,	350	:
Calvo, Catalan,	4C3	•
Cambrai assiegé,	394	
	CAM	

des principales Matier	es.
Campels,	404
Candale, Duc. Voyez Nogaret.	
Canillac,	250
Canisi, Marquis,	. 46
Canons de Decise appreciez,	26ς
83 Capitaine d'Infanterie n'a pas droit	de commander
dans une place,	82
la Capelle,	11,213
Capucin défendant une place,	5
Carignan, Princesse,	302
Castelnau la Mauvissiere,	115, 213, 318
Castillon assiegé.	413, 420
Castriot,	378
le Cateau en Cambresis,	16,41
le Catelet,	11.40
Cavalerie lezere, son emploi à un sieze, 108.	son orizine, 378
Chabot. 80, 102, 104. (a mort.	122
Chabot,	251
Chamilly, Gouverneur de Stenay,	213
de Chandé Cornette,	151
Chanfort, Chevau-leger de Bully,	130, 133
Chanlost,	198, 199
Chapelain,	424
Charenton force & pille,	176, 177
la Charité, ville, 227, 228. & suiv. 2	42,244,248,
249, 252, 253, 254, 257, 259, 260,	271, 272, 274,
316, 349, 355	
de Châteauneuf,	194, 234, 382
Château Portien assiegé,	374
Châtel-Chinon, ville du Nivernois,	105,301
Châtelux,	193
Châtillon Maréchal de France,	27, 43, 48, 82
Châtillon, Duc. Voyez Colligni.	
la Châtre disgracié, sa mort,	. 96
Chavagnac le Bosquet, 66,67	, 121, 193, 350
de Chaunes, Maréchal de France,	48
de Chaunes, fils,	154
Choiseul, frere du Maréchal du Plessis-	
nant Colonel de Cavalerie.	384
V. 4.	de

	l'able des Noms propr. des Person.
	de Choiseul, Maréchal du Plessis Prastin, 133,
	de Choiseul, Marquis de Prastin,
	Choife, Intendant en Champagne,
	Clamecy, Bourg du Nivernois, 280,
	Clanlen, 35, 122. tué à Charenton,
	Clerambaut Comte de Paluau, 16. Gouverneu
	Courtray, 154. proposé au gouvernement d'Is
	Towns I off the word and the Voyer Le
	159. il assiège Monrond, 220, 240. Voyez Le
	de Paluau, il devient Maréchal de France,
	Clermont Comte de Tonnerre,
	Clermont de Vertillac,
	de Coastin,
	du Cocuage,
	Cognac secouru,
	Collation servie la nuit,
	Colligny, depuis Duc de Chastillon, 100, 138, 139,
	143, 145, 154, 157, 159. tué à Charenton,
	Colligni, Comte, 304, 306, 352
	Ste. Colombe, Maréchal de Bataille,
	la Colonelle & la Mestre de camp ne se cassent jan
	Colonels, leur origine, 382, 383, leurs droits,
	386,
	Coloredo General de l'Emte eur,
	Cominges, Lieuzenant General, 232, 425, 431, 443
	le Commandement doit être executé avec justice &
	diesse, 217. Exemple,
•	Commissaire General dans la Cavalerie, 386,
	Condé, Prince de. Voyez Bourbon.
	Contestations entre Officiers pour le rang, 102,103,
	382, 384, 412, 425, 426,
	Conti, Prince de. Voyez Bourbon.
	Corbie, assiegée, 12, 13
	Corbinelli Gentilhomme d'esprit, 205, 206, 226,
	Voyez Lettres de Corbinelli.
	Cossé, General de la Cavalerie legere en 1548.
	Coupies neuves, ce que c'est,
	à la Cour ce ne sont que grimaces, 174,
	Courtrai, ville, 108, 154,
	;; Cr

& des principales Matieres.	
Cromwel.	414
Crussol Lieutenant Colonel de la Cavalerie,	384
la Curée Lieutenant de la Compagnie du Roi He	
, ·	
D. 3'	82 ; 386 ,
D'Aligre Messiant Lieutenant Colonel,	382
Danville premier Colonel de la Cavalerie,	380
Davergne Gouverneur de Fapaume,	84
	83, 312
Delliponti, Italien,	108
Descoubleaux Marquis de Sourdis,	6, 386
	& fuiv.
	90, 269
de Dougnon, Comte,	208
Drouet Abbé, fait cesser le travail du Pont de	la Ch a-
rite,	278
Duel de Busc, 20. & suiv. du Chevalier d'Isign	ni, III.
& suiv. des Comtes de Rieux & de Vassé,	113. de
Lusignan & Marins,192. duComte deBussy &	r de Fa-
vieres,392. Edits severes contre les duels,88,	392,39 5
Dunkerque assiegé & pris en 1646.	21, 123
Dupré Chevau leger de l'ussy blessé, & recompe	nsé, 145
Ĕ.	
Ffiat Maréchal de camp,	17, 43
Elbeuf, Marquis, frere du Dus de Guise,	General
de la Cavalerie legere,	380
Enguien, Duc. Voyez Bourbon.	00-
Enlevement d'une Veuve, 153, 155, 1	K6. 160
	243, 285
Eschevins de Nevers, 173, 279. de la Charité,	
	253

Estenue de Revert, 173, 279, de la Chartie, 242, 244, 253

Esclainvilliers, Commissaire general de la Cavalerie, 390, 398, 399

Esgulli Mestre de camp General, 379

d'Estampes Sieur de Valencé, Lieutenant Colonel de la Cavalerie, 383

d'Estampes Sieur de la Ferté Imbaut, ensuite Maréchal d'Estampes, 41, 155

S. Etieune, Major de Bussy, 45

Table des Noms propr. des Perso S. Esienne Maréchal des logis,	383
S. Evremond,	3°3 121
F.	
FAber, Maréchal de France,	371
Fanfaronerie, ses mauvaises suites,	112
la Fare,	404
Favieres, Enseigne Colonel de Picardie, 27	5, 392, 394,
il proposa un duel au Comte de Bussy, 37	5 , 392 , 393,
C	395, 396
Faux-faunage prétendu commis dans le Nie & suiv.	
S. Felis,	160
la Ferté Chauderon, 216, 280, 281, 3: la Ferté Imbaut. Voyez d'Estampes.	25, 320, 330
la Ferté de Ris Maître des Requêtes,	76
la Ferté Seneterre, Maréchal de France	
la Feuillade, 375,	393, & luiv.
Feuquieres, 43. son armée defaite, 45. bi	
il meurt en prison, Feux allumez la nuit pour signal,	40 32. & fuiv.
de Fiesque, Chevalier, tué à Mardick,	117.118
Flamarin,	337
Flecelles, tué en duel,	87
de Fleix, Comte, tué à Mardick,	117, 118
Flix, sa situation,	148
Folleville Maréchal de camp,	212, 213.
Fontenai Coup d'Epée,	27
Fontenai Mareuil,	12
la Force Maréchal de France, la Fortune est une folle, 2. restexions sur la	5, 6, 7, 35
le Fouilloux,	
Fouquet, Abbé,	337 374
Fouquet, Surintendant,	ibid.
Fourrille, tué à Senef,	386
Fradel,	46, 160
Fraguier Conseiller de la Cour,	336
Fribourg assiegé,	94
Ste. Frique Lieutenant-Colonel de la Cava	
Frondeurs,	187, 201
	Far-

& des principales Matieres.

or des brincibales infatieres.	
Furnes prise,	121
G.	
GAlas,	100
de Gamarre,	215
la Garenne Chevau-leger de Buffy,	130, 133
Garnison ennemie, comment doit être escort	te. 88
Gassion Colonel,	386
Gaston de France Duc d'Orleans, 13, 107, 1	08. 120.
219, 223, 235, 241, 335, 338, 375	,,
de Gault, Chevalier,	139, 146
Gendarmes, leurs privileges,	103, 108
S. Geran, 266. son infidelité, 284, 298, 30	207
351, 352, 359. il écrit à M. de Bussy, 294. i	l se met à
lobéissance du Roi,	300, 307
S. Germain d'Achon,	500, 507
Givry appellé le brave,	381, 382
de Gonzagues, Princesse Palatine,	376
Gouverneurs de Ville, leur autorité,	82
Goville,	
	193 4, 46, 176
de Grammont Maréchal de France, 41,97	,,40,1/0
	, 99, 102,
110, 138, 153 Guenaut Medecin,	• •
la Guerch	14
	192, 193
la Guiche,	380
de Guiche. Voyez Grammont.	
Guitaut, le vieux,	190
Guitaut, Cornette de la compagnie du Prince	re Conae,
151, 165, 172. & suiv. 185, 191, 192, 202, 3 H.	
HAilbron assiegé, 97, 98. Lestre en vers sui ibid.	r ce sujet ;
le Hallier. Voyez de l'Hôpital	-00
Harcourt, Comte,	185,218
Harquebuser un soldat,	28, 29
la Haye du Bled. Voyez Uxelles.	
Hebron, Colonel Ecosois,	_ 5
Heme, Colonel Allemand,	100
Heus, ca que c'est,	130
• V 6	Hifton

Table des Noms propr. des Per Histoire, il y faut une sincerité entiere,	16
Histoire d une veuve amoureuse, 30,31. d u	ine Comtessi
50. de Madame de cousine de M.	de Bu¶y,90
Voyez Lettres de Madame de d'un	e fille de Ni
mes.	13
Hocquincourt, Marechal de France, 234, 282	2,288.& fui
Holacs, Comtes d'Allemagne,	9
l'Hôpital Sieur de Vitri,	38
l'Hôpital Maréchal de France, 40,48,	, 49, 50, 18
	336, 3
l'Hôpital Sainte-Même, 118. Voyez Sai	nte-Même.
Horace cité,	. 1
Hôte bien payé, & pourquoi,	20
1.	
Auvri, Conseiller au Parlement,	33
I d'Iche Gouverneur de la Motte,	
Importans, sorte de Cabale,	
Joyeuse Duc, Colonel de la Cavalerie, 385,	
Isigni, Chevalier, tué pour un verre d eau	. 110. & fui
l'Islebonne Capitaine du Regiment Cardin	41.07. & fiii
D. Juan d'Autriche,	42,97. 00.101 42
de Jussac. Voyez Ambleville.	44
Tumeaux of the teater & Giv il	n'eft hains
Jumeaux, 97, 110, 124, 139. & suiv. il venu après sa mort, comme il avoit p	romie 1
T.	romis, Is
T Andrece afficach on TKON IN Joseph	htion de ca
L'Andreci assiegé en 1637. 17. descri	ibi
place,	
Langés,	4:
Langeron,Gouverneur de la Charité,106	
	28
S. Lari Duc de Bellegarde,	
Lâcheté extraordinaire,290 si elle merit	
	194, 196, 1
be Boccage,	I
Lenet, Procureur au Parlement de Bourg	
173, 184,	185, 202, 2
Lens assiegé,	
Lerida assiegé, 135. & suiv. levée du	siege, I
	306, 344, 3
	Ā

de des principales Matieres.
Lettre du Comte de Bussy au Roi, sur l'ouverture des
Etats de Tours, 321
Lettre du Comte de Bussy à M. le Prince, touchant la
nouvelle de la prise d'Ipres, que M. de Bussy avoit
portée à la Cour, 157. pour arrêter la poursuite du
Sieur 162, étant arrivé à Lagni en 1649. 171
Lettres du Comte de Bussy au Prince de Conti, 405,
408, 415
Lettre du Comte de Bussy au Cardinal Mazarin, reve-
nant en France. 220. sur la force de la ville de la
Charité, 274
Lettre du Comte de Bussy à M. le Tellier, où il rend
compte de l'affaire de Châtel-Chinon, 303. des le-
vées d'argent faites dans le Nivernois, 310. & suiv.
du faux-saunage,
Lettre du Comte de Bussy à M. de la Porte, 171
Lettre du Comte de Bussy au Comte d'Harcourt, en
1649.
Lettre du Comte de Bussy au Comte de Paluau: qu'il ne
connoit point les Officiers qui se sont faussement servi
de son nom pour piller dans le Nivernois, 309, 316.
fur le siege & le secours de Monrond, 357
Lettre du Comto de Bussy auChev. de Baradas, 264,300
Lettre du Comte de Bussy au President Perraut, 106
Lettre du Comte de Bussy à Tavannes, 163
Lettre du Comte de Bussy à Madame de 129. à
S & à sa femme, 166. à sa Cousine, 174, 177,
178, 196, 401, 423, 428. & fuív.
Lettre du Comte de Bussy à Margini, 326
Lettre du Roi au Comte de Bussy, sur le desordre pré-
tendu de ses troupes, 73, 74, 347, sur les mécon-
sentemens qu'avoit Sa Majesté de M. le Prince, 205,
207. & suiv. 223. pour se saisir de deux châteaux
du Nivernois, 216. sur le secours de la ville de Co-
gnac, 218. pour defendre le passage des troupes sans
ordre de Sa Majesté, 221. sur un Arrêt portant
cassation d'un precedent contre le Cardinal Mazari-
ni, 225. pour donner le commandement de quelques
troupes au Comte de Bussy, 230. pour faire assembler
V 7

Table des Noms propri des Person. la Noblesse, 238. & suiv. pour aller joindre le Comte de Paluau, 247. pour la levée d'un Regiment d'Infanterie, 258. pour rester dans la Charité, s'en rendre le maître, o en faire rétablir le pont, 260, 271, touchant la Garnison de Maison-fort, 292. sur les violences prétendues faites aux babitans de Chatch Chinon, 301,309. pour l'onverture des Etats à Tours. 319. sur le faux-saunage prétendu dans le Nivernoist 374, les troubles de Paris étant appaisez , 353,364, pour remercier la Noblesse, 373, teuchant les Mestres de camp de Cavalerie, Lettre du Rei à M. du Tremblai, pour fartir le Comte de Bussy de la Bastille. Lettre de Gaston Duc d'Orleans à M. de Bussy, sur l'éloignement du Cardinal Mazarin, 338 Lettres de M. le Prince de Conti au Comte de Bussy,407, 419, 420, 447 Lettre du Duc d'Epernon au Comte de Bussy en lui envoyant des troupes dans le Nivernois. Lettre du Cardinal Mazarin au Comte de Bussy pour le remercier, 221. en envoyant à M. de Bussy des ordres du Roi contre ceux qui traversent le bien de l Etat, 240. sur ce que les habitans de la Charité avoient chasse leur garnison, 261. pour envoyerles armes prises à la Charité, 267, 268. pour faire faire vingt mille rations de pain, 273, pour faire rétablir le font de la Charité, 276, 278, pour faire quarante mille rations de pain, & envoyer des armes, ibid. pour remercier M. de Bussy des vivres & des armes, 268. sur la prise de Monrond, Lettre de M. la Tellier au Comte de Buffy, sur ce que les habitans de la Charité avoient chassé le Regiment de Langeron, 239. pour faire faire vingt millerations de pain, 273. pour l'exemption de Clameci, 279, 297, pour l'exemption de Chastel-Chinon, 302. pour l'avertir que le Comte de Levi est parsi de Paris pour se rendre vers la Charité, 304. sur ce que M. de Busy vouloit avoir un Regiment à lui. Lettre de M. de la Vrilliera, à M. de Buffy, pour par-

41

•
& des principales Matieres.
donner au Lieutenant Gen. de Nevers, 270. pour la
conservation des Terres du Duc de Mantouë, 280.
Longer Consult des lerres um Dat de Mariene, 200.
pour le remercier d'avoir remis le Lieutenant General
de Nevers, & en lui envoyant une relation du Com-
bat de Bleneau,
Lettre du Comte de Paluau au Comte de Bussy, pour se
rendre maître de la Charité, 227, 228. sur l'arri-
vée des troupes à Donzi, 245, 246, 247. sur ce que
Messieurs de la Charité avoient chassé leur garnison,
er pour se saisir des bleds, 249, pour faire joindre
leurs troupes, 251. asin que M. de Bussy remette ses
troupes à M. de Pionsac, 256, touchant le passage.
des troupes de S. Geran, 296, 297, 300, 306, 307.
sur l'arrivée deColligni & de Levi pour secourir Mon-
rond, 306. pour faire arrêter deux Officiers ou soi-
disant, 308, 315. pour faire efcorter le canon destiné
au Siege de Monrond, 315,316,317. pour lui en-
voyer les outils à mineur, 322, 323 pour le remer-
cier de quelques avis es d'une recrue. 240
cier de quelques avis & d'une recrue, 349 Lestre du Comte de S. Geran à M. de Bussy, 294
Lettre du Chevalier de Baradas au Comte de Bussy, 257,
262, 265, 298
Lettre de M. l'Abbé de Bussy sur la mort de son neveu,
182
Lestre de M. le Roi à M. de Bussy, pour l'exemption du
Bourg de Tanai,
Lettre de Corbinelli à M. de Bussy, pour ses affaires à la
Cour en 1652. 230. & suiv 281. & suiv. 320, 329, 332,
334, 337, 343. & fuiv.
Lettre de Madame de au Comte de Bussy, 128
Lettre de Marigni à M. de Bussy sur la prise de Mon-
rond,
Billet de M. le Prince au Commandeur de Souvre, 127.
à M. de Bussy, pour se rendre à Monrond, 203
Levi, Comte de Brian, 114, 304, 306, 352, 359
Linniar leconin,
Ligondés Capitaine Lieutenant de Joinville, 456
Listebenne. Voyez l'Islebonne.
de Lorraine, Comte de l'Islebonne. Voyez l'Islebonne.
Lon-
•

Table des Noms propr. des Person.

Longueval. Mestre de camp,	17
de Longueval de Manicamp, ensuite Maré	chale d'E-
trees,	104
de Lonzat Fradel,	46, 160
de Lorraine, le Duc Charles,	6, 346
de Lorraine, Duc de Joyeuse. Voyez Joyet	ıfe.
de Lorraine, Chevalier de Guise,	94
D. Luc, Major de Baltazard,	432
S. Luc, 404	, 405, 443
de Luynes, Duc, favori de Louis XIII. de Luxembourg. Voyez Bouteville.	385
de Luxembourg. Voyez Bouteville.	
la Lyonne Maréchal des logis general,	382, 383
М.	
de MAillé, Princesse de Condé,	195
Majorite du Roi,	203
	5, 292, 29 3
Malateste, Italien,	380
Malte, le Grand Prieuré retranché de ses re	
	0, 231, 233
	1, 375, 376
Mantouë, Marquis,	378
J. Mare, Marechal des logis general,	381
	0, 133, 370
	1, 135, 137
Marcillac,	117, 118
Mardick assiezé,	114, 115
de Maré, Baron,	289
Marguerit, 434, 435, 43	
Marigni,	187, 369
Marins,	192, 193
Marle, ville,	212,213
Marsac, 231, 23. S. Martin Maréchal de bataille,	3, 283, 330
S. Martin Maréchal des logis.,	142, 143
	385
Massiac,	299, 300
Ma∬oni, Ste Maure., 25:	253, 283
S. Maurice se disant Officier de M. de Buss	2, 256, 277
3,14	3, .3:30, 331 Mah-
	Tit was

& des principales Matieres.

Mauvilli,	94
du Mai, Lieutenant Colonel de la Cav	alerie, 380
Mazarin, Cardinal, 97, 184, 339. & si	iiv. 343, 37 5.
son esprit ménager, & de quelle man	viere il faisois
acheter toutes les graces, 96, 124, 125	, 400. Son re-
tour en France, 219, 220, 222, 324,	334, 374. son
autorité, 372, 374. ses promesses sans ef	fet , 222, 371
3. Megrin, Lieutenant des Chevaux-lege	rs de la Gar-
de,	337
Memoires, fidelité de ceux-ci, 2, 15, 85°,	. 168. réponfe
à ceux qui ne les approuveront pas,	169, 170
Ste Menehoud assiezé,	388
de Mercœur,	283
	11, 414, 418
	41, 145, 146
Mestre de camp General. Origine & priv	ileges de cette
Charge, & ceux qui l'ont possedée,	377. & sui v.
elle ne se casse samais,	387
Micault Mestre de camp,	145
Miossans depuis Maréchal d'Albret. Voy	
Miquelets d Espagne,	411,414
Miramion , Veuve que M. de Gussy voulut	enlever, 152,
155	, 1 6 0. & Itiv.
Mombeliard, blessé,	137
Monbas,	. 363
Monbrun. Voyez S. André.	
Monrond, 304, 306, 308, 309. assiegé,	316. & iuiv.
350, 352, 358, 359, 360. pris, 363, 3	69. démoli,
	368
Monson, Capitaine des Gardes de Brezé,	83
Montal, soutenant le siege de Ste Menehos	<i>id</i> , 388
Montausier. Voyez Ste Maure.	
Montiffaud, homme cruel,	114
Montigni Mestre de camp General,	382, 385
de Montmorenci, Connestable de France,	379
Montreuil, Medecin.	150
les Morts ne reviennent pas toûjours , quoi	
promis vivans,	150
la Motthe en Lorraine, assiegés,	4,5
	ia.

Table des Noms prop	, 1
	178,212
de Longueval de Manicamo	204
trees, 141, 143,	
de Lonzat Fradel	1 7 - 77
de Lorraine, le Duc	451
de Lorraine, Duc de	a ^{'c}
de Lorraine, Cher	•
D. Luc, Major c	3~
S. Luc,	
de Luynes, D;	250,
de Luxembor	340
la Lyonne. ; ur.	18
Jalons,	165
de Ma: s l'armée au convoi de	Mariem-
, TA #	379,383
Maiso Voyez Mancini.	
Mal , ville.	1
Me . Marquis de Villeroi,	8
y ,, Barrois, Lieutenant Colonel de la C	lavalerie,
	381
gogaret, Cardinal de la Valette,	15, 16
nogaret, Duc de Candale,	16, 425
Nortlingue, Bataille,	96,97
Nouvelles: avis à ceux qui en portent à de	s perjonnes
distinguées,	156
0.	
OBterre. Voyez la Serre-Obterre.	433
Oche,	420
Odrieux, Capitaine filou,	24, 29 ácaution ils
Officiers conduisans des troupes, quelle pr	133
doivent avoir,	
Officiers reglez pour le ranz, 103, 104, 28	165
d'Onzain, Mestre de Camp de Beausse,	45
les Ordres du Roine doivent pas toujours ê	
exactement,	325
Forleans, Duc. Voyez Monsieur & Gasto	
d Orleans. Voyez Madame. Marie Louis	e d'Orleans.
Voyez Mademonielle.	
TO JOH ATRICHMONION	Ocaré.

Groné ,		,	100
PAix de	P. Paris.		179, 18r
la Palu	ie, Comte de Boul	ignaux .	384
de Para	ide.	·2	433
	présent au Roi de	quelaues troubes	
ricades	de Paris , 164, 167.	paix de Paris.	170. 181.
autres ti	roubles sur l'éloigne	ment du Cardin	al Maza-
rin . 33	5, 338, 346, 353, 3	r1. 265	
de Pas . Se	eigneur de Feuquiere	v. Vovez Feug	uieres.
	Maréchal de camp.		44, 46
	oux, Gentilhomm		152-
D. Pedro d	le las Valançonelas	les belles actio	ns - 427
444. [a	mort .	, , ,	454
	ouverneur de la M	lotte .	
	Vandetar.	,	195,350
Petersdorf.	's Gentilshommes 2	Allemans	137
	evan-leger de Buss		130
	i General de l'Arn		
	r, Sieur de Chanl		108
	le Moustier, Bourg		
Piloi , fold	dat de fortune,	404, 405, 406	, 410, 423
de Pionsa	c, Comte,	255,256	, 258, 265
le Plessis 1	Believre,		185.
le Plessis I	Besançon-,	•	376
	Picques, Maréchai		
	Praslin , frere du M	Iaréchal , Lieui	
	e la Cavalerie,		. 384
	aslin, Marquis, I		
Ponard A	Maréchal des logis	, , , , ,	_ 145
la Porte Si	ieur de la Meilleraid	, Marechal de	France, 8,
48. Gr	and Maitre de l'A	(rtillerie & Sui	intendant
	nances, 171. il fai	t condainner S	. Preust A
	85. & fuiv.	•	*
Priandi,		D1	378
le Prince	de Condé. Voyez.	Bourbon.	alam mail! -
	es pour une de leur.	s carejjes font an	vaier mille
degoûts		•	176
Prijon de	M. de Buffy,		76, 77

Table des Noms propr. des Person.
Prisonnier, essayant inutilement de se sauver, 81 la Prudence humaine est souvent inutile, 190, 268 la Prunarelle, 418
Puycerda assiegée, 412. & suiv. 440, 441, 442. descrip-

Q. Uincé Gouverneur de Guise,

tion de la ville .

29, 32, 33

459

R.

Guy de R Abutin, oncle de M. de Bu∬y, 18 Hugues de Rabutin Grand Prieur de Fran-Guy de Rabutin, frere de M. de Bussy, sa mort, 181 Roger de Rabutin Comte de Bussy, sa naissance & son éducation, 3,4,5. envoyé au Sieze de la Motte,4. au Sieze de Landreci, 16. duel avec un Gentilhemme Gascon, 20, 21. on lui vole une partie de l'argent du Roi, 24. il fait punir un soldat voleur, 28,29. il devient amoureux d'une veuve à Guise, 30,31. il se trouve au siege du Catelet, 40. de Thionville, 43. d'Arras, 48. ses amours avec une Comtesse à Moulins, 51. il reçoit des plaintes de son Regiment, 73. arrêté & mené à la Bastille, 76. il se trouve au siege de Bataume, 84. il devient amoureux de sa Cousine, 90. il se marie, 93. il se trouve au siege de Hailbron, 97. il prend possession du Gouvernement du Nivernois, 105. il se trouve au sieze de Courtrai, 108. duel pour un verre deau, III. il prend Bergues, 113. il se trouve au siege de Mardick, de Furnes, de Dunquerque, 114. & suiv. au siege de Lerida, 135. d'Ipres, 154. il enleve une veuve, 160. il se trouve engage contre le service du Roi, 189. il sert un de ses amis dans un duel de six contre six, 192. il se marie en secondes noces, 194. il se tient caché à Paris, 199, il refuse de servirle Prince de Condé, 204, 205. il rentre au service du Roi, 217. il se rend maitre de la Charité, 245, 253, 254. il va au siege de Manrond, 359. il achere

& des principales Matieres. la charge de Mestre de camp General, 377	. fon diffe-
rent avec Favieres, 392. il se tronve a	u siege de
Villefranche, 403. de Puycerda,	450
Rambures, Maréchal de camp,	18
de Rantzau, Maréchal de France,	T54
Reflexions sur la fortune . 2.268. sur la co	nduite des
roupes, 133. Sur les Historiens peu sidelle	s, 160. <i>[</i> 87
le manque de conduite, 242. sur ce qu'i	
telle est le commencement d'une fâcheuse a	faire, 190.
391. sur le malbeur d'un parti rebelle,	351. (ur læ
maniere dont la Providence dispose des	chofes di
monde,	190, 268
la Reine Mere,	206
de Renel, Marquis,	386
Renti Lieutenant Colonel de la Cavalerie,	384
la Reputation & le bon exemple jont de gra	nde impor-
tance à la guerre,	290
Rethel, Bataille,	201
de Richelieu, Cardinal, 12, 13, 15, 25',	26, 20. il
recompense S. Preuil en presence de toui	e la Cour
50. il le fait condamner à mort, 85,8	38 , 89. fom
autorité absolue,	77,88
de Rieux, Comte, son duel,	113
	20, 26, 324
Risante, Maréchal des logis,	383
de Rochefort,	276, 277
la Rochefoucaut,	7, 277, 385
la Roche-sur-Yon,	380
la Roche-Guyon, Comte,	117, 118
de Rohan, Duc,	385
Romme, Suisse,	139
de Roncerelles ,	185
de Roncerelles , la Roque , Colonel ,	185 425
de Roncerolles , la Roque , Colonel , de Roquette , Abbé ,	185 425 401
la Roque, Colonel, de Roquette, Abbé,	425
la Roque, Colonel, de Roquette, Abbé, le Rofegarten, pourquoi ainsi appellé,	425 401 100
la Roque, Colonel, de Roquette, Abbé, le Rosegarten, pourquoi ainsi appellé, Rosemont, Château sur la Loire, 216, 32:	425 401 100 5, 326, 3 30
la Roque, Colonel, de Roquette, Abbé, le Rosegarten, pourquoi ainsi appellé, Rosemont, Château sur la Loire, 216, 32- Roses secouru,	425 401 100
la Roque, Colonel, de Roquette, Abbé, le Rosegarten, pourquoi ainsi appellé, Rosemont, Château sur la Loire, 216, 32:	425 401 100 5, 326, 330 420, 422

Table des Noms propr. des Per	fon.
Roye assiegé & pris,	1
Rubel, Cháteau,	10
Ruvigni ,	3
· S	•
SAgarre, Gouverneur de Reuffillen.	4
Sagonne Mestre de camp General,	3
Salligni,	292,3
Sanjac General de la Cavalerie legere,	1
Sarrasin	4
Safilli,	315,3
du Saux, 28	3, 284, 3
Scorpions, Camp des scorpions,	1
de Sericourt, Sieur d'Esclainvilliers. Voy	ez Escla
villiers.	
la Serre Obterre,	443,4
Servien .	77377
Sevigny & sa femme,	I
Siege. Voyez le nom de la ville assiegée.	_
Siourat, Gentilhomme du Duc de Nemou	irs, 2
Siron Maréchal de camp,	3
les Souffrances & les peines, leurs effets,	J
de Sourdis, Mestre de camp,	3
Stenay, ville appartenant à M. le Princ	.e. 2
Stradiots, Cavaliers ainsi appellez,	3
de Stref, Alleman,	J
de Sully,	
T	
TAlon, Avocat General,	
Tavanes, 145, 146, 155, 163, 193	il Geret
de l'armée du Roi,	210.&ft
la Temerité souvent beureuse à la guerre	
Terragone, Camp de Terragone, sa descrip	, ·
le Terrail Lieutenant Colonel,	,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,
le Tellier Secretaire d Etat,	221,
Thionville: relation de cette Bataille,	221,
Thomas, Prince de Savoye,	7.3
	12,
de Tianges,	
Tilli,	
Toulongeon, premiere semme de M. de B	
	27 1 (

& des principales Matieres.

or des bisticibates tatatleres.	
	125
Gouverneur d'Arras,	89
de Villars assiegée & prise,	446
He,	121
s., Italien, Maréchal des logis,	38o
un parti rebelle, c'est faire son devoir,	35x
de la Cavalerie legere, 378.&	
mpette ne suffit pas pour escorter une garn	
1 July 1 . I . Land	88
use, Marquis,	140
ue Maréchal de France, 97, 102, 234, 281	
,289,346,371,385. il sauve l'Etat, 291	, 202g
rait, 389. il n'aimoit pas M. de Bussy,	30I
V	394
Alançonelas, ses belles actions, 427, 4	1 - Ca
mort,	454
lencé, 351, 35	2,359
Valette, pere du Duc d'Epernon,	380
ette, Cardinal. Voyez Nogaret.	
liere, Chevalier,	140
llois. Voyez d'Angoulême.	
u, Capitaine au Regiment de Normandie	, 16
<i>5</i> ,	425
sé, Comte, son duel,	113
cour,	18
etar. Voyez Persan.	
ville de Bagnolet,	86
illac, filou de qualité,	24,26
imar,	27
ndome, Duc,	201
s, lieu d'un combat,	422
rité n'est d'aucun parti,	215
: amoureuse de M. de ! ussy, 30. & suiv	
e enlevée par M. de Euffy. Voycz Miram	ion.
- Pont, tué,	155
iux,	384
rs, Gentilhomme du Prince de Conti,	410
rs, Maréchal de camp, pour le Prince de	
, True con an inch & Lane I there and	350
	Ville-
	A 1000

Table des Noms propr. des Perí Villefranche, Capitale du Conflans, 40 prise, 409. & iuiv. situation de sette vi Villequier. Voyez d'Aumont.	3. affiegles in the state of th
de Villeroi, Marquis, depuis Maréchal de	France, 8
Viol prétendu fait à une fille de Nismes,	130, 131
Vitry, Mestre de Camp General,	381
Vol fait à M. de Bussy,	24, 25
Voleur d Eglise puni,	2.7, 28
	284, 327, 347
le Marquis d'Urfe, Comte de Châteaunes	sf. 382
la Vrilliere Secretaire d'Etat. Voyez Vrilliere.	Lettres de la
des Ursins, Duc,	381,383
Uxelles, Marquis,	388





